This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

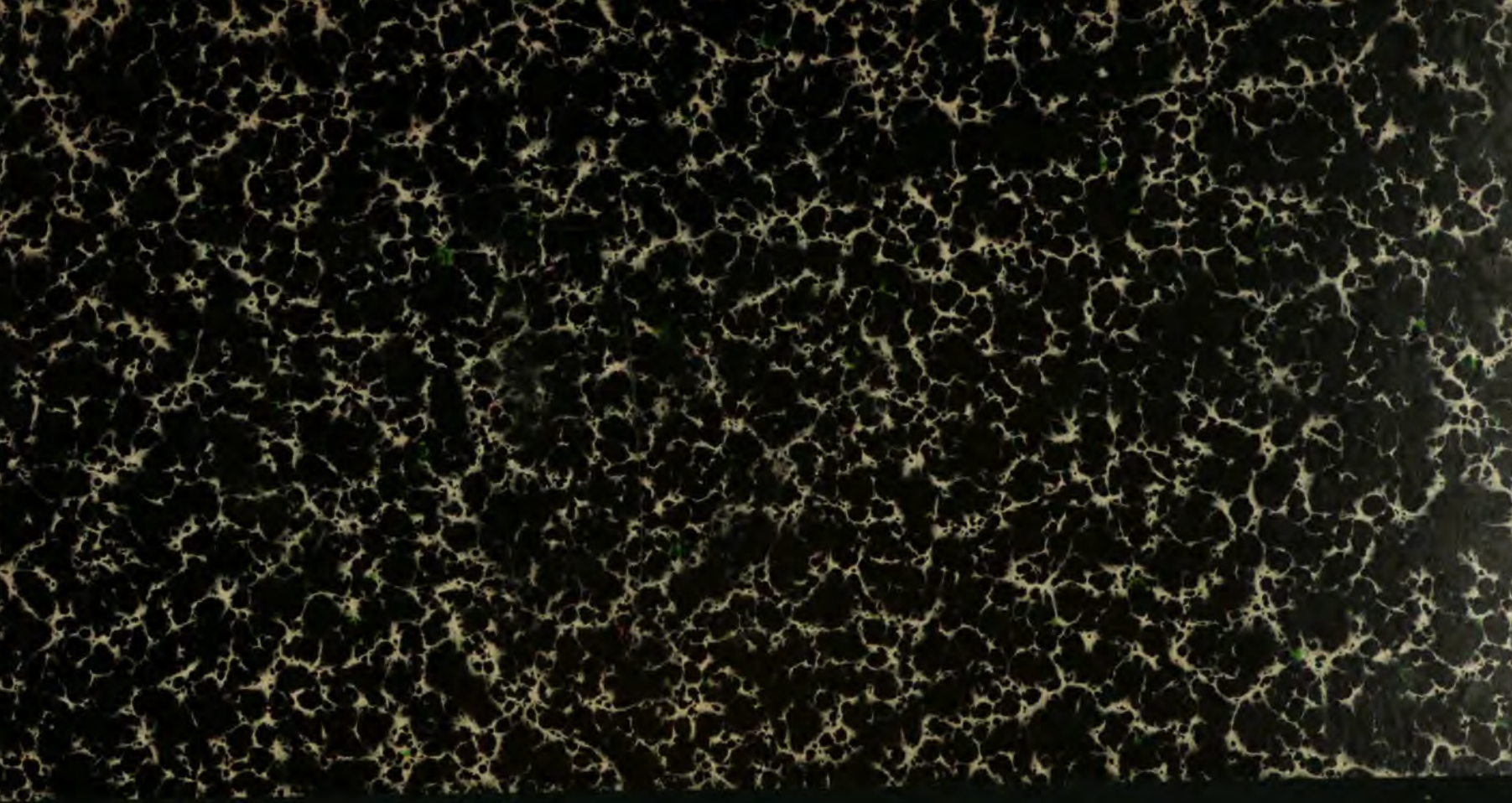

LSoc 1636.17.12

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787–1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

C112

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

Lyon. — Imp. PITRAT AINÉ, A. REY Succ., 4, rue Gentil. — 14286

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON

SCIENCES ET LETTRES

TROISIÈME SERIE

TOME CINQUIÈME

PARIS
J.-B. BAILLIÈRE ET FILS
19, rue Hautefeuille.

LYON
ALEXANDRE REY
4, rue Gentil.

1898

LSuc 168c.17.12

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEGRAND FUND
Aug. 13, 1928

ÉTAT DE L'ACADÉMIE

Au 1er Janvier 1898

MEMBRES ASSOCIÉS

MM. Jayr, ancien préfet du Rhône, à Ceyzériat (Ain) (1842).
Bertrand (Joseph), de l'Institut, à Paris (1883).
Coppée (François), de l'Académie Française, à Paris (1885).
Perraud (Ad.), de l'Académie Française, évêque d'Autun (1885).
Cornu (A.), de l'Institut, à Paris (1889).
Roty (O.), de l'Institut, à Paris (1892).
De Costa de Beauregard, de l'Académie Française, à Paris (1896).
Germain (Henri), de l'Institut, à Paris (1896).
Duclaux, Direct. de l'Institut Pasteur, à Paris (1896).

BUREAU POUR LES ANNÉES 1898 et 1899

	Classe des Sciences.	*Belles-Lettres et Arts.*
	MM.	MM.
Présidents	Lafon,	Armand-Calliat,
Secrétaires généraux.	J. Bonnel,	Vachez,
Secrétaires adjoints .	Horand,	A. Bleton,
Trésorier	MM. J. Perrin,	
Archiviste	Saint-Lager.	

CLASSE DES SCIENCES

1° MEMBRES TITULAIRES ÉMÉRITES

MM. Michel (Jules) (1878), ingénieur en chef des chemins de fer P.-L.-M., rue de Madame, 77, à Paris.
Falsan (1884), place Morand, 18, à Lyon.
Delocre (1886), rue Lavoisier, 1, à Paris.
Loir (1886), avenue Lamotte-Piquet, 17, à Paris.
Bouchacourt (1886), rue Sala, 26, à Lyon.
Th. Aynard (1887), quai Saint-Clair, 11, à Lyon.
Chauveau (1887), membre de l'Institut, avenue Jules-Janin, 10, à Paris.
Berne (1897), rue François-Dauphin, 6, Lyon et à La Forestière, près Givors.

2° MEMBRES TITULAIRES

Section Ire

Mathématiques, Mécanique et Astronomie, Physique et Chimie.

(Neuf Membres.)

MM. Lafon (1873), rue du Juge-de-Paix, 5.
J. Bonnel (1874), montée Saint-Laurent, 14.
Ch. André (1878), à l'Observatoire de Saint-Genis-Laval.

MM. Valson (1882), rue Vaubecour, 14.
Leger (1886), rue Boissac, 9.
Gobin (1887), quai Tilsitt, 26.
De Sparre (1890), rue du Plat, 25.
Tavernier (1896), cours du Midi, 21.
Vignon (1896), chemin de St-Fulbert, 6, à Monplaisir.

Section II[e]

Sciences naturelles, Zoologie, Botanique, Minéralogie et Géologie, Économie rurale.

(Neuf Membres.)

MM. Lortet (1876), quai de l'Est, 15.
Chantre (1879), cours Morand, 37.
Locard (1879), quai de la Charité, 38.
Saint-Lager (1881), cours Gambetta, 8.
Delore (1884), rue Saint-Joseph, 22.
Arloing (1886), à l'École Vétérinaire.
Koehler (1896), rue Guilloud, 29, à Monplaisir.
N.....

Section III[e]

Sciences médicales.

(Six Membres.)

MM. Ollier (1876), quai de la Charité, 3.
H. Mollière (1887), rue de la République, 64.
J. Teissier (1889), place Bellecour, 8.

MM. Horand (1895), rue de l'Hôtel-de-Ville, 99.
Lacassagne (1896), rue Victor-Hugo, 8.
Bondet (1897), place Bellecour, 6.

3° MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Cara, directeur du Musée d'histoire naturelle, à Cagliari (1843).
Bresson, à Paris (1844).
Schioedte, conservateur du Musée d'histoire naturelle, à Copenhague (1849).
Dohrn, président de la Société entomologique, à Stettin (1852).
Jordan (Alexandre), ingénieur en chef en retraite, à Paris (1856).
Rondot (Nat.), à Lyon, rue Saint-Joseph, 20 (1859).
Dareste (Camille), à Paris (1859).
Damour, membre de la Société géologique, à Paris (1860).
Noguès, professeur à l'Université de Santiago (Chili) (1862).
Serpieri, à Urbino (1866).
Quesnoy, médecin-principal en chef, à Versailles (1867).
Frenet, à Périgueux (1867).
Arcelin, à Saint-Sorlin (1871).
Macario, médecin, à Nice (1872).
Collet, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble (1878).

MM. Max Simon, médecin-inspecteur des asiles d'aliénés du Rhône, place Saint-Jean, 7 (1880).
De Tribollet, à Neuchâtel (Suisse) (1882).
Gubian, inspecteur des Eaux thermales, à Lamotte-les-Bains (1883).
Jacquart (L'abbé), à Coublevie (Isère) (1889).
Gallon, sous-directeur des constructions navales, à Cherbourg (1889).
Dufresne, docteur-médecin, rue des Granges, 5, à Genève (1890).
Bouillet, docteur-médecin, à Béziers (1891).
De Gordon, docteur en médecine, à la Havane (1897).

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

1° MEMBRES TITULAIRES ÉMÉRITES

MM. Bouillier (1864), membre de l'Institut, à Simandre, par Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère).
Allmer (1882), quai Claude-Bernard, 26, à Lyon.
Ferraz (1889), rue Miromesnil, à Paris.
Guinand (1890), rue Sainte-Hélène, 31, à Lyon.
E. Guimet (1891), directeur du musée Guimet, à Paris.

2° MEMBRES TITULAIRES

Section Ire

Littérature, Éloquence, Poésie, Philologie.

(Sept Membres.)

MM. De Cazenove (1883), rue Sala, 8.
H. Beaune (1884), cours du Midi, 21.
A. Bleton (1888), quai de l'Archevêché, 14.
Desvernay (1894), rue de la Préfecture, 10.
Vingtrinier (1895), rue Neuve, 32.
Devaux (1896), quai Fulchiron, 22.
N.....

Section IIe

Histoire et Antiquités

(Six Membres.)

MM. H. Morin-Pons (1861), rue de la République, 12.
Pariset (1873), avenue de l'Archevêché, 3.
Vachez (1883), rue de la Charité, 24.
L. Clédat (1889), rue Molière, 29.
U. Chevalier (1890), rue Sala, 25, ou Romans (Drôme).
De Terrebasse (1895), rue du Plat, 3.

Section IIIe

Philosophie, Morale, Jurisprudence, Économie politique.

(Neuf Membres.)

M. P. Rougier (1872), rue Childebert, 1.

MM. A. Dumont (1873), rue des Bassins, 20, à Paris.
Caillemer (1876), rue Victor-Hugo, 31.
E. Charvériat (1879), rue Gasparin, 29.
Berlioux (1881), rue Cuvier, 2.
J. Perrin (1883), rue du Plat, 24.
L. Malo (1890), rue de Jarente, 12.
I. Gilardin (1892), place Bellecour, 4.
Garraud (1896), place des Jacobins, 79.

Section IV^e^

Peinture, Soulpture, Architecture, Gravure, Musique.

(Six Membres.)

MM. Neyrat (1874), rue Saint-Étienne, 4.
N. Sicard (1886), cours Morand, 40.
Armand-Calliat (1887), montée du Gourguillon, 18.
Sainte-Marie Perrin (1895), quai Tilsitt, 25.
L. Paliard (1896), rue Vaubecour, 10.
Ed. Aynard (1897), place de la Charité, 11.

3e MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Bertinaria, à Turin (1851).
Bacci de la Mirandole, à Modène (1857).
Le Duc (Phil.), inspecteur des forêts, à Belley (1862).
De Meaux (Le vicomte), à Montbrison (1863).
De Flaux (1865).
Le Prince Vlangali (1865).

MM. Negri (Le commandeur Christophe), à Turin (1865).
Carra de Vaulx (1866).
Revoil, architecte à Nîmes (1866).
De Gerando (Le baron) (1869).
Baguenault de Puchesse (1876).
José da Cunha, homme de lettres, à Bombay (1877).
Robert, professeur à la Faculté des lettres de Rennes (1877).
Lucas (Charles), architecte à Paris (1881).
Labatie (Gabriel), à Talissieu (Ain) (1881).
Rostaing (Léon), à Vidalon-lez-Annonay (1883).
Widor (Charles-Marie), organiste à Saint-Sulpice, à Paris (1885).
De Salverte, maître des requêtes au Conseil d'État, à Paris (1889).
Jules d'Arbaumont, à Dijon (1889).
Lombard de Buffières (Baron Hermann), au château de Champgrenon (Saône-et-Loire) (1891).
Achille Millien, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) (1893).
Vincent Durand, à Allieu, par Boën (Loire) (1893).
Raymond Thamin, à Paris (1894).

ÉTAT AU 1ER JANVIER 1898

DES

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE

Prix Christin et de Ruolz. — Cette fondation date de 1756. Elle est due à Christin, secrétaire perpétuel de l'Académie, et à ses héritiers de Ruolz. Le prix Christin consiste en une ou plusieurs médailles de la valeur de 300 francs chacune, que l'Académie décerne, à des époques indéterminées, au meilleur travail qui lui est offert sur une question choisie par elle dans les mathématiques, la physique ou les arts.

L'Académie n'a pas ouvert ce concours en 1898.

Prix Lebrun. — Ce prix, fondé en 1805 par le prince Lebrun, associé honoraire de l'Académie, consiste en une médaille d'honneur qui est destinée aux inventeurs de procédés utiles au perfectionnement des manufactures lyonnaises, ou aux auteurs de découvertes qui intéressent l'industrie en général et celle de la soie en particulier. Les concurrents ne sont assujettis à aucune condition d'âge, ni d'origine.

Ce prix sera distribué en 1898, s'il y a lieu. Les envois pour le concours doivent être parvenus à l'Académie avant le 1er juillet 1898.

Prix Ampère. — Le prix Ampère a été fondé en 1866, par M. et Mme Cheuvreux, légataires universels de J.-J. Ampère.

Ce prix est d'une somme annuelle de 1800 francs. Il est décerné tous les trois ans et pour trois années consécutives, à un jeune homme peu favorisé des dons de la fortune, né dans le département du Rhône, ayant donné des preuves d'aptitude pour les lettres, les sciences, ou les beaux-arts, et il doit lui servir à perfectionner ses études ou à poursuivre le cours de ses travaux. Les candidats doivent avoir dix-sept ans au moins et vingt-trois ans au plus. En aucun cas le prix ne peut être divisé.

Le dernier titulaire du prix Ampère l'ayant obtenu à partir du 1er avril 1896, le concours pour ce prix ne sera pas ouvert avant l'année 1899.

Prix Dupasquier. — Ce prix, fondé en 1873 par feu Louis Dupasquier, membre titulaire de l'Académie, est accordé annuellement et à tour de rôle à un architecte, un peintre, un sculpteur, un graveur lyonnais. Cette année, le prix sera de 300 francs et il sera décerné à l'architecture.

Les œuvres présentées au concours doivent être déclarées à l'Académie avant le 1er juillet 1898.

Les candidats ne doivent pas avoir dépassé l'âge de vingt-huit ans, sauf les architectes, pour lesquels la limite d'âge est reculée à trente-cinq ans.

Prix Herpin. — La fondation de ce prix est due à la libéralité de feu le Dr Herpin, membre correspondant de l'Académie. Ce prix qui est entré dans les attributions de l'Académie en 1878, consiste en une somme de 700 francs qui sera donnée, tous les quatre ans, aux auteurs de recherches ou de travaux scientifiques, particulièrement physico-

chimiques, propres à développer ou à perfectionner l'une des branches de l'industrie lyonnaise.

Les candidats doivent être Français.

Le prix Herpin ne sera pas décerné en 1898.

Fondation baron Lombard de Buffières. — Cette fondation, qui date de l'année 1882, a été créée par M. Lombard de Buffières, ancien Conseiller de préfecture, avocat à la Cour d'appel de Lyon, en vue d'honorer et perpétuer la mémoire de son père, M. le baron Jean-Jacques-Louis Lombard de Buffières, ancien député de l'Isère. Le revenu annuel doit être employé « de façon à développer dans l'enfance le respect et l'observation de ses devoirs *envers Dieu, envers soi-même et envers le prochain*, et à encourager tout ce qui pourrait tendre à faciliter et accroître ce développement ». L'Académie affectera la somme de 5000 francs en 1898 à des récompenses accordées aux instituteurs et institutrices les plus méritants dans les départements du Rhône et de l'Isère (arrondissements de Vienne et de la Tour-du-Pin).

Les titres et indications à l'appui de chaque candidature devront être adressés à M. le Président de l'Académie, avant le 1er juillet 1898, terme de rigueur.

Fondation Livet. — Cette fondation, instituée par M. Clément Livet, négociant à Lyon, en 1887, consistera cette année en une somme de 4000 francs, destinée à récompenser, sous le nom de *prix de vertu*, un acte de dévouement soutenu ou spontané, un grand service rendu à l'humanité, et cela sans préférence de sexe.

Les renseignements et indications, pour le concours de 1898, doivent être adressés à M. le Président de l'Académie, avant le 1er juillet prochain, terme de rigueur.

Fondation Chazière. — Cette fondation est due à la générosité de feu Jean Chazière, de Lyon.

L'Académie a été mise en possession de cette fondation le 6 janvier 1889 ; elle doit, avec les revenus de la somme léguée, décerner à son gré, tous les deux ans ou tous les quatre ans au plus, des récompenses et des encouragements publics à une ou plusieurs œuvres littéraires, scientifiques, historiques. La poésie, l'archéologie, les beaux-arts pourront également être encouragés et récompensés. Une très belle œuvre de sculpture ou un acte exceptionnellement beau de vertu et d'héroïsme pourra mériter le prix entier ou en partie.

Les prochaines récompenses provenant de cette fondation ne seront pas distribuées avant l'année 1900.

Prix de l'Académie. — Indépendamment des fondations qui précèdent, l'Académie choisit aussi, chaque année, un ou plusieurs sujets se rapportant aux sciences, belles-lettres ou arts, qu'elle met au concours et qu'elle annonce dans l'une de ses séances publiques, en même temps que les règles et conditions de ce concours. La somme affectée au concours est variable. L'Académie en détermine le chiffre elle-même, d'après l'intérêt qu'elle attache à la question et suivant les ressources dont elle dispose. Le jugement est prononcé sur le rapport d'une Commission spéciale de cinq membres, renouvelée tous les ans. L'Académie n'a pas ouvert de concours pour ce prix en 1898.

N. B. — Pour tout ce qui concerne les prix de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, s'adresser au Secrétariat général, Lyon, place des Terreaux, Palais Saint-Pierre (Bibliothèque).

d'après une miniature appartenant à M^r G. P.

Mme DESBORDES-VALMORE

M^ME DESBORDES-VALMORE

A LYON

Lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon,
dans les séances des 10 et 17 novembre 1896,

PAR

A. BLETON

« Oh ! génie, qu'êtes-vous donc sur la terre ! » s'écrie Marceline Desbordes-Valmore, dans une lettre datée de Lyon, 24 octobre 1836. Cette exclamation pourrait servir d'épigraphe à tout ce qui s'est écrit sur cette femme, qu'Alfred de Vigny nomme « le plus grand esprit féminin du temps », et Michelet, le poète « le plus chaleureux » du siècle, que Brizeux appelle « belle âme au timbre d'or », à qui Victor Hugo écrit : « Vous êtes le talent de femme le plus pénétrant que je connaisse ».

Le génie de Marceline est tout d'instinct et de sentiment. Affranchie par son sexe des lisières du collège, elle n'eut point à subir l'empreinte uniforme des classiques. Nous ne saurions davantage la soupçonner d'avoir rien emprunté à ses contemporains, même à ceux dont le talent offre le plus d'affinités avec le sien : car ses premiers essais ont devancé

les vers de Casimir Delavigne et de Lamartine. Au printemps de ce siècle, « elle fut, dit Sainte-Beuve, comme la première hirondelle, toujours empressée, quoique craintive ».

C'est le propre de ces génies primesautiers et discrets, voix chantant seules et loin des foules, d'être à peine entendus et compris d'une élite. Comme d'une langue peu familière, le monde en saisit de loin en loin quelques accents, et quand la voix se tait, bien peu ressentent le vide qu'a laissé le chantre disparu.

Durant trente années, Marceline Desbordes sema autour d'elle ces stances d'une inspiration si pure, d'une forme si légère, d'un parfum si pénétrant, qui font penser aux églantines écloses sans culture, le long des buissons. Des poètes illustres l'ont saluée en des termes qu'on pouvait prendre pour un brevet de gloire. Toute une génération a répété ses vers qui sont moins un chant qu'un murmure de l'âme. Puis, le silence s'est fait, et lorsque, après moins d'un demi-siècle écoulé, des mains pieuses lui ont élevé une statue dans sa ville natale, il a semblé qu'on évoquait une figure depuis longtemps entrée dans le passé.

Voilà ce qu'est le génie sur la terre, ô Marceline ! Qu'une œuvre soit enfantée dans la douleur, comme la tienne, ou dans la joie, si tant est qu'il s'en trouve, elle n'a qu'un rayonnement court, fugitif, intermittent. L'éclat des plus grands esprits a subi des éclipses ; parfois, l'ouvrage tout entier est tombé dans l'ombre ; parfois, il survit ou revit, mais seulement en quelques-unes de ses parties.

Mettre de son cœur dans son œuvre est encore le plus sûr moyen pour un auteur de s'assurer la survivance. Ton cœur à toi s'exhale, ainsi qu'un parfum intime, de chacun de tes vers et les imprègne d'un charme mélancolique. Tu ne saurais périr toute, aussi longtemps qu'il se trouvera des âmes délicates et des intelligences en quête de pures jouissances !

*
* *

Marceline Desbordes est née à Douai, le 20 juin 1786. Sa biographie a été plusieurs fois écrite, et nombre de plumes, d'entre les meilleures, ont récemment encore fouillé la vie de la femme et l'œuvre du poète, à l'occasion du double monument élevé à son nom : sa correspondance intime, publiée par M. Benjamin Rivière ; sa statue, inaugurée à Douai, sur l'initiative du comte de Montesquiou.

De ses séjours à Lyon, il n'est question que pour mémoire dans ces divers écrits, et les auteurs accompagnent, d'ordinaire, de commentaires peu favorables les passages qui intéressent notre ville. Marceline elle-même parle de Lyon comme d'un lieu de tristesse et d'exil : « Bénissez Dieu, écrit-elle à Mme Mélanie Waldor (9 septembre 1834), vous n'habitez pas Lyon. » Mais cette note douloureuse, nous pouvons nous dire qu'elle l'a laissée un peu partout tomber de sa plume et qu'elle a traversé presque toutes ses demeures d'ici-bas en exilée. Son âme était de celles qui n'ont qu'une patrie, qui la pleurent et ne veulent pas être consolées. Elles ont, hélas ! ce qu'on peut appeler le mal de la vie.

C'est en 1821 que Mme Desbordes-Valmore vint à Lyon pour la première fois. Depuis quatre ans, elle avait épousé un camarade de théâtre, de son vrai nom Prosper Lanchantin ; elle était alors âgée de trente-cinq ans et lui de vingt-huit. Marceline Desbordes avait débuté dans l'opéra-comique ; mais, elle avait dû renoncer au chant, plusieurs années avant son mariage.

« Des peines profondes, dit-elle, dans une note adressée à Sainte-Beuve, m'obligèrent à renoncer au chant, parce que ma voix me faisait pleurer ; mais la musique roulait dans ma tête malade et une mesure toujours égale arran-

gnait mes idées, à l'insu de ma réflexion. Je fus forcée de les écrire pour me délivrer de ce frappement fiévreux, et l'on me dit que c'était une élégie : *le Pressentiment.* »

Il serait inutile autant que malséant, de nous appesantir sur la cause des peines profondes qui « endeuilleront » sa vie entière douloureux secret, aujourd'hui révélé : une affection de jeunesse déçue, et la mort d'un premier enfant.

Son médecin lui conseilla d'écrire, comme un moyen de guérison. « J'ai essayé, nous apprend-elle dans la note à laquelle j'ai déjà fait un emprunt, j'ai essayé sans avoir rien lu ni rien appris, ce qui me causait une fatigue pénible pour trouver des mots à mes pensées. Voilà sans doute la cause de l'embarras et de l'obscurité qu'on me reproche, mais que je ne pourrais pas corriger moi-même. Je déferais sans pouvoir réparer... Je suis comme tout le monde, à la vie pour souffrir : c'est plutôt apprendre à penser qu'à parler. Le bien parler me jette dans le ravissement quand j'écoute, mais je n'entretiens guère en moi qu'une délicieuse rêverie et je n'en suis pas plus savante pour connaître mes défauts. »

Mme Desbordes-Valmore s'était donc fait connaître comme écrivain, lorsqu'elle fut engagée à notre Grand-Théâtre. Le premier recueil de ses poésies avait paru, au cours de l'année 1819. Aussi le *Journal de Lyon*, numéro du 10 mai 1821, s'associant aux sentiments exprimés par ceux qui regrettent qu'elle soit obligée de reprendre « l'exercice d'un art dont [illegible] pour elle autant de larçins [illegible] », « Nous pensons qu'il eût été digne [illegible] de faire parvenir [illegible] une femme [illegible] un beau [illegible] de Mme Valmore de [illegible] comme dans [illegible] des

preuves unanimes. Eh ! comment, en effet, avec l'imagination la plus heureuse et la sensibilité la plus vraie dans ses écrits, ne serait-elle pas une actrice pleine d'intelligence et de naturel dans ses rôles ? Comment après avoir peint en traits si vifs et si animés les peines et les plaisirs de l'amour, ne les rendrait-elle pas de même à la scène ? La manière

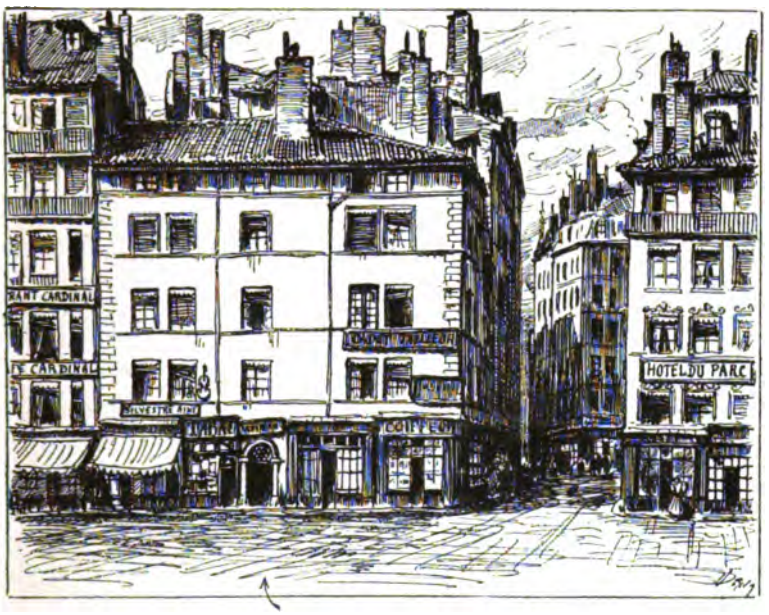

Maison habitée par Mme Valmore, place des Terreaux, n° 10 (démolie en 1855).

distinguée dont elle a joué l'*Agnès* de Molière et celle de Destouches nous en fournirait la preuve. »

J'ai cité l'article parce qu'il marque une date précise et témoigne, en même temps, de l'accueil sympathique fait par les Lyonnais à une femme qu'on les accuse couramment d'avoir méconnue. Nous verrons par la suite combien le reproche est peu fondé.

Cet article, au surplus, est le seul que j'ai réussi à découvrir. Les journaux du temps sont d'un petit format et n'a-

bondent pas en détails. Le plus souvent, le compte rendu des premières représentations d'une pièce ne fait pas mention des interprètes : à la vérité, ceux-ci n'avaient point encore la prétention, comme aujourd'hui de « créer » les rôles. L'annonce du spectacle n'indique même pas toujours les noms des acteurs.

Du reste, pendant tout le mois de juillet, l'attention paraît absorbée par Mme Duchesnois, en représentation à Lyon. A partir du 10 août, le nom des artistes est assez régulièrement donné : Valmore et sa femme jouent dans les *Châteaux en Espagne*, de Colin d'Harleville. On les retrouve ensemble dans *Nanine*, de Voltaire, le *Dissipateur*, de Destouches, le *Dépit amoureux* et les *Fourberies de Scapin*, de Molière, le *Joueur*, de Regnard.

Valmore tient les emplois nobles et paraît surtout dans la tragédie. Marceline figure une seule fois dans un rôle de tragédie : *Frédégonde et Brunehaut*, de Népomucène Lemercier. Le compte rendu de la pièce, 22 septembre, n'est flatteur ni pour l'auteur, ni pour les interprètes.

La pièce est « dénuée d'intérêt. Frédégonde et Brunehaut agissent et parlent de manière à faire soulever le cœur. Mérovée ne sait que montrer une lâche faiblesse et une sotte résignation. Prétextat n'est qu'une copie défigurée de Joad, et Chilpéric se conduit comme un vrai Cassandre. Cet ouvrage est encore plus mal joué que mal écrit et mal conçu. »

Mme Valmore semble avoir tenu le rôle d'une des deux reines, et l'on voit que le critique ne fait pas exception en sa faveur. L'épopée n'était point son fait. A la vérité, elle avait peut-être accepté ce rôle dont le costume comportait une certaine ampleur, à cause de la difficulté où elle se trouvait alors de jouer les Agnès ; la courageuse femme était, en effet, dans un état de grossesse très avancé. Quant à Valmore, hélas ! il est ainsi jugé dans la *Mère rivale*, 26 octobre sui-

vant : « Si Valmore pouvait se battre un peu moins les flancs, l'exécution ne laisserait rien à désirer. »

A cette date, le nom de Mme Valmore avait complètement disparu de l'affiche, et le 2 novembre 1821, elle donnait le jour à une fille. L'enfant fut enregistrée à la mairie de Lyon, sous les noms de Marceline-Junie-Hyacinthe, fille de François-Prosper Lanchantin dit Valmore, et de Marceline-Félicité-Josèphe Desbordes, demeurant place des Terreaux, 10 ; témoins, deux artistes dramatiques : Hippolyte Gagnon, demeurant sur la susdite place, 3, et Pierre Mathelon, place du Plâtre, 2.

Hyacinthe, plus connue sous le surnom d'Ondine, deviendra plus tard Mme Langlais, après avoir été un moment sur le point d'épouser Sainte-Beuve.

*
* *

Nous retrouvons Valmore, débutant le 16 mai 1824, dans l'*École des Vieillards*, de Casimir Delavigne : « début honnête, impression médiocre », dit le compte rendu.

C'est à l'un de ces premiers séjours de Mme Valmore à Lyon, qu'il faut rapporter la plaisante aventure de Léon Boitel, racontée par mon distingué confrère Aimé Vingtrinier, dans ses notes sur Cailhava.

M. Boitel père était pharmacien en rue Lafont, maison de l'hôtel du Nord. Le futur imprimeur tenait alors l'emploi d'aide dans l'officine paternelle, mais plus préoccupé de littérature que d'études pharmaceutiques. Il connaissait les poésies de Mme Valmore, l'avait sans doute entendue elle-même au théâtre et peut-être entrevue dans la rue. L'aborder, il n'y pouvait guère penser, et le jeune apothicaire, servant secret des Muses, devait se contenter d'adorer en

esprit cette divinité, portant la double auréole des grâces de la femme et du prestige des poètes.

Mais voici qu'un jour son père l'appelle : c'est un looch à porter ; en ce temps, le looch était un des remèdes qui guérissaient. « Où ? demande Léon. — Chez Mme Valmore. » A ce nom, le cœur saute dans la poitrine du jeune homme, son cerveau s'enflamme, et, s'esquivant, il crayonne en hâte un sonnet dont les quatorze vers devaient depuis longtemps trotter sur leurs douze pieds, dans sa tête.

Boitel escalade trois étages et sonne. Introduit auprès de madame, et les mains embarrassées de son chapeau, de la fiole et de l'ordonnance du médecin, il veut prendre dans sa poche le sonnet qu'il a composé.

« Ah ! c'est mon looch, dit Mme Valmore. — Oui, madame, balbutie Léon Boitel, avec un sonnet. »

Certes, l'écrivain avait reçu plus d'un hommage en vers, et si réservée, si digne que fût l'actrice dans sa vie intime, elle n'avait pas été sans inspirer quelques galantes strophes, Pourtant, un pharmacien porteur d'un sonnet ! le coup était, cette fois, par trop imprévu. Mais l'étonnement se change bientôt en hilarité, quand le jeune Boitel, à la recherche du sonnet enfoui dans sa poche, laisse échapper la fiole qui se brise en tombant ; puis, l'hilarité devient de la stupéfaction, quand l'infortuné, en quête d'une issue pour se sauver, se précipite dans un office où il culbute des pots de confiture et des assiettes. C'est un fou ! pensèrent Mme Valmore et son mari.

Ce n'était pas un fou, mais rien ne s'en rapproche davantage qu'un admirateur ou un poète — et Boitel était l'un et l'autre. A la fin, tout s'explique, et si bien que le jeune homme devient un familier de la maison. De cette première et bizarre entrevue naquirent des rapports qui se nouèrent plus étroits, lorsque Mme Valmore revint à Lyon, quelques années plus tard.

*
* *

C'était en 1829. On jouait alors dans la salle provisoire de la place des Terreaux, inaugurée le 27 mai 1827 ; l'actuel Grand-Théâtre, reconstruit par Chenavard, ne fut ouvert que le 1er juillet 1831. Marceline avait renoncé à la scène. Elle recevait du gouvernement une petite pension qui, s'ajoutant aux appointements de Valmore, complétait le modique budget de la famille, accrue d'un troisième enfant.

Il est souvent des passages pénibles dans l'existence nomade des artistes. Marceline et son époux connurent plus que d'autres ces heures difficiles. Valmore qui avait, tout jeune, débuté à la Comédie-Française dans des rôles accessoires, aspirait à y tenir les premiers emplois. Il semble ressortir du jugement qu'en ont porté les critiques du temps et même du témoignage des Lyonnais qui l'ont vu en scène, que les prétentions de Valmore n'étaient point justifiées par son talent. Quoi qu'il en fût, l'artiste dédaigna tout engagement à Paris, dans un théâtre de second ordre.

« Alors commença, dit M. Benjamin Rivière qui a publié la correspondance intime de Mme Valmore — alors commença cette vie errante, « haletante », à travers la France et l'étranger... Toujours inquiets, toujours incertains de l'avenir, ils continuèrent leur odyssée, sans jamais trouver le port désiré. Pendant trente années, Valmore est perpétuellement en quête d'engagement... » Bordeaux, Bruxelles, Lyon, Rouen le voient alternativement, sans qu'il ait la sagesse de se fixer dans aucune de ces villes où tant d'artistes ont, cependant, trouvé une carrière stable et honorée.

Mme Valmore se dépense en lettres, en voyages à Paris, en démarches, dans l'espoir d'obtenir pour son mari la réalisation de ce rêve sans cesse poursuivi : un engagement

au Théâtre-Français. Partageait-elle la haute opinion qu'il avait de lui-même? Certes, la femme qui aime ne saurait se défendre de quelque illusion sur l'être aimé ; mais, avec sa fine intelligence, Marceline préférait, je présume, fermer les yeux sur ce point, de même qu'elle dut le faire en maintes circonstances dont son cœur d'épouse eut à souffrir.

« Va ! lui écrit-elle, tu peux me donner, j'ai de quoi te rendre, et si tu as le bonheur d'aimer ta femme, j'ai celui de te préférer à tout l'univers. Je ne veux que toi, je n'aime que toi. Je t'en prie, ne me parle pas de couronne, de talent, de rien du tout. La vanité ne tient pas de place dans mon cœur plein de tendresse, de larmes ; car je pleure souvent, tu sais, en cachette, et ce n'est pas toujours de tristesse ! » (Paris, 5 avril 1827.)

Le retour de Valmore à Lyon et sa présence au théâtre jusqu'à la fin de l'hiver de 1832 ne paraissent pas avoir été fort remarqués. Cette indifférence devait être douloureuse pour sa compagne. D'ailleurs, le théâtre commence à subir une évolution, peu favorable au talent de Valmore : la tragédie disparaît du programme et se trouve remplacée par le drame historique ; la comédie classique se maintient encore — *Tartufe, l'Avare, les Plaideurs* — mais les préférences du public le portent au théâtre des Célestins où se joue le vaudeville.

S'il y a toujours partage, au Grand-Théâtre, entre le chant et la déclamation, on sent que la musique devient la préoccupation majeure des habitués. Le feuilleton hebdomadaire du *Précurseur* parle de l'opéra, chaque fois et aussi longuement que le comporte le format du journal ; tragédie et comédie n'existent pas pour lui, et c'est à peine s'il fait mention du drame d'Alexandre Dumas : *Henri III et sa cour*, 16 août 1829, et de *Le Majorat ou le droit d'aînesse*, 24 décembre suivant, pièce qui eut un certain retentissement. Pas

une seule fois, le nom de Valmore n'est cité. Ce silence de la presse pourrait bien ne pas être un des moindres griefs des deux époux contre Lyon.

Le monde lyonnais a toujours passé, et non sans raison, pour fermé. Même à présent, l'accès en est difficile pour des étrangers ou des nouveaux venus. Est-il donc surprenant qu'en un temps où chanteurs et comédiens étaient généralement tenus à l'écart et ne pouvaient attendre que d'une célébrité exceptionnelle leur admission dans la société, la famille Valmore n'ait pas trouvé les maisons grand ouvertes? Et, du reste, Marceline ne fut point inconnue ou délaissée des Lyonnais, ainsi qu'on l'a dit et répété: nous en verrons les preuves. Mais chacun sent combien une nature aussi délicate dut souvent se montrer réfractaire aux avances qui purent être faites. Pour des besogneux, il n'est qu'un moyen de conserver toute leur dignité : c'est de rester chez soi et de n'entre-bâiller la porte qu'à bon escient.

Mme Valmore était, au surplus, enchaînée au foyer par les soins à donner à ses trois enfants, dont l'aîné Hippolyte, accomplissait à peine sa dixième année. Elle écrit, le 4 mars 1830, à Caroline Branchu, la célèbre chanteuse : « J'ai été garde-malade tout l'hiver. Mes deux aînés, à peine remis de la fièvre scarlatine, ont pris ensemble la petite vérole volante dont la vaccine n'exempte pas. Mon fils a beaucoup de peine à se remettre...»

L'hiver suivant ses enfants sont atteints « d'une coqueluche contagieuse, appelée choléra spasmodique »; elle-même en souffre pendant deux mois et Valmore contracte, à son tour, « cette maladie étrange », qui fait penser à notre influenza. Par surcroît, le directeur du théâtre fait faillite, un libraire « prend deux mille francs » à l'auteur — une édition de ses poésies, en deux volumes, avait paru en 1830 — et la petite pension que lui accordait « l'autre gouverne-

ment » est suspendue ! Étonnez-vous si le séjour de Lyon reste marqué d'un trait noir dans la vie de Marceline !

J'extrais ces derniers détails d'une lettre adressée à Mlle Mars, 22 juin 1831. Il y est fait allusion à une personne, ou plutôt, selon les propres expressions de Mme Valmore, à « une tête, toujours pleine » de la grande comédienne. Cet adorateur serait-il le même dont il est parlé dans un volume de confidences attribuées à Mlle Mars et qui, tout en conservant le plus strict incognito, avait préparé une mystérieuse et féerique réception à cette artiste, lors d'un de ses passages à Lyon ?

Aujourd'hui nous sommes tout à la Russie ; il y a soixante ans, on était tout à la Pologne. Des délégations se portaient au faubourg Saint-Clair, au devant des émigrés polonais ; on leur offrait des banquets, on organisait des ventes et des loteries à leur profit. C'est pour une de ces circonstances que l'auteur des *Pleurs* envoyait un exemplaire de ses œuvres récemment rééditées, avec cette mention inscrite au premier feuillet :

> Achète-moi, si l'or est ton partage ;
> Donne une fois un doux prix à mes vers.
> Dieu bénit l'or qui fait tomber les fers :
> J'offre mes pleurs, je n'ai pas davantage.

*
* *

L'année théâtrale autrefois commençait au 21 avril, semblant ainsi continuer l'ancien usage qui faisait commencer l'année civile à Pâques. On jouait tout l'été, et il n'était pas rare que des premières représentations, voire des inaugurations de salles de spectacle, comme celle de notre Grand-Théâtre, eussent lieu au mois de juillet ou d'août.

Valmore n'avait pas cru devoir renouveler son engage-

ment. Il quittait Lyon avec sa famille, le 20 avril 1832, pour se rendre à Rouen où il avait trouvé des conditions un peu plus avantageuses. Il comptait surtout y rencontrer plus d'accueil de la part du public. Toutefois, son départ se fit sous une impression assez favorable. Le théâtre donnait le *Louis XI*, de Casimir Delavigne, et le *Courrier de Lyon*, numéro du 12 avril, porte ce jugement : « Valmore a eu enfin un succès complet; le personnage de Louis XI est sa plus belle création. »

Quant à la pauvre Marceline, rapprochée de Paris, elle espérait pouvoir travailler plus aisément à cette rentrée, si ardemment désirée, de Valmore à la Comédie-Française. Mais, ironie de sa destinée ! elle trouvait à Rouen le choléra, dont Lyon, qu'elle fuyait, devait rester indemne. Ses amis de Paris et de Rouen la conjuraient de ne pas venir. « Ceux de Lyon, écrit-elle à Caroline Branchu, m'arrêtaient de tout leur pouvoir. »

Retenons ce mot qui, n'en déplaise aux biographes de Mme Valmore, atteste qu'elle avait déjà noué d'affectueuses relations à Lyon, — relations qui se resserreront et deviendront de solides amitiés. Elle nomme au moins un de ces amis, dans une lettre à son mari, écrite de Lyon au mois de novembre suivant : c'est le docteur Dessaix, qu'elle appelle « un pur apôtre ».

Mme Valmore avait dû traverser Lyon pour se rendre à Grenoble, où elle allait confier son fils Hippolyte à un maître de pension, M. Froussard. « Cet homme, dit-elle à son époux, cet homme, vois-tu, Prosper, tu l'adorerais ». M. Froussard, dont l'institution a cessé d'exister depuis plusieurs années, a laissé, en effet, le meilleur renom à Grenoble.

Dans ses lettres à son fils, l'excellente mère ne manque jamais de rappeler à l'enfant ce qu'il doit à son instituteur.

Je ne puis résister au désir de citer au moins ce fragment d'une lettre, datée de Rouen, 23 avril 1833 :

« Tu sauras un jour l'immensité de tes obligations envers lui. Où pouvais-tu mieux apprendre à devenir un honnête homme et à garder l'innocence de ton cœur ?... Acquitte-moi bien par ta soumission et ton amour envers lui. Comme tu n'es pas destiné à avoir d'autre fortune que la probité, il faut que celle-là du moins soit solide et immense. Ton père et ton grand-papa en ont mis les germes dans ton cœur ; qui pouvait les développer mieux que le meilleur des hommes qui t'a pris pour son élève et son Émile ? Ne t'endors pas sans une pensée vers Dieu ! Remercie-le, mon cher enfant, du guide qu'il t'a donné. Ne te guéris jamais de l'horreur du mensonge ; il n'y a pas d'honnêtes menteurs... Ne te livre jamais à la moquerie. Les amitiés les plus profondes en sont affligées ; on ne croit jamais plus à la tendresse de celui qui s'est moqué de nous. C'est une grande amertume pour un petit triomphe ! »

Cependant, l'épouse, à bout d'incessantes démarches, commençait à perdre tout espoir de faire admettre Valmore à la Comédie-Française. Il revient à Lyon au commencement de 1834 ; mais on peut croire que c'est uniquement pour achever la saison et qu'il conserve toujours une arrière-pensée pour Paris.

« Ne viens pas aux Français, lui écrit Marceline, restons en province, c'est déjà quelque chose que d'avoir quatre mille francs assurés. C'est tout ce que tu aurais aux Français, moins l'honneur d'un premier emploi pour lequel je sais que tu es fait. » Valmore conclut un engagement pour la saison prochaine et sa femme vient le rejoindre à Lyon.

Si nous nous reportons à cette même lettre, nous y relevons, plus loin, ces lignes : « Je prends soin de moi avec toute l'intégrité que je mets à faire des vers justes quand

j'en fais. Et, à propos, voici la *Valse* et l'*Aumône* pour Boitel, en remerciement de sa *Belle (sic) Fourvières* où il y a de jolis articles. »

L'élève pharmacien était devenu imprimeur et avait inauguré tant de belles et bonnes publications dont il devait enrichir le fonds lyonnais par *Lyon vu de Fourvières*, 1833. C'est à cet ouvrage que Mme Valmore fait allusion. Au nombre des pièces que contient le volume est un article de Jacques Arago, intitulé : « Vos femmes ». Je crois l'avoir dit ailleurs : l'étranger — et particulièrement l'habitant de Paris — qui visite notre ville peut s'en aller connaissant Lyon ; il ne connaît pas les Lyonnais. Moins encore, ajouterai-je, connaît-il les Lyonnaises. Arago ne saurait manquer à la loi commune. Oyez plutôt :

« Les femmes de Lyon sont toutes en dehors, leur vie est une vie d'épiderme...» Est-il possible de tomber plus à faux ? Toutefois, notre observateur reconnaît « qu'ici tout l'avantage est en faveur du goût ». Mais, singulière contradiction ! « les dames confondent assez souvent, à Lyon, l'élégance avec le luxe ». Et puis, il y a leurs pieds ! « presque tous larges et plats ». A la vérité, l'écrivain constate que le pavage en cailloux pointus « déforme leur chaussure », mais sans se demander pour combien l'épaisseur de cette chaussure et les déformations qu'elle subit sont dans le renom du « pied lyonnais, en même temps un proverbe et une épigramme ».

En effet, aux siècles passés, on ne trouve pas trace de ce renom. Partout, le mauvais état des rues obligeait alors les femmes à porter des patins à semelle de bois ou d'épaisses mules qu'elles enfilaient par-dessus leurs souliers et qu'elles laissaient à la porte des maisons. Mais tandis qu'ailleurs la voirie s'améliorait, que les chaussées se nivelaient et se bordaient de trottoirs, Lyon gardait son pavage

barbare et ses femmes devaient aussi garder leurs chaussures d'un autre âge.

Une fois son tribut payé à la tradition qui veut que les Lyonnaises pèchent par la base, Arago reconnaît « tout ce qu'il y a de grâce et de poésie dans le torse sur lequel se balance une tête généralement bien caractérisée. Voyez, dit-il, comme ces épaules sont bien placées sur cette gorge qui se dessine ferme, ronde, séparée ! Il y a de la vie sous cette peau brune, il y a des passions fortes dans ces yeux noirs et sous ces cils bien arqués ». Quant à l'esprit, ce n'est pas ce « qui manque aux Lyonnaises ; c'est l'instruction qui l'épure, c'est le bon goût qui le dépouille de son âcreté ». Et nous qui pensions que la caractéristique de l'esprit lyonnais était d'être goguenard plutôt que mordant et âcre ! Est-ce que M. Jacques Arago n'aurait pas compris ? Cela peut arriver, même à des Parisiens.

« Lyon, continue l'écrivain, a possédé pendant plusieurs années une femme célèbre, dont le nom cher aux lettres aurait dû éveiller quelque sympathie, donner naissance à quelque généreuse émulation. Point. Mme Valmore a vécu ici seule, isolée, ou plutôt environnée de sa gloire et de sa douce famille. Deux ou trois amis seulement allaient parfois frapper à sa porte et parler d'avenir à une femme trop modeste pour l'espérer, trop poète pourtant pour ne pas oser le rêver... Savez-vous ce que m'ont généralement répondu les dames de Lyon quand je leur ai parlé de cette femme si bonne et si justement célèbre : « Est-ce la femme de l'ac-« teur ? » Non, mesdames, c'est l'acteur qui est le mari de Mme Valmore. »

— Le dernier trait, j'avoue, est excellent.

Cette appréciation se retrouve à peu près sous la plume d'Alexandre Dumas qui traversa Lyon, alors qu'il partait à la découverte de la Méditerranée. Mais le piquant, pour le

jugement prononcé par Arago, c'est qu'il est inséré tout au long dans une publication lyonnaise, et que l'éditeur Boitel, un des amis de Mme Valmore, n'a pas cru devoir accompagner l'article d'une seule ligne de rectification. Il était trop Lyonnais pour cela, et comme il a dû rire en dedans !

« Deux ou trois amis », dit Jacques Arago. Mais c'est déjà beaucoup : le Sage n'en demandait qu'un, à condition qu'il soit véritable. Or ceux de Mme Valmore étaient et sont restés tels, non seulement pendant son séjour à Lyon, mais encore après, et jusqu'à la mort. Y figurent au premier rang plusieurs de ces dames que maltraite si fort notre auteur, qui appartenaient à ce monde lyonnais des affaires où, j'en suis fâché pour M. Arago, on sait s'occuper d'autre chose que « du prix de la soie, de la chronique scandaleuse du quartier et de l'heure de la messe militaire », mais dont les salons ne s'ouvrent pas aux passants comme des hôtelleries.

Parmi ces notabilités féminines, toutes marquées d'un haut caractère d'honorabilité, je puis au moins citer Mme Adèle Paule, souvent nommée dans la correspondance de Mme Valmore ; puis Mme Balmont, Mme Niboyet, auteur d'ouvrages d'éducation et d'un mémoire pour l'abolition de la peine de mort ; la famille du baron Maupetit, de qui Marceline et les siens reçurent l'hospitalité au château de Jujurieux ; le docteur Dessaix, dont il a été parlé et qui offrira plus tard de pourvoir au remplacement militaire du jeune Hippolyte Valmore ; enfin plusieurs de nos artistes et hommes de lettres, dont Anselme Petetin, Collombet, Berjon, Cailhava, Léon Boitel, Aimé Vingtrinier.

Il faut considérer que Valmore appartient à une profession qui, même aujourd'hui, soulève plus d'une prévention dans les familles, et que, d'autre part, Marceline n'est point femme à provoquer les entreprises galantes ; ce n'était donc pas peu qu'un tel groupe de familiers des deux sexes, qui

avaient dû aller spontanément à elle, puisque rien n'avait pu la mener à eux.

Le tout dernier nommé, Aimé Vingtrinier, était alors un jeune débutant dans les lettres. Sa première entrevue avec Mme Valmore fait penser à l'aventure de Boitel, à qui, plus tard, il devait succéder comme imprimeur. Cela vaut la peine d'être conté, mais il me faudrait pouvoir mettre ici l'entrain, les intonations, la chaleur dont sait animer son récit le toujours jeune doyen de la littérature lyonnaise.

Ayant su sans doute qu'une muse vivait abandonnée à un quatrième étage de la rue Clermont, numéro 3, poète lui-même et dans toute la verdeur de sa vingtième année, il se hasarde à gravir l'escalier. Comment va-t-il l'aborder? Et comment lui répondra-t-elle, en prose ou en vers? Sera-t-elle vêtue d'une chlamyde flottante et portera-t-elle une couronne? Ces questions et cent autres se heurtent dans sa tête. Cependant, il touche au dernier palier, s'approche de la porte et sonne... La porte s'ouvre et notre poète se trouve en présence d'un homme haut de cinq pieds six pouces! « Que désirez-vous? dit une voix d'Agamemnon. — Monsieur, je vous demande pardon. Je désirais parler à Mme Valmore. — Marceline, appelle la voix, c'est une visite pour toi. »

Aussitôt apparaît une dame portant les manches à gigot et le petit tablier de soie qui étaient de mode alors, et la tête coiffée d'un foulard jaune. Plus d'une lectrice sourira peut-être, non des manches bouffantes, car nous y sommes revenus, mais du foulard. Eh bien, qu'elle me laisse lui dire que le plus difficile n'est pas de revenir aux manches bouffantes, les couturières se chargent de les tailler et de les construire; ce serait le retour au foulard: combien de femmes trouverait-on aujourd'hui, capables de l'enrouler et de le nouer avec grâce?

Au témoignage de notre vénérable ami, le foulard de Mme Valmore était fort seyant. Elle l'accueille avec un empressement dont il est d'abord interdit, et le faisant asseoir à côté d'elle, sur un canapé : « Avez-vous fait bon voyage?

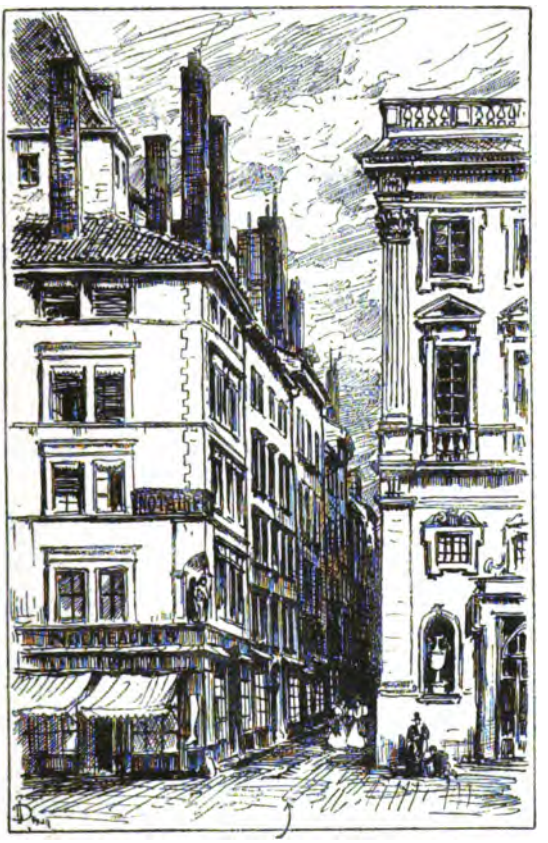

Maison habitée par Mme Desbordes-Valmore, rue Clermont, n° 3 (partie nord de l'actuelle rue de l'Hôtel-de-Ville).

Parlez-moi de cette aimable ville de Bruxelles ; comment va Mme Van Muller, et Mme Van Doren, et Mme Van Der Bruck? » Vous jugez de l'ébahissement de M. Vingtrinier ! La charmante femme le prenait pour un jeune Bruxellois dont une lettre lui avait annoncé le prochain passage à

Lyon. Mais bientôt on s'explique et le visiteur, se nommant, s'excuse de n'être ni Belge, ni ami de Mme Van Muller, mais simplement poète.

Aussitôt la conversation change de ton : « Pauvre jeune homme ! Où cela vous conduira-t-il ? Pas à la fortune, car les vers coûtent plus qu'ils ne rapportent ! — Mais, madame, grâce à ma famille, j'ai une situation qui me permet de choisir mes occupations. — Alors, monsieur, si c'est pour vous divertir, vous devriez choisir une autre distraction. Que de critiques amères vous attendent ! Que de déceptions ! Que d'inimitiés ! Passe encore d'écrire, mais gardez-vous de publier. »

*
* *

Marceline n'a donc pas vécu à Lyon ignorée, moins encore délaissée.

Mais j'entends l'objection qu'on va faire : Pourquoi, dans ses lettres, le ton d'amertume avec lequel elle parle toujours de cette ville ? Pourquoi, notamment, des phrases comme celle-ci :

« Je ne connais et ne vois personne dans cette ville, dont je ne peux vous donner aucune idée réelle. Il (Alexandre Dumas) en était lui-même dans un froid étonnement durant les trois jours qu'il a passés à Lyon. Ses grandes ailes ne savaient où se poser dans l'humidité de cette presqu'île où tout est encombré de boue et de marchandise... C'est un comptoir que cette ville, dont l'atmosphère par dessus le marché tue, à force de les détendre ou de les irriter, toutes les organisations nerveuses. Je suis fort malade. » (Lettres à Mélanie Waldor, 6 décembre 1834 et 5 mai 1835.)

Pour subtil que puisse vous sembler mon raisonnement, je vous prie de vouloir bien faire avec moi une distinction.

Si nous exceptons la première phrase de la citation ci-dessus et quelques lignes de sa correspondance où, parlant de notre ville, elle vise les personnes, il n'y a guère d'incriminé que Lyon. Et encore faudrait-il s'entendre ici : Mme Mélanie Waldor éditait ses poésies, et avait prié sa sœur en littérature de recueillir des souscriptions ; Mme Valmore s'excuse de n'en avoir pu rassembler que huit, chiffre qui n'est pas pour étonner, étant donné le cercle restreint de ses relations et le peu de notoriété de l'œuvre présentée. Du reste, l'année suivante, elle réussissait mieux, puisque, nous apprend M. Jules Claretie, elle « ouvrit à Lyon, pour l'impression des œuvres d'Élisa Mercœur, une souscription qui fut bientôt couverte ».

C'est donc contre Lyon que Marceline en a, bien plus que contre les Lyonnais. Nul d'entre eux ne saurait lui tenir rigueur du peu d'attraits que leur ville exerça sur elle. Les anciens surtout, ceux d'il y a cinquante ans, loin d'avoir la prétention que Lyon fût un séjour aimable, étaient les premiers à confesser l'horreur de leurs rues noires, aux cailloux pointus, et de leurs brouillards permanents. Au surplus, l'Italie même n'a pas entièrement trouvé grâce aux yeux de la triste pèlerine. Elle écrit de Milan à Pauline Duchambge, juillet 1838 : « Ce climat est exactement celui qui m'a tuée à Lyon, étouffant comme l'Afrique, et le lendemain froid et aigre ». Marceline était une de ces créatures réflexes qui regardent toujours en dedans, et à qui s'applique surtout le mot du penseur genevois Amiel : « Le paysage est un état d'âme ».

De Lyon, elle n'a vu que la « presqu'île ». Mais les coteaux de Fourvière et des Chartreux, si harmonieusement dessinés et tout parés de verdures, qui ont charmé Michelet, ne semblent pas avoir jamais arrêté les regards de la fille des Flandres ; si elle a souvent gravi le chemin qui conduit au

sanctuaire de Fourvière, elle n'a rien vu, ni à l'aller, ni au retour. Quant à la campagne lyonnaise, empreinte d'un charme austère et d'un sentiment si mélancolique, Mme Valmore ne paraît même pas en soupçonner l'existence. Tout au plus mentionne-t-elle

Et le Rhône en colère et la Saône dormante,

dans la pièce adressée à Louise Labé — cette Lyonnaise qui portait, elle aussi, une blessure au cœur. Ce sera le lieu de rappeler quelques passages de cette poésie, un des rares témoins du séjour de Mme Valmore au milieu de nous.

Quoi ! c'est là ton berceau, poétique Louise,
Mélodieux enfant, fait d'amour et d'amour,
Et d'âme, et d'âme encore, et de mollesse exquise ;
Quoi ! c'est là que ta vie a pris l'air et le jour !

Quoi ! les murs étouffants de cette étroite rue
Ont laissé, sans l'éteindre, éclore ta raison ?
Quoi ! c'est là qu'à brillé ta lampe disparue ?
La jeune perle ainsi colore sa prison !

Où posais-tu tes pieds délicats et sensibles,
Sur le sol irrité que j'effleure en tremblant ?
Quel ange, aplanissant ces sentiers impossibles,
A soutenu ton vol sur leur pavé brûlant ?

Oh ! les cailloux aigus font chanceler la grâce ;
Ici l'enfance, lente et craintive à souffrir,
Pour s'élancer aux fleurs, pour en chercher la trace,
En sortant du berceau n'apprend pas à courir...

Non ce n'est pas ainsi que je rêvais ta cage,
Fauvette à tête blonde, au chant libre et joyeux ;
Je suspendais ton aile à quelque frais bocage,
Plein d'encens et de jour aussi doux que tes yeux !...

En lisant ces strophes musicales, n'êtes-vous pas frappé par cette boutade, que l'enfance à Lyon n'apprend pas à cou-

rir : « paresseuse, elle marche », ajoute même l'auteur. Nous pouvons incliner à ne voir là qu'une gracieuse figure de rhétorique ; mais, à son insu peut-être, le poète a formulé une observation judicieuse et profonde : c'est vrai qu'en général le Lyonnais marche et ne court point !

Quant à cette cage dont tu rêvais, ô Marceline, pour la belle Louise, tu sais bien, ô charmeuse, que la cage ne fait pas le chant de l'oiseau, et tu as assez vécu pour entendre d'autres chants éclos « sur ce sol irrité », que modulaient Laprade, Dupont, Soulary !

*
* *

Mme Valmore était revenue à Lyon en 1834. A peine installée, elle fut témoin de ces sanglantes journées d'avril, qui jetèrent un voile funèbre sur la cité. Elle était trop femme pour n'en point ressentir toute l'horreur, et trop poète pour que sa plume ne se laissât aller à en tracer le triste tableau.

La prose d'abord : « Toutes les horreurs de la guerre civile ont désolé Lyon durant six jours et demi et six nuits d'épouvantables terreurs. Le canon, les balles, le tocsin permanent, l'incendie partout, les maisons écroulées avec leurs infortunés habitants consumés sans secours dans les flammes, et la triste tentation de regarder aux fenêtres, punie partout de mort.

« ... Par bonheur mes chères petites ont eu bien du courage et bien de la confiance dans celle que je tâchais de leur montrer. Leur santé n'a pas souffert, et une terreur curieuse, jointe à mes prières au ciel, ont soutenu la mienne. » (Lettre à Caroline Branchu.) — « Je n'ai vu cela que dans les livres ; mais je suis destinée, je crois, à revoir de tristes choses, car je peux vous dire que la mort m'a prise plusieurs fois par la main et m'a laissée aller. J'ai vu Dieu comme je vois votre

belle image, mais je le remercie de m'avoir entraînée comme par force à Lyon. J'étais à mon devoir, près de mon mari, au milieu de mes enfants, on n'aurait pas pu mieux finir. C'est à refaire, j'en ai du regret... » (Lettre à Mlle Mars.) — « Nous nous sommes retrouvés en vie avec étonnement et presque avec regret, car cette mort était si prompte ! Tomber ainsi en martyr sous l'atroce barbarie des rois, c'est aller au ciel d'un seul bond, et ce qui nous reste à voir peut-être dans cette ville infortunée nous faisait par moment envier l'élite qui montait à Dieu. » (Lettre à Mélanie Waldor.)

Le ton est un peu forcé, et la note n'est pas toujours juste, mais quelle profonde lassitude de la vie se traduit dans ces lettres ! Écoutons maintenant les vers, tirés d'une poésie que donna la *Revue du Lyonnais*, 1836, sous ce titre : *Pourquoi je suis triste.*

Vous demandez pourquoi je suis triste : à quels yeux
Voyez-vous aujourd'hui le sourire fidèle ?
Quand la foudre a croisé le vol de l'hirondelle,
Elle a peur et s'enferme avec ses tendres œufs...

Et quand le plomb mortel fait trembler chaque feuille,
Et les nids et l'orchestre et les hymnes des bois,
Jugez comme l'oiseau dont l'instinct se recueille
Retient avec effort ses ailes et sa voix !...

Quand le sang inondait cette ville éperdue ;
Quand la bombe et le plomb, balayant chaque rue,
Mêlaient leurs cris aux cris des tocsins effrayés ;
Quand l'incendie avide aux longs bras déployés
Etreignait dans ses nœuds les enfants et les pères,
Refoulés sous leurs toits par les feux militaires...
J'étais là, j'écoutais mourir la ville en flammes,
J'assistais, vive et morte, au départ de ces âmes
Que le plomb déchirait et séparait des corps ;
Fête affreuse où tintaient de lugubres accords !

..... Et toutefois mes yeux
Se collaient à la vitre et cherchaient par les cieux
Si quelque âme visible, en quittant sa demeure,
Planait sanglante encor sur ce monde qui pleure,
J'écoutais si mon nom, vibrant dans quelque adieu,
N'excitait point ma vie à se sauver vers Dieu.
Mais le nid, mes amours !...
J'ai retenu mon vol aux cris de mes enfants...

L'année 1834 réservait d'autres épreuves encore à cette âme vibrante. Le directeur du Grand-Théâtre fait faillite : trois mois d'appointements perdus et le théâtre fermé ! Il a fallu changer de logement, on pense à vendre des meubles restés à Paris, et quoique le théâtre se soit rouvert, Mme Valmore écrivait le 7 juin 1835 à Caroline Branchu : « Si tu nous voyais ici, toujours dans notre grenier, depuis la faillite dévorante ! Cent-vingt marches à escalader, comme c'est encourageant pour sortir. » La gêne, un état maladif qu'entretient cette situation tourmentée, le soin de ses enfants, autant de causes qui commandent à Mme Valmore une vie très retirée. On se l'imagine difficilement faisant « l'honneur des salons », pour employer le mot d'Alexandre Dumas, et l'on ne voit pas bien quel rôle plus brillant elle eût alors occupé à Paris ou ailleurs — à Paris surtout, qui n'a jamais passé pour être le paradis des gens sans le sou et sans position.

Que pouvaient, en réalité, ses amis de Lyon ? Lui adoucir ses épreuves par le témoignage de leurs sympathies et par quelques prêts discrets. Il n'y ont pas manqué, et Marceline, aigrie et souffrante, n'a pas toujours été juste envers eux. « Jamais, dit-elle quelque part, je ne vais dans le monde de cette province, où tout ce qui tient au théâtre demeure étranger comme les juifs. » Elle ne paraît pas se douter qu'il en était partout ainsi, car si l'on s'en tient à la liste de ses correspondants, qu'y trouvons-nous, à Paris même ? Des

gens de théâtre et des gens de lettres, pas plus. J'ignore quels étaient à Lyon les rapports des époux Valmore avec le personnel des théâtres, mais le peu de littérateurs que possédait la ville ne leur a pas fait défaut, et ils ont rencontré « dans le monde de cette province » un certain nombre d'amitiés dont ils pouvaient être fiers.

Il convient, parmi ces relations, d'en mentionner encore une, nouée vers la fin du séjour de Marceline à Lyon : je parle de Jules Favre qu'elle doit retrouver ensuite à Paris, et qui restera pour elle un ami dévoué jusqu'à la dernière heure. Enfin, rappelons — car ni Mme Valmore, ni personne ne paraît s'en être souvenu — que l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon lui ouvrit ses portes.

Le 29 mai 1835, l'auteur avait adressé à la compagnie ses trois volumes de poésies, dont le dernier, ayant pour titre *les Douleurs* venait d'être réédité en 1834. La dédicace, écrite de la main de Mme Valmore, qualifie l'envoi de « témoignage de gratitude profonde », ce qui donne à penser que l'Académie avait eu déjà lieu de montrer ses sympathies au poète. Quoi qu'il en fût, le 3 juin, le secrétaire perpétuel Dumas lui envoyait la lettre de remerciements ci-après :

« Madame, l'Académie de Lyon a reçu avec le plus vif intérêt les trois volumes de poésies dont vous avez bien voulu lui faire hommage. Ces ouvrages précieux ont été placés au premier rang de sa bibliothèque publique. Chacun y viendra puiser des jouissances délicates et pures ; chacun y trouvera des modèles de sensibilité et de grâce. Aux remerciements de l'Académie, permettez-moi d'ajouter le tribut de respect avec lequel je suis, Madame, etc. »

Dans la séance du 1er décembre suivant, le titre de membre associé fut décerné à Mme Desbordes-Valmore, en même temps qu'à Lacretelle, membre de l'Académie française.

*
* *

En mars 1837, Mme Valmore écrit à son amie Mélanie Valdor : « Dans quarante jours nous quittons Lyon, et nous ne savons ni pour où, ni pourquoi ». Voilà une phrase qui résume assez bien l'état d'esprit du couple infortuné : lui, possédé de ce mal du changement qui est propre à tous ceux que leur carrière a déçus et qui ont « des grincements de dents contre la destinée » ; elle, aimante et soumise, « vivant entre le ciel et la terre », et s'en prenant à tout ce qui l'entoure, de ce qu'elle appelle si bien « la sauvagerie de son sort ».

Cette année ne leur avait pas été clémente. Un retour d'épidémie cholérique, tout en épargnant Lyon cette fois encore, avait semé la terreur dans la région. Une crise douloureuse pesait sur la fabrique de soierie. « Tout Lyon est courbé sous des ailes sombres, écrit Mme Valmore. Les théâtres ont été fermés, les collèges aussi. Mon fils a été renvoyé du sien, car l'épidémie vient aussi d'éclater à Grenoble..... Quelle année ! Trente mille ouvriers sans pain, errant dans le givre et la boue, le soir, le visage caché d'un lambeau et *chantant* la faim !.... Ils chantent comme des enfants soumis, c'est là le miracle. Moi, je deviendrai folle ou sainte dans cette ville. »

Après un court passage de Valmore à l'Odéon, les époux allèrent à Milan. Valmore faisait partie d'une troupe française, en tournée dans la péninsule. Il ne paraît pas que ce voyage ait été fructueux et le pauvre artiste était trop heureux de rentrer au théâtre de Lyon, en 1839. Mais Marceline se fixait désormais à Paris, avec ses enfants, s'employant à chercher pour son mari soit une place de régisseur dans un théâtre, soit un poste qui lui permît d'abandonner la carrière dramatique.

Après l'inondation de novembre 1840, dont les ravages

ramenèrent la désolation dans notre ville si souvent éprouvée, elle écrit à Valmore : « J'ai passé des nuits pour les vers que l'on est venu me demander, à l'occasion des tristesses de Lyon. On les lit ce soir au concert de M. Hertz..... Line (Ondine), conduite par M. Jules Favre, vendra les vers pour les pauvres inondés..... » Elle raconte ensuite comment Rachel, dont on avait espéré le concours pour une représentation, s'était dérobée : « Mlle Rachel, qui comptait sur un refus du directeur, s'était offerte elle-même. Quand elle a su qu'il y consentait, elle s'est rétractée de la manière la plus honteuse devant toute la commission indignée. »

Mme Desbordes-Valmore a plusieurs fois donné de ses poésies à la *Revue du Lyonnais*. On trouve dans le même recueil deux pièces de vers, signées par sa fille Hyacinthe : *Baptême du comte de Paris*, 1839, et *A une Amie*, 1840. Ce dernier volume contient, en outre, un article du père, Prosper Valmore, sur une tête antique, appartenant au prince d'Aremberg, et qui serait la véritable tête du Laocoon : « C'est, dit-il, la douleur morale et physique, portée au plus haut degré. Ce serait le Christ, moins la divinité..... Rien ne grimace dans cette immense douleur..... »

Marceline Desbordes-Valmore mourut à Paris, le 23 juillet 1859 ; mais, limité par le titre même de cette étude, je n'ai pas à la suivre dans les vingt dernières années de sa carrière. Désormais, elle n'appartient plus à Lyon, sinon par les souvenirs qu'elle y a laissés et par sa correspondance avec de fidèles amis. Les deux précieux volumes, publiés par M. Benjamin Rivière, ne contiennent aucune lettre adressée à des personnes de Lyon. Je crois donc intéressant de reproduire ici quelques lettres qui m'ont été obligeamment confiées, et dont quelques-unes ont paru dans la *Revue du Lyonnais* et dans les cahiers d'autographes d'Alexis Rousset. Je souhaite que la publication de ces documents

en fasse surgir d'autres, conservés dans les familles lyonnaises.

Ce serait un bonheur pour moi si, par cette courte étude, je contribuais à faire adoucir le jugement sévère et immérité qui a été porté sur Lyon par les biographes de Marceline. J'aurais, au moins, la satisfaction d'avoir rappelé le séjour que fit en notre ville l'auteur de tant de fraîches poésies, dont les vers flottent encore dans nos souvenirs d'enfants : *l'Écolier*, le *Coucher d'un petit garçon*, l'*Oreiller d'une petite fille*, le *Peureux* — récits d'une maman qui s'exprime en vers ! — et de tant de strophes douloureusement passionnées, mais d'un accent si sincère et si pur que l'on peut répéter après Beaudelaire : « Si jamais homme désira pour sa femme ou sa fille les dons et les honneurs de la Muse, il n'a pu les désirer d'une autre nature que ceux qui furent accordés à Mme Valmore. »

AUGUSTE BLETON.

APPENDICE

LETTRES A MADAME ADÈLE PAULE

Paris, 12 juin 1834.

Comment, Madame, échapperais-je au besoin de me reconnaître votre obligée quand vous rassemblez tout ce qui peut me lier à vous par la gratitude et l'amitié ?

Je vous remercie d'être si bonne. Ce sentiment, ou cette complexion ravissante, porte tellement au bonheur que je me réjouis pour vous-même de ce qui vous rend charmante pour les autres.

Marius passe un quart d'heure de vacance auprès de mes filles, ces petits anges se conviennent très bien.

Merci pour le piano et mille fois je vous assure. Obtenez qu'on me le garde jusqu'en juillet. Je ne m'en servirai en toute sécurité qu'après l'avoir payé. Mais je suis bien heureuse de le devoir à votre obligeance qui tournera, je l'espère, Madame, en affection réelle par le besoin que j'ai d'y répondre et de la mériter.

A vous de cœur, Madame,
Marceline VALMORE.

Paris, 10 décembre 1837.

Chère et bien bonne Amie,

M. Godemard, de Lyon, devait emporter un paquet de lettres pour votre maison et nos amis, elles sont écrites depuis dix jours,

mais il ne revient et j'ignore son adresse ; peut-être est-il malade ou parti. Pensant que la lettre pour Ludovic vous est peut-être urgente, je prends le parti de la mettre à la poste. Je peux y joindre aujourd'hui quelques notes, étant relevée d'une maladie nouvelle que je viens de subir après celle de mon mari.

Et vous dont la santé m'inquiète, comment vous trouvez-vous? Je fais mille vœux tendres pour votre bonheur calme et durable.

Votre réséda m'a fait du bien. Votre amitié est gracieuse, gardez-la moi comme je vous garde la mienne à travers les mille troubles de ma vie.

Je ne pense pas que le neveu de Mme Balmont soit encore ici. Je vais le vérifier avant de jeter ma lettre à la poste.

Nous sommes dans de grands tracas, Valmore à peine convalescent vient d'ouvrir l'Odéon. C'est, dit-on, splendide, mais bien fatigant. Mlle Mars en a fait et recueilli tous les honneurs; son entrée a été le plus beau triomphe de sa vie. Que n'êtes-vous ici! Nous irions avec tous nos enfants.

Au revoir, Madame Paule et ma bonne amie, je vous quitte, car je suis encore faible.

Votre amie,
Mne VALMORE.

Paris, 10 mars 1839.

Il y a si longtemps que j'ai le désir de vous répondre, chère et bonne Amie, que je me décide à ne plus attendre une occasion ; elles sont trop sujettes aux retards.

Il m'est resté une impression douce et triste de votre dernière lettre. Vous avez beaucoup souffert et vous avez été guérie par M. Dessaix. Je ne dirai pas que je l'en aime davantage, ce serait bien difficile. Mais je suis bien heureuse de penser que c'est lui qui vous a délivrée d'un mal si affreux.

J'ai dans l'idée de mon cœur qu'il a une mission pour consoler et guérir bien des douleurs. Il manque beaucoup aux miennes qui sont de plusieurs natures. J'en ai aussi qui seraient beaucoup adoucies par votre amitié. Gardez-la moi bien, je vous en prie.

Le départ prochain de mon mari me jette dans la stupéfaction. Je ne comprends pas comment ce sacrifice s'est décidé, et pourtant il a fallu qu'il fût bien impérieux, puisqu'il a été consenti par tous deux... J'irai le voir une fois dans cette année-là ; c'est la seule idée à laquelle je puisse m'attacher pour résister à ce déchirement.

Ma chère Hyacinthe a été malade et l'est encore. D'affreux maux de tête, trop de travail, je crois, et trop de pensée dans sa charmante tête. Inès grandit et se développe ; Hippolyte voudrait se faire peintre ; moi, je voudrais me faire tranquille. Je le suis moins que jamais dans mon retirement de tout le monde, et je travaille toutes les nuits pour combler l'abîme creusé par le voyage d'Italie.

J'ai cent francs à vous envoyer depuis trois semaines. Valmore part le 17 avril, mais j'aimerais mieux être débarrassée tout de suite de cette petite somme. En me répondant, chère amie, dites-moi exactement ce que je resterai vous devoir, après les cent francs qui sont là pour vous.

Je vous aime et vous embrasse de toute mon âme qui ne peut changer pour vous.

Au revoir ! Votre amie,
Marceline Valmore.

Je supplie Marius d'aller jeter mon nom à la porte de M. Berjon, avec un bouquet de violettes.

Je prends tous vos enfants à la fois dans mes bras.

Paris, 14 décembre 1839.

Votre bonne lettre, chère Amie, m'a fait du bien et du mal. Je sens que vous souffrez et je sais qu'il faut que ce soit beaucoup pour vous plaindre ! Votre pauvre médecin est lui-même bien blessé au cœur, vous savez pourquoi.

Je vous envoie les vers pour Mme Balmont et je vous prie de l'embrasser sincèrement pour moi.

La position présente et à venir de Lyon m'épouvante aussi. Votre ville est si grave dans ses malheurs! C'est alors qu'elle m'attire plus fortement pour souffrir avec elle. Je ne peux encore vous dire positivement : j'irai, mais c'est à peu près sûr.

J'ai lu une partie de votre lettre à Sainte-Beuve qui en a été touché. Paris, non plus, n'est pas heureux, mais c'est tout au fond; l'extérieur bondit et chante.

A cette heure, je vais me mettre au lit, bien lasse d'avoir écrit partout. Il est une heure. Mes chers enfants dorment profondément; ils vous aimeront presque comme moi.

Mis à la poste à Châlons, 6 novembre 1843.

J'ai vos deux dernières lettres, chère Adèle. Vous ne m'oubliez pas, et votre souvenir m'adoucit bien des tristesses. Vous avez compris et partagé celle que vous étiez forcée de me causer, car vous l'aimiez aussi, cet ami que nous perdons (le peintre Berjon).

Pensez-vous que son esprit nous ait quittés? Si tendre et si affectueux pour moi, je ne me persuade pas qu'il nous soit devenu étranger, ni que nous le soyons pour lui. A cet égard, ma croyance profonde devrait me consoler... Mais non! je suis accablée de mélancolie : car enfin, il est invisible, et où, Seigneur, l'a-t-on caché?

Depuis bien longtemps, en lui écrivant sans qu'il pût jamais me répondre, je ménageais son cœur qui, je crois, était très sensible. Je lui faisais accroire que nous étions heureux et pleins d'espoir. Il aurait souffert de savoir notre infortune, et faire souffrir M. Berjon... Que Dieu lui donne tout le bonheur qu'il a mérité!

Je serais bien fâchée que votre prévision se réalisât. Je ne voudrais pas qu'il ait eu la pensée de priver Lyon, ou quelque autre ami, d'une de ses belles fleurs immortelles. Nous ne vivons pas assez pour souhaiter enfermer dans nos pauvres retraites ce qui peut étendre la gloire de ceux que nous pleurons et que leur pays n'a pas assez honorés, de leur vivant. Je porte ce sentiment si loin, ma bonne Adèle, que jamais je ne lui ai montré le moindre désir d'une de ces fleurs qui me ravissaient, et j'ai dû quelquefois lui paraître n'en pas comprendre le prix. J'ai, de lui, une esquisse

de ma petite Line, enfant, d'une ressemblance adorable, et c'est bien assez.

Le triomphe que ses tableaux de fleurs ont obtenu au Salon, il y a deux ans, m'a fait un bien inexprimable. A Paris, du moins, on osait dire et penser que c'était au-dessus de tous les autres ; mais il ne l'a pas entendu, et ses quatre-vingt-dix ans n'ont pas été réjouis de la croix des artistes. Une autre croix pèse aujourd'hui sur ce cœur pur, hélas ! parce que personne n'est jaloux de celle-là. Cher et bien-aimé M. Berjon !

Vos tristesses sont trop senties par moi et redoublent le désir que j'ai souvent de vous revoir. Vous êtes si bonne, vous m'avez été si fidèle qu'il y a entre vous et moi un lien que l'absence ne touche pas. Ah ! je vous en remercie, car moi aussi, j'ai vu s'écouler bien des rêves !

Le souvenir que vous me demandez (son portrait) et que nous devons au généreux talent de notre ami Elshoect, est là, préparé pour vous depuis près d'un mois. L'embarras est de vous le faire parvenir, sinon vous l'auriez déjà. Il est d'une grâce qui vous plaira, j'en suis sûre. C'est l'image véritable de l'amitié et je serai heureuse de la sentir sous vos yeux si indulgents pour moi. Elshoect a fait comme vous ! il n'a pas vu les défauts de mon visage et n'en a rendu que l'accent.

Nos peines sont en ce moment plus graves que jamais ! six mois sans appointements, et les amertunes d'un procès inique ! Dieu nous honore de grandes épreuves, et vous aussi, excellente amie.

Il me vient à l'idée d'envoyer chez l'ami Elshoect qui doit recevoir quelquefois des envois des de Paris ; si cela est, et qu'il doive encore rester à Lyon, je prierai qu'on y joigne ce médaillon, que l'on saura mieux emballer que moi, et je ne le casserai pas en route [1].

Aimez-moi comme je vous aime : c'est et ce sera sincèrement et toujours.

Votre attachée
Marceline Valmore.

[1] Elshoect, né à Dunkerque en 1797, mort en 1856, est l'auteur des deux groupes qui couronnent la grande façade de l'Hôtel-Dieu et d'un buste de Soufflot qu'on voit au musée de sculpture.

LETTRES A M. AIMÉ VINGTRINIER

Paris, 19 décembre 1855.

Monsieur, je désirais depuis longtemps qu'une occasion se présentât de vous remercier du plaisir véritable que nous ont causé vos poésies. Elles ont un sentiment particulier qui nous attache au livre comme à l'auteur, et je ne vous exprime que bien imparfaitement le gré profond que je vous sais de ce présent de cœur.

M. Montano, compositeur très distingué de ces musiques tendres que semblent appeler vos vers, et qui va, je crois, se fixer à Lyon, me permet de vous adresser cette lettre trop tardive, et se fait un plaisir de vous la porter lui-même.

Recevez donc par lui, Monsieur, l'assurance de notre plus affectueuse estime, et ressouvenez-vous encore que vous avez en nous des cœurs qui croient au vôtre.

Votre toute dévouée
Marceline DESBORDES-VALMORE.

Paris, 5 juin 1856.

Monsieur, je suis très inquiète de vous, et vous serez très bon si vous nous écrivez au milieu des calamités (il s'agit des inondations) qui nous remplissent de saisissement et d'effroi. Ecrivez-nous, si vous pouvez écrire! Personne de ceux qui nous demeurent chers à Lyon ne nous donne un signe de délivrance, c'est étouffant. J'y serais déjà dans cette ville tant aimée, si ma volonté pouvait m'emporter.

J'apprends après tout le monde les malheurs affreux qui vous entourent. N'en fussiez vous que le témoin, avec votre âme, que ne devez-vous pas souffrir!

Pouvez-vous nous écrire? Eh bien, je vous conjure, cher

Monsieur, de le faire, et je vous le demande comme le plus grand service que vous rendrez jamais à ceux qui ont gardé de Lyon le souvenir ineffaçable : celui du malheur. J'y ai beaucoup souffert ! j'y ai vu beaucoup souffrir ! J'y reste liée de liens éternels.

Personne ne nous écrit, j'en suis confondue et consternée, sortant à peine d'être fort malade. Mon cher mari et son bon fils m'ont caché tant qu'ils ont pu ces grandes causes de douleur. J'ai tout appris au dehors. C'est une tristesse générale ici, malgré l'étourdissement et la légèreté des esprits. Il y a partout des cœurs

J'écris à Mme Boitel. Parlez m'en, je vous en prie, et de Mme de Montgolfier, et d'un excellent homme dont je ne peux avoir aucune nouvelle, le docteur Vinay. Lui et sa pauvre femme m'ont fait tous les biens du monde.

Mon mari me parlait justement de vous, il y a bien peu de jours, au sujet d'un magnifique ouvrage sur les monuments de Lyon. Vous devez comprendre avec quel saisissement de cœur on se demande ce que deviennent ces choses et celles dont le souvenir est rempli !

Votre bien affectionnée,
Marceline Desbordes-Valmore.

Paris, 4 décembre 1856.

Mon cher Monsieur, si je ne vous ai pas remercié immédiatement de votre bon souvenir, c'est qu'après avoir lu votre légende, d'une couleur si originale et si énergique, je suis devenue fort malade.

J'ai tellement à cœur que vous ne nous supposiez pas devenus étrangers à ce qui vous touche que je profite avec empressement de ma convalescence pour vous témoigner à la fois mes remerciements et mes vœux. Ce serait pour nous une joie sérieuse de savoir qu'ils sont exaucés ; car nous tenons à Lyon par la bienveillance dont vous nous avez consolés et par des souvenirs ineffaçables. Dites-nous si les désastres de cette chère ville ont été un peu réparés.

Votre bien affectionnée servante,
Marceline Desbordes-Valmore.

Dites-nous si le mouvement musical est toujours aussi brillant

à Lyon et si vous y participez. S'occupe-t-on du talent de Mme Pauline du Chambge? Je voudrais tant qu'on ne l'oubliât pas sur votre frontière de l'Italie.

LETTRE A MADAME CAROLINE VALCHÈRE

4 mai 1842.

Vous n'êtes pas changée, Madame, vous me rappelez la grâce de nos premières relations, la tristesse aussi! et j'en suis demeurée préoccupée, après notre entrevue trop rapide.

Nous nous voyons toujours à la manière des hirondelles, dont j'ai la vie, moins facile pourtant: je vous en ai dit quelque chose. Mais, dans la saison du soleil, si vous pensez quelquefois à moi, que ce ne soit pas sans sourire: car le soleil! c'est le grand maître des cérémonies pour toutes les fêtes qui se passent en moi. Il faut que je sois bien malheureuse pour pleurer au soleil. Votre organisation ne ressemble-t-elle pas un peu à la mienne?

Je pars enfin pour aller voir mes sœurs. Joie et tristesse, se revoir après cinq ans! regarder tout ce que le temps ôte à de chers visages, restés si doux et si unis dans la mémoire, et se quitter à la hâte, comme si la tendresse était une mauvaise action!

Vous voyez, chère Madame, qu'au milieu de mes rêves actifs, je ne peux oublier qu'il y a du plaisir à vous répondre, ô vous qui me cherchez encore avec la même bienveillance et que je retrouve toujours avec émotion. Je vous ai vue si enfant! avec de si petites mains! et dès ce temps-là, comme aujourd'hui, je regrettais si sincèrement de ne pouvoir vous porter bonheur!

Au revoir, chère Madame, et croyez en moi [1].

Marceline VALMORE.

[1] Mme Caroline Valchère n'appartient pas à Lyon, mais elle eut d'étroites attaches avec plusieurs personnes de notre ville: notamment, Mme Marie Lassaveur, cantatrice, et Mme Monvielle, professeur de

M. SYLVAIN BLOT A M. LÉON BOITEL

Paris, 15 septembre 1859.

Les correspondances particulières de Mme Desbordes-Valmore formeraient, à elles seules, un livre adorable s'il était possible d'en réunir les éléments dispersés. Notre cité lyonnaise, qu'elle habita pendant plusieurs années, doit en posséder de nombreux fragments, car elle y a laissé des amis dont elle m'entretenait souvent, et sous les yeux desquels je souhaite que cette courte notice puisse arriver encore.

En parcourant les lettres nombreuses qu'elle m'a écrites, j'y retrouve cette phrase qui leur est applicable : « Lyon! ville de pleurs pour moi! si vous saviez combien elle est incrustée dans ma vie, vous auriez la certitude que tout m'y a consolée, et est encore frais à mon souvenir, comme la goutte d'eau qui fit reprendre haleine à Celui qui traînait sa croix. »

Fragment d'une lettre insérée au tome XIX
de la *Revue du Lyonnais*

musique. Notre charmant et regretté conteur, Alexis Rousset, eut l'honneur de la recevoir en son château de l'Arche; il possédait plusieurs lettres à elle adressées par Scribe, Béranger, Raucourt, Mlle Rachel et Mme Valmore, et reproduites dans ses volumes d'autographes. Il a paru intéressant d'en extraire au moins cette lettre, qui ne figure pas dans la correspondance intime, récemment publiée.

SOUVENIRS LYONNAIS

de 1496 à 1896

LES ENTRÉES SOLENNELLES

ET LES EMBELLISSEMENTS SUCCESSIFS DE LA VILLE

Lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon,
dans les séances des 26 janvier et 2 février 1897.

PAR

E. PARISET

SOUVENIRS LYONNAIS

de 1496 à 1896

LES ENTRÉES SOLENNELLES
ET LES EMBELLISSEMENTS SUCCESSIFS DE LA VILLE

Sommaire

I. *Introduction.* — Considérations générales sur la physionomie si variée des entrées solennelles.

II. *Itinéraires.* — Les itinéraires varient avec les agrandissements et les embellissements successifs de la Ville. — Les quais, à mesure qu'ils sont créés, sont désignés pour le parcours du cortège. — La place Bellecour est le centre des divertissements.

Orientation nouvelle à dater de 1860.

Incidents divers durant les réceptions officielles. — Les invitations à l'Hôtel de Ville aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. — Présents offerts aux Souverains.

III. *Résidences.* — Palais d'Ainay. — Palais de l'Archevêché. — Hôtel du Gouvernement. — Préfecture. — Maisons particulières.

IV. *Programmes.* — Les programmes comprennent : 1° les réceptions fermées, telles que banquets, bals, représentations théâtrales et visites dans les monuments ; 2° les cérémonies extérieures, telles que les inaugurations d'édifices, de ponts, de statues, et les promenades à travers la ville ; 3° les divertissements populaires.

I

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le 1^er^ mars 1896, j'assistais à la réception officielle du président de la République, M. Félix Faure. En parcourant le magnifique quartier tout récemment créé autour de

l'église Saint-Bonaventure, et en voyant cette foule animée qui le remplissait, j'ai involontairement évoqué le passé. Les anciennes maisons et les anciennes voies me sont apparues: celles-ci avaient déjà remplacé d'autres rues et d'autres maisons plus anciennes; et toutes, successivement, avaient également répété l'écho des acclamations de quelque réception solennelle.

Le culte pour le vieux Lyon, la lugdunolâtrie, n'a pas de plus fervent adepte que votre confrère: aussi a-t-il prolongé sa rêverie en remontant de la fin du XIX^e^ siècle à la fin du XV^e^ siècle.

J'ai pris les archives consulaires, et, les plans topographiques de la ville sous les yeux, j'ai essayé de reconstituer, en les comparant entre elles, les plus célèbres entrées solennelles de princes français dont notre cité a été témoin.

Pour ne pas trouver insipide la promenade à laquelle je vous convie, il ne faut pas, en philosophe sévère, constater les vicissitudes de ces manifestations, où le héros acclamé aujourd'hui est conspué le lendemain; il ne faut pas, en froid économiste, rechercher si les visites royales n'ont pas été souvent onéreuses à la ville que l'on invitait simultanément à gracieusement remplir le trésor royal vide; il ne faut pas, en moraliste misanthrope, se demander si les ambitieux ne sont pas seuls à en tirer profit: je vous offre de m'accompagner en spectateurs, flânant, devisant, se mêlant à cette foule mouvementée qui s'entasse à rangs pressés le long des rues, et qui, malgré son excitation fébrile, demeure, des heures entières, immobile et patiente, dans l'attente du passage d'une voiture officielle.

La passion des spectacles a existé chez tous les peuples, et dans tous les temps. L'homme a besoin de rompre la monotonie de son existence; il est instinctivement curieux.

Il a la curiosité de l'esprit: celle qui pousse vers les

congrès des savants toute personne ayant l'amour-propre de paraître comprendre et savoir ce que les voisins ignorent; celle qui attire aux conférences les affamés de beau langage; celle qui fait rechercher les bibelots et les objets d'art.

Il a la curiosité des sens : celle que le moindre événement extérieur excite. C'est celle-ci qui est en jeu dès que l'annonce d'une réception solennelle est publiée, et qui précipite hors de leurs domiciles tant de familles bourgeoises et ouvrières avides du spectacle promis.

De même que dans une représentation théâtrale les spectateurs peuvent être l'objet d'une étude intéressante, de même la physionomie de la population bariolée, bruyante, vibrante, qui encombre les rues, mérite d'être observée.

Ne peut-on pas, poursuivant la comparaison, dire qu'ici, comme là, les acclamations de commande existent, et, qu'auprès des manifestations sincères (car tous les régimes politiques ont leurs fervents adeptes), il y a un enthousiasme artificiel? Aussi, chaque réception officielle a-t-elle un caractère particulier que les circonstances lui impriment.

Un jour, la population tient à remercier Charles VII ou Louis XI de la concession des foires franches, ou encore Napoléon III de l'affranchissement du passage des ponts dans notre ville.

Ailleurs, on l'entend acclamer comme des libérateurs, Charles IX après les dévastations des huguenots dans notre ville, Henri IV après les troubles de la Ligue, Bonaparte après les souffrances de la Révolution, les Bourbons après les cruelles déceptions du Premier Empire, Napoléon III après les commotions de l'année 1849.

C'est une tout autre émotion que la duchesse d'Angoulême rencontre : l'enthousiaste réception qui lui est faite s'inspire des souvenirs des douloureuses épreuves que sa jeunesse a subies.

Les ovations spontanées sont très rares; un voyage officiel doit être annoncé d'avance afin que les préparatifs de la réception puissent être faits. Le XIX^e^ siècle a cependant été témoin de plusieurs explosions sympathiques de cette nature : en 1799, pour Bonaparte arrivant d'Egypte; en 1800, pour le même Bonaparte revenant d'Italie et s'arrêtant à relever les ruines de la ville; en 1856, pour Napoléon III cédant à une généreuse inspiration et apportant des secours aux victimes de la grande inondation du Rhône.

Une réception d'un caractère tout spécial, et qu'il n'est pas possible de placer au nombre des entrées solennelles ordinaires, est la réception dont le pape Pie VII a été l'objet en 1805[1] : le Saint-Père est, il est vrai, au moment de son arrivée, entouré comme un souverain temporel, par les autorités civiles et militaires officiellement convoquées, mais son véritable cortège, qui n'a cessé de l'accompagner durant son séjour, c'est la population tout entière, s'agenouillant devant le saint Pontife pour recevoir sa bénédiction. Il y a dans cette réception extraordinaire, qu'on peut appeler une apothéose, l'expression de la vénération et la manifestation de la foi religieuse, sentiments d'un ordre bien plus élevé que ceux que nous venons de constater.

Le patriotisme, de même que la religion, peut pousser l'exaltation populaire à une sorte de délire pendant les ova-

[1] Voir le récit du séjour du pape à Lyon, soit dans le *Bulletin de Lyon* du 4 floréal an XIII, soit dans l'*Almanach de Lyon*, 1806.

En allant à Paris, le Saint-Père s'était arrêté un jour; mais au retour, il séjourna du 16 au 20 avril 1805. Sa Sainteté rouvrit l'église de Fourvière fermée au culte depuis la Révolution. Elle donna sa bénédiction solennelle à la foule agenouillée, ici sur la place Louis-le-Grand, là sur la place des Terreaux. La maison qui porte le n° 3 de la place Louis-le-Grand, nommée alors maison Henry, a sur sa façade une plaque commémorative au-dessus du balcon où le Pape se présenta.

tions d'une entrée solennelle. Nous en avons eu la preuve dans les acclamations frénétiques et sincères qui, durant les cinq journées du 5 au 9 octobre 1896, n'ont cessé d'accompagner l'empereur Nicolas II et l'impératrice Alexandra sur le territoire français. Cette visite n'avait-elle pas, en effet, pour but de manifester et de sceller, avec la confiance dans une paix longue et glorieuse, l'alliance de la Russie à la France ?

Sauf ces cas exceptionnels, les réceptions princières demeurent assimilables à toutes les fêtes auxquelles la population est officiellement conviée. Est-il besoin de rappeler avec quel enthousiasme le public accourt aux spectacles de la rue, même durant les époques les plus troublées ? A Lyon, de 1790 à 1795, n'avons-nous pas eu l'ivresse des fêtes de la Fédération, des fêtes patriotiques, des fêtes civiques, des fêtes de l'Etre suprême, des fêtes de la souveraineté du peuple ? Il y a dans les esprits une surexcitation latente qui, à la moindre occasion, fait explosion : on la retrouve constamment.

Mais c'est assez prolonger l'analyse des sentiments qui agitent les spectateurs. Il est temps d'assister à la représentation, de suivre le cortège tout en causant à bâtons rompus, le long du chemin, des institutions et des personnages dont chaque lieu garde le souvenir ; de rechercher les changements successifs apportés dans la physionomie de la ville ; enfin de prendre part aux réceptions officielles et aux fêtes populaires qui sont le grand attrait des entrées solennelles.

II

LES ITINÉRAIRES

Il fut facile, pendant plusieurs siècles, de prévoir l'itinéraire que les cortèges officiels suivraient. En jetant les yeux sur un plan de Lyon, dessiné au XVI^e^ siècle, on aperçoit, en effet, deux voies principales établissant la traversée de la ville du nord au sud. L'une se déroule sur la rive droite de la Saône, longeant d'abord le faubourg étroit de Bourgneuf qui est resserré entre la colline et la rivière, puis traversant les quartiers plus larges de Saint-Paul et de Saint-Jean.

L'autre voie, qui se rejoint à la première par le pont, le seul existant au XVI^e^ siècle sur la Saône, va de la place de l'Herberie au pont du Rhône, soit par la rue Mercière et la rue Confort, soit par la place Saint-Nizier, la rue Grenette et les autres rues tracées dans le centre.

A l'extrémité nord se trouve la porte de Vaise. Un lion héraldique y est sculpté, d'où lui vient parfois le nom de « Porte du Lion ». Sur le fronton est inscrite la vieille devise « Un Dieu, un roi, une foi, une loi », que M. Steyert déclare être une devise nationale dont il faut placer l'origine au XV^e^ siècle, à l'époque où les diverses provinces, fatiguées des guerres civiles et religieuses, aspirèrent à l'unité de religion et à l'unité de gouvernement [1].

La porte de Vaise est celle qui s'ouvre aux voyageurs arrivant du nord et du centre de la France.

[1] Voir les notes que M. Steyert a mises à l'*Entrée solennelle de*

Deux autres portes sont successivement rencontrées, l'une auprès de Pierre-Scize, l'autre plus intérieure, vers Bourgneuf.

Il y a donc trois portes figurant sur le grand plan du XVI^e^ siècle, qui a été réédité par la Société topographique de Lyon; mais dans les récits des entrées solennelles, la porte de Vaise est spécialement dénommée [1].

A l'extrémité sud, vers la rue de la Barre, se trouve la porte du Rhône qui sert d'entrée aux voyageurs venant du Dauphiné; on l'appelle « la Tour [2] ». Deux colonnes placées à la tête du pont de la Guillotière marquent sa situation, elle est doublée par une autre porte, avec pont-levis, qui s'élève au milieu du pont. C'est ainsi qu'elle est représentée par Simon Maupin sur le plan de 1625 intitulé: *Lugdunum*, par Israël Silvestre, le peintre graveur du XVII^e^ siècle, auquel nous devons être reconnaissants de nous avoir conservé les vues de notre vieux Lyon, et par Lallemand dans ses dessins du XVIII^e^ siècle.

Porte de Vaise, porte du Rhône: tels sont les points « terminus » comme on dit aujourd'hui, où le Consulat se pré-

Charles IX à Lyon en 1564, en publiant le récit et les documents que Vital de Valous avait préparés pour cette entrée. Lyon, 1884.

[1] Ainsi Henri II, étant arrivé dans la nuit à l'abbaye d'Ainay, le samedi 22 septembre 1548, dut remonter la Saône le dimanche matin en gondole jusqu'à la porte de Vaise pour y être reçu officiellement; de même Charles IX étant entré, en 1564, dans la ville qu'il voulait visiter incognito, dut, pour son entrée solennelle, aller se présenter à la porte de Vaise, etc.

Voir, pour les détails, le volume publié en 1752, chez Delaroche, par ordre du Consulat, sous ce titre : *La relation des entrées solennelles dans la ville de Lyon des rois, reines, princes, princesses, cardinaux et autres grands personnages, de 1389 à 1750.* Il renferme la copie de toutes les relations conservées en manuscrit dans les archives de la ville.

[2] Entrée solennelle de Louis XIII en 1630.

sente au chef de l'Etat, et, après l'avoir congratulé, lui présente les clefs de la ville. Et c'est de là que le cortège doit partir pour se rendre à la cathédrale Saint-Jean [1].

Les zélés, peuvent aller hors des portes, au-devant du personnage illustre qui honore la ville de sa visite ; et on rencontre des chevauchées se dirigeant du côté du nord, vers l'Arbresle et même à Tarare [2], ou du côté du midi vers le faubourg de la Guillotière jusqu'à la plaine de Saint-Fons ; mais ce cortège provisoire et spontané est tenu, au retour, de s'arrêter à la porte de la ville.

Le prince s'étant avancé, le Consulat l'ayant harangué, le cortège officiel se forme suivant l'ordre des préséances fixées par l'usage.

Antérieurement au XIX^e^ siècle, un seul souverain venant du nord n'a pas passé par la porte de Vaise : c'est Louis XIII, en 1639. Il arriva par le plateau des Dombes, et entra par la porte Saint-Sébastien. Il est probable que la Grand'Côte fut malaisée à descendre, car la tentative d'une nouvelle entrée de ce côté ne fut pas répétée.

L'explication de cet essai d'une nouvelle route pour le cortège me semble être que le Consulat voulait montrer au Roi et au cardinal de Richelieu le nouveau quartier qui

[1] La route de Paris à Lyon est ainsi tracée en 1513 aux députés qui partaient en mission pour Paris, avec quatre chevaux de poste à leur coche : l'Arbresle, Tarare, Saint-Symphorien, Roanne, Saint-Germain, La Pacaudière, La Palice, Varennes, Bessay, Moulins, Saint-Pierre, Nevers, La Charité, Cosne, Briare, Montargis, Saint Mathurin, Paris. *Archives*, CC, 622.

[2] Monfalcon, dans *Histoire monumentale de la ville de Lyon*, résume à la fin de chaque siècle les embellissements et les travaux de voirie exécutés dans la ville, et les relie, avec raison, à la marche de la civilisation.

M. Bleton, *Lyon Pittoresque*, entre dans plus de détails, expose la situation des anciennes rues, cherche ce qu'elles sont devenues et recueille tous les souvenirs du passé éteint et vivant encore.

se créait au bas de la côte Saint-Sébastien et vers les Terreaux.

Les modifications successives introduites dans l'itinéraire des entrées solennelles ne sont, en effet, basées que sur les transformations subies par la ville. De telle sorte qu'en assistant aux réceptions solennelles des princes, qui viennent à Lyon, soit pour y séjourner soit pour y transiter, on constate inévitablement les transformations de la cité. C'est le tableau que je viens mettre sous vos yeux.

Il est intéressant de suivre le développement de la ville de Lyon. Elle naît simple bourgade au pied de la colline de Fourvière avec les paroisses Saint-Paul, Saint-Pierre-le-Vieux et Sainte-Croix; s'étend vers le sud où se forme le faubourg Saint-Georges sur les terrains de l'ancienne Commanderie, dite plus tard bailliage Saint-Georges ; se prolonge au nord jusqu'à Vaise; franchit ensuite la Saône, et, dans un mouvement d'expansion constant de l'ouest à l'est, couvre la presqu'île jusqu'à la rive droite du Rhône. Et voici que, de nos jours, une ville nouvelle apparaît sur la rive gauche du fleuve!

Antérieurement au XVII^e^ siècle, la cité principale, la cité officielle, demeure sur la rive droite de la Saône. Cette rive est nommée par un souvenir du partage de la France de Charlemagne, « le côté du Royaume », c'est-à-dire côté du royaume de France, tandis que la rive gauche est désignée « côté de l'Empire », c'est-à-dire côté de l'Empire Germanique. On a même dénommé les Dombes « le Beaujolais du côté de l'Empire », par opposition au Beaujolais situé sur la rive droite.

Je conserverai donc ces deux dénominations, très souvent rencontrées dans les pièces de nos archives consulaires [1].

[1] Voir par exemple le rôle des tailles de 1386. *Archives*, CC, 380.

Mais je dois faire observer que la ville de Lyon n'a jamais été comprise dans l'Empire d'Allemagne, à qui, par moment, ont appartenu les Dombes, la Bourgogne, le Dauphiné et la Provence. Aussi les expressions « côté du royaume » et « côté de l'Empire », sont-elles, dans la réalité des faits, plutôt applicables aux rives du Rhône. C'est ce que l'intendant d'Herbigny observe très justement dans son célèbre mémoire sur la *Généralité de Lyon* daté de 1698. Il indique que le Lyonnais et le Languedoc forment le côté du Royaume, tandis que le Dauphiné et la Provence forment le côté de l'Empire [1]. C'est ce que rappelle Mistral, dans son poème *Le Rhône*, employant constamment les expressions « côté du Royaume », « côté de l'Empire », lorsqu'il fait commander une manœuvre, soit à tribord soit à bâbord, par le patron de la barque qui descend le fleuve.

C'est donc du côté du royaume que je vais au-devant du cortège.

La première station, la porte de Vaise, franchie, apparaît la porte de Bourgneuf appelée « fausse porte ». Tout autour, des estrades ont été dressées, comme d'ailleurs à toutes les stations, et sont remplies d'invités.

Jean Perréal, en 1490, a peint sur cette porte les armes de France; et Nicolas Leclerc a sculpté autour de l'écu trois anges et un lion [2]. Le prince y trouve quatre notables bourgeois portant un dais splendidement orné; il traversera la ville sous ce dais.

La seconde station est auprès de Saint-Paul. La ligne des maisons qui bordent les rues du côté oriental et qui plongent leurs fondations dans la rivière, s'interrompt deux fois en

[1] D'Herbigny a été intendant à Lyon de 1694 à 1701. Il a écrit la description administrative de plusieurs généralités du royaume de France pour l'instruction du Dauphin.

[2] *Archives*, BB, 19 et 20.

amont du pont de Pierre, et laisse deux ouvertures : ce sont les ports Saint-Paul et Saint-Eloi.

Nous sommes dans le quartier commerçant. Voici, près la rue « Puy-de-sel », le principal grenier à sel qui est important, car la ferme pour la gabelle comprend, dans le ressort de Lyon, les trois provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, plus le Mâconnais et le Vivarais [1].

Plus au sud, sont les bureaux de la douane. Cette institution, dont le développement a été assuré par de nombreux édits, dont les plus importants datent de 1540 à 1613, doit son origine aux droits mis à l'entrée sur les draps de soie, d'or et d'argent. Elle prend une grande extension sous François I^er^, lorsque ce roi exige que toutes les marchandises importées de l'étranger et soumises à des droits d'entrée passent par Lyon ; aussi, en 1563, Charles IX juge-t-il nécessaire d'établir une juridiction spéciale des douanes, où des offices sont créés en 1692 de manière à former une Chambre.

Aux droits d'entrée perçus à Lyon s'ajoutent les droits de passage établis à la douane de Valence, créée en 1595 sous le nom de douane de Vienne, et le droit forain. La régie de ces trois sortes de droits appartient aux cinq grosses fermes.

Le mouvement des marchandises est considérable dans le quartier de la Douane, pendant la durée des quatre foires qui ont été octroyées à Lyon par Charles VII et par Louis XI, et dont la Ville défend les privilèges avec un soin jaloux. Un commerce actif d'épices, de tissus de soie et de laine, de draperies, amène à Lyon des Italiens, des Suisses, des Allemands. Chaque foire est un rendez-vous commercial. Les transactions se font dans les cours des hôtels, très nombreux dans le quartier, d'où la rue « des Albergeries » tire son

[1] *Description générale de la ville de Lyon* en 1573, par N. de Nicolay, manuscrit publié en 1882 par la Société de topographie de Lyon.

nom. Les désignations des rues : « rue de Flandre, rue des Treize-Cantons, etc. », indiquent le cosmopolitisme de la population [1].

La station suivante du cortège est la place des Changes, sorte de carrefour auquel aboutissent un certain nombre de rues, entre autres la rue de Flandre et la rue Saint-Jean. Les opérations des changes sont surtout alimentées par les réglements et les paiements, strictement observés à la fin de chaque foire. Aussi tout autour de la place des Changes sont les maisons habitées par les banquiers opulents, la plupart d'origine italienne, qui fournissent aux rois, aux villes, aux négociants de tous pays, soit des espèces, soit des lettres de change, et qui ne craignent pas de s'intéresser même aux lointaines entreprises maritimes [2]. C'est le quartier de la haute finance : c'est également le quartier des riches orfèvres. De belles maisons, datant du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, subsistent encore à la fin du XIX^e^ siècle et forment un des attraits pour les touristes désireux de connaître le vieux Lyon [3].

La place des Changes s'appelait anciennement « la place de la Draperie ». C'est Henri II qui autorise les changeurs en 1547 à se réunir sur la place publique et à y traiter leurs

[1] Voir M. Bleton, *Lyon pittoresque*. Le chapitre XII est consacré au quartier Saint-Paul.

[2] Dans les archives de la Seine-Inférieure, M. de Fréville a trouvé une pièce qu'il a publiée dans son *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*, 1857, et où il est question de prêts faits par un banquier lyonnais à des armateurs de Fécamp.

[3] M. Bleton, *Lyon pittoresque*, a consacré le chapitre XI au quartier Saint-Jean, décrivant et représentant, dans de charmantes illustrations, les différents immeubles qui rendent si intéressante une visite dans cette partie de la ville. Le contraste entre l'opulence de la rue Juiverie et la misère qui régnait rue Grenette, quartier des artisans les plus pauvres, la plupart cordonniers, est indiqué par le Consulat, en 1579, dans une délibération. *Archives*, BB, 103.

affaires [1]. Il n'est question d'un édifice spécial qu'en 1631. Cette première loge, achevée en 1653 [2], a été remplacée par le charmant monument dont Soufflot a donné les plans en 1748 [3], et qui, depuis 1803, a été affecté au culte protestant. Combien il est heureux que le Consulat, après avoir acheté, en 1734, l'hôtel du gouverneur, situé rue Saint-Jean, pour en faire la Bourse, ait renoncé à cette affectation!

Après le Change, le cortège pénètre dans le quartier du monde officiel, le quartier Saint-Jean. Le gouverneur, les magistrats du Présidial et de la Sénéchaussée, tous les officiers se rattachant à la justice ou à l'administration y habitent; leur paroisse est l'église Sainte-Croix. Là, le cortège suit la rue Saint-Jean, qui se nommait « la Grande-Rue », célèbre dans les annales des tournois [4], en même temps que la rue Juiverie et la rue Grenette, parce que, exceptionnellement droites, ces rues permettaient aux combattants de se voir à une distance suffisante.

Au milieu de la rue Saint-Jean est la place du grand Palais, place créée sur un jardin donné à la ville en 1538 par François Ier et agrandie en 1620 [5]. C'est la dernière station du cortège avant d'arriver à « la porte Froc », limite du cloître Saint-Jean vers le nord.

Le « grand palais » ou « palais de Roanne » a une importance considérable, car il est le siège de la justice royale qui devint toute-puissante lorsqu'elle eut absorbé en 1562, après

[1] *Archives*, BB, 66. La place des Changes fut agrandie en 1583, par ordre de Henri III, qui voulut lui-même visiter l'emplacement. BB, 111.

[2] *Archives*, BB, 180 et BB, 207.

[3] *Archives*, BB, 314, 316. C'est l'architecte Roche qui a fait la construction sur les plans de Soufflot, de 1748 à 1750.

[4] Tous les historiens ont parlé des tournois qui ont eu lieu à Lyon dans les trois rues Saint-Jean, Juiverie, Grenette.

[5] *Archives*, BB, 157.

la mort du cardinal de Tournon, la juridiction ordinaire et séculière des archevêques de Lyon [1].

L'édifice, d'aspect féodal, était anciennement une maison canoniale appartenant à des chanoines originaires de Roanne, d'où lui vint le nom de maison de Roanne. Léguée à Hugues de la Tour, sénéchal de Lyon, et transmises à Humbert Ier, dauphin de Vienne, en 1281, cette maison fut cédée par Humbert II, en 1344, au roi de France, lorsque le Lyonnais fut ajouté au royaume : c'est alors que la maison de Roanne prit le nom de palais de Roanne.

En 1349, le siège de la justice royale, qui de Mâcon avait été transporté à l'Ile-Barbe en 1328, fut établi dans le palais de Roanne. Successivement on y installa, du XIVe au XVIIe siècle : la Sénéchaussée, l'atelier monétaire, le Présidial, les élections, le Parlement des Dombes, le Bureau des Finances,

[1] On trouvera des détails, tant sur les différentes juridictions qui fonctionnaient à Lyon que sur l'administration générale, dans le mémoire écrit en 1573 par N. de Nicolay, sous le titre : *Description générale de la ville de Lyon*, et publié par les soins de la Société de topographie en 1882. On les complètera par la lecture du Mémoire de l'intendant d'Herbigny, écrit en 1698 pour le Dauphin sur la Généralité de Lyon.

La Sénéchaussée est la plus ancienne juridiction; elle fut créée à Lyon en 1312 après que l'entente eut été établie entre l'archevêque de Lyon et le roi de France. Mais afin d'éviter les conflits avec l'archevêque, qui conservait une part de juridiction, la Sénéchaussée fut unie au bailliage de Mâcon, et n'en fut séparée qu'en 1435, lorsque le roi de France céda le bailliage de Mâcon au duc de Bourgogne.

Le Présidial de Lyon fut créé par Henri II en 1552. *Archives*, BB, 73.

Les élections étaient primitivement au nombre de trois, une par province : l'élection de Montbrison pour le Forez, l'élection de Lyon pour le Lyonnais, l'élection de Villefranche pour le Beaujolais. En 1631, deux autres élections furent créées, celle de Saint-Etienne et celle de Roanne, en démembrant Montbrison et Lyon.

la Cour des monnaies. Aussi devint-il indispensable, après avoir transformé les bâtiments en 1686, de les agrandir. C'est ce que fit le Consulat en achetant, en 1765, l'hôtel de Fléchère, construit en 1638 par Pierre de Sève, seigneur de Fléchère. On commence par utiliser ce vieil hôtel, puis, en 1785, on construit une prison et de nouveaux bâtiments. Ils sont représentés dans un dessin de l'architecte Bugnet, daté de 1784 [1]. Au commencement du XIX^e^ siècle, l'insuffisance des locaux commande impérieusement un changement; il faut loger le Tribunal de première instance dans l'hôtel de Chevrière, place Saint-Jean, et démolir l'hôtel de Fléchère. Cela ne suffit pas encore : alors on se décide à bâtir, en démolissant tous les bâtiments anciens ou récents, un monument assez vaste pour loger tous les services des Tribunaux: c'est le Palais de Justice actuel, commencé en 1835, dans lequel la Cour royale fut installée en 1847. La colonnade de la façade a été ajoutée postérieurement par l'architecte Baltard. Brouchoud, dans une notice historique très substantielle sur les *Archives judiciaires de Lyon*, raconte incidemment les pérégrinations des Tribunaux et donne, dans une planche gravée, les façades de l'hôtel de Fléchère, du palais et de la prison, telles qu'elles étaient au commencement de ce siècle [2].

Après m'être attardé devant le palais de Roanne, je me hâte de rejoindre le cortège qui est parvenu à l'extrémité

[1] Tous ces détails ont été puisés dans une intéressante notice sur le palais de Roanne que Guigue, ancien archiviste de la ville, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, a insérée sous forme de note, p. 121, dans l'ouvrage de N. de Nicolay : *Description générale de la ville de Lyon*, que la Société de topographie a publié en 1882.

[2] La notice de Brouchoud a été publiée dans les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, année 1867.

de la rue Saint-Jean, devant la « porte Froc », ou porte Frau [1], qu'il faut franchir pour entrer dans le cloître Saint-Jean.

Ici le souverain cesse d'être l'hôte de la Municipalité. Les chanoines, comtes de Lyon, sont maîtres dans le cloître. Ils se présentent avec leur dais à la porte Froc; et alors commence une nouvelle réception, réception d'un ordre privé. Le souverain est conduit processionnellement jusque dans l'intérieur de la cathédrale. Les chanoines du Chapitre de Saint-Jean, au nombre de 32 depuis 1321, furent confirmés dans leurs titres de comtes de Lyon, par arrêt du Parlement en 1653. Appartenant à la plus ancienne noblesse de France, ils forment un corps séparé; son chef est le doyen, un des premiers dignitaires de l'Église de Lyon.

Lorsqu'une entrée solennelle a lieu, les comtes de Lyon vont, précédés de leur doyen, saluer le souverain à la porte de la ville; mais ils ne frayent pas avec le clergé ; celui-ci se présente sous la conduite du grand obédiencier de Saint-Just. Après leur salutation, les comtes de Lyon reviennent directement au cloître Saint-Jean pour y attendre le souverain : c'est là d'ailleurs qu'ils habitent.

Très fiers de leur noblesse, les comtes de Lyon épluchent minutieusement la généalogie des candidats qui se présentent. Henri IV ne dédaigne pas, lorsqu'il arrive, en 1595, à la porte de la cathédrale, de solliciter le titre de comte de Lyon, et il l'obtient parce qu'il fut déclaré le premier gentilhomme de France.

Je n'entrerai pas dans le détail du cérémonial usité à l'intérieur du cloître Saint-Jean ; ce n'est plus une entrée à laquelle la foule assiste. Il a été d'ailleurs publié, par les soins du Chapitre de Saint-Jean, un récit spécial de la réception faite

[1] Voir sur la porte Froc, M. Bleton, *Lyon pittoresque*, p. 269.

à différents princes, et en particulier au roi Louis XIII, en 1622 [1]; on peut le consulter.

Ainsi la rue Saint-Jean, la rue de Flandre, la rue des Albergeries et la rue Bourgneuf (ces trois dernières ont disparu pour faire place à des quais), tel est l'itinéraire classique pour les entrées solennelles sur la rive droite de la Saône, côté du Royaume; il va de la porte de la ville à Vaise, à la porte du cloître Saint-Jean. Nous l'avons parcouru. Nous allons assister aux entrées solennelles qui se développent du côté de l'Empire.

Sur la rive gauche de la Saône, en face de la ville officielle, est une cité d'abord dénommée bourg de Lyon, et devenue au XVI^e^ siècle la véritable commune lyonnaise. Elle a secoué le joug de l'archevêque, son ancien suzerain, et veille avec un soin jaloux à ce que le Chapitre ne fasse aucun empiètement sur son autonomie. Comme preuve de cet antagonisme entre la Municipalité et l'Archevêché, voici un incident que je trouve dans l'entrée solennelle de Louis XIV, en 1658:

Le grand roi, soit par coquetterie et pour ne pas paraître dans une tenue dont la correction, à la suite d'un long voyage, pouvait être compromise, soit par orgueil, trouvant peu majestueux de monter sur une estrade à la porte de la ville pour recevoir les autorités, avait ajourné les harangues au lendemain de son arrivée. Au jour dit, les délégations se présentent d'abord au roi, puis vont rendre leur devoir à la reine qui logeait à Ainay. Dans l'antichambre, le Consulat a été devancé par le Chapitre de Saint-Jean. Celui-ci s'est mis près de la porte de la chambre de Sa Majesté avec l'intention évidente de passer le premier. Les échevins en appel-

[1] *Réception de très chrétien monarque Louis XIII, premier comte et chanoine de Lyon, par MM. les doyen, chanoines et comtes en leur cloître, le 11 décembre 1622,* publiée à Lyon, Roussin, 1623.
Les armes du chapitre sont sur le frontispice.

lent au maréchal de Villeroi qui déclare aux comtes de Saint-Jean que « c'est au corps consulaire, représentant la généralité de la ville, d'entrer et de parler le premier. A quoi ledit sieur Doyen et sa suite ayant voulu en quelque sorte répugner, ledit sieur prévôt des marchands aurait dit hautement aux mandeurs de ladite ville qu'ils eussent à passer, la chose ayant été réglée par ce que mon dit seigneur maréchal de Villeroi avait déclaré présentement, et cela aussi étant conforme à l'usage de tout temps introduit ».

Ainsi fut fait. Et le maître des cérémonies vint prendre par la main le prévôt des marchands pour le conduire le premier vers la reine [1].

Le Consulat ne montrait pas moins d'énergie à soutenir contre la Royauté les privilèges que la commune avait réclamés et obtenus, lorsqu'elle avait traité avec le roi de France et accepté sa suzeraineté. Il y en a un exemple dans une entrée solennelle de Louis XIII.

C'était en 1622. Le Roi, avant de prendre une pièce d'orfèvrerie offerte par le prévôt des marchands, remettait les clefs de la ville au marquis d'Halincourt et de Villeroi, en disant : « Je donne ces clefs au sieur d'Halincourt, votre gouverneur, en qui j'ai toute confiance. » Le prévôt des marchands répondit aussitôt : « Nous supplions Votre Majesté que ce soit sans blesser les privilèges de la ville qui a l'honneur de tenir la garde des clefs d'icelle en foi et hommage de Votre Majesté. » Et le roi de répliquer : « Aussi veux-je que ce soit sans préjudice de vos privilèges [2]. »

On ne voit, dans l'histoire de Lyon, les échevins privés de la garde des clefs de la ville que durant le séjour des calvinistes. Ces clefs étaient en nombre correspondant au nombre

[1] *Archives*, BB, 213.
[2] *Archives*, BB, 161.

des portes de la ville. Il y en avait six au XVII^e siècle. Trois existaient encore en 1815 lorsque les Autrichiens entrèrent à Lyon; deux furent prises et emportées à Vienne, en Autriche, la troisième est dans le musée de notre ville.

Les remparts et les portes ayant été supprimés, il n'est plus question de cette cérémonie symbolique des clefs.

Les deux citations, que je viens d'extraire des récits d'entrées solennelles, montrent que l'histoire peut y trouver des traits caractéristiques pour un tableau des mœurs.

C'est ce que M. Steyert a exposé dans la brillante introduction qu'il a mise au récit de l'entrée solennelle de Charles IX à Lyon en 1564, en publiant, en 1884, les documents préparés par M. Vital de Valous.

Ainsi, M. Steyert insiste sur l'ordonnance datée du 7 juin 1564, par laquelle le maréchal de Vieilleville défendit aux maîtres et compagnons des métiers « de faire apprests et dépenses pour cette entrée solennelle ». C'était, en effet, leur interdire de paraître dans le cortège, bien que, antérieurement, ils eussent toujours joui de cet honneur. Or, la raison était que le maréchal redoutait un conflit entre les catholiques et les huguenots, dont la domination passagère avait soulevé tant de haines. Il préféra que les artisans fissent leur manifestation en acclamant bruyamment le roi, qui avait mis fin au triomphe des huguenots. M. Steyert relève encore dans cette réception quelques particularités qui peignent l'état des esprits.

Il en serait de même pour chacune des entrées solennelles, si elles étaient étudiées dans leurs détails.

De nos jours, ce sont les discours prononcés par le chef de l'Etat qui sont attendus comme des manifestes politiques et qui doivent répondre aux préoccupations de l'heure présente.

Les entrées solennelles sont instructives à un autre point

de vue que j'ai déjà signalé : elles renseignent sur le développement et les embellissements de la ville située entre la Saône et le Rhône, où nous avons pénétré en quittant le côté du Royaume.

Au XVI^e^ siècle, les limites de la cité au nord et au sud sont tracées par les couvents qui possèdent, tous, de larges jardins; à l'est coule le Rhône, et à l'ouest, la Saône. La population est entassée dans les maisons qui entourent l'église Saint-Nizier.

M. Bleton, notre confrère, pour qui le vieux Lyon n'a pas de secret, appelle avec raison l'église Saint-Nizier[1], « la cathédrale municipale ». Les bourgeois de la commune l'ont élevée et décorée pour l'opposer à la cathédrale aristocratique de Saint-Jean construite par le Chapitre. Chaque année, le 21 décembre, jour de la Saint-Thomas, les assises pour la nomination des magistrats consulaires y sont tenues.

Le Consulat est l'âme de la commune. Celle-ci comprend un grand nombre de corps de métiers, qui y apportent la vie et la richesse. Elle est le centre de l'industrie et du petit commerce : aussi le développement de la population y est-il rapide. On peut en juger par l'énumération des membres des corps de métiers, qui, conduits par leurs capitaines, ont pris place au XVI^e^ siècle, par « bandes », dans le cortège de Henri II.

Dans les entrées solennelles des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, il n'est plus fait mention de bandes professionnelles : les

[1] M. Bleton, *Lyon pittoresque*, chapitre v.

L'église Saint-Nizier a été le premier siège épiscopal de Lyon, elle est, au XVI^e^ siècle, église collégiale et paroissiale.

Les habitants de la cité orientale ont toujours tenu à se séparer des habitants de la cité occidentale. M. Bleton insiste sur cet antagonisme, p. 89 et suiv., qui est le résultat de la lutte contre l'archevêque, l'ancien suzerain.

milices bourgeoises ont absorbé les membres des corporations. Les pennonages seuls sont dénommés; chaque pennonage réunissant tous les habitants d'un quartier déterminé[1].

Pour ce qui concerne la vie de la commune, les corps de métiers amènent un autre élément d'animation pour les confréries. Chaque confrérie a sa chapelle ou son oratoire, soit à Saint-Nizier, soit à Saint-Bonaventure, soit aux Jacobins[2].

Un corps de métiers, de même qu'une famille noble, en créant à ses frais une chapelle, appose sa signature au-dedans sur la voûte et au dehors sur le mur de clôture. Regardez, par exemple, ces curieux écussons encore intacts, qui sont sculptés sur les contreforts de l'église de Saint-Bonaventure du côté de la petite porte. Ils renferment des ustensiles de travail, et sont de véritables armoiries de corps de métiers. Notre érudit confrère, M. Desvernay, a recueilli dans les archives de la ville de précieux renseignements sur le couvent des Cordeliers et sur l'église de Saint-Bonaventure; il a bien voulu me communiquer ces documents inédits dans lesquels la place des différentes chapelles est parfaitement indiquée. Il en résulte que le premier écusson, vers le nord, marque la chapelle des « corroyeurs », et que les deux autres écussons, plus au sud, limitent la chapelle des « tailleurs »; on les retrouve à l'intérieur sculptés sur la clef de voûte de chaque chapelle[3].

A mesure que les bourgeois et les artisans croissent en

[1] Il y avait en 1678, 37 pennonages, *Archives*, BB, 234.

[2] M. Bleton en a conservé le souvenir; voir *Lyon pittoresque*, chapitre 1er, consacré au quartier des Cordeliers, et chapitre v, consacré au quatier Saint-Nizier.

[3] L'écu des corroyeurs présente en chef la *drayoire*, un des couteaux servant à racler les peaux, et en pointe l'*étire*, polissoir en

nombre, les maisons sont surélevées. Puis les couvents, tentés par la spéculation, se décident à utiliser en locations une partie de leurs immeubles et à ouvrir des rues à travers leurs jardins[1]. Le courant des constructions se porte simultanément au nord et au sud. On assiste à un développement merveilleux de la ville encaissée entre le Rhône et la Saône; et ce mouvement, commencé au XVI^e^ siècle, considérablement accru au XVII^e^ siècle, se prolonge durant le XVIII^e^. Il est facile de le constater, en comparant entre eux le grand plan scénographique du XVI^e^ siècle, le plan dessiné par Simon Maupin, en 1659[2], et le plan géométral dessiné par Claude Séraucourt, en 1740[3] :

Au nord, les fortifications reportées au sommet de la

métal utilisé pour nettoyer et polir le cuir. Voir *Dictionnaire technologique des arts et métiers*, Paris, 1824.

L'écu des tailleurs, répété sur deux contreforts consécutifs, représente en chef « une coquille entre les pointes d'une paire de ciseaux en sautoir ».

[1] Les transformations que subit la ville, à la suite des aliénations faites par les Augustins, les Carmes, les Cordeliers, les Jacobins, les Célestins et les Dames de Saint-Pierre, sont soigneusement décrites par M. Bleton, *Lyon pittoresque*.

Parmi les gravures d'Israël Sylvestre, faites de 1649 à 1652, il y a une vue de l'église Saint-Bonaventure, qui montre les maisons adossées au cloître des Cordeliers et une vue de la place qui a été prise sur les jardins du couvent des Jacobins.

[2] *Archives*, BB, 214. Un premier plan de Maupin est daté de 1625.

M. Grisard a publié une *Notice sur les plans et vues de la ville de Lyon, du quinzième au dix-huitième siècle*, Lyon, Mougin-Rusand, 1891. Il a minutieusement étudié et décrit l'œuvre si intéressante d'Israël Sylvestre et le grand travail de Simon Maupin.

La Société de topographie historique a fait reproduire, en 1872, le plan de 1553 qu'on avait retrouvé déchiré en plusieurs morceaux dans les archives.

[3] *Archives*, BB, 302 et 305. Le plan géométral levé et dessiné par Séraucourt, et orienté par le Père Grégoire, de l'ordre de Saint-François, a été dédié au duc de Villeroi.

colline Saint-Sébastien de 1550 à 1620; les fossés des Terreaux comblés; les portes Saint-Vincent, Saint-Marcel, Lanterne, Chenevier[1], démolies; les rues Saint-Marcel, Sainte-Marie, Terraille, Sainte-Catherine, Désirée[2], ouvertes au XVI^e siècle; les rues Neyret et des Augustins au XVII^e siècle; le Consulat par des offres de privilèges invitant les propriétaires de terrains à y élever des constructions[3].

De nombreuses communautés religieuses se joignent, au XVII^e siècle, aux Augustins, aux Grands Carmes, depuis longtemps installés sur la rive gauche de la Saône; les Capucins du Petit-Foret, à côté des Carmes en 1622; les prêtres de l'Oratoire, dans la rue Vieille-Monnaie en 1616; les Carmélites, sur la côte, en 1616; les religieux de la Visitation dans la rue des Fantasques en 1625; les Feuillants, vers la Croix-Pâquet en 1620; les Ursulines rue Vieille-Monnaie en 1612; les religieuses du Tiers-Ordre de Saint-Vincent, dites religieuses de Sainte-Elisabeth, au couvent des Collinettes côte Saint-Sébastien en 1617, les Annonciades ou Bleu-célestes, vers l'église Saint-Vincent en 1639[4].

[1] *Archives*, BB, 47, et BB, 81.

[2] Rue Saint-Marcel ouverte en 1520. *Archives*, BB, 40, rue Terraille, ouverte en 1551, *Archives*, BB, 72; et il est dit dans la délibération « qu'elle est grande décoration et embellissement de la ville ». Rue Désirée ouverte en 1554 sur la côte du Griffon, date inscrite sur une pierre d'angle dans la maison qui est au coin de la rue Désirée et de la rue du Griffon au midi.

Les fausses portes démolies en 1557. *Archives*, BB, 81.

Nivellement de la place des Terreaux, 1537. *Archives*, BB, 57.

[3] *Archives*, 1525, BB, 42.

Rappelons que c'est à ce moment et au milieu de ces travaux que furent découvertes dans une vigne, sur le bas de la colline Saint-Sébastien, les fameuses tables de Claude, en 1528, *Archives*, BB, 46.

[4] L'*Almanach de Lyon de 1745* et les suivants donnent l'énumération des couvents et des communautés avec des renseignements historiques.

M. l'abbé Vachet a recueilli dans un superbe volume, illustré, tous

Tout le quartier prend une animation extraordinaire à mesure que la place des Terreaux se constitue, et que la question d'y créer un hôtel de ville prend corps.

Au sud de la ville, le tènement marécageux de Bellecour est transformé ; des allées de tilleuls sont plantées et un jeu de mail y est installé[1] : on les voit sur les plans qui représentent l'hôpital de la Charité en 1639. Le Consulat, dans la délibération relative aux réjouissances qui doivent être faites pour célébrer la victoire de Jarnac, en 1569, désigne pour le lieu des divertissements « la place Bellecour qui est grande et spacieuse plaine, belle au possible et non moindre que le grand champ de Mars célèbre à Rome[2] ».

La rue Bellecour allant du Rhône au tènement de Rontalon[3], la rue Saint-Dominique, la rue Boissac, la rue du Plat[4] sont tracées. Partout de belles maisons, répondant aux besoins du luxe et du bien-être, s'élèvent ; et peu à peu les hauts fonctionnaires et les riches financiers désertent pour le quartier Bellecour le quartier Saint-Jean.

A la suite de ces importantes modifications, et de la prépondérance de plus en plus grande acquise par la ville de la rive gauche de la Saône, où la population est trois fois plus considérable[5], l'axe des entrées solennelles est déplacé.

Non seulement des changements sont apportés à l'itiné-

les documents relatifs aux couvents et aux communautés de Lyon. *Les anciens couvents de Lyon*, librairie Vitte, 1895.

[1] *Archives*, BB, 195.

[2] *Archives*, BB, 88. Cette délibération est reproduite dans la *Revue du Lyonnais*, 1859.

[3] *Archives*, BB, 83.

[4] Transaction en 1573 avec les Jacobins pour l'ouverture de la rue Saint-Dominique tracée en 1562 par le baron des Adrets, *Archives*, 1573, BB, 91. Rue Boissac, ouverte en 1659.

[5] L'*Almanach de Lyon*, année 1759, donne un recensement de la population qui montre la prépondérance acquise par la ville commu-

raire que les voyageurs arrivant du sud doivent suivre pour aller du pont du Rhône au pont de la Saône, en traversant la cité, mais encore les réceptions commencées sur la rive droite cessent, au XVIII[e] siècle, d'y demeurer cantonnées et dévient vers la rive gauche.

A un moment donné, presque toutes les cérémonies officielles sont faites entre les deux fleuves; et si le côté de Fourvière conserve quelque animation, c'est que la porte de Vaise demeure jusqu'au milieu du XIX[e] siècle l'entrée à Lyon pour les voyageurs qui arrivent par le nord.

Il est certain, en ce qui concerne la traversée de Lyon, que les difficultés de circulation dans les rues de l'Hôpital, du Puitspelu [1], de la Grenette [2] et de la place Saint-Nizier,

nale sur l'ancienne ville épiscopale. Voici les chiffres par paroisse.

RIVE DROITE		RIVE GAUCHE	
Saint-Paul	13.680	Saint-Nizier	43.980
Sainte-Croix	4.530	St-Pierre St-Saturnin	16.620
Saint-Georges	3.460	La Platière	8.220
Saint-Pierre-le-Vieux	2.040	Saint-Vincent	5.820
Vaise	900	Ainay	7.260
Saint-Just	2.520		81.900
Saint-Irénée	1.020		
Fourvière	180		
	28.330		

La Guillotière avait à cette époque 4890 habitants et en comptait seulement 1500 lorsque le Consulat acheta, en 1705, la juridiction de ce faubourg créé en 1701.

Cette population totale de la ville de Lyon, évaluée en 1759 à 110.000 habitants, était réduite en l'an XIII, après les tristes désastres de la Révolution, à 94.000. *Almanach de Lyon*, an XIII. Et cependant elle n'avait fait que s'accroître pendant toute la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

[1] Au Puits-Pelu il y avait un carrefour au croisement des rues de l'Hôpital et du Palais-Grillet; on pouvait y dresser un arc de triomphe.

[2] On ne peut plus se rendre compte de la largeur de l'ancienne rue Grenette, mais il y a encore dans la rue Mercière quelques parties qui

où successivement s'arrête le cortège pour jouir des décorations de la ville, arcs de triomphe, échafauds, etc., doivent décider la recherche aussitôt que possible d'un autre trajet pour les cortèges officiels.

Elle est même si étroite, l'entrée de la cité près la porte du Rhône, que le Consulat fait construire dans la rue de la Guillotière, à côté du château municipal de la Mothe, où les élèves du collège vont prendre les récréations de grand congé[1], un pavillon comprenant de grandes salles ornées de tapisseries; et c'est là que le souverain reçoit les congratulations des délégués officiels[2].

Le château de La Mothe existe encore, enclavé au milieu des constructions qui forment le fort La Mothe. Il est représenté, tel qu'il était au XVII^e siècle, sur le plan de la Guillotière fait par Mornand pour le marquis de Rochebonne, plan qui a été reproduit en 1875 par les soins de la Société topographique de Lyon. Il a été aussi reproduit dans Leymarie : *Lyon ancien et moderne*.

Quant aux pavillons, accidentellement élevés auprès du château, la description de l'un deux, avec dessins à l'appui, est faite dans le récit de l'entrée solennelle de Louis XIII qui a été publié à Lyon chez Julliéron en 1623.

Cet itinéraire que je viens de tracer est suivi : par Louis XII en 1507; par Marie de Médicis en 1600, lorsqu'elle vint à Lyon épouser Henri IV, mariage qui eut lieu à Saint-Jean, le 17 décembre; enfin par Louis XIII en 1622,

sont demeurées intactes, et on voit combien elle était étroite. Or, la rue Mercière était la rue habitée par les gros commerçants, libraires, imprimeurs, merciers, joailliers, comme l'attestent encore les belles maisons qui s'y rencontrent et que M. Bleton décrit *(Lyon pittoresque* p. 62 et suiv.)

[1] *Archives*, BB, 282.

[2] *Archives*, BB, 161.

dont la réception excessivement brillante a été publiée avec ce titre allégorique : *Le soleil sous le signe du Lion.*

Mais le changement que j'ai annoncé survient dans la seconde moitié du XVII[e] siècle ; je le constate dans la réception faite en 1664 au cardinal Flavio Chigi. Le récit de cette réception, qui eut le double éclat religieux et civil, a été publié par Alexandre Fumeux avec reproduction des blasons des prélats, seigneurs, gentilshommes étrangers et français qui figurèrent dans le cortège [1].

Le cardinal, arrivé incognito deux jours auparavant, est conduit au palais d'Ainay par l'archevêque. Le 31 mai, jour indiqué pour la réception solennelle, il va au couvent

[1] *L'Entrée solennelle dans la ville de Lyon de Monseigneur l'éminentissime cardinal Flavio Chigi, neveu de Sa Sainteté et légat a latere en France, avec les noms, qualités et blasons des prélats, seigneurs et gentilshommes de sa suite, pareillement les noms, qualités, blasons et harangues des personnages les plus considérables qui composent le corps de la ville de Lyon*, chez Alexandre Fumeux, 1664 (voir *Archives*, BB, 219).

La planche qui sert de frontispice représente la façade primitive de l'Hôtel de Ville qui venait d'être construite.

Il y a une introduction assez intéressante par les détails qu'elle donne sur le clergé, et sur les ordres religieux, et par la description minutieuse des préparatifs faits au couvent des Franciscains, à la Guillotière, pour la réception et la collation offertes au cardinal.

Les religieux réformés du tiers ordre de Saint-François s'étaient établis, en 1607, rue de la Guillotière, *Archives*, BB, 143. C'est à leur ordre qu'appartenait le Père Grégoire Marchand, l'auteur des énormes globes terrestres qui sont dans la grande salle de la bibliothèque du Lycée. Voir *les Couvents de Lyon*, par l'abbé Vachet.

Il reste de leur couvent l'église devenue aujourd'hui église paroissiale de Saint-Louis de la Guillotière, et des bâtiments où a été établi un hospice de vieillards dénommé, en 1830, hospice d'Angoulême, en souvenir du passage du duc d'Angoulême.

La loge préparée pour le cardinal Chigi avait été élevée au fond d'une belle allée de tilleuls. Les détails de sa luxueuse décoration sont longuement décrits.

des Franciscains de la Compagnie de Picpus, à la Guillotière : c'est là que la Municipalité a fait préparer, au milieu du jardin, un pavillon somptueusement décoré et une collation de fruits rares, de viandes, de gelées, de vins exquis.

Les délégués ayant défilé devant le cardinal, et les harangues ayant été prononcées, le prélat monte sur une mule blanche, magnifiquement harnachée, et le cortège s'organise.

Les religieux se placent suivant leur ordre d'ancienneté dans la ville : les premiers étant les Pères Ermites de Saint-Augustin, récemment arrivés, et les derniers étant les Cordeliers et les Frères Prêcheurs. Le clergé suit : il comprend trois Chapitres sur cinq, savoir, Saint-Just, Saint-Paul et Saint-Nizier, parce que les deux autres Chapitres, Fourvière et Saint-Jean, ne doivent pas figurer dans les cortèges ; et il marche précédé de la croix du Chapitre de Saint-Just que porte un chanoine mitré, croix en jaspe qui avait été donnée par le pape Innocent IV.

Les administrations judiciaires et civiles sont dans l'ordre habituel.

Le cardinal est reçu à la porte du Rhône par le Consulat qui lui souhaite la bienvenue. Le Corps consulaire, qui comprenait primitivement douze échevins, n'est composé depuis 1595 que de cinq membres[1]. Avant que les titres de prévôt et d'échevin ne soient supprimés par l'Assemblée nationale, le 14 décembre 1789, l'organisation consulaire sera modifiée en 1764, sous Louis XV, par l'adjonction de douze conseillers élus dans une assemblée de notables[2].

[1] La réforme opérée par Henri IV en 1595, et dont il était déjà question en 1547, *Archives*, BB, 67, avait pour but de relier plus étroitement la Municipalité lyonnaise à la Monarchie et d'effacer le souvenir des révoltes des bourgeois contre l'autorité archiépiscopale.

[2] *Lettres patentes* du 31 août 1764. Les douze conseillers adjoints

Le Consulat prend place.

Le cortège s'avance par la rue de la Barre, et laissant à droite la rue Bourgchanin se dirige, par le côté nord de la place Bellecour, vers le port du Roi. Cette voie a été précédemment inaugurée en 1574 par Henri III qui avait refusé de faire une entrée solennelle avant d'avoir été couronné : il alla incognito s'embarquer au port Rontalon pour gagner le cloître Saint-Jean au lieu de traverser la ville ; et c'est à dater de cette époque que le port de Rontalon a pris le nom de « port du Roi[1] ».

Le cardinal Chigi, en quittant le port du Roi, prend les quais de la rive gauche, c'est-à-dire le quai des Célestins, le quai Saint-Antoine, le port Chalamont, et se dirige vers la place de l'Herberie pour rejoindre le pont de Pierre et se rendre à la cathédrale par la rue Saint-Jean.

Il y a, dans ce cortège du cardinal Chigi, une grande figure lyonnaise devant laquelle je m'arrête : c'est Camille de Neufville de Villeroi[2].

au Consulat devaient être élus par une assemblée composée de 17 notables.

[1] Il y a sur le nom de port Royal une tradition erronée : c'est celle qui veut que ce nom ait apparu lorsque la statue de Louis XIV, apportée de Toulon par le Rhône, y a été débarquée en 1714. Il suffit, pour en démontrer la fausseté, de renvoyer à la narration de l'entrée du cardinal Chigi.

[2] *Archives*, BB, 237.

Camille de Neufville de Villeroi est mort en 1693. Il est donc pendant 50 ans le véritable gouverneur de Lyon, administrant les trois provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais, d'abord pour son frère, pour lequel Louis XIV érigea le marquisat de Villeroi en duché-pairie, puis pour son neveu qui devint gouverneur de Lyon en 1685.

Voir l'éloge que fait notre confrère, M. Morin-Pons, de Camille de Neufville dans son élégante notice : *Les Villeroi*, 1861, et les détails réunis par notre confrere, M. Aimé Vingtrinier, l'infatigable historiographe des Lyonnais et des Lyonnaises dignes de mémoire, dans « Le Dernier des Villeroi et sa famille » *(Revue du Lyonnais*, 1887).

Après la mort de son père, le marquis d'Halincourt, Camille de Neufville, est nommé, en 1645, lieutenant général de Lyon. Il garde cette charge jusqu'en 1680 et s'en démet en faveur de son neveu Louis-Nicolas de Neufville, marquis d'Halincourt. Mais, en réalité, il continue de l'exercer jusqu'à sa mort, en 1693, son neveu habitant Paris. Camille de Neufville est donc, en 1664, lieutenant général et gouverneur, en fait, des trois provinces, aux lieu et place de son frère qui est à la cour de Louis XIV. Comme tel, il a une fonction dans le cortège. Il chevauche sur un « barbe bai avec housse velours violet chamarré d'or, vêtu d'un long habit violet avec son cordon bleu et le manteau long figuré de la croix de l'ordre ».

Mais, depuis 1654, il a été sacré archevêque de Lyon, succédant à Alphonse de Richelieu. Voilà pourquoi il descend de cheval à la porte Froc, et va revêtir les habits sacerdotaux, afin de se trouver dans le chœur de la cathédrale, et y recevoir, à titre d'archevêque, le cardinal Chigi lorsque celui-ci arrive accompagné par le Chapitre de Saint-Jean.

Camille de Neufville de Villeroi est, depuis 1630, propriétaire du château d'Ombreval, situé au village de Vimy, dans le Franc-Lyonnais, sur les bords de la Saône. Il ne cesse d'agrandir le parc et de l'embellir. Il obtient, en 1666, par lettres patentes, que cette terre soit érigée en marquisat sous le nom de Neufville, et que le village de Vimy soit dénommé village de Neufville. Le superbe château de Camille de Neufville a été dessiné par Israël Silvestre sous divers aspects.

Les ordres de Louis XIV sont formels pour que l'accueil le plus solennel soit fait au légat du Pape : on peut compter pour leur exécution sur l'archevêque. La cérémonie est des plus brillantes.

Camille de Neufville de Villeroi administre avec une grande activité son gouvernement : toutes les délibérations du Consulat lui sont soumises ; il a certainement contribué à faire adopter le nouvel itinéraire pour la réception du cardinal Chigi. C'était assurer le bon ordre et l'apparat de la cérémonie en se servant de voies plus larges ; c'était montrer à l'hôte illustre le quai des Célestins considérablement agrandi en 1624, le port du Temple reconstruit et élargi en 1660, le quai Saint-Antoine, créé de 1605 à 1651, entre le port du Temple et le port Chalamont[1]. Tout cet ensemble d'améliorations, constituait une promenade entre la place de l'Herberie et la place Bellecour, où la population venait volontiers, et où les ports entretenaient un grand mouvement.

Déjà au commencement du XVII^e siècle, la route était praticable puisque Christine de France, en 1619, allant de la Cathédrale à l'abbaye d'Ainay, passe par le Pont de pierre, la rue Chalamont et les quais de la Saône, pour atteindre la rue qui de Bellecour va à la porte du cloître d'Ainay. Les deux couvents des Célestins et des Antonins occupaient une grande étendue de ces quais[2].

En face, sur la rive droite de la Saône sont le quai de la Baleine et le port de la Baleine restaurés en 1641[3] : quoique restreint, puisqu'il est compris seulement entre le cloître Saint-Jean et les maisons attenant au Pont de pierre, comme on le voit sur le plan scénographique de Cléric, ce quai est devenu un embellissement sérieux. Il s'appelle « la Promenade de la Baleine », à cause de l'habitude prise par le public de s'y rendre. Il complète la perspective heu-

[1] *Archives*, BB, 142-205.

[2] Voir *les anciens couvents de Lyon* par l'Abbé Vachet (Lyon, Vitte, 1895).

[3] *Archives*, BB, 195. Il est terminé en 1674, BB, 230.

reuse qu'offre la rive droite, vue du quai Saint-Antoine.

Cette tendance à faire des quais un lieu de promenade publique se maintient à toutes les époques. Au commencement du XIX^e siècle, avant que les grandes voies centrales n'existent entre les Terreaux et la place Bellecour, les quais de la Saône, agrandis et complantés d'arbres ont une grande vogue. Il en est de même du quai Saint-Clair.

Mais revenons aux itinéraires.

La mode est définitivement établie à la fin du XVII^e siècle de tirer parti des embellissements de la ville pour ajouter à l'éclat des réceptions officielles.

C'est ainsi que la place Bellecour devient de plus en plus le centre de grandes manifestations. Elle a été l'objet des prédilections du cardinal Alphonse de Richelieu [1] et des membres de la famille de Villeroi. Elle a eu les faveurs de Louis XIV, qui vint habiter, en 1658, l'hôtel de Mascrani, situé sur la place; qui pressa le Consulat d'acheter le fief et le tènement de Bellecour pour en faire une immense place, et qui approuva le contrat d'achat passé en 1658.

C'est ainsi que l'Hôtel de Ville ouvre des salons où le Consulat donne des fêtes jusqu'alors inconnues.

La construction d'un édifice spécial sur la place des Terreaux est votée. Sous la pression du maréchal Nicolas de Neufville, premier duc de Villeroi, gouverneur, et de son frère Camille de Neufville de Villeroi, alors simplement abbé d'Ainay, qui le représente, les échevins déclarent, en 1646 [2], que la maison commune, sise rue de la Poulaillerie, n'est plus digne de la réputation de Lyon.

L'architecte Simon Maupin, voyer de la Ville depuis 1637 [3],

[1] *Archives*, BB, 195-199.

[2] *Archives*, BB, 200.

[3] *Archives*, BB, 191. La charge d'agent voyer a été créée par Henri II, en 1549.

dresse les plans, va les faire approuver à Paris par les architectes du roi, Jacques Lemercier et Desargues, et se met à l'œuvre. Germain Panthot, qui est peintre attitré de la Ville depuis l'année 1637 [1], est appelé à diriger la décoration intérieure. Il a l'heureuse fortune de pouvoir s'assurer la collaboration de Thomas Blanchet, en 1655 [2], peintre et architecte distingué; et leur collaboration se poursuit jusqu'en 1675, époque où Germain Panthot meurt et où Blanchet devient peintre officiel de la Ville [3]. Mais l'œuvre n'est pas complète, et pendant quatre années encore on trouve dans les archives consulaires, jusqu'en 1679, des délibérations relatives aux travaux de Blanchet dans l'Hôtel de Ville [4]. On peut apprécier la valeur de ce peintre décorateur éminent par les trois plafonds qui subsistent encore : la salle de la Conservation, la salle Henri IV et la salle des Échevins.

Toutefois, le Consulat n'attend pas que la construction soit complètement achevée. Il tient sa première séance à l'Hôtel de Ville le 14 novembre 1652, et une gravure d'Israël Sylvestre, représentant le côté oriental, montre qu'à cette date les deux ailes sur les rues Puits-Gaillot et Lafont étaient à peine commencées. Le bâtiment sur la place des Terreaux est seul terminé depuis 1651.

Avant même que la décoration intérieure des salons soit

[1] *Archives*, BB, 191.

Voir *Les peintres de Lyon*, par M. Natalis Rondot. Lyon, 1888.

[2] *Archives*, BB. 210. Blanchet revenait d'Italie. L'offre de Panthot le fixa à Lyon. Blanchet, né en 1614, est mort en 1689, après avoir fourni une brillante carrière. Il a été reçu à l'Académie de peinture en 1676 (voir *Histoire des peintres*, par Charles Blanc, tome III).

[3] *Archives*, BB, 231.

[4] Les délibérations où il est question de l'Hôtel de Ville sont comprises de l'année 1646 à l'année 1679, dans les *Archives*, BB, 200 à 235.

avancée, car le grand salon n'a été terminé qu'en 1655, le Consulat se hâte de faire honneur de cet élégant palais.

Jusqu'alors, il n'a essayé qu'une seule fois d'avoir une réception, car l'habitude est d'envoyer au domicile du prince, le jour même de son arrivée, des paniers de vins de Bourgogne, des caisses de dragées et de confitures [1], ou encore des melons et des bouteilles d'eau de senteur [2].

C'était en 1619 pendant le séjour de Madame Christine de France, sœur du roi, princesse de Piémont. Voici comment s'exprime [3] le procès-verbal officiel : « Le vendredi 10 octobre, les dits Prévôt des marchands et échevins firent une belle et somptueuse collation à la dite Dame, au lieu de la Duchère où furent portées, à cet effet, les plus belles et les meilleures confitures qui se purent trouver. A laquelle collation y eut grand nombre de noblesse, et M. le maréchal d'Esdiguières, gouverneur du Dauphiné, qui était arrivé sur la fin de la dite collation accompagné de force noblesse du pays. » Le château de la Duchère venait d'être reconstruit par François Clapisson, avocat au Siège présidial et échevin.

Mais à peine le Consulat est-il entré dans l'Hôtel de Ville que, sur la demande de l'archevêque, il met les salons à la disposition de la marquise de la Baulme, nièce de MM. de Villeroi, pour un ballet auquel, le 16 février 1654, assistaient Mgr Camille de Neufville, de nombreux gentilshommes et les principaux magistrats de la ville [4].

Et comment le pauvre Consulat, qui, depuis 1424, cherchait en vain une « maison commune » où il pût demeurer en paix et se dire chez lui, n'aurait-il pas exulté en se trouvant

[1] *Entrées solennelles*, passim.

[2] *Entrée de Louis XIII*, en 1632.

[3] *Archives*, BB, 155, Madame de France séjourne à Lyon du 7 au 10 octobre 1619.

[4] *Archives*, BB, 208.

établi dans ce magnifique palais? Il faut lire la triste odyssée de nos échevins achetant la maison Charnay, rue Longue, en 1424, et ne pouvant pas s'y installer à cause des réclamations de l'archevêque pour sa suzeraineté; achetant, de guerre lasse, une autre maison en 1458, l'hôtel du Lion, rue des Hébergeries, et se voyant dans la nécessité de le revendre[1], en 1468, parce qu'ils ont enfin obtenu de l'archevêque Charles de Bourbon et du Chapitre une transaction (4 août 1462); ne pouvant faire face à leurs dettes et obligés d'aliéner à Berthélemy Bellièvre la propriété de l'Hôtel de Ville de la rue Longue pour en demeurer simples locataires, de 1492 à 1500; essayant d'échanger, en 1569, cet immeuble contre l'hôtel de Milan, rue Grenette[2], qui offrait de plus vastes locaux, et obligés, par suite des dettes de la commune, de rentrer rue Longue, 1574[3]; achetant, afin de s'agrandir, les deux maisons voisines, celle à l'enseigne de « la Pomme de pin » et celle à l'enseigne du « Chien vert », mais, pour ne pas obérer par une construction coûteuse les finances de la Ville, depuis longtemps en mauvais état, se décidant à vendre les différents immeubles de la rue Longue et à s'établir, en 1604, dans la « maison de la Couronne[4] », charmante construction

[1] *Archives*, BB, 15. La négociation avec le propriétaire Antoine Gerbe commença en 1454?

[2] L'hôtel de Milan était aussi nommé hôtel des Générales ou de la Générale; il appartenait à la veuve de Jean Chasselier, général des finances du Piémont. M. de Valous lui donne comme propriétaire, en 1569, Claude de Bourges.

En 1771, on y allait voir comme curiosité, un moulinage de soie (*Almanach de Lyon*, 1771). Le nom « de Milan » provient d'une enseigne mise à l'hôtel.

[3] *Archives*, BB, 94.

[4] *Archives*, BB, 141. Cette charmante maison du XV^e^ siècle existe encore avec sa porte ogivale, ses fenêtres, sa cour et même l'inscription que le Consulat y mit lorsqu'il en prit possession (voir M. Bleton, *Lyon pittoresque*, p. 79). — De nombreux et très intéressants détails

de la fin du XV^e^ siècle, avec jardin, rue de la Poulaillerie (anciennement rue Vaudran). Ici, enfin, ils trouvent la quiétude. Le développement de la fabrique des soieries et l'accroissement du commerce ramenant la prospérité dans les finances, le Consulat paie une partie de ses dettes, répare les ruines causées par la peste, par la guerre étrangère, par les discordes civiles ; et il peut réaliser son rêve, en construisant un monument, place des Terreaux, sur l'emplacement occupé jadis par le temple des protestants. Ne mérite-t-il pas de jouir de la fortune récupérée et de sa nouvelle luxueuse installation ?

En 1656, la reine Christine de Suède est invitée à l'Hôtel de Ville. Le Consulat lui fait « préparer une très belle collation de confitures et beaux fruits dans la chambre des Portraits très bien tapissée et garnie, à l'endroit où était le fauteuil et coussin d'étoffe d'or et de soie, d'un riche dais en broderie d'or ». La reine arrive vers 5 heures, accompagnée par l'archevêque et par M. de Guise, gravit l'escalier au son des trompettes, visite le jardin, monte au salon et entend, pendant le goûter, un concert exécuté par dix-huit violons. Après avoir visité les chambres et s'être montrée au balcon de l'Hôtel de Ville, la reine redescend en grande cérémonie [1].

Louis XIV, le 2 décembre 1658, accompagné de la Reine, de Monsieur, Mademoiselle, Madame Royale duchesse de Savoie, du duc de Savoie, entre dans l'Hôtel de Ville, à 5 heures du soir, à la lueur de nombreux flambeaux de cire blanche, traverse le vestibule rempli de gentilshommes,

sur les « maisons communes » ont été publiés par Vital de Valous en 1862, dans un opuscule qui a pour titre : *Les anciens hôtels de ville ou maisons communes de Lyon.*

[1] *Archives*, BB, 211.

monte au premier étage où une collation est servie dans la salle des Portraits[1].

Même accueil est fait, le 26 mars 1663, à Madame Françoise de Valois, épouse du duc de Savoie. J'ajoute que, le 17 mars 1715, un concert et une collation furent offerts à l'archevêque Paul-François de Neufville de Villeroi le lendemain de son entrée solennelle[2].

Ainsi, durant le XVII^e siècle, les entrées solennelles prennent une physionomie nouvelle. La ville ancienne, côté du Royaume, est de plus en plus désertée. Les quais se développant, côté de l'Empire, permettent de varier les itinéraires, soit pour l'entrée, soit pour le séjour du prince, et offrent de larges voies où les cérémonies acquièrent plus de pompe. La place Bellecour, de plus en plus embellie, devient un magnifique cadre qui rehausse l'éclat des manifestations publiques et éveille le goût des grands spectacles. La Municipalité, fière de la prospérité croissante de la cité, donne plus de splendeur aux réceptions de l'Hôtel de Ville.

Ces divers caractères, mieux encore qu'au moment de l'arrivée du cardinal Chigi, ressortent dans l'entrée solennelle des ducs de Bourgogne et de Berry en 1701[3].

Les délégués de la noblesse des trois provinces : Lyonnais,

[1] *Archives*, BB, 213.

[2] *Archives*, BB, 277.

François-Paul de Neufville était fils de François de Neufville de Villeroi, deuxième duc de Villeroi, fait maréchal de France en 1693. Né en 1677, François-Paul de Neufville fut nommé archevêque en 1714 et mourut en 1731. Il fit son entrée à Lyon le 13 mars 1715.

Voir la notice de M. Morin-Pons, *les Villeroi*, 1861, et les renseignements recueillis par M. Aimé Vingtrinier sur « le Dernier des Villeroi et sa famille » *(Revue du Lyonnais*, 1887).

[3] *Archives*, BB, 260, année 1701.

Les princes revenaient d'accompagner leur frère, le duc d'Anjou, qui était allé prendre possession du trône d'Espagne. La très brillante réception qui leur fut faite coûta 119.476 livres.

Forez et Beaujolais, conduits par le marquis de Rochebonne, commandant dans les trois provinces, et les élèves de l'Académie d'équitation[1] vont au-devant des princes à la Guillotière. Les dames lyonnaises, vêtues de noir, mais parées de pierreries, se pressent dans cent cinquante carrosses qui font la haie à partir du pont du Rhône en remontant vers le faubourg. Du côté de la ville, plus de 70.000 spectateurs, composés des habitants et des étrangers qui sont accourus pour voir les cérémonies, encombrent la rue de la Barre et la place Bellecour, déjà déclarée la plus belle place de l'Europe[2], bien qu'elle n'eût encore à cette date ni statue, ni jets d'eau, ni façades décoratives.

[1] C'est la première fois qu'il est question de l'école d'équitation ouverte aux jeunes gentilshommes sous le nom d'Académie. Elle est mentionnée, en 1639, *Archives,* BB, 193, puis, en 1648, *Archives*, BB, 202. Elle prospère peu à la fin du XVII[e] siècle, *Archives*, 241, mais se relève sous la direction de Pavant de Floratis, « qui se donne pour mission d'enseigner les mathématiques, les exercices de monter à cheval, tirer des armes, voltiger, danser, jouer du luth et tous les autres arts vertueux qui peuvent rendre recommandables ceux qui font profession de noblesse. » Le Consulat achète, en 1717, la maison Saint-Véran, près les Remparts d'Ainay, et fait construire un manège, *Archives*, BB, 279. Après Floratis, mort en 1718, Bredin d'Éperville est nommé directeur, *Archives,* BB, 281. Bourgelat apparaît en 1740 *Archives*, BB, 305. Sous ce savant, les études prennent une direction plus sérieuse : on s'occupe d'hippiatrique et des maladies des animaux. Aussi, en 1761, Bourgelat sollicite et obtient le droit de fonder une école vétérinaire. D'abord établie à la Guillotière, en 1762, l'école est transportée à la fin du siècle dans les bâtiments du couvent des Religieuses de Sainte-Élisabeth, à Vaise : elle y est encore.

L'ancien manège a été démoli lorsqu'on créa la rue Ravez (aujourd'hui rue des Remparts-d'Ainay (voir M. Bleton, *Lyon pittoresque*, p. 52).

[2] La place Bellecour a, dit la relation officielle, plus de six cents pas de long et plus de trois cents pas de large.

Les allées de tilleuls, dont les derniers arbres ont été abattus en 1849, avaient été, en 1680, prolongées jusqu'au Rhône. *Archives*, BB, 237, puis replantées en 1738.

Les princes vont à la maison Mascrani, dite *la Maison rouge*, appartenant au trésorier de France en la généralité de Lyon, où Louis XIV, en 1658, puis la duchesse de Bourgogne, en 1696, avaient logé. Ils voient, de leur appartement, la foule qui les acclame, et les milices bourgeoises formées des trente-cinq pennonages qui présentent un brillant coup d'œil avec leurs pennons richement brodés, leurs armes dorées, leurs costumes en velours galonnés d'or et d'argent [1].

Pendant le séjour des princes, la place Bellecour conserve la même animation et demeure le centre des divertissements. Voici, d'ailleurs, l'emploi des trois journées :

Dimanche, 10 avril 1701, messe pontificale[2] à la cathédrale Saint-Jean ; vêpres à Ainay ; concours de tir à l'arc[3] sur la place Bellecour; à 3 heures, joutes sur la Saône, puis feu d'artifice.

[1] La ville, en 1678, était partagée en 37 pennonages : 13 du côté de Fourvière et 244 du côté de Saint-Nizier, *Archives*, BB, 234. Leur nombre fut réduit successivement à 35, *Archives*, BB, 265, puis à 28, en 1746, *Archives*, BB, 312.

[2] La messe *pontificale* étant dite par l'archevêque offre cette cérémonie particulière, l'*administration*, qui a lieu seulement lorsque Monseigneur officie. « On appelle *administration*, dit la relation officielle, l'essai du pain et du vin qui se fait par le plus ancien des perpétuels en présence de tous les diacres et sous-diacres. Pour cet effet, ils sortent tous du chœur et se rendent à la chapelle de Notre-Dame, où M. le Prieur de la Platière est obligé d'apporter du pain et du vin dont on choisit le meilleur pour le saint sacrifice, et, après l'avoir choisi, on le porte sur la crédence avec grande solennité. »

[3] La Compagnie des chevaliers de l'arc, dont la fondation date de Charles VII, en 1431, avait dressé, sous les tilleuls de Bellecour, une sorte de camp avec des baraques et des pavillons dont un orné de glaces et de tapisseries pour les princes. Les chevaliers des villes de Saint-Etienne, Montluel, Pont-de-Vaux, Villefranche avaient été invités à ce concours du noble jeu de l'arc en main. Les princes s'armèrent de brassard d'argent, de l'arc et des flèches, se mêlèrent aux tireurs puis inscrivirent leurs noms sur le livre des chevaliers, *Archives*, BB, 260.

Lundi, 11 avril, messe au monastère des Carmélites[1] dont M^me^ de Villeroi est supérieure; réceptions des délégations de la Ville et des députés genevois, qui sont venus exprès à Lyon; concours de tir à l'arquebuse[2] sur la place Bellecour; visite au monastère de la Visitation, où le cœur de saint François de Sales est déposé; joutes et divertissements de l'oye et des canards; revue sur la place Bellecour; soirée à l'Opéra terminée par feu d'artifice et illuminations générales dans la ville.

Mardi 12 avril, visite au grand Collège des Jésuites; réception à l'Hôtel de Ville; visite à l'abbaye royale de Saint-Pierre; soirée à l'Opéra.

N'est-il pas nouveau et tout moderne le souci que les organisateurs de la réception témoignent de ne laisser inoccupée aucune des heures de la journée ?

Plus caractéristique encore est le détail suivant : « A l'entrée de la nuit, on fut frappé tout à coup d'un spectacle des plus grands et des plus beaux qu'on puisse imaginer. La montagne de Fourvière et celle des Chartreux, qui commandent l'une et l'autre la ville et qui forment, le long de

[1] La façade de ce couvent, fondé en 1616, est représentée sur le plan de Lyon dessiné par Séraucourt. On trouve encore quelques parties des bâtiments dans la rue Tolozan (voir M. Bleton, *Lyon pittoresque*, p. 156, et l'abbé Vachet, *Les anciens couvents de Lyon*, Vitte, 1895).

[2] Les arquebusiers prirent le titre de *chevaliers* en 1663, *Archives* BB, 218, au moment de partir pour un concours à Bourg-en-Bresse. Le nombre des *chevaliers de la butte* fut fixé à 40, en 1707, *Archives*, BB, 270. L'hôtel construit pour eux, en 1735, existe encore (M. Bleton *Lyon pittoresque*, page 151).

Pour la réception des ducs de Bourgogne et de Berry, les arquebusiers avaient invité les brigades de Chambéry, de Grenoble et de Saint-Etienne. Ils commencèrent par un repas de 100 couverts dans la salle des Portraits, à l'Hôtel de Ville, puis se rendirent à la place Bellecour où avait été dressé un pavillon pour les princes. Ceux-ci tirèrent quelques coups, et s'inscrivirent sur le registre de la compagnie.

la Saône, comme une manière d'amphithéâtre de plus d'une demi-lieue de circuit, parurent dans un instant éclairées d'un nombre prodigieux de pots à feu d'une invention particulière et arrangés avec beaucoup de symétrie. Les maisons de communautés et les maisons de bourgeois, dont les collines sont couvertes, accompagnaient cette illumination générale par des illuminations particulières ; et l'on distinguait avec plaisir sur les montagnes en feu des pyramides ardentes, des clochers embrasés et des galeries rayonnantes. Les maisons qui sont bâties sur les deux bords de la Saône, et qui occupent l'espace de plus d'une demi-lieue, depuis la porte Saint-Georges jusque fort au delà de celle de Vaise étaient éclairées d'un nombre infini de lanternes qu'on avait placées aux deux côtés de chaque fenêtre. L'illumination du reste de la ville, qui fut générale pendant quatre nuits était semblable à celle des quais[1] ».

Ne croit-on pas entendre le récit du spectacle grandiose que la date du 8 décembre ramène depuis quarante-quatre ans dans notre cité[2] ?

Mais ce n'est pas tout, et une autre innovation est à signaler. L'industrie de la soie apparaît au XVIII^e^ siècle comme aliment de la curiosité.

Cette belle industrie avait procuré, pendant le XVII^e^ siècle à la ville de Lyon, gloire et richesse[3]; le Consulat veut s'en faire honneur. Il dispose au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, dans la salle de l'Abondance, des métiers à tisser, et

[1] *Archives*, BB, 260.

[2] M. Bleton *(Lyon pittoresque*, p. 136) cherche par des gravures à donner une idée de l'effet de ces illuminations.

[3] Les échevins déclarent qu'il y avait à Lyon, au XVII^e^ siècle, 10.000 métiers de soieries faisant subsister plus de 14.000 ouvriers, et 8000 métiers de galons, rubans et passements. De plus, 150 moulins ouvraient annuellement 2000 balles de soies, *Archives*, BB, 260.

dans la salle de la Juridiction de la police, en face, tout ce qui concerne le tirage de l'or, les outils, rouets, moulins, soit des guimpiers, soit des fileurs, soit des écacheurs[1]. De sorte que les princes, en venant à l'Hôtel de Ville, voient des ouvriers tisser la soie et étirer les fils d'or.

A partir de ce moment, il fut décidé que tout visiteur illustre serait appelé à se rendre compte des opérations de cette double industrie.

Jacques III, roi d'Angleterre, voyageant en 1711 sous le nom de chevalier Saint-Georges[2]; Madame Charlotte Adélaïde d'Orléans, fille du Régent, passant par Lyon en 1720, pour aller épouser le duc de Modène[3]; dom Philippe, infant d'Espagne, visitant Lyon, en 1744[4]; Madame de France, infante d'Espagne, en 1749[5]; la comtesse de Toulouse, en

[1] Voir quelques indications sur l'industrie du tirage de l'or en 1699 dans *Archives*, BB, 258.

La salle de l'Abondance, dans le vestibule de l'Hôtel de Ville, est celle qui est à droite en entrant par la place des Terreaux; la salle de la Juridiction de la police est la salle à gauche.

[2] *Archives*, BB, 272. La réception faite à Jacques III n'est pas mentionnée dans le recueil des entrées solennelles publié chez Delaroche, en 1752, ni celle faite à la douairière de Pologne en 1714, *Archives*, BB, 275. Le recueil ne comprend, en effet, que les entrées solennelles des souverains et princes français.

[3] *Archives*, BB, 282 La princesse trouva les tisseurs de soie dans la salle du Conseil, les tireurs d'or dans la salle des Portraits, la collation, composée de confitures, fruits et glaces, dans la chambre du Consulat.

[4] *Archives*, BB, 310. La réception faite à Dom Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme et de Plaisance, fut extrêmement brillante. Le Consulat lui offrit un bal le 18 février, puis lui fit voir, le lendemain, les opérations du tissage de la soie et du tirage de l'or.

[5] *Archives*, BB, 315. Madame de France, femme de Dom Philippe, infant d'Espagne, fut reçue suivant le cérémonial réglé pour les princes et princesses du « sang ». La grande salle de l'Hôtel de Ville était décorée de tapisseries et remplie de dames en grande toilette. Après l'avoir traversée, Madame de France trouva dans la salle des Portraits

1750[1], trouvent à l'Hôtel de Ville, dans les salles du premier étage, une exposition de métiers. La salle du Conseil est réservée à l'industrie de la soie; la salle des Portraits à l'industrie du fil d'or; quant aux autres salons, la chambre du Consulat et le grand Salon, ils sont reservés pour les réceptions, collations, concerts ou bals.

La princesse douairière de Conti et le prince de Conti, en 1730, sont conduits dans la maison de la communauté des fabricants, aujourd'hui rue Saint-Dominique, n° 1[2], où ils voient travailler une magnifique étoffe façonnée; puis dans la salle des tireurs d'or, près l'hospice de la Charité, où ceux-ci avaient reçu ordre de préparer tout ce qui était nécessaire pour montrer les opérations de leur art.

A cette leçon de choses était jointe, parfois, une exposition de très belles étoffes, et le prévôt des marchands, après les avoir fait admirer, priait galamment les illustres visiteuses de vouloir bien les accepter en souvenir de leur passage à Lyon. Ainsi c'est au XVIIIe siècle que les soieries offertes en cadeaux sont substituées aux bijoux et objets d'orfèvrerie.

Je ne résiste pas au désir, puisqu'il ne sera pas ailleurs question de nos orfèvres, de rappeler les noms des artistes lyonnais qui sont devenus célèbres pour avoir été mentionnés dans les entrées solennelles. Il ne faudra pas s'étonner que pour une médaille plusieurs noms soient cités. Au

tout ce qui regarde le tirage de l'or, puis dans la salle du Conseil trois métiers à tisser, dont un représentant la dernière invention de Falcon. Elle revint s'asseoir dans la grande salle, magnifiquement éclairée, où des rafraîchissements furent servis.

[1] *Archives*, BB, 316. Un cadeau d'étoffes fut fait à la comtesse de Toulouse *Archives*, BB, 317.

[2] *Archives*, BB, 294. Sur sa façade est une grande plaque avec cette inscription : « Maison et bureau des fabricants d'étoffes de soie, d'or et d'argent, 1727. » Elle fut vendue en 1779 lorsque les communautés d'arts et métiers ont été supprimées.

XIXe siècle, les médailleurs composent le dessin, modèlent la cire, incisent l'acier du poinçon qui fournira le coin, savent, en un mot, reproduire l'œuvre créée par leur imagination, de telle sorte que le travail gagne en unité et en perfection [1]. Mais au XVe et au XVIe siècle, les artistes se spécialisèrent, et, pour exécuter une œuvre, la collaboration d'un peintre dessinateur, d'un sculpteur modeleur et d'un orfèvre fondeur était nécessaire.

La ville de Lyon est renommée au XVIe siècle pour l'orfèvrerie ; le titre de l'or et de l'argent étant déterminé, il faut que toute pièce soit marquée du poinçon officiel, qui porte un lion couronné et la lettre D ; c'est la marque aussi de la monnaie.

Louis Lepère et Nicolas de Florence ont gravé les coins des pièces d'or à l'effigie du roi Charles VIII et de la reine Anne de Bretagne, et le lion d'or, présents offerts au souverain en 1494 [2].

Jehan Lepère (père de Loys) a fait en 1497 le porc-épic en or, puis en 1500, en collaboration avec Nicolas Leclerc

[1] C'est ainsi que les habiles médailleurs d'aujourd'hui, MM. Chaplain et Roty, ont exécuté, en octobre 1896, les médailles et plaquettes destinées à Nicolas II, empereur de Russie, lors de sa réception officielle à Paris. Les journaux ont donné de très intéressants détails sur la méthode et le faire de ces artistes graveurs.

[2] *Archives*, BB, 21 ; CC, 527.

Le peintre Jehan Perréal eut la conduite de cette entrée solennelle. Loys Lepère, son fils Jehan et son gendre Nicolas de Florence, tous trois orfèvres, firent les dessins et les coins.

M. Natalis Rondot, dont les savantes et patientes recherches ont fourni tant de matériaux à l'histoire des arts à Lyon, a écrit une série d'études excessivement intéressantes : en 1884, sur *les sculpteurs de Lyon ;* en 1885, sur *la médaille d'Anne de Bretagne ;* en 1888, sur *les orfèvres de Lyon du XIVe au XVIIIe siècle ;* en 1896, *les médailleurs lyonnais*. Ce sont des sources de précieux renseignements qui, en grande partie, ont été publiés dans la *Revue du Lyonnais*.

et Jean de Saint-Priest, la grande médaille à l'effigie de Louis XII et d'Anne de Bretagne [1]; enfin le lion d'or offert en 1515 à François Ier et les coupes d'or offertes à la reine Claude et à la reine régente [2].

Jacques Gauvain, Richard Bigolet et Jehan Rousseau ont travaillé aux médailles si remarquables, faites en 1533 pour l'entrée de la reine Eléonore et du Dauphin [3].

Pierre Duchemin a fait le lion d'or, tenant d'un côté une épée et de l'autre côté un écusson avec devise, présent offert à Charles IX en 1564 [4].

Jehan de la Barre pour l'entrée de Henri II et de Catherine de Médicis, en 1548, Louis Berthier et Frédéric Bernard pour l'entrée de Henri IV, en 1595, Gabriel Mégret et Durand Arnaud pour l'entrée de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, en 1622, ont à exécuter des œuvres bien plus compliquées, des groupes allégoriques traduisant des tableaux que crée l'imagination de savants courtisans.

[1] Le porc-épic fut la devise de Louis XI, puis de Louis XII. Jehan Perréal avait eu la conduite de cette entrée. Jehan Lepère et Nicolas de Florence avaient fait le porc-épic en or, lequel était couronné et devait, dans le projet primitif, porter une salière, *Archives*, CC, 538.

Nicolas Leclerc et Jehan de Saint-Priest avaient fait la maquette et les molles (c'est-à-dire les coins) de la médaille à l'effigie de Louis XII et d'Anne de Bretagne, *Archives*, BB, 24-26, et l'orfèvre Jehan Lepère l'avait coulée, *Archives*, CC, 540.

[2] *Archives*, BB, 35, CC, 638-639.

Le lion était assis et tenait entre les pattes l'écu de la ville de Lyon.

Outre les coupes d'or destinées aux reines, différentes pièces d'argenterie furent offertes en cadeaux à diverses personnes de leur suite.

[3] *Archives*, BB, 53, CC, 838.

Voir la notice publiée en 1887 par M. Natalis Rondot sur *Jacques Gauvain, orfèvre, graveur et médailleur*, et sur la belle médaille du Dauphin, de 1533.

[4] Voir les pièces justificatives publiées par Vital de Valous pour l'*Entrée de Charles IX en 1564*.

Je lis en 1548 [1] :

« Messieurs du Consulat présentèrent au Roi leur présent en un étui de velours noir à passement de fils d'argent et de soie doublée de satin cramoisi. Le présent était un roi armé à l'antique, assis sur une chaire de laquelle le devant dossier et les brassières étaient de quatre croissants gentiment et à propos bien inventés, et le bas des arcs joints et entrecroisés des chiffres de sa devise. Au-devant, deux déesses présentant au milieu d'elles un lion qui s'humiliait : l'une était la Foi désignée selon l'antique, tenant un pain en une main et en l'autre un vase ; l'autre était Liberté avec une tessère, qui est un dé en forme de pirouette, et sous le pied droit le disque ; et tout sur une plate-forme quarrée mignonnement et artistement ouvrée de moulures et armoiries de la Ville. »

« Le présent de la Reine était la déesse Prospérité, tenant entre ses bras deux cors d'abondance pleins de fruits, sur le haut desquels sortait un lys au milieu, et lequel s'ouvrait par la cime et en issait deux têtes d'enfant ; et à ses pieds un autre enfant grandit se jouant à une boule ronde émaillée de rouge représentant les pommes de ses armoiries, et, toutefois, ceinte à travers d'un cercle d'or figurant le zodiaque, pour démontrer que Monseigneur le Dauphin devait quelque jour s'employer au gouvernement du monde. »

Ces étonnantes allégories que le peintre Bernard Salomon, conducteur de l'œuvre, et Jehan de la Barre ont à traduire, sont de l'invention de l'érudit Maurice Sève, qui s'est adjoint Berthélemy Aneau et le poète Claude de Taillemont[2].

[1] Je signale aux curieux, dans cette entrée de Henri II, en 1548, les détails sur un chapitre de chevaliers de l'ordre de Malte tenu par le roi, le 18 septembre, dans l'église de Saint-Jean. Il paraît que cette cérémonie était rare, et que, depuis très longtemps, n'avait pas été célébré un chapitre de l'ordre de Saint-Michel.

[2] *Archives*, BB, 68-69; CC, 9809, 82, 987, 988. Voir encore *Archives du Rhône*, tome I^er^. — M. Natalis Rondot a apprécié le talent

En 1595, voici comment Pomponne de Bellièvre, intendant de la généralité, célèbre le triomphe de Henri IV sur la rébellion, et le félicite d'avoir donné la paix au royaume :

« Messieurs les Consuls et Echevins présentèrent au Roi son effigie, d'or relevée, assise en un throne royal, jetant d'une main de l'eau sur des feux, de l'autre donnant deux rameaux d'olive et de grenade à un lion, qui rompant ses doubles chaînes et prosterné à ses pieds lui offrait une couronne de gramen. »

Cela veut dire que Lyon est redevable au Roi qui a éteint les feux de la rébellion, d'avoir eu la force de rompre les liens de sa servitude, et « qu'il offre cette couronne de gramen en reconnaissance, recevant de la main du Roi la grenade et l'olive, pour demeurer perpétuellement uni en son obéissance et heureux repos[1]. »

En 1622, Pierre de Sève, prévôt des marchands, érudit de la plus belle eau, imagine de faire un parallèle entre Louis XIII et le soleil, et il nomme l'entrée de Louis XIII à Lyon : *Le soleil au signe du lion.* Pour trouver les sujets des présents à offrir aux souverains, il fouille dans l'histoire ancienne. Il charge le peintre Horace Leblanc et les orfèvres Gabriel Mégret et Durand Arnaud d'exécuter deux lions assis et tenant chacun entre les pattes un écusson. Celui qui est destiné au roi montre sur l'écusson « Jupiter foudroyant les Titans ». Celui qui est destiné à Anne d'Autriche montre sur l'écusson « une reine endormie à laquelle

et le faire de Salomon Bernard dans une notice publiée en 1897, *Bernard Salomon, peintre et tailleur d'histoires* (Lyon, Mougin-Rusand.)

[1] *Archives*, BB, 131 (voir *Entrée solennelle de Henri IV).* Quant à la reine Marie de Médicis, on lui offrit, à son entrée, en 1600, de l'argenterie : soit six drageoirs, un bassin et un vase.

un bras sortant des nues attache une médaille où la figure d'un lion est représentée », ce qui était la reproduction d'un songe de Philippe de Macédoine. « Le père du grand Alexandre avait rêvé qu'il mettait à la reine, sa femme, une médaille où était gravé un lion, ce qui fut interprété et suivi de la naissance d'un fils qui a été, en son temps, un lion pour le courage et le plus grand prince de la terre [1]. »

Les figures de ces deux lions sont représentées dans le volume publié, en 1623, chez Julliéron, imprimeur de la Ville, avec de nombreuses illustrations, et renfermant sous le titre : *Le soleil au signe du lion*, le récit officiel de l'entrée du roi Louis XIII et de la reine Anne d'Autriche [2].

Il est juste de noter que ces riches présents en orfèvrerie et en soierie ne dispensent pas le Consulat d'envoyer pour les princes et leur entourage des confitures de Gênes ou d'Espagne, des muscades confites, etc. [3]. Il y ajoute, au XVIII[e] siècle, des provisions plus substantielles « poissons des lacs de Genève et du Bourget, venaison, etc. [4] » ; ou encore :

[1] *Archives*, BB, 161, 152.

Il est étrange qu'après le règne éclatant de Louis XIV, « le roi Soleil », on n'ait pas rappelé, comme une prédiction pour Anne d'Autriche le souvenir évoqué en 1622 du songe fait par le père d'Alexandre le Grand.

[2] Par suite d'une réclamation des pennonages qu'on avait oublié de mentionner dans le volume de l'année 1623, une seconde édition fut publiée en 1624 (voir, pour les peintres et les orfèvres cités, les études de M. Natalis Rondot : *les Peintres de Lyon du* XV[e] *au* XVIII[e] *siècle*, Paris, 1888, et *les Orfèvres du* XIV[e] *au* XVIII[e] *siècle*, Paris, 1888.

[3] *Archives*, CC, 1013, 1087, 1098, 1305, etc.

Les pièces justificatives que Vital de Valous a jointes au récit de l'entrée solennelle de Charles IX en 1564 fournissent un exemple des pièces de la comptabilité municipale relatives à ces cadeaux.

[4] Voir l'entrée solennelle de Dom Philippe, infant d'Espagne, en 1744. A la fin du XVII[e] siècle, le Consulat envoyait régulièrement au château de Neufville à Mgr Camille de Neufville de Villeroi pour le jour de la Saint-Hubert, des jambons de Mayence, des truffes, etc. *Archives*, BB, 243.

parce qu'elles sont à la mode, des corbeilles de fleurs artificielles [1]. Je note aussi les torches en cire blanche.

Tous ces détails témoignent du soin avec lequel le Consulat prépare les réceptions officielles et de son vif désir de plaire. Il ne regarde pas à la dépense, et il prodigue les cadeaux lorsqu'il croit pouvoir acquérir, par ces délicates attentions, la protection des personnages influents [2]; à tel point que, lors de la réforme municipale, en 1764, le roi Louis XV croit devoir limiter, dans le budget de la ville, la somme à employer en dons et en présents.

Outre cette générosité très large, obligatoire peut-être, ce qui me frappe c'est la préoccupation du Consulat d'avoir des inscriptions correctes, qu'il s'agisse d'un monument, d'une médaille, d'un présent, d'une décoration de rues ou simplement d'un divertissement comme le feu d'artifice. Je me garderai de citer cette multitude d'inscriptions allégoriques, de devises amphigouriques, véritables énigmes pour lesquelles on mit à contribution tous les auteurs de l'antiquité, comme on peut le constater dans le récit du *Soleil au signe du lion* [3]. Je retiens seulement ce fait que le Consulat

[1] Des corbeilles de fleurs artificielles figurent dans les présents envoyés à la princesse de Conti, en 1630, à Madame de France, en 1749, à la comtesse de Toulouse, en 1750.

[2] A chaque instant, pour la moindre occasion, des bijoux, des pièces d'argenterie sont distribuées par le Consulat.

Flacons d'argent, bassin d'argent, aiguière dorée, *Archives*, CC, 705 Cruche en argent doré, CC, 861. Coupe argent doré, CC, 883. Galée argent doré, CC, 893. Coupe et drageoirs dorés, CC, 1076. Chaîne en or, CC, 1167. Chaîne en or avec perles, CC, 1192. Vaisselle d'argent, CC, 1305. Carquant enrichi de pierreries, CC, 1379, etc., etc.

M. Natalis Rondot en a fait un certain nombre de citations dans son étude sur *Les Orfèvres de Lyon du* XIV^e^ *au* XVIII^e^ *siècle*, Paris, 1888.

[3] L'historien officiel de l'entrée solennelle de Louis XIII a pris soin non seulement de nommer les auteurs latins auxquels l'érudit Pierre de Sève avait emprunté les pensées, mais d'indiquer l'application faite

appelle en consultation, à chaque occasion, les personnages qui avaient réputation de bel esprit. Et la décision parfois est laborieuse ! Notre Société appelée à discuter, en 1713, les inscriptions à mettre sur le piédestal de la statue de Louis XIV, place Bellecour, n'en a-t-elle pas fourni en 1742 [1] seulement le texte définitif? La confiance du Consulat dans la science épigraphique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon est si grande qu'il décide, en 1763, sur la proposition du prévôt des marchands, Flachat de Saint-Bonnet, de ne confier désormais semblable travail qu'à un corps savant tel que l'Académie de Lyon [2].

Je n'ai trouvé qu'une trace de l'application de ce privilège accordé à notre Compagnie : c'est l'inscription faite pour le pont de l'Archevêché (aujourd'hui pont Tilsitt) et gravée sur la première pierre qui a été posée solennellement en 1788. L'Académie a signé son œuvre [3].

Mais, depuis un siècle, notre Académie n'a pas été consultée. Cela vient sans doute de ce que, l'instruction étant plus répandue, les administrations possèdent parmi leurs membres des savants qui n'ont plus besoin d'aucune collaboration, quelles que soient les questions posées. Il faut ajouter que l'usage des inscriptions allégoriques a été peu à peu délaissé.

Quoi qu'il en soit, je ne regrette pas la suppression de notre monopole en rédaction de devises et inscriptions, ni la

de ces citations dans l'ingénieux, mais certainement bizarre, parallèle entre le roi et le soleil.

[1] Séance de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon du 29 mai 1742.

Des documents fort curieux sur les inscriptions ont été réunis dans les *Archives historiques et statistiques du Rhône*, tomes II et III.

[2] *Archives* BB, 331.

[3] Le texte de cette inscription est donné par Leymarie, *Lyon ancien et moderne*, t. I, p. 204.

disparition d'un certain nombre d'autres coutumes, que l'ancien ordre de choses autorisait et que j'ai rencontrées dans le récit des entrées solennelles, telles que, par exemple, l'obligation de se mettre à genoux devant le souverain pour le haranguer.

Mais où sont les mules, les haquenées, les grands chevaux turcs, les genêts d'Espagne et les barbes qui animaient les rues ? Où sont les manteaux et robes de velours, les sayes et pourpoints de satin ou de damas sur lesquels la soie et l'or jetaient leur gai chatoiement ? On est ébloui lorsqu'on se représente ces cortèges où les bourgeois en habit écarlate (car déjà le rouge était la couleur à la mode pour les cavaliers) rivalisaient de luxe avec les Nations. Triste figure font aujourd'hui les vêtements étriqués où le drap noir a fini par supplanter la soie, et au milieu desquels les uniformes militaires jettent çà et là les rayons de quelques fils d'argent ou d'or. Seuls les membres de la Magistrature et de l'Université, qui ont conservé les robes en soie rouge, jaune et violet, éclaireraient cette masse sombre de quelques beaux reflets ; mais ils ne paraissent pas avec leur costume dans les cortèges des entrées solennelles.

Par une fâcheuse coïncidence, la réforme des vêtements officiels, que je déplore, a été décrétée au commencement du XIX^e^ siècle ; et c'est depuis cent cinquante ans que s'exécutent les très importants travaux de voirie qui transforment Lyon en une ville digne de l'admiration des étrangers.

Le tableau des embellisements réalisés au milieu du XVIII^e^ siècle est dans l'itinéraire de l'entrée solennelle de Madame de France, infante d'Espagne, le 12 octobre 1749. La princesse quitte, à la porte de Bourgneuf, la rive droite de la Saône, suit les quais de la rive gauche, traverse la place des Terreaux, et va, par les quais de la rive droite du Rhône, jusqu'à la place Bellecour, nommée alors place Louis-le-

Grand, pour prendre logement dans une des maisons récemment construites sur la façade orientale près de l'allée des Tilleuls.

Ainsi un pont en bois unit les deux rives de la Saône. Il aboutit à l'ouest vers le tombeau des Deux-Amants, ce qui fait que parfois on le nomme le pont des Deux-Amants, et il touche à l'est à la porte nommée, depuis 1639, la porte d'Halincourt [1], en l'honneur du marquis d'Halincourt, gouverneur de Lyon. Ce pont est mentionné dans les délibérations du Consulat de l'année 1729 [2], mais il n'a été adjugé qu'en 1733 à Denis, lequel se charge en même temps de construire un pont en bois près d'Ainay [3]. Il a été emporté en 1789 par une crue de la rivière, et le pont de Serin, qui existe de nos jours, est un pont construit en 1815.

Le quai d'Halincourt terminé en même temps que le quai et le port Sainte-Marie-des-Chaînes qui sont agrandis et refaits en 1706 [4]; le port Neuville créé sur un terrain acheté aux Chartreux en 1682 [5], et devenu un point d'attache pour les coches d'eau naviguant entre Lyon et Chalon-sur-Saône; le quai Saint-Vincent commencé en 1618, continué en 1625 [6] et agrandi; telles sont les améliorations qui permettent de circuler sur la rive droite de la Saône [7].

Sur la rive droite du Rhône, à partir du bastion Saint-Clair

[1] *Archives*, BB, 193. Cette porte a été démolie en 1748 et n'existe plus au moment du passage de Madame de France.

[2] *Archives*, BB, 293.

[3] *Archives*, BB, 308, 310. Le pont construit près d'Ainay en 1744 a été détruit pendant la Révolution en juillet 1793. Il fut remplacé en 1818 par un pont qu'on vient de démolir en 1895, pour lui substituer un pont en fer nouveau modèle.

[4] *Archives*, BB, 266.

[5] *Archives*, BB, 242.

[6] *Archives*, BB, 167.

[7] Voir les détails donnés par M. Bleton, *Lyon Pittoresque*, p. 146, sur les quais de la Saône, de la Feuillée en remontant vers le nord.

près la rue Puits-Gaillot, un quai a remplacé l'ancien « chemin des Courtines », voie étroite prélevée sur les terrains des fortifications du Rhône qui a été ouverte en 1557 et agrandie en 1627 et qui est marquée sur les plans du XVII^e siècle. Ce quai, commencé en 1737[1] sur les plans de l'ingénieur Bertaud, et devant s'étendre depuis l'angle saillant de l'épaulement du bastion Saint-Clair jusqu'au pont de la Guillotière, est dénommé en 1740 « quai de Retz[2] » en l'honneur de Louis-François-Anne de Neufville, quatrième duc de Villeroi, devenu duc de Retz lorsque les Villeroi héritèrent des Gondy du duché de Retz en Bretagne. Petit-fils du maréchal François de Neufville, il était venu à Lyon en 1726[3]; il est gouverneur de Lyon depuis l'année 1734[4], succédant à son père Louis-Nicolas de Neufville, troisième duc de Villeroi.

[1] *Archives*, BB, 302.

On appelait *courtine* l'emplacement *intus et foris* sur lequel était construite une fortification entre deux tours. Les fortifications du Rhône se reliaient aux remparts d'Ainay pour compléter la défense du côté du sud-est.

[2] *Archives*, BB, 305. Dans cette même délibération on fixe les noms des quatre ports ouverts sur ce quai : l'Hôpital, les Cordeliers, les Jésuites, Saint-Clair. Les fortifications, faisant suite aux remparts d'Ainay, et se prolongeant jusqu'au pont de la Guillotière, sont de 1610.

[3] *Archives*, BB, 289.

[4] Son père, Louis-Nicolas de Neufville, troisième duc de Villeroi, eut le titre de gouverneur de Lyon de 1730 à 1734.

Le duc de Retz mourut en 1765. Il s'était démis en 1763 de la charge de gouverneur de Lyon en faveur de son neveu Gabriel-Louis-François de Neufville lequel fut le dernier gouverneur de Lyon. La charge de gouverneur fut en effet supprimée en 1791. Quant au duc Gabriel-Louis-Francois de Villeroi, il mourut sur l'échafaud en 1794. Voir *le Dernier des Villeroi et sa famille*, par M. Aimé Vingtrinier dans *Revue du Lyonnais*, 1887, et *les Villeroi*, par M. Morin-Pons, *Revue du Lyonnais*, 1861.

Le quai de Retz est une magnifique avenue pour aller des Terreaux à la place Bellecour.

Cette place a pris le nom de place Louis-le-Grand depuis qu'elle a atteint toute sa splendeur. La statue de Louis XIV, faite à Paris par Martin-Desjardins, transportée de Paris au Havre par la Seine, du Havre à Toulon par mer, arrivée à Lyon par le Rhône, a été érigée solennellement en 1714. Le piédestal est orné de deux magnifiques figures représentant le Rhône et la Saône, œuvres des frères Coustou. Deux jardins avec fontaines décorent le centre de la place, qui est bordée à l'est et à l'ouest par de belles constructions uniformes formant des façades: elles sont représentées sur les plans du XVIII^e^ siècle qui sont illustrés de monuments. Le Consulat, dans toutes ses séances de 1680 à 1740, se préoccupe de la décoration de cette place [1] et y consacre des sommes considérables.

Ces changements dans la physionomie de la cité ne sont pas les seuls qui marquent le XVIII^e^ siècle. L'expansion de la ville se poursuit au nord et au sud; de grands projets de voirie sont étudiés et mis à exécution.

En même temps, les modifications dans les mœurs déterminent une transformation de l'architecture. Les maisons du XVI^e^ siècle sont délaissées; leurs façades si étudiées, si fouillées nous charment encore, mais leur distribution intérieure était vicieuse parce que l'espace manquait et parce que l'étroitesse des rues obligeait, pour laisser entrer la lumière, de ne laisser aux escaliers et aux meubles que des emplacements restreints. Une école nouvelle se forme, et, pour donner libre carrière à leur imagination, les architectes trouvent de vastes emplacements au centre de la ville où tant de

[1] *Archives*, BB, 243, 245, 255, 275, 277, 279, 282, 283, 285, 287, 303, 304, 305.

terrains sont enlevés aux couvents, et aliénés[1]. Dans cette seconde moitié du XVIIIe siècle ont été construites beaucoup de maisons dont on admire l'escalier monumental, les appartements à plafonds élevés et à boiseries sculptées; elles sont disséminées rue Puits-Gaillot, quai Saint-Clair, rue Saint-Dominique, place de la Charité, et dans cet ancien tènement du Plat où ont été ouvertes la rue Boissac, la rue Sala, la rue du Plat, etc.

L'impulsion à cette activité remarquable et à l'éclosion de nombreux projets d'embellissements pour la ville est donnée par trois artistes riches en imagination et grands remueurs d'idées: Soufflot, Morand, Perrache. Leur œuvre apparaît dès la première entrée solennelle du XIXe siècle.

En 1805, l'empereur Napoléon Ier et l'impératrice Joséphine arrivent, par Bourg, à Lyon. Ils sont reçus à la porte Saint-Clair, suivent le quai Saint-Clair, le quai de Retz, la rue de la Barre, la place Louis-le-Grand, le quai Saint-Antoine et le quai Villeroi, sur la rive gauche de la Saône, le quai de la Baleine, sur la rive droite. C'est un itinéraire tout nouveau et il réunit le spectacle des nombreuses améliorations réalisées pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle.

La route, du château de la Pape au faubourg Saint-Clair, a été créée à la suite d'une proposition des syndics de Bourg-en-Bresse, que le marquis de Grolier transmit au Consulat en 1746[2].

Le quai Saint-Clair est une conquête faite sur le lit du Rhône. Le fleuve, entre le bastion Saint-Clair et la porte

[1] L'*Almanach de Lyon* de l'année 1745 donne de complets et précieux renseignements sur les communautés religieuses qui existaient à Lyon à cette époque et qui disparurent dans la tourmente de la Révolution.

[2] *Archives*, BB, 312.

Saint-Clair, décrivait une anse, baignant de ses eaux le promenoir des Feuillants et les jardins du Séminaire (où se trouve aujourd'hui la rue d'Alsace). Soufflot conçoit le hardi projet de rétrécir le lit du Rhône et d'élever, au besoin, sur pilotis, toute une série de beaux immeubles. De concert avec deux financiers, Milanois et Munet, il demanda, en 1749, la concession [1]. Elle est accordée à condition qu'on réservera à la ville, pour en faire une place, le terrain compris entre la rue Puits-Gaillot et l'église des Feuillants, située à l'angle des deux rues qui portent le nom de ces religieux. Déjà vers l'extrémité nord, le prévôt des marchands, Tolozan, à bâti l'immense maison qui a si belle vue sur le Rhône [2]. Soufflot construit pour Milanois la première maison du quai Saint-Clair [3]; et, au fur et à mesure que le terrain est nivelé, le quai se dessine avec une perspective de maisons très remarquables. Le passage le long du fleuve, d'abord très étroit, est élargi successivement; et, lorsque l'empereur Napoléon y passe, s'il n'a pas la splendeur qu'il atteint, en 1829, époque où on le voit devenir la promade à la mode de la population fashionable lyonnaise, il a déjà très bon air, comme on peut en juger par le dessin de Bidault, dédié à Monsieur, frère du Roi, gravure très rare sur laquelle apparaît le pont Morand en construction.

Le quai de Retz, qui s'étend de la rue Puits-Gaillot à la rue de la Barre, s'est embelli de la grande façade de l'Hôtel-Dieu et du dôme [4] construits sur les dessins de Soufflot par

[1] *Archives*, BB, 315.

[2] Cette maison est de 1746.

[3] La maison de Milanois a été détruite par un incendie en 1851, et remplacée par la maison actuelle.

Le mur qui délimite la place, à partir de la première maison du quai, date de 1764.

[4] Le premier dôme de l'Hôtel-Dieu, appelé le petit dôme, est de

l'architecte Loyer. Une gravure de Sellier donne le plan et l'élévation de cette magnifique façade de l'Hôtel-Dieu. Lallemand a fait, à la fin du XVIII^e^ siècle en se plaçant sur la rive gauche, une vue du monument et du quai de Retz, vue qu'il est curieux de comparer à la gravure d'Israël Silvestre représentant le pont du Rhône et le même quai au XVII^e^ siècle.

La place Louis-le-Grand (nommée place Bonaparte depuis l'année 1800) est, comme d'ailleurs l'empereur a pu le constater dans ses précédents voyages à Lyon, devenue un désert. Les premières façades construites sur les dessins de de Cotte ont été démolies en 1793; la statue de Louis XIV, faite par Desjardins, a été mise en pièces [1]; les jardins ont été détruits ; les tilleuls, qui avaient été replantés en 1738, sont mutilés. C'est encore une ruine en 1805.

Le quai Villeroi était terminé depuis bien longtemps, mais n'avait pas été inauguré par une entrée solennelle. Il a remplacé, en 1719 [2], le port et la rue Chalamont, et établi la prolongation du quai Saint-Antoine jusqu'au pont de Pierre, comme le montre la belle « vue perspective » dessinée par Cléric et gravée par Poilly. Ce quai conserve le souvenir de François de Neufville, maréchal de France, second duc de Villeroi, celui à qui s'applique ce jugement de Saint-Simon, qu'il est le roi de Lyon et que le prévôt des marchands est

1632. Le grand dôme, exécuté par l'architecte Loyer, n'a pas l'élévation que Soufflot lui avait donnée sur son projet. La construction fut arrêtée, faute de ressources, en 1755, et les recteurs, en présence de la mortalité dans les salles qu'on ne pouvait suffisamment aérer, n'ayant pu achever le dôme, sollicitèrent le Consulat qui leur vint en aide. *Archives*, BB, 322.

[1] Les statues faites pour le piédestal par les frères Coustou ont été sauvées du désastre et ornent maintenant le vestibule de l'Hôtel de Ville.

[2] *Archives*, BB, 282.

son vice-roi *ad nutum*[1]. François de Neufville, fils de Nicolas de Neufville, ce maréchal de France en faveur duquel avait été créée en 1651 la duché-pairie de Villeroi, a paru à Lyon en 1714, à la suite d'une émeute et de différentes difficultés d'administration[2]. Il conserva le titre de gouverneur de Lyon de 1685 à 1730.

Le quai de la Baleine a été, en 1800, prolongé jusqu'au pont de Pierre. Cette partie a reçu le nom de quai *Humbert*, en souvenir de l'archevêque Humbert, créateur du premier pont qui ait uni les deux rives de la Saône au XI^e^ siècle. Antérieurement[3], comme on le voit sur le plan scénographique de Cléric, le quai était compris entre l'hôtel du Gouvernement et le cloître Saint-Jean.

Napoléon I^er^, le lendemain[4] de son arrivée, voulut se rendre compte des travaux exécutés dans la ville. Il s'était vivement intéressé, pendant les séjours qu'il avait faits à Lyon en 1799, en 1800 et en 1802, aux différents projets d'embellissements qui étaient en cours d'exécution.

Il parcourt la presqu'île Perrache, passe aux Brotteaux, traverse le pont Morand, visite de nouveau le quai Saint-Clair, va sur le quai de la rive gauche de la Saône, au nord de la Feuillée, et rentre à l'archevêché par le quai de la Baleine.

Sur ce second trajet de l'empereur apparaissent les deux grandes entreprises de Perrache et de Morand : l'extension de la ville au sud, entre les deux fleuves, et, à l'est, sur la rive gauche du Rhône.

[1] Voir Péricaud, Les Gouverneurs de Lyon *(Revue du Lyonnais*, 1841).

[2] *Archives*, BB, 275.

[3] Il a été refait en 1674. *Archives*, BB, 230.

[4] Voir les détails du séjour de Napoléon à Lyon du 11 au 12 avril 1805 dans l'*Almanach de Lyon*.

La question de l'île Moignat passionna pendant quarante ans les esprits. L'idée que cette île pourrait servir à l'agrandissement de la ville, si on comblait le canal peu profond par lequel le Rhône s'unissait une première fois à la Saône, vers l'abbaye d'Ainay[1], apparaît, en 1740, dans une délibération du Consulat. Le projet prend corps et se développe. Après s'être arrêté à la conquête d'une partie de l'île Moignat, qui aurait été jointe à la ville par la suppression du canal comblé, il conçoit deux digues allant se rejoindre par un angle vers la Mulatière, réglant au Rhône et à la Saône leurs parcours, fixant leur point de jonction et permettant d'ajouter à la ville non seulement l'île Moignat, mais une grande étendue de marais et de graviers. Vous assistez à la genèse de cette remarquable entreprise en examinant : le premier plan teinté fourni par Perrache ; le plan géométral de Lyon par Joubert, de 1773 ; la vue perspective de l'agrandissement de la ville de Lyon, dessinée par Lallemand, gravée par Dagoty en 1776 et dédiée par Perrache à Monsieur, frère du Roi ; le second plan de Lyon publié par Joubert en 1785 ; enfin le plan de Lyon de 1808. Je vous signale, en outre, le plan qui indique la distribution parcellaire des terrains entre les sociétaires de la Compagnie qui s'est formée pour acheter les concessions faites, par lettres patentes du 2 août 1774, à Perrache dont le nom reste, avec juste raison, acquis à « la presqu'île Perrache », si notable agrandissement de la ville dans sa partie méridionale.

Si le tracé des cours, des places, des rues, demeure le même, sauf pour la rue Bourbon qui naît progressivement, par fractions, il est curieux de constater combien varient les dénominations. Dans le plan de Perrache ce sont : cours de

[1] *Archives,* BB, 305.
Le remblai du bras du Rhône est fait en 1765.

Berlin, place du Dauphin, place Louis XV, etc.; dans le plan de 1782, place du Lycée, place du Nil, rue d'Euripide, rue Sophocle, rue Molière, etc.; dans le plan de 1808, cours Napoléon, rue Tilsitt, rue de la Victoire, etc. Il semblait donc que le quartier Perrache dût conserver la trace de l'intérêt que l'empereur Napoléon lui avait témoigné ; elle a été de bien courte durée.

Beaucoup moins avancée est la réalisation des projets que Morand a conçus pour les Brotteaux. Un plan très intéressant montre comment l'architecte aurait délimité la ville, à laquelle il donnait naissance par la création d'un pont unissant les deux rives du fleuve. De cette cité, rêvée par Morand et formant un segment de cercle, quelques maisons éparses existent vers l'extrémité du pont, lorsque Napoléon parcourt en 1805 les Brotteaux.

Mais le pont a été construit; et Morand voyait juste lorsqu'il le considérait comme l'organe par lequel circulerait la sève devant animer cette vaste plaine sur la rive gauche du Rhône. Une gravure de Bidault montre, en 1772, le pont à moitié construit. Il a été terminé en 1774 et livré à la circulation en 1775, comme le témoigne l'inscription mise par Martini et Lebas à la gravure publiée en 1817, qui représente le pont Morand et le quai Saint-Clair.

Le vieux pont en bois vient de disparaître et un superbe pont en fer, construit par notre confrère M. Tavernier, ingénieur des ponts et chaussées, l'a remplacé en 1890. Toutefois, le nouveau pont, Dieu merci, conserve le nom de Morand.

Rendons encore ce témoignage à l'esprit d'invention qui caractérisait l'éminent architecte : dans un remarquable projet de rénovation pour la ville de Lyon, présenté, en 1764, au Consulat, Morand avait proposé la suppression des vieilles maisons qui bordaient la Saône depuis Pierre-Scize jusqu'à Saint-Georges, la démolition de la rue de la Pescherie et la

construction d'une rue, exactement placée où fut ouverte la rue Centrale au milieu du XIX^e siècle, allant de la place des Terreaux à la place Louis-le-Grand.

Napoléon, lorsqu'il vient à Lyon, trouve les maisons de la rive droite démolies ; mais la rue et le port « de la Pescherie » subsistent; il en ordonne la démolition[1]. Il est, en effet, frappé de l'importance que les quais ont pour notre ville et encourage vivement la Municipalité à continuer l'œuvre déjà si bien commencée au XVIII^e siècle.

Cette œuvre colossale, la construction de quais sur les deux rives du Rhône et de la Saône, dans toute l'étendue de la ville de Lyon, est aujourd'hui, on peut le dire, terminée. Toutes les administrations qui se sont succédé ont tenu à honneur de la poursuivre. On peut juger le résultat obtenu en considérant le plan topographique publié en 1886 sous la direction du Service municipal de la Voirie[2].

En 1814, lorsque la duchesse d'Angoulême fait son entrée solennelle, la rive droite de la Saône a commencé de s'embellir. Les rues de Bourgneuf, du Puy-de-Sel, des Hébergeries, qui existent sur les plans de la fin du XVIII^e siècle, ont disparu ; les maisons plongeant dans la Saône, dont Israël Silvestre a montré la perspective dans la « Vue de Lyon, descendant la Saône », ont été démolies ; des quais, sous l'administration du préfet de Bondy, nommé en 1810,

[1] La démolition de la rue de la Pescherie eut lieu sous la Restauration, comme l'indique le nom « quai du duc de Bordeaux », donné tout d'abord au nouveau quai. Une première somme de 800.000 francs fut mise par le Roi, en 1822, à la disposition du Préfet. Les crédits nécessaires furent ensuite votés en 1827.

[2] Il est intitulé : « Plan topographique de la ville de Lyon, levé et dressé en 1863, par MM. Dignoscio père et fils, revisé en 1883-1884, d'après les ordres de la Mairie de Lyon, et sous la direction du service municipal de la voirie, M. Gailleton étant Maire, M. Clavenad étant ingénieur-directeur, 1886. »

ont été construits ; ils ne sont pas tels qu'ils sont aujourd'hui, car ils ont été élargis, exhaussés dans le courant du XIXe siècle, mais ils suffisent pour changer complètement l'aspect du quartier.

L'itinéraire est tracé en conséquence, et la rive droite de la Saône voit reparaître, comme jadis, un cortège.

La duchesse d'Angoulême[1], dans une voiture attelée de six chevaux blancs, parcourt les quais de Bourgneuf, du Puy-de-Sel, de Bondy, tracés jusqu'au pont de Pierre. Elle passe ensuite sur les quais de la rive gauche que nous connaissons, quai Villeroi, quai Saint-Antoine, quai des Célestins ; puis elle traverse, pour aller à la cathédrale, le pont Tilsitt, qui a été terminé en 1808, par l'ingénieur Caron[2].

Si je regarde, dans les anciennes gravures, comment la communication entre le tènement de Bellecour et le cloître Saint-Jean, où l'on pénétrait par une voûte, était établie antérieurent à notre pont en pierre, je vois une passerelle sous Louis XIII ; un pont de bois construit, en 1637, par Christophe Marie, entrepreneur général des ponts en France[3] ; en 1711, un pont de bois, remplaçant le précédent qu'une inondation avait emporté et périssant de vétusté en 1780 ; un pont de bateaux de 1780 à 1788 ; enfin un pont dit « pont volant », établi par Querville pour servir provisoirement pendant que le pont en pierre était construit.

L'itinéraire suivi par la duchesse d'Angoulême a été

[1] Voir les détails de l'entrée et du séjour de la duchesse d'Angoulême dans *Journal de Lyon*, 9 et 13 août 1814. La duchesse arriva le samedi 6 et repartit le mardi 9 août. Le récit en a été fait dans une brochure spéciale sous ce titre : *Procès-verbal du passage et du séjour à Lyon de S. A. R. la duchesse d'Angoulême* (Lyon, Rusand, 1814).

[2] Voir dans Leymarie, *Lyon ancien et moderne*, les détails sur le pont Tilsitt.

[3] *Archives*, BB, 191. Voir la gravure d'Israël Silvestre pour le pont de 1637, et le plan scénographique de Cléric pour le pont de 1711.

allongé pour l'entrée solennelle du comte d'Artois; c'est le plus long parcours d'un cortège officiel[1]. Le prince, après avoir passé le pont de Pierre, au lieu de prendre les quais de la rive gauche de la Saône est conduit, par la place des Terreaux, au quai de Retz; il suit la rive droite du Rhône jusqu'à la place de la Charité, traverse cette place puis la place Louis-le-Grand et va à la cathédrale.

C'est qu'on veut lui faire inaugurer le quai compris entre la rue de la Barre et l'hospice de la Charité, quai nommé « Monsieur » depuis qu'en 1775, Monsieur, frère du roi, en passage à Lyon, en eut visité les premiers travaux, comme le rappelle le beau dessin de Lallemand, gravé par Dagoty[2]. Le comte d'Artois admire et la place de la Charité complétée du côté de l'hospice, et les immeubles élévés par Rigod de Terrebasse[3] de la rue des Marronniers au milieu du quai Monsieur, immeubles représentés dans une belle gravure de Bidault qui est datée de 1772.

Les archives de la Charité[4] possèdent un plan des alignements donnés à M. Rigod de Terrebasse pour ces constructions. Il est intéressant parce qu'on y voit la chapelle du Saint-Esprit à l'entrée du pont de la Guillotière, la caserne des gardes, le réservoir destiné à fournir de l'eau aux fontaines de la place, c'est-à-dire le détail de tout ce qui existait à cette date vers l'entrée de la ville[5].

[1] Voir les détails de l'entrée et du séjour du comte d'Artois dans *Journal de Lyon*, 15, 20, 22, 24, 27, 29, septembre 1814.

[2] Gravure dédiée par Perrache à Monsieur, frère du roi, avec ce titre: *Vue perspective de l'agrandissement à la partie méridionale de la ville de Lyon*, 1776.

[3] Rigod, marchand fabricant, achète du Consulat en 1741, *Archives*, BB, 306, le terrain près la rue des Marronniers qui a été tracé en 1723, *Archives*, BB, 286.

[4] *Archives de la Charité de Lyon*, H, 32,

[5] L'architecte Leroux, de Paris, consolide et répare le réservoir en 1742. *Archives*, BB, 307.

En face, la partie sud de la place de la Charité présentait l'hôtel de Provence[1], les bâtiments formant la façade nord du claustral de la Charité, exécutés conformément au plan de Martellange; enfin l'élégant beffroi dont la silhouette se profile si heuresement à l'extrémité sud-est de la place Louis-le-Grand. Pour juger la grande amélioration résultant de ces divers travaux, faits durant la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, il faut se reporter au plan gravé en 1639 avec ce titre « Portraict du magnifique bâtiment de l'hospital de la Charité », et au plan du beffroi projeté en 1755 pour le clocher de l'église dont s'occupait spécialement l'un des recteurs, Claude de Rivérieulx de Chambost[2]; ces plans sont dans les *Archives de la Charité*.

A la duchesse de Berry, le Consulat montre le « quai d'Angoulême », prolongement du quai Monsieur jusqu'au cours Perrache, et la jetée primitivement appelée « route du Languedoc », qui permet de longer le fleuve jusqu'à sa conjonction avec la Saône, à la Mulatière.

Sur le quai d'Angoulême deux constructions sont à remarquer : l'une, exécutée en 1785 par l'architecte Dupoux[3], est l'Hôtel des Fermes, ou de la Nouvelle-Douane se rattachant, à l'Administration des Douanes, aujourd'hui caserne et hôpital militaires; l'autre est le bâtiment construit par Thibière pour une indiennerie, agrandi en 1822, et devenu la Manufacture des tabacs.

Je ne vois rien autre à signaler au point de vue des itiné-

[1] Voir *Archives de la Charité de Lyon*, H, 33, le plan détaillé de l'hôtel de Provence; ailleurs sont des renseignements sur les constructions relatives aux greniers à blé qui étaient près du quai.

[2] *Archives de la Charité de Lyon*, H, 29.

[3] Voir le plan au lavis de l'emplacement de la nouvelle douane qui empiétait sur les terrains de l'hôpital, *Archives de la Charité de Lyon*, H, 27.

raires dans les réceptions solennelles qui s'échelonnent durant la première moitié du XIXe siècle.

Les princes de la famille des Bourbons [1], conservant les traditions de la monarchie, recherchent la pompe dans les cérémonies et affectent des allures aristocratiques.

Les princes de la famille d'Orléans [2], qui leur succèdent, recherchent la simplicité, fuient l'éclat et affectent des allures démocratiques.

Voici, par exemple l'itinéraire suivi par le duc et la duchesse de Nemours en 1843 [3]. C'était le moment où la navigation à vapeur prospérait, et où tous les voyageurs venant de Paris s'embarquaient à Chalon afin de contempler, en descendant la Saône, ses rives verdoyantes. Le Prince prend le bateau *l'Hirondelle* qui le conduit au centre de la ville, vers la place de la Nouvelle-Douane, sur la rive droite. Les autorités civiles et militaires et un certain nombre d'invités notables attendent sur une estrade. Après les présentations officielles, le duc et la duchesse vont en voiture, par le pont de Pierre, le quai Saint-Antoine, la place Louis-le-Grand et la rue Saint-Dominique à la Préfecture située place des Jacobins.

C'est un trajet bien modeste auprès de ceux qui ont été parcourus en 1814 par la duchesse d'Angoulême et par le comte d'Artois. Mais il faut tenir compte de l'exaltation

[1] En ce qui concerne Lyon, voici les visites faites par les princes sous la Restauration : la duchesse d'Angoulême en 1814 ; le comte d'Artois en 1814 ; la duchesse de Berry en 1816 ; le duc d'Angoulême en 1820 ; la duchesse de Berry en 1829 ; le duc d'Angoulême en 1830.

[2] La ville de Lyon a été visitée par le duc d'Orléans en 1830 et 1839 ; par le duc d'Aumale en 1841 ; par le duc et la duchesse de Nemours en 1843.

[3] Voir les détails de l'arrivée et du séjour du duc et de la duchesse de Nemours dans le *Courrier de Lyon*, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 septembre 1843.

politique qui a suivi la rentrée des Bourbons, après la période tourmentée de la Révolution et les longues guerres de l'Empire. D'autre part, on n'aurait pu que reproduire les itinéraires adoptés sous la Restauration, parce qu'aucun embellissement nouveau ne venait fournir une variation du thème choisi précédemment.

Les améliorations sont en réalité constantes dans la ville de 1820 à 1850. Le plan topographique dessiné et gravé en 1847 par Rembielinski et Dignoscio les résume et présente l'ensemble des modifications considérables apportées dans tous les quartiers [1]. Elles témoignent l'accroissement de la fortune publique et des besoins de bien-être ; mais elles ont un caractère essentiellement utilitaire, et non le caractère décoratif qui est recherché dans les entrées solennelles.

La grande prospérité industrielle et commerciale, résultant du développement des fabriques de soierie s'est traduite dans le rapide essor des quartiers habités par la population ouvrière entre autres des faubourgs de la Croix-Rousse et de la Guillotière.

La colline Saint-Sébastien est devenue le centre du commerce de la soie. Autour des fabricants d'étoffes se sont groupés les ouvriers de toute nature ; ils ont envahi le coteau depuis le versant du Rhône jusqu'au versant de la Saône ; ils ont ensuite franchi les remparts et couvert le plateau, for-

[1] *Plan topographique de la ville de Lyon*, par Rembielinski, ingénieur géographe et graveur, et L. Dignoscio, ingénieur géographe, levé et dessiné sous l'administration et avec l'approbation de M. Jayr, ministre des travaux publics, et Chapet, préfet, etc., 1847. N'écrivant pas une histoire de Lyon et ne tenant compte que de ce que je trouve sur les itinéraires des entrées solennelles, je n'ai pas à relever la création de nombreux ponts sur le Rhône et sur la Saône, les améliorations apportées dans le quartier Bellecour, dans le quartier Perrache, dans les faubourgs, l'ouverture de la rue Centrale, l'exhaussement et les embellissements des quais etc., etc.

mant l'agglomération qui est devenue célèbre sous le nom de la « Croix-Rousse ».

La Croix-Rousse a été érigée en faubourg en 1680 ; mais le Consulat n'en devint définitivement propriétaire qu'en 1736, après avoir traité avec le marquis de Rochebonne, qui avait droit de seigneurie sur la plus grande partie du tènement [1]. Son nom lui vient d'une croix en pierre rouge élevée au XIX^e siècle sur le chemin de Montluel, pendant une mission.

Sur le plateau, il y avait peu d'habitations. Un couvent d'Augustins réformés s'y était établi en 1624. C'est le clocher de son église construit en 1633 qui sert encore aujourd'hui à l'église paroissiale de Saint-Denis, agrandie en 1833 et en 1848 [2].

Séparé de la ville par des fortifications qui s'étendent du fort Saint-Jean vers la Saône au bastion Saint-Clair vers le Rhône, le faubourg de la Croix-Rousse ne prend un développement sérieux que lorsqu'il est occupé de 1820 à 1845 par les ouvriers en soie. Il acquiert alors de la célébrité tant par l'habileté de ses « canuts » que par le rôle qu'il joue dans toutes les commotions politiques.

Le faubourg de la Croix-Rousse, quelle que soit son importance, ne peut, en raison de sa position excentrique, être compris dans un itinéraire d'entrée solennelle : nous le verrons, lorsqu'il sera question des programmes du séjour des princes, souvent visité.

Pour avoir une orientation nouvelle des itinéraires, il faut attendre l'année 1860 et les grands changements que la ville de Lyon subit alors.

Ce n'est pas que les visites du chef de l'Etat manquent.

[1] *Archives*, BB, 301.

[2] Voir *les anciens couvents de Lyon* par l'Abbé Vachet, Lyon, Vitte 1895.

En 1850, le Président de la République, Louis-Napoléon, arrive en bateau à vapeur, descend à la Chana, sur la rive droite de la Saône, passe le pont de Pierre, suit les quais de la rive gauche jusqu'au pont Tilsitt, qu'il traverse pour se rendre à la cathédrale; puis revient par le même pont Tilsitt et la place Louis-le-Grand à la Préfecture [1].

En 1852, le prince Président arrive par le chemin de fer de Saint-Etienne à la gare qui est située chaussée Perrache. Le trajet est tout indiqué par la chaussée Perrache et les quais du Rhône [2].

En 1856, Louis-Napoléon est devenu empereur. Mais son voyage n'a aucun caractère officiel. Il descend à la gare de Vaise, car le tunnel de Fourvière n'est pas ouvert; part de la gare de Marseille et y revient, en effectuant son voyage à Avignon [3].

Tout autre est la visite faite en 1860.

L'empereur Napoléon III, accompagné de l'impératrice Eugénie, est reçu officiellement. Et nous assistons à une entrée solennelle qui a un éclat remarquable [4], et qui le doit en grande partie au cadre qui est préparé pour le cortège.

Un changement merveilleux s'est, en effet, opéré. La physionomie de la ville est profondément modifiée par les travaux considérables exécutés sous l'impulsion de l'administrateur éminent, le sénateur Vaïsse, arrivé à Lyon en 1853 [5]; il a été vaillamment secondé par l'ingénieur Bonnet, qui, le premier, exerce les fonctions d'ingénieur en chef de la ville, fonctions créées en 1854, lorsque l'on ôte à l'architecte de la ville la direction de la voirie.

[1] Voir *Courrier de Lyon*, du 14 au 18 août 1850.
[2] Voir *Courrier de Lyon* du 19 au 21 septembre 1852.
[3] Voir *Courrier de Lyon*, 4 et 6 juin 1856.
[4] Voir *Salut public*, du 25 au 28 août 1860.
[5] Monfalcon, dans son *Histoire monumentale de la Ville de Lyon*, a longuement raconté l'administration si féconde du sénateur Vaïsse.

La place des Terreaux est agrandie et embellie ; les quais sont, ici reconstruits, là exhaussés, partout ornés de verdure ; un parc, « le parc de la Tête-d'Or », dans un site charmant, est créé sur l'emplacement qu'occupaient des marécages ; des rues sont, dans tous les quartiers, élargies ; les monuments sont réparés : œuvre que son auteur caractérise ainsi dans le discours d'inauguration du Palais du Commerce, « œuvre d'une population et d'une époque actives et intelligentes ayant le goût et le sentiment des grandes et belles choses ».

Voici la rue Impériale [1], large de 22 mètres, qui va de la place de la Comédie à la place Louis-le-Grand, et la rue de l'Impératrice, large de 18 mètres, qui met en communication directe la place des Terreaux avec la place Louis-le-Grand. Ces deux voies triomphales traversent le centre de la ville. Vers le sud, la rue de Bourbon, ouverte partiellement au commencement du siècle sous le nom de rue du Caire [2], du côté de la place Perrache, est terminée et met en communication la place Louis-le-Grand avec la place Perrache ; elle prend une grande importance depuis que, les conditions de viabilité à travers la France ayant été modifiées par les voies ferrées, la gare du chemin de fer reliant Lyon à Paris et à Marseille a été établie sur le cours Perrache.

L'arrivée à Lyon de tous les voyageurs, venant du nord ou du midi de la France, est placée au sud de la ville. Dès lors, l'itinéraire, pour ainsi dire obligatoire, devient, pour aller de la gare du chemin de fer à l'Hôtel de Ville : le cours Per-

[1] Déjà Napoléon III, lors de son voyage en 1856, passa par la rue Impériale, commencée en 1855 ; il la prit pour aller de la place Louis-le-Grand, où il logeait, aux quartiers inondés des Brotteaux. La rue Impératrice a été commencée en 1858.

[2] Voir le plan de Lyon de 1810, par Comberousse. La rue complète est appelée rue Bourbon sur le plan de 1847.

rache, la place Perrache, la rue Bourbon, la place Louis-le-Grand, la rue Impériale. C'est celui qui est suivi en 1860 par Napoléon III et l'impératrice Eugénie; en 1869, par l'impératrice Eugénie et le Prince Impérial; en 1876, par le président de la République, maréchal Mac-Mahon; en 1888 par le président Carnot [1].

Si, en 1869, il y a une variante dans le trajet, c'est que l'impératrice Eugénie veut, avant de passer rue Impériale, se rendre à la cathérale.

A dater de 1892, l'itinéraire est un peu modifié et s'allonge. Ainsi, pour les entrées solennelles du président Carnot, en 1894, et du président Félix Faure, en 1896, le cortège aborde l'Hôtel de Ville non pas à la façade orientale, mais à la façade occidentale; ensuite, au lieu de s'arrêter à l'Hôtel de Ville, il se dirige vers la nouvelle Préfecture, qui a été construite sur la rive gauche du Rhône, dans le quartier des Brotteaux. L'itinéraire quitte la rue Impériale à la rue Bât-d'Argent pour aller emprunter une partie de la rue Impératrice; revient sur ses pas jusqu'à la place des Cordeliers où il franchit le Rhône sur le superbe pont Lafayette, construit en 1890, par notre confrère, M. Tavernier, ingénieur des ponts et chaussées, et va, par le cours de la Liberté, à la Préfecture [2]. C'est que l'Hôtel de Ville a cessé d'être hôtel préfectoral et n'offre plus un logement au chef de l'Etat comme précédemment.

[1] Voir pour 1860 *le Salut Public*, du 24 au 28 août; pour 1869, *le Salut Public*, du 25 au 28 août; pour 1876, le *Journal Officiel* des 10 et 11 septembre; pour 1888, le *Journal officiel*, des 7 et 8 octobre.

[2] Voir pour 1894 *Journal officiel*, 24, 25 et 26 juin; pour 1896, *Journal officiel*, du 2 mars. Le beau pont en fer actuel qui se nomme « pont Lafayette », a remplacé le pont qui avait été construit de 1826 à 1829 sous le nom de pont Charles X, et qui fut dénommé « pont Lafayette » après que le général Lafayette, venant du Dauphiné, y eut passé en 1829 pour entrer dans Lyon.

Ainsi, à la fin du XIX^e^ siècle, le chef de l'Etat arrive à Lyon, dans la partie la plus méridionale de la ville; est reçu à la gare du chemin de fer qui relie Paris, Lyon, Marseille; traverse successivement le boulevard perpendiculaire au Rhône et à la Saône, une grande place ornée d'arbres et de fleurs, la rue Bourbon, la place Louis-le-Grand, la rue Impériale, la place, carrefour de dix rues, qui dissimule l'obliquité de la rue Impériale et qui a été embellie par l'ouverture de la splendide rue Président-Carnot, la rue Impératrice, la place des Cordeliers régularisée et agrandie depuis les travaux du quartier Grôlée, le pont Lafayette, le cours de la Liberté, une de ces superbes voies ouvertes à la circulation dans la cité des Brotteaux, sur la rive gauche du Rhône, et se rend au palais de la Préfecture, sa résidence officielle.

Quelle différence avec l'itinéraire entièrement compris sur la rive droite de la Saône, que nous avons suivi au commencement du XVI^e^ siècle! Rappelez-vous ces rues étroites et tortueuses, Bourgneuf, Puy-de-Sel, les Hébergeries, Flandre, Saint-Jean, que le cortège parcourait après s'être formé dans la partie la plus septentrionale de la ville, à la porte de Vaise !

Quelle évolution de la cité occidentale à la cité orientale!

Vous allez voir cette même évolution se produire pour les résidences. La résidence, terme inévitable de l'itinéraire, n'exerce-t-elle pas son influence sur le choix du trajet que le cortège suivra ?

III

LES RÉSIDENCES

Deux palais sont presque constamment nommés dans les entrées solennelles du XVI^e^ au XIX^e^ siècle : le palais d'Ainay, élevé pour les abbés, dans le parc de l'aristocratique abbaye, et le palais construit pour les archevêques de Lyon dans le cloître encore plus aristocratique de Saint-Jean.

L'abbaye d'Ainay a été sécularisée en 1685, après que le Consulat y eut donné son consentement, pendant l'épiscopat de Camille de Neufville de Villeroi, abbé d'Ainay. Il est dit dans la délibération consulaire[1] qu'il est nécessaire que l'église d'Ainay devienne collégiale et paroissiale afin de soulager l'église Saint-Nizier, qui était la seule au service d'une population supérieure de deux tiers à la population habitant du côté de Fourvière ; mais cette allégation était sciemment inexacte, puisqu'au nord de Saint-Nizier il y avait la Platière Saint-Saturnin et Saint-Vincent, et qu'au sud il y avait la paroisse Saint-Michel, dont l'église était enfermée dans le claustral d'Ainay[2]. En réalité, l'arche-

[1] *Archives*, BB, 232.

[2] La place qui porte le nom de Saint-Michel et qui date de 1785, marque l'emplacement de l'ancienne porte d'Ainay, celle qui a été dessinée par Israël Silvestre. Le cloître s'étendait jusqu'à la rue Sainte-Hélène. Voir pour la porte d'Ainay, détruite en 1826, *Archives du Rhône*, t. X.

Pour les détails sur l'abbaye d'Ainay, outre les historiens de Lyon, on lira avec intérêt : Leymarie, *Lyon ancien et moderne;* M. Bleton, *Lyon pittoresque* ; l'abbé Vachet, *Les anciens couvents de Lyon.*

vêque, omnipotent dans l'administration de Lyon, sacrifia l'église Saint-Michel à l'église de l'abbaye.

Bien avant que la sécularisation eût été solennellement prononcée, l'abbaye d'Ainay était, en fait, communauté séculière. Les abbés étaient déjà, au XIIIe siècle, de riches et puissants seigneurs mêlés à la vie du monde. Ils avaient fait construire une luxueuse habitation que les archevêques de Lyon, abbés commendataires, mirent à la disposition des rois et des princes venant séjourner à Lyon. Le site était pittoresque, placé en dehors de la ville; le cloître était borné au sud par le canal qui unissait le Rhône et la Saône, ayant ainsi son parc à peine séparé d'une île boisée, l'île Moignat, et baigné par la Saône à l'occident. Une gravure d'Israël Silvestre, « Vue de Lyon en remontant par le Rhône », montre l'église d'Ainay et les terrains sud de l'abbaye. De vastes prairies et de beaux jardins entouraient les immeubles. Le haut des remparts complantés d'arbres sous Henri IV formait la limite du cloître au nord, vers la rue Saint-Hélène. Sa vue s'étendait sur les plaines du Dauphiné, les circuits argentés du Rhône, et les sommets neigeux du Pilat. Aussi le palais d'Ainay fut-il toujours une demeure recherchée. Détruit en 1562, il avait été immédiatement reconstruit.

Dans cette demeure apparaissent, durant le XVIe siècle, François Ier en 1515, 1536, 1541; puis Henri II et Catherine de Médicis en 1548; durant le XVIIe siècle, Christine de France, princesse du Piémont, en 1619, Marie de Médicis en 1622, Louis XIII en 1629, 1632, 1642, Anne d'Autriche en 1658, Françoise de Valois, duchesse de Savoie, en 1663, le cardinal Flavio Chigi en 1664.

Je ne quitte pas le XVIIe siècle sans rappeler que le marquis d'Halincourt, dont nous avons rencontré le nom sur un des quais de la Saône, arrivé de l'ambassade de Rome au gouvernement de Lyon en 1607, a logé dans le

palais d'Ainay. Il fit nommer abbé commendataire d'Ainay son fils Camille de Neufville, âgé de cinq ans, et se chargea, en bon père de famille, de surveiller l'abbaye[1]. Le marquis d'Halincourt avait épousé la fille de Mandelot; on lui avait promis la survivance de son beau-père, mais à la mort de Mandelot, en 1589, Charles de Savoie, duc de Nemours, ardent partisan de la ligue et ami de l'archevêque Pierre d'Epinac, s'empara du gouvernement de Lyon, et le conserva jusqu'à sa mort en 1595. Henri IV, méconnaissant la promesse faite au marquis d'Halincourt, nomma La Guiche, gouverneur des trois provinces; et ce fut seulement après la mort de La Guiche que le marquis d'Halincourt prit possession du gouvernement des trois provinces, Lyonnais, Beaujolais et Forez[2]. Nul ne sera surpris que Charles de Neufville de Villeroi, marquis d'Halincourt, ait préféré le palais d'Ainay à l'hôtel situé rue Saint-Jean.

L'éclat que le palais d'Ainay, sous la dynastie des Villeroi, avait conservé, pâlit au XVIII^e^ siècle malgré la notoriété des

[1] Voir M. Morin Pons, les Villeroi *(Revue du Lyonnais,* 1861), et M. Aimé Vingtrinier, le dernier des Villeroi et sa famille *(Revue du Lyonnais*, 1887).

[2] *Archives*, BB, 84, 89, 123, 127, 143, années 1565 à 1607.

Mandelot paraît avec le titre de Gouverneur, en 1569, dans la relation des réjouissances faites à l'occasion de la victoire de Jarnac. Voir *Revue du Lyonnais*, 1859. Cependant la démission de Jacques de Savoie, duc de Nemours, est de 1571.

Après la mort de Mandelot, un autre duc de Nemours, Charles de Savoye, gouverna la ville, c'est celui qui fut enfermé au château de Pierre-Scize.

Dans sa notice sur les Gouverneurs de Lyon *(Revue du Lyonnais*, 1889), Péricaud indique le duc de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabriel d'Estrée, comme ayant été Gouverneur de Lyon en titre de 1607 à 1612, et repousse la nomination du marquis d'Halincourt à 1612. En fait, le marquis d'Halincourt a administré le gouvernement de Lyon depuis 1607 : l'inscription mise en 1611 sur la porte d'Ainay en témoigne *(Archives du Rhône*, t. X).

abbés séculiers qui font suite à Camille de Neufville, c'est-à-dire François d'Haussonville de Vaubecour, évêque de Montauban; Oswald de la Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne; Victor de Jarente[1], en même temps titulaire de l'abbaye de Saint-Victor à Marseille. Le registre des réceptions princières se ferme jusqu'au jour où la Révolution réduit en poussière et le palais et l'abbaye, ne respectant que l'église et le clocher qui sont aujourd'hui classés parmi les monuments historiques.

La déchéance avait précédé la ruine. Les archives de la Charité possèdent, en effet[2], un livre de raison de l'abbaye royale de Saint-Martin d'Ainay, tenu par l'abbé Victor de Jarente, où figurent les recettes provenant de la location, à de simples particuliers, tant de l'hôtel abbatial que de l'immeuble formant l'ancienne abbaye; les chanoines s'étaient dispersés.

Je n'ai pu trouver ni plans[3], ni vues, soit de l'abbaye, soit du palais d'Ainay; Israël Silvestre a fait deux dessins qui s'y rattachent : l'un est la vue, prise de la Saône, de la porte qui a été construite en 1611 et qui est la seule communication avec la ville; l'autre est la vue de l'extrémité sud du parc de l'abbaye, prise de l'île Moignat[4]. Dans ces paysages, le clocher de l'église est le seul bâtiment qui paraisse.

Le palais de l'Archevêché existe encore, mais il ne res-

[1] Les noms de Vaubecour et de Jarente sont conservés (mais pour combien de temps ?) à deux rues qui ont été ouvertes par l'abbé de Vaubecour en 1728, et par l'abbé de Jarente en 1772, à travers les tènements de l'abbaye.

[2] *Archives de la Charité de Lyon*, H, 10.

[3] M. l'abbé Vachet donne un petit plan du cloître d'Ainay où sont marqués les emplacements de l'abbaye, de l'église, des remparts, etc. *Les anciens couvents de Lyon*, Vitte, 1895.

[4] Voir les détails sur cette porte d'Ainay dans *Archives du Rhône*, t. X.

semble en rien au palais qui existait au XVI^e^ siècle. Comment reconstituer par la pensée la construction qui fut élevée en 1563, sur l'ordre du roi Charles IX[1] après la dévastation du cloître Saint-Jean par les huguenots?

Quels sont les plans, envoyés par le Roi, du logis qu'il entendait faire préparer pour lui et les princes lors de leurs voyages à Lyon? Postérieurement, quels sont les changements successifs apportés aux constructions?

La façade du palais de l'Archevêché du côté de la Saône, avant la fin du XVII^e^ siècle, est un mur qui plonge dans l'eau, ayant une porte latérale pour communiquer avec le port Saint-Jean. La haute muraille percée de rares ouvertures et flanquée de deux tourelles, qui sont plutôt des postes d'observation qu'un ornement décoratif, parle de l'hostilité existant depuis longues années entre le Chapitre et la commune. C'est en réalité la continuation des défenses du cloître Saint-Jean. Aussi la situation du palais de l'Archevêché est beaucoup moins agréable et moins poétique que celle du palais d'Ainay. Elle n'a qu'un charme, le voisinage de la rivière qui facilite au Souverain les distractions nautiques; et encore fallut-il faire une construction spéciale[2] pour donner à Henri II un accès aux bateaux qui avaient été préparés pour ses promenades sur la Saône.

Quant à la disposition de la cour intérieure et à la décora-

[1] *Archives*, BB, 83.

[2] Voir *la magnificence de la superbe et triomphante entrée de la noble et antique cité de Lyon faite au très chrétien roi de France Henri deuxième de ce nom et à la reine Catherine son épouse*, le 23 de septembre 1548. On voit la façade occidentale du cloître dans le grand plan de Lyon du XVI^e^ siècle.

Israël Silvestre dans le dessin, *l'église de Saint-Jean de Lyon*, vue prise du quai des Célestins, montre le palais archiépiscopal et les trois églises, Saint Jean, Saint-Etienne et Sainte-Croix au milieu du XVII^e^ siècle.

tion des appartements, elles varient constamment suivant le goût des archevêques et suivant les habitudes fastueuses des princes qui doivent être reçus. On cite parmi les archevêques qui ont le plus fait pour l'aménagement confortable de l'habitation : le cardinal Alphonse Louis du Plessis de Richelieu, archevêque de 1629 à 1653; Camille de Neufville de Villeroi, archevêqe de 1654 à 1693; Claude de Saint-Georges archevêque de 1693 à 1714; Pierre Guérin, cardinal de Tencin, archevêque de 1740 à 1758.

On sent, dès la fin du XVII[e] siècle, que les rapports avec la commune se sont détendus et que la défiance a disparu. Dès lors, l'aspect sévère de la façade orientale se modifie. La terrasse, qui a une jolie vue sur la Saône, date de 1695; l'archevêque de Saint-Georges reçut du Chapitre l'autorisation de la construire, pour s'y délasser[1]: on la voit sur la vue scénographique de Cléric.

Le cardinal de Richelieu a fait la salle des pas perdus, destinée aux réunions synodales : c'est là que l'Académie de Lyon a tenu sa première séance publique le 12 décembre 1724. Cette salle se relie à la partie la plus ancienne encore existante, du côté sud.

Camille de Neufville a aménagé le bâtiment, qui est au fond de la cour, faisant face au midi, et ouvert les grandes voûtes par lesquelles on pénétrait dans le cloître en quittant le pont des comtes de Saint-Jean. C'est pour le cardinal de Tencin que Soufflot a fait les deux portails qui régularisent l'aspect de la cour à l'est et à l'ouest, et la grande façade, rejoignant la terrasse, où se trouvent le grand salon et la bibliothèque.

Je rapellerai encore que l'immeuble de la Manécanterie a

[1] Ce renseignement est dans le troisième volume des *Documents* de Péricaud.

été élevé sur le côté occidental de la cour par Antoine Malvin de Montazet, archevêque de 1758 à 1788. C'est l'architecte Decrénice qui l'a construit; il était destiné au logement des chanoines[1].

Le palais de l'Archevêque a servi de résidence à Charles VIII en 1495, à Louis XII en 1507, à François Ier en 1515, à Henri II en 1548, à Charles IX en 1564, à Henri III en 1574, à Henri IV en 1595, à Louis XIII en 1622 et en 1630, à Marie de Médicis en 1622, à Richelieu en 1639, à Christine de Suède en 1656, à Adélaïde d'Orléans en 1720, à dom Philippe, infant d'Espagne, en 1744, à Marie-Thérèse de Savoie en 1773, et au frère de Louis XVI en 1775.

A cette brillante énumération des hôtes illustres du palais de l'Archevêché, il faut ajouter, pour le XIXe siècle : Napoléon Ier et l'impératrice Joséphine en 1805, le pape Pie VII en 1805, la duchesse d'Angoulême en 1814, le comte d'Artois en 1814, la duchesse de Berry en 1816, le duc d'Angoulême en 1820[2].

Si les souvenirs historiques de cette résidencce princière s'arrêtent à la fin de la Restauration, c'est que l'habitude ou plutôt la règle, au XIXe siècle, a été adoptée de donner pour logement au chef de l'État l'hôtel élevé dans chaque département comme la demeure du Préfet, représentant direct du Gouvernement.

Or, la première Préfecture, construite à Lyon, date de 1818. Lorsque la nouvelle administration départementale

[1] Notre savant confrère M. Vachez a publié un fort intéressant article sur cet immeuble (*Revue du Lyonnais*, 1880).

Une représentation des trois façades de la manécanterie figure sur le plan de Lyon, publié en 1773, chez Daudet et Joubert.

[2] Voir l'article consacré à l'archevêché dans Leymarie, *Lyon ancien et moderne*, 1838. — Monfalcon, *Histoire monumentale de Lyon*. — M. Bleton, *Lyon pittoresque*, chapitre X.

fut organisée en 1800, en même temps qu'un Préfet était nommé, trois commissaires étaient désignés comme maires pour surveiller l'administration municipale. Le Préfet vint s'établir à l'Hôtel de Ville qui fut déclaré Hôtel de Préfecture.

Aussi lorsque Napoléon, premier consul, vint à Lyon pour présider la Consulta en 1802, il eut pour résidence l'Hôtel de Ville [1].

En 1805, la situation est changée. Dans l'organisation administrative nouvelle, il n'y a qu'un maire. Le Préfet lui rend l'Hôtel de Ville redevenu maison commune, et va loger rue Boissac dans la maison Croppet de Varissan, louée pour servir de Préfecture. Cette maison a été achetée par la Ville en 1822 pour servir de logement au général commandant militaire de la région. Cette Préfecture provisoire ne pouvait offrir à Napoléon Ier, empereur, une résidence convenable : aussi va-t-il loger à l'Archevêché que le cardinal Fesch, alors archevêque, a fait restaurer.

A l'avènement du second Empire, l'organisation primitive comprenant un préfet et plusieurs maires est rétablie [2]. Le sénateur Vaïsse arrive en 1853 pour faire les fonctions de préfet. Il prend possession de l'Hôtel de Ville qui cesse, une seconde fois, d'être maison commune et redevient Préfecture.

Mais, dans l'intervalle, un décret, du 31 octobre 1810 a ordonné la construction d'une Préfecture sur l'emplacement du monastère des Jacobins entre la rue Bellecordière et la rue Saint-Dominique.

[1] Voir *Almanach de Lyon*, 1802-1803. Le récit du voyage de Napoléon Ier y est longuement détaillé.

[2] Au lieu de trois maires comme en 1800, on nomma cinq maires à cause de l'adjonction des faubourgs de Vaise, de la Croix-Rousse et de la Guillotière à la ville de Lyon.

Bâtie par l'architecte Cochard entre cour et jardin, cette première Préfecture a été livrée en 1818 à l'autorité départementale qui en a pris possession en la personne du comte Lezay Marnésia. Il y avait un corps de logis principal faisant face à la place des Jacobins, et deux ailes perpendiculaires, le tout encadrant une cour entourée de portiques.

C'est dans cette Préfecture, ayant entrée sur la place des Jacobins, que prennent résidence le dauphin, fils de Charles X, en 1830 ; le duc et la duchesse de Nemours en 1843, Louis-Napoléon, président de la République, en 1850 et 1852[1].

Elle existe donc lorsque le sénateur Vaïsse s'établit à l'Hôtel de Ville ; sa démolition est décidée, et elle disparaît pour faire place à la rue de l'Impératrice et au quartier nouveau créé en 1858 entre la place des Jacobins et la place Louis-le-Grand. En même temps, la restauration de l'Hôtel de Ville est ordonnée.

Tony Desjardins, notre regretté confrère, nommé architecte en chef de la Ville en 1854, entreprend et accomplit le tour de force de réunir dans cet immeuble les services administratifs, le logement pour le Préfet avec salons de réception, et un appartement pour le Souverain. Dans une splendide *Monographie de l'Hôtel de Ville*, publiée chez Morel, à Paris, 1867, l'éminent architecte a raconté l'histoire du monument, exposé dans quel état déplorable il se trouvait par suite de réparations insuffisantes[2], et représenté par

[1] Voir les récits de ces voyages : *Le Précurseur*, 11 mai 1830 ; *Courrier de Lyon* du 22 au 28 septembre 1843 ; *Courrier de Lyon*, 14 à 18 août 1850, et *Courrier de Lyon*, 19 à 21 septembre 1852.

[2] La première épreuve de l'Hôtel de Ville fut l'incendie de 1674 qui détruisit le grand salon et les toitures de la façade. L'autorisation des réparations ne fut donnée qu'en 1699 ; elles furent faites par l'architecte Guillaume Simon en 1705 sur les dessins de Mansard : de là, datent le beffroi actuel et les toitures arrondies, si différentes des

de nombreuses planches la somptueuse demeure qu'il a installée.

Les appartements sont prêts lorsque Napoléon III et l'Impératrice Eugénie font leur entrée solennelle en 1860.

L'Hôtel de Ville, servant de Préfecture, reçoit ensuite l'Impératrice Eugénie et le prince Impérial en 1869, le maréchal Mac-Mahon, président de la République, en 1876; le président Carnot en 1888.

Mais après le second Empire, la Mairie centrale unique est rétablie. L'Hôtel de Ville redevient maison commune, et le préfet ne peut continuer d'y demeurer. Il faut donc construire une Préfecture : c'est la seconde du XIX^e siècle. Il est décidé qu'elle sera construite sur la rive gauche du Rhône dans le quartier des Brotteaux.

Louvier, architecte du département, est chargé de préparer les plans. Il a la douleur de voir son projet, grandiose, très complet d'ensemble, modifié et tronqué; et il prévoit le blâme que ces modifications appelleront. Rendons-lui justice. L'œuvre exécutée en 1890 par cet artiste consciencieux demeure imposante: la façade bien que sujette à de nombreuses critiques de détail se présente bien; l'escalier est monumental; les salons splendides sont bien distribués. Une superbe monographie en a été publiée en 1896 chez Aulanier et C^ie, à Paris [1].

Dans cette Préfecture nouvelle viennent loger : le prési-

toitures qui sont sur la façade orientale. Un autre incendie éclata en 1803.

Il faut ajouter les dévastations qui eurent lieu pendant les crises politiques : Révolution de 1793, émeutes, etc.

Les travaux de Desjardins durèrent de 1855 à 1866 et coûtèrent (y compris les arrangements intérieurs et le mobilier) 1.468.000 francs.

[1] *La Préfecture du Rhône*, construite par A.-G. Louvier, Paris, Aulanier et Cie, 1896.

dent Carnot en 1894 (hélas ! et y mourir) ; puis le président Félix Faure en 1896.

Le choix de l'emplacement consacre la grande importance que les arrondissements des Brotteaux et de la Guillotière ont prise depuis cinquante ans. La population continue son exode du côté de l'ouest. Nous assistons à la naissance d'une ville nouvelle où apparaissent des quais magnifiques, de larges avenues, et que l'habile architecte de la ville, M. Hirsch a déjà ornée de grands édifices, comme la Faculté de Médecine construite en 1884, la Faculté de Droit en 1896, l'Ecole de Santé militaire en 1894. La rive gauche du Rhône devient menaçante pour la prospérité de la rive droite.

Si je cherche dans le passé quel est le fonctionnaire représentant le gouvernement central et conséquemment assimilable au Préfet, je trouve le Gouverneur de Lyon qui devint gouverneur de trois provinces : Lyonnais, Beaujolais et Forez, après que Charles IX eut, en 1574, réuni cette dernière province au gouvernement de Lyon. Cela explique pourquoi les récits des entrées solennelles disent que « l'Hôtel du Gouvernement » ou logis du Gouverneur, a servi de résidence à Charles IX en 1582, à Henri III en 1583 [1], à Henri IV en 1595 [2], aux princes de Savoie en 1619, à la princesse de Conti en 1730, enfin à la comtesse de Toulouse en 1750.

L'Hôtel du Gouvernement existe encore dans la rue Saint-Jean [3], mais modifié et diminué.

Une première maison, dite « Petit Palais » avait été louée par le Consulat [4] pour loger Jacques de Savoie, duc de Ne-

[1] *Archives*, CC, 1325, et récit de l'entrée solennelle.

[2] *Archives*, CC, 1454, et récit de l'entrée solennelle.

[3] M. Bleton, *Lyon pittoresque*, p. 277. C'est aujourd'hui une auberge ouverte, sous le même vocable, à tout voyageur.

[4] *Archives*, CC, 1125.

mours, qui fit son entrée, comme Gouverneur, le 31 mai 1565. Cette maison continua d'être habitée par les Gouverneurs après que le Consulat eut pris, en 1576, la résolution de leur donner une indemnité de logement et renoncé à la location du petit palais [1].

Le marquis d'Halincourt et de Villeroi, devenu gouverneur, veut avoir son hôtel, et achète en 1618, une maison appartenant à la famille d'Aurillac, voisine de l'ancien logis. L'archevêque Camille, en 1655, agrandit cet hôtel. Le maréchal duc de Villeroi ajoute la maison appartenant à la famille de Pramiral et située au coin de la rue Saint-Jean et de la place de la Baleine. De sorte que l'hôtel du Gouverneur est au XVIII^e^ siècle une agglomération assez considérable de maisons, aujourd'hui distinctes. On voit dans le plan de Cléric la façade occidentale de l'hôtel du côté de la Saône.

Pourquoi ne pas l'appeler l'hôtel des Villeroi? Les gouverneurs de Lyon qui se succèdent de 1607 jusqu'à 1791, date de la suppression du titre, appartiennent à la famille de Neufville de Villeroi qui a monopolisé la charge. Quelques membres de la famille y ont logé, mais incidemment, il est vrai, car le domicile officiel des gouverneurs de Lyon au XVIII^e^ siècle est à Paris, qu'ils ne veulent pas quitter. Camille de Neufville est mort en 1693 dans cet hôtel, ainsi que le maréchal François de Neufville, duc de Villeroi, en 1730 [2].

Le duc de Retz, Louis François de Neufville, quatrième duc de Villeroi, gouverneur de 1734 à 1765, vendit au Consulat en 1734, tout l'immeuble nommé hôtel du Gouvernement [3]. Le Consulat le revendit en 1768. L'hôtel, pendant

[1] *Archives*, BB, 94.

[2] Voir : *le dernier des Villeroi et sa famille*, notice publiée par M. Aimé Vingtrinier dans la *Revue du Lyonnais*, 1887.

[3] *Archives*, BB, 299.

qu'on construisit la loge des changes, fut prêté aux négociants pour leurs réunions. Il offrit également un asile à l'École de droit, où professe Perrichon, de 1739 à 1749, avant que l'École ne soit établie rue du Bœuf [1].

Il y a pour notre Académie un souvenir personnel dans l'hôtel du Gouvernement. Elle avait été attirée en 1715 au palais de l'Archevêché par François de Neufville de Villeroi, nommé son protecteur. Elle suivit le prélat en 1717 à l'hôtel du Gouvernement, lorsqu'il s'y logea pendant qu'on réparait l'Archevêché.

Ce n'est plus cet hôtel du Gouvernement qui est mentionné lors de la réception de la comtesse de Toulouse en 1750; cette princesse logea dans l'hôtel qui est désigné dans l'*Almanach de Lyon* de 1750 comme « hôtel nouveau du Gouvernement ». Ce nouvel hôtel existe encore. Il est nommé « hôtel Bertaud » sur un plan teinté et gravé que Perrache a fait afin de représenter les travaux qu'il se proposait d'exécuter dans la partie de la ville comprise entre Bellecour et le cours Perrache. On le voit sur la nouvelle rue de la Charité, ouverte en 1728, entre la rue Sainte-Hélène et les remparts d'Ainay, et servant de prolongement à l'ancienne rue qui tendait de Bellecour à Sainte-Elisabeth. Il est probable que l'hôtel Bertaud avait été loué par la Ville pour loger le secrétaire du Gouverneur et les bureaux.

Le second hôtel du Gouvernement est devenu, en 1829, l'hôtel de la Monnaie [2]. Il avait été acquis par la Société Vingtrinier, laquelle s'était constituée pour acheter le vieil hôtel de la Monnaie, placé vers la rue de la Monnaie actuelle,

[1] Voir les *Almanachs de Lyon*, de 1742 à 1749.

[2] *Bulletin des lois*, loi du 15 août 1829. Au premier Hôtel de la Monnaie, situé entre la rue de la Monnaie et la rue Ecorchebœuf, l'argue et le bureau de garantie étaient joints; c'était un seul et vaste immeuble.

et pour ouvrir sur le terrain la rue de la Préfecture en spéculant sur des maisons à bâtir. Elle obtint de donner à la Ville, en paiement, l'hôtel du Gouvernement, rue de la Charité 34 ; celui-ci prit le nom d'hôtel de la Monnaie. Vendu lorsqu'on a supprimé la Monnaie à Lyon, l'hôtel a été acheté par une société de négociants pour devenir l'École de Commerce actuelle fondée en 1872 [1].

On a désigné le logis habité par Henri III sous le nom d'hôtel du Gouvernement. En réalité, le Roi logea chez le gouverneur Mandelot, mais dans sa maison de campagne dite « Belle Grève ». Cette maison existe encore sur la montée Saint-Barthélemy. Elle a un écusson avec les armes de Mandelot. Vendue en 1623 aux religieuses des Chazeaux, elle est aujourd'hui une annexe de l'hospice de l'Antiquaille.

Pour terminer ce qui concerne les résidences des rois ou princes reçus solennellement à Lyon, je citerai trois maisons qui n'ont aucun caractère officiel : la maison de Chaponay où logea Louis XIII en 1630, et qui, par ce fait, a été depuis lors désignée sous le nom de « Palais du Roi » ; la maison Mascrani où logèrent Louis XIV en 1658, la duchesse de Bourgogne en 1696, les ducs de Bourgogne et de Berry en 1701 ; l'hôtel de l'Europe où sont descendus, dans le courant du XIX^e^ siècle, la duchesse de Berry en 1829 [2], le duc d'Orléans en 1830 et en 1839 [3], le duc d'Aumale en 1841 [4], enfin

[1] La Chambre de Commerce a accepté le patronage de l'Ecole de Commerce, créée par l'initiative privée. Et c'est grâce à sa protection et à ses largesses, que l'Ecole a prospéré.

[2] Lors de son second voyage à Lyon. Voir le récit du séjour dans le *Précurseur*, 21, 22, 23 octobre 1829, et dans *Archives du Rhône*, t. X.

[3] Le duc d'Orléans visita Lyon sans réception officielle, en 1830, voir *Précurseur*, 23, 24 et 25 novembre 1830 ; puis en revenant de Constantine, voir *Courrier de Lyon* du 20 au 24 novembre 1839.

[4] Voir le récit du voyage du duc d'Aumale dans *Courrier de Lyon*, 25 août 1841.

l'empereur Napoléon III en 1856 [1]; l'hôtel des Célestins qui n'existe plus, où Bonaparte logea en 1799 et en 1800 [2].

Le palais du Roi est la maison située à l'entrée du pont Tilsitt, sur la rive gauche de la Saône. Il figure sur plusieurs plans de Lyon et notamment sur le plan scénographique de Cléric, gravé par Poilly. Il conservait encore au commencement du XIX[e] siècle le caractère d'hôtel Louis XIII, avec deux tourelles latérales et terrasse. Il a été défiguré par l'exhaussement qu'il a subi.

Cochard, dans sa *Description historique de Lyon*, 1817, dit que cet hôtel fut bâti par un sieur de Chaponay Feyzin, sur un terrain acheté en 1574 de l'archevêque de Marquemont.

La délibération du Consulat, en date de 1635 [3], qui parle de louer cet hôtel pour loger Jacques le Prévost, seigneur d'Herbelay, nouvel intendant de la généralité de Lyon, désigne Jean de Pomey, trésorier de France, comme propriétaire de « l'hôtel du port du Roi ». On a également nommé cette maison « le Petit Louvre [4] ». Ce nom et celui d'hôtel du Roi sont préférables à celui de « Palais Royal » qui a été

[1] Voir le *Courrier de Lyon*, 4 et 6 juin 1856. Napoléon III ne fut reçu officiellement qu'à son retour d'Avignon. Il passa par le cours du Midi, la rue Vaubecour, la rue de l'Arsenal, la rue des Deux-Maisons et la place Bellecour, pour aller Hôtel de l'Europe.

[2] Voir *Revue du Lyonnais*, 1850, les récits des séjours de Bonaparte à Lyon.

L'hôtel des Célestins était situé rue Amédée dans le quartier des Célestins; cette rue s'appelle aujourd'hui rue d'Egypte, en souvenir du séjour de Bonaparte. Son ancien nom, Amédée, conservait le souvenir des princes de Savoie qui étaient propriétaires du tènement sur lequel s'établirent les Célestins au XV[e] siècle, avec leur consentement.

[3] *Archives*, BB, 188.

[4] Dans Leymarie, *Lyon ancien et moderne*, t. I, p. 197, il y a une note très intéressante sur le Petit Louvre.

porté à Lyon par le grand palais de Roanne après qu'il eut été cédé à la France.

C'est ainsi qu'une gravure d'Israël Silvestre de 1852, intitulée « Palais Royal et Port Royal » représente la façade de l'hôtel de Fléchère, la place et le port de Roanne, sur la rive droite de la Saône.

La maison Mascrani, appelée aussi « Maison rouge » sans doute parce qu'elle était en briques, apparaît, dans la gravure d'Israël Silvestre, intitulée « la place Bellecour », au fond sud-ouest de la place, du côté des tilleuls.

On la retrouve au XVIII^e^ siècle sous le nom de « hôtel de la Valette ». Laurent Pianelli de la Valette, prévôt des marchands en 1687, épousa Laure Mascrani, nièce du Mascrani qui était trésorier de France du temps de Louis XIV[1]. Dans l'*Almanach de Lyon*, de 1744, il est dit que l'un des immeubles sur la rue des Deux-Maisons appartient à Pianelli Mascrani de la Valette, et que l'autre immeuble (les deux immeubles ayant donné naissance au nom de rue des Deux-Maisons) appartenait à M. de Cibeins[2]. C'est dans cet hôtel que de 1704 à 1710 notre Académie récemment créée a trouvé l'hospitalité. Pianelli Mascrani de la Valette était membre à la fondation en 1700.

Ce joli hôtel a été démoli vers le milieu du XIX^e^ siècle. Il estsauvé de l'oubli par une gravure de Tournier, qui lui est spéciale, et par la vue que Lallemand a prise de la place Bellecour où il fait figurer l'hôtel de la Valette.

Si Louis XIV a occupé la maison Mascrani, le trésorier de France en la généralité de Lyon, et non pas l'un des deux palais, c'est que le 24 novembre 1658 il était à Lyon avec

[1] Voir la note sur la famille Mascrani que Morel de Voleine a ajoutée à l'article sur le tènement de Bellecour (*Revue du Lyonnais*, 1862).

[2] Mais en 1723 on lit le nom du président Cholier, *Archives*, BB, 286, avec celui de Pianelli de la Valette.

toute la cour. Il abandonna le palais d'Ainay à la Reine et le palais de l'Archevêché à sa tante Madame Royale, duchesse de Savoie. Pendant ce séjour, le cardinal Mazarin logea chez M. Videau, conseiller et procureur du Roi en la sénéchaussée. Monsieur logea chez un sieur Giorno ; Mademoiselle chez une demoiselle Dugué.

L'hôtel de l'Europe, refuge des princes qui fuient les logements officiels, attire les voyageurs par sa proximité de la place Louis-le-Grand, sa vue sur la Saône, ses appartements vastes et richement décorés. Cette maison qui est, comme habitation, un des beaux spécimens de l'architecture du XVIII^e^ siècle a été construite à la fin du XVII^e^ siècle par M. Perrachon de Saint-Maurice, qui avait acquis du Consulat une partie du tènement de Bellecour[1]. Au-dessus de la porte cochère monumentale était une terrasse avec balcon. Cette façade a été abîmée par la construction d'un corps de logis, à apparence théâtrale. Dans le fond de la cour très spacieuse est un bâtiment où se trouvent trois étages tous supportés par des voûtes : on croît que c'est un reste de l'ancien couvent des Templiers, auquel avait succédé le couvent des Célestins.

Cette maison, dite de Saint-Maurice, est citée dans l'entrée solennelle du cardinal Flavio Chigi, en 1664. Le Cardinal y vint pour assister à une revue des milices urbaines, qui eut lieu sur la place Bellecour.

Je mentionne pour mémoire, parce qu'elles sont hors de la ville, la maison Teste, où séjourna Charles VIII, et la « grande Claire », où habita Henri IV; les rois arrivant par la Saône s'arrêtèrent dans ces propriétés rurales avant de faire leur entrée officielle.

[1] Voir les notes de l'article sur le tènement de Bellecour publiées par Morel de Voleine, *Revue du Lyonnais*, 1862.

IV

LES PROGRAMMES

J'ai parcouru les itinéraires des entrées solennelles ; j'ai visité les résidences où les Souverains ont séjourné : il me reste à lire les programmes des réceptions.

Tous les préparatifs sont arrêtés et faits à l'avance. Est-ce que dans la chaumière comme au château, lorsqu'un ami est attendu, ne règne pas une excitation fébrile jusqu'à ce que la maison décorée ait un air de fête et présente un sourire de bienvenue ?

Un voyageur illustre étant annoncé, les autorités civiles et militaires se concertent ; une commission est nommée avec mission d'étudier les cérémonies de l'entrée, les décorations des rues, l'emploi des journées (car celles-ci doivent être entièrement employées, vainement le personnage fêté réclamerait-il le travail de huit heures seulement).

C'est une grosse affaire de préparer « les échaffauts, mystères et histoires avec leurs dits et sentences par écrit, faits et compris d'entendements merveilleux, les écussons pendant en l'air à la mode d'Italie et environnés de gros chapelets de fleurs et autres verdures joyeuses », cités avec admiration dans son *Verger d'honneur*, par André de la Vigne, le secrétaire d'Anne de Bretagne qui a accompagné les Souverains dans leur voyage à Lyon.

Que d'imagination dépensaient les beaux esprits pour formuler une devise à la louange du prince ; pour trouver des allusions et poursuivre un parallèle, comme par exemple le parallèle développé en douze tableaux, entre le Soleil et

Louis XIII dans la fameuse entrée de 1622, « le soleil au signe du lion[1] »; pour faire le scénario des pièces à jouer sur les divers théâtres, exercer les acteurs, préparer les décors et les costumes ! Aussi tous ces détails tiennent-ils une grande place dans les récits des entrées solennelles, dont plusieurs ont été illustrés, entre autres le récit de l'entrée de Henri II, publié chez Roville, en 1549, avec 15 dessins de Bernard Salomon ; le récit de l'entrée de Louis XIII, publié chez Julliéron en 1623 ; le récit de l'entrée du cardinal Chigi, publié chez Fumeux en 1664.

Outre ces dessins, pour juger des soins et des dépenses qu'exigeait cette première partie du programme dans les réceptions officielles, on a les pièces comptables conservées dans les archives. Georges Guigue a publié *in extenso* l'entrée de Louis XII à Lyon en 1507, avec toutes les pièces de comptabilité, et de nombreuses explications sur les faits, souvent très instructifs comme nous l'avons vu pour l'histoire, et sur les incidents des préparatifs [2]. Rolle a relevé

[1] Voir le récit illustré avec les gravures des arcs de triomphe, pyramides, colonnes, temples, portiques, qui a été publié chez Julliéron, imprimeur de la ville, en 1623.

Au même volume est joint le récit de la réception qui fut faite à Louis XIII par les comtes de Saint-Jean. L'arc de triomphe qui avait été dressé dans le cloître, arc de triomphe beaucoup plus soigné que ceux de la ville, enrichi de colonnes de bronze et de dorures et figurant l'âge d'or, y est représenté dans une fine gravure de C. Audran. Le même récit est publié chez Roussin, Lyon, 1623.

Voir également les descriptions des arcs de triomphe dressés en 1664, pour l'entrée du cardinal Chigi ; l'un à la porte du Rhône par les soins de Monsieur le Prévôt des marchands et de Messieurs les échevins ; l'autre « à l'entrée de la rue de Porte-Froc, par les soins de Messieurs les doyens, chanoines et chapitre de l'église, comtes de Lyon ». Ces descriptions ont été publiées chez Ant. Julliéron, Lyon, 1664.

[2] Entrée de Louis XII à Lyon, en 1507 (*Lyon Revue*, 1884).

les comptes de dépenses relatifs à l'entrée de Henri II en 1548[1]. Vital de Valous, appréciant l'importance de ces documents, les a copiés pour l'entrée de Charles IX en 1564[2]. M. Natalis Rondot, dans les nombreuses et remarquables publications qu'il a faites sur les artistes lyonnais, en donne de nombreuses citations.

Les pièces comptables suppléent aux lacunes que contiennent les narrations officielles écrites par ordre du Consulat. Ainsi ce sont elles qui font connaître les noms des artistes employés dans l'exécution des préparatifs.

Les projets de décoration étant arrêtés, la direction de l'œuvre, en effet, est confiée au peintre ou au sculpteur qui a le plus de renommée. Il devient le conducteur de l'œuvre ; il doit visiter les lieux désignés comme stations du cortège, prendre les mesures, arrêter les dessins ; puis demander le concours des maîtres peintres, sculpteurs, menuisiers, entre lesquels il devra distribuer la besogne.

« C'est par des compositions décoratives pour l'entrée de souverains et de hauts personnages, observe M. Rondot, et par les ouvrages de peinture qui faisaient partie de ces décorations, que plusieurs artistes à Lyon ont donné la mesure de leur talent[3]. »

Jean Perréal, dit Jean de Paris, estimé comme peintre de portraits et de batailles, sous les règnes de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, a été un très habile organisateur de mystères, moralités, histoires et autres joyeusetés joyeuses, plaisantes et honnêtes. Il dirige les entrées de Charles VIII, d'Anne de Bretagne, de Louis XII, de Fran-

[1] Dans *Archives de l'art français*, 1861.

[2] *Entrée solennelle de Charles IX à Lyon, en 1564*, publiée par les soins de M. Steyert, en 1884, avec des annotations.

[3] M. Natalis Rondot, *les Peintres de Lyon du* XIVe *au* XVIIIe *siècle*, Paris, 1888.

çois Ier [1]; il prend pour aide Jean Prévost dans l'entrée de Charles VIII. Jean Richer et Jean Ramel sont nommés dans l'entrée de Louis XII, en 1507. Salvatore Salvatori est chargé des histoires et triomphes pour l'entrée de la reine Eléonore [2]. Bernard Salomon est le conducteur de l'œuvre de «paincteries» pour l'entrée si remarquée de Henri II [3], et il fait les dessins pour illustrer le récit officiel. Ce fut un des plus remarquables dessinateurs et graveurs du XVIe siècle; il a beaucoup travaillé pour les imprimeurs.

Eskrïch, dit Cruche, et Thomas, que M. Steyert appelle le maître à la capeline, sont nommés dans l'entrée de Charles IX [4].

Cristofle de la Haye, apparaît avec Jean Maignan et Jean Périssin dans les entrées de Henri IV et de Catherine de Médicis [5].

Horace le Blanc, qui, le premier, porte le titre de peintre ordinaire de la Ville, dresse les dessins et traite avec Jacques Maury, César Gillio, Marc Sgarbel pour la peinture des arcades, pyramides, fontaines, colonnes et autres ouvrages faits pour l'entrée de Louis XIII [6]. Horace le Blanc fut un bon peintre de portraits.

[1] *Archives*, BB, 19, 21, 24, 27, 34. — CC, 527, 538, 638

[2] *Archives*, BB, 53, CC, 838.

[3] *Archives*, BB, 68, BB, 71. M. Natalis Rondot a apprécié le remarquable talent de Bernard Salomon, dans une notice qu'il lui a consacrée, *Bernard Salomon peintre et tailleur d'histoires*, Lyon, 1897.

[4] *Entrée du roi Charles IX à Lyon*, par Vital de Valous. M. Steyert, qui a annoté cet opuscule, fait un grand éloge du maître anonyme qu'il nomme le maître à la capeline.

Voir *Archives*, CC, 1124.

[5] *Archives*, BB, 132, 137. — CC, 1454.

Jean Maignan et Périssin ont déjà auparavant été chargés de l'entrée de Henri III, *Archives*, CC, 1302, 1311, 1325.

[6] *Archives*, BB, 159, 161.

Horace Leblanc est nommé en 1623 peintre officiel de la Ville.

Nonnotte, peintre ordinaire de la Ville, prépare avec l'architecte voyer Grand l'entrée de Marie-Thérèse de Savoie, comtesse d'Artois, en 1773.

Des arcs de triomphe très variés, des décors à grand effet, apparaissent encore au commencement du XIX^e^ siècle, de 1800 à 1830, dans les réceptions officielles [1]. Comme il n'y a plus, depuis la Révolution, de peintre de la Ville attitré, les conducteurs de l'œuvre sont des artistes de professions diverses : deux peintres, Nonnotte et Revoil ; un architecte, Cochet ; un sculpteur, Chinard. Quant aux inscriptions, odes, cantates, elles sont signées par Justinien Rieussec, Delandine et Servan de Sugny. Tous ces poètes et artistes ont été membres de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon [2].

Chinard mérite, à cause de sa fécondité, une mention particulière dans cette étude sur les entrées solennelles. Il avait, d'ailleurs, un charmant talent.

M. S. de la Chapelle vient de publier[3] la vie de notre sculpteur à l'imagination exubérante et a donné la liste de ses nombreuses compositions artistiques. Il le montre coopérant pendant près de vingt années à la décoration des cérémonies publiques. C'est Chinard qui, avec l'architecte Cochet, prépare les arcs de triomphe pour la réception de Bonaparte, premier Consul, en 1802, puis ceux de la réception de Napoléon I^er^, empereur, en 1805.

C'est Chinard qui, pour cette seconde entrée solennelle, fait les modèles des trois clefs offertes sur un plateau à l'Empereur. Chacune de ces clefs, symbolisant un des trois arrondissements de Lyon, Nord, Midi et Ouest, avait une

[1] Voir les récits des entrées solennelles de 1802, 1805, 1814, 1816, 1829.

[2] Voir *Histoire de l'Académie de Lyon*, par Dumas.

[3] *Revue du Lyonnais*, 1896 et 1897.

ornementation distincte. La première présentait un caducée, la deuxième, deux dauphins, la troisième, un lion. Comme je l'ai dit[1], la première seule est encore à Lyon dans notre musée du palais Saint-Pierre, tandis que les deux autres ont été emportées à Vienne par les Autrichiens en 1815.

Pendant la seconde moitié du XIXe siècle, le goût des théâtres en plein vent s'efface peu à peu ; les déesses ne quittent plus l'Olympe pour y étaler leur beauté. L'œuvre de décoration se simplifie. L'architecte de la Ville, chargé de la direction de la voirie n'a plus, de nos jours, à faire de grands efforts d'imagination. Tout se résume à aligner le long des rues des mâts tricolores, portant au sommet des oriflammes, et au centre des écussons sur lesquels un lion est peint ; parfois des guirlandes de verdure relient les mâts. L'invention des organisateurs se porte vers le décor intérieur des salles de réception, qu'il faut orner de tapisseries, de draperies d'étoffes, de massifs formés avec les arbustes et les fleurs que fournissent les serres de la ville.

Les cortèges, eux aussi, ont bien changé d'aspect. Tout a contribué à ce résultat : les modifications dans notre régime social, dans les idées qui étaient autrefois acceptées sur la royauté, la noblesse, les hautes dignités judiciaires et administratives, dans les costumes brillant autrefois par le luxe des broderies et des tissus.

Antérieurement au XIXe siècle, la description du cortège se répète toujours la même dans toutes les entrées solennelles[2]. Messieurs de la Sénéchaussés et du Présidial viennent du Palais de Roanne, vêtus de robes rouges, précédés par les sergents et les huissiers audienciers, escortés

[1] Page 59. Voir la description de ces clefs dans la notice si complète de M. S. de la Chapelle. *Joseph Chinard, sa vie, son œuvre.*

[2] *Entrées solennelles*, passim, voir notamment les années 1548, 1622, 1664, 1701, 1744.

par la compagnie du guet et la compagnie des mousquetaires. Le Consulat part de l'Hôtel de Ville, le Prévôt des Marchands en robe de satin cramoisi violet et les Échevins en robes de damas cramoisi violet, précédés par les mandeurs de la ville, escortés par les arquebusiers et les pertuisaniers[1]. Aux juridictions, qui sont au nombre de dix-sept[2], se joignent les délégués des nations étrangères, Lucquois, Florentins, Milanais, Allemands, suivis par leurs laquais. Puis viennent les gentilshommes notables, enfin soit les corps de métiers soit les pennonages. Tous les groupes se placent dans le cortège suivant un ordre déterminé par l'usage. Tous, sauf les milices, sont montés sur des chevaux richement caparaçonnés[3], car les rues, étroites et tortueuses ne permettent pas l'usage des carrosses.

Les tableaux et les portraits du temps permettent de juger la richesse des vêtements ; et on peut se figurer le coup d'œil des brillantes chevauchées qui composent le cortège et qui précèdent le souverain.

On a essayé d'en donner une idée dans la grande gravure qui représente le cortège de Louis XIII, et qui a été jointe au récit de l'entrée solennelle de 1622. Une autre gravure faite à l'occasion « des réjouissances de la paix », en 1660, représente un petit cortège où paraissent les principaux

[1] Le costume des membres du Consulat est fixé par des délibérations. (*Archives*, BB, 98, 107, 111, 112, 150. — CC, 1257.)

Le cérémonial à suivre pour les cérémonies publiques est arrêté par une délibération. (*Archives*, BB, 213.)

[2] *Archives*, 1671, BB, 227. On trouve l'énumération de ces juridictions avec des détails historiques sur leur origine, leurs transformations, etc., dans le mémoire de l'intendant d'Herbigny sur *la généralité de Lyon* et dans les *Almanachs de Lyon*, voir l'année 1745.

[3] M. Bleton, *Lyon pittoresque*, p. 270, constate combien étaient nombreuses les écuries dans notre ville.

dignitaires de la ville appartenant au Siège présidial et au Consulat, et permet de constater la forme des vêtements. C'est le cortège qui alla proclamer, sur les principales places de la ville (les Terreaux, Confort, Bellecour, le Change, Saint-Jean), l'annonce de l'heureuse paix conclue entre la France et l'Espagne [1].

Au XIX^e^ siècle, ce sont de même les autorités civiles et militaires, les sénateurs, les députés et les principaux notables qui sont convoqués. Ils prennent place dans le cortège suivant l'ordre des préséances qui est fixé par le décret du 24 messidor an XII. Ils sont dans les landaus, fournis par les loueurs de la ville, et ils suivent le carrosse du chef de l'Etat.

Qu'attendre de cette masse d'habits de drap noirs, au milieu desquels émergent quelques habits brodés d'or ou d'argent, pour la pompe et l'éclat d'une cérémonie ? Mais le cortège du XIX^e^ siècle tient, avant tout, à paraître démocratique.

Un seul cortège sensationnel a paru dans Lyon au XIX^e^ siècle : c'est celui de l'entrée solennelle de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie en 1860. De magnifiques voitures de gala étaient venues de Paris ainsi que leurs attelages. Le superbe escadron des Cent Gardes, également arrivé de Paris, formait l'escorte. Il y avait là comme un souvenir de l'ancienne monarchie.

Ces deux premiers points étant réglés, décorations de la ville et cortège officiel de la réception, les autorités qui règnent à Lyon, autorité militaire, autorité civile, autorité

[1] *Les réjouissances de la paix faites à Lyon pour sa publication au mois de mars 1660*, Lyon, Guillaume Barbier. Ces réjouissances avaient été ordonnées en février dans tout le royaume ; elles furent retardées à Lyon par suite de l'absence momentanée de l'archevêque Camille de Neufville, dont on attendit le retour.

commerciale, déterminent le rôle que chacune se réserve pendant la durée du séjour, et fixent le programme dont l'invité devra se rendre l'esclave.

L'autorité militaire a tout d'abord à organiser les piquets d'honneur devant faire partie du cortège, et à échelonner les troupes (soldats à pied ou cavaliers) sur le parcours. Qu'il s'agisse des pennonages[1] antérieurs au XIX^e^ siècle, ou des gardes nationales qui ont fait le service dans la ville pendant la première moitié du XIX^e^ siècle, ou enfin de l'armée active, la seule qui représente l'effectif militaire pour la deuxième moitié du XIX^e^ siècle, leur apparition est inévitable le jour de l'entrée du prince.

Lorsque la plaine de Bellecour devient, en 1658, la propriété de la Ville, les spectacles militaires commencent à prendre plus d'ampleur. Le cardinal Flavio Chigi assiste, de la maison Saint-Maurice (aujourd'hui hôtel de l'Europe), à un défilé des pennonages, réunis sur sa demande dans le tènement qui n'est encore qu'un espace nu. Pour les ducs de Bourgogne et de Berry une sorte de camp est établi, toujours sur la place Bellecour où les pennonages manœuvrent.

Au XIX^e^ siècle, les troupes accumulées dans Lyon et la région devenant plus nombreuses, les revues sont inscrites plus régulièrement dans les programmes et présentent des effectifs plus imposants.

L'emplacement choisi pour la revue varie. La première revue, au XIX^e^ siècle, a été passée par Bonaparte, premier consul, sur la place Louis-le-Grand, qui était alors réduite par suite de la démolition, en 1793, des maisons des

[1] Les pennonages furent réduits de 35 à 28, en 1746 (*Archives*, BB, 313).

Il y a, dans les cartons de la bibliothèque du Palais Saint-Pierre, une planche gravée qui indique comment la ville était divisée en pennonages et quelle était la circonscription de chacun d'eux en 1747.

façades, des jardins et de la statue de Louis XIV, en un désert aride semblable à celui qui constituait la place Bellecour au XVII^e siècle.

Lorsque, plus tard, les traces de la Révolution eurent été effacées, que de nouvelles façades eurent été construites, en 1810, sous la direction de l'architecte Gay ; que la statue de Louis XIV commandée au baron Lemot eut été érigée au centre, en 1825[1], il fut décidé qu'on ne transformerait pas la place en un jardin anglais, et qu'un vaste rectangle serait réservé pour les manifestations militaires.

Cependant, les revues offertes à la duchesse d'Angoulême puis au comte d'Artois, en 1814, ont lieu dans la plaine des Brotteaux, sur la rive gauche du Rhône, vers le pont Morand ; la grande réunion des gardes nationales, que le duc d'Orléans passa en revue en 1830 est faite dans l'hippodrome, nommé Champ de Mars, de la presqu'île Perrache. Le duc d'Aumale en 1841, l'impératrice Eugénie en 1869, enfin le président Carnot, en 1888, sont conduits dans le vaste emplacement réservé aux manœuvres des troupes de la garnison, au delà du parc de la Tête-d'Or, lieu nommé encore aujourd'hui « le Grand Camp ».

D'autres spectacles militaires que la simple revue ont été inscrits dans les programmes des réceptions officielles durant le XIX^e siècle. En 1839, le duc d'Orléans inaugure le fort de Loyasse ; en 1843, le duc et la duchesse de Nemours

[1] La reconstruction des façades avait été décidée en 1800. L'architecte Thibiere fit un plan pour lequel des difficultés surgirent. Le maire, Fay de Sathonay, fit adopter l'architecte Gay pour exécuter les travaux.

L'érection d'une nouvelle statue de Louis XIV a été décidée en 1820. Elle fut expédiée de Paris sur un larmier, construit exprès et fut transportée à Lyon par voie de terre ; la précédente statue, celle de Desjardins, brisée en 1793, était venue par voie fluviale et par mer.

visitent un véritable camp, établi provisoirement à Décines, et assistent à la construction d'un pont de bateaux sur le Rhône pour le passage des troupes ; en 1852, le simulacre de la prise du fort de la Vitriolerie est offert au prince président Louis-Napoléon ; en 1860, l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie montent au camp, établi près de Sathonay d'une manière permanente pour servir à l'éducation des troupes.

Toutefois, on peut dire que la revue classique est la revue sur la place Bellecour; notre chauvinisme y trouve toujours un grand attrait et acclame chaleureusement l'armée.

Le cadre en est d'ailleurs très beau. Les allées d'arbres qui entourent le vaste rectangle, où les troupes font leurs évolutions, donnent une note gaie. L'aspect un peu lourd de l'amphithéâtre, formé de hautes maisons à quatre et cinq étages, est tempéré, au couchant, par la perspective du coteau de Fourvière et des tours de la Basilique, au levant par le clocher octogone et son lanternon qui surmontent l'église de la Charité, et par le petit dôme qui apparaît avec son élégant campanile au-dessus des bâtiments construits en 1893 par l'architecte Pascalon pour l'Hôtel-Dieu [1].

La place Louis-le-Grand demeure donc le lieu tout indiqué pour les cérémonies. L'autorité civile en use aussi bien que l'autorité militaire.

[1] Ce dôme fait partie des constructions élevées pour la clôture méridionale, en 1893, sur la rue de la Barre et la rue Belle-Cordière.

Depuis le XVIII[e] siècle, la partie extérieure des bâtiments de l'Hôtel-Dieu n'avait subi qu'une seule modification : c'est la substitution à une affreuse boucherie, vers la clôture septentrionale des bâtiments, du beau passage, dit « Passage de l'Hôtel-Dieu », allant du Rhône à la place de la République. La clôture de l'Hôtel-Dieu, aujourd'hui complète, par la rue Childebert, le quai, la rue de la Barre et la rue Belle-Cordière, a partout bon aspect.

L'autorité civile est, avant le XIX^e^ siècle, liée à l'autorité commerciale ; elles sont toutes deux attribuées au corps consulaire.

J'ai anticipé sur les programmes des réceptions du Consulat, afin de laisser aux entrées solennelles du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle leur physionomie complète, et j'ai cité les cérémonies qui avaient lieu pendant le séjour des princes.

Il est à remarquer qu'avant le XIX^e^ siècle les personnages illustres qui visitaient Lyon gardaient ordinairement la liberté de leurs mouvements. Le programme traçant d'avance l'emploi de la journée, s'emparant de l'invité dès son arrivée, ce programme tyrannique apparaît au XIX^e^ siècle.

Dans les récits des anciennes entrées solennelles, un seul contient une sorte de programme : c'est la mention d'emploi des journées passées à Lyon par les jeunes princes, le duc de Bourgogne et le duc de Berry. Je l'ai mentionné. Partout ailleurs, il est impossible de suivre les souverains pendant leur séjour, souvent très long, dans notre ville, et je ne trouve comme cérémonie officielle que la réception à l'Hôtel de Ville.

Le théâtre, les visites aux établissements religieux tels que le monastère des Carmélites[1], l'abbaye des Dames[2] de

[1] Le monastère des Carmélites était une fondation de la famille de Neufville de Villeroi. Plusieurs des membres de la famille y furent enterrés : Charles d'Halincourt ; Nicolas de Neufville de Villeroi, le premier duc ; l'archevêque Camille de Neufville ; le deuxième maréchal François de Neufville de Villeroi ; l'archevêque François-Paul de Neufville (voir l'article sur les Carmélites dans *Les anciens Couvents de Lyon*, par l'abbé Vachet, Lyon, Vitte, 1895).

[2] L'opulente et aristocratique abbaye des Dames de Saint-Pierre, de l'ordre de Saint-Benoît, a été de tout temps en grande faveur auprès des souverains et princes (voir *Les anciens Couvents de Lyon*, par l'abbé Vachet, Vitte, 1895).

Saint-Pierre, le collège des Jésuites[1], voilà ce qui est noté. Ces monuments ne dépendent pas de l'autorité municipale.

Le Consulat, à titre d'autorité civile, offre tantôt une collation accompagnée le plus souvent d'un concert, tantôt un bal[2]; à titre d'autorité commerciale, il fait une exposition industrielle.

Au XIXe siècle, il y a deux représentants distincts : l'autorité administrative conserve le caractère de pouvoir civil; la Chambre de Commerce apparaît comme représentant de l'autorité commerciale; et elles prennent l'une et l'autre un rôle dans les programmes.

L'autorité administrative remplace l'ancienne collation, composée de quelques mets et vins, mais surtout de fruits, de confitures, gelées et sorbets, par un banquet ou un bal : ce sont des réceptions auxquelles l'imagination des organisateurs peut donner de l'originalité et de l'éclat, en utilisant les magnifiques salons, soit de l'Hôtel de Ville, soit de la Préfecture. Les récits du XIXe siècle conservent le souvenir de deux fêtes très brillantes et très réussies : celle qui a été donnée à la duchesse d'Angoulême dans la cour du Palais Saint-Pierre, transformée et décorée[3]; et celle qui a été donnée à l'empereur Napoléon III, accompagné de l'impératrice Eugénie en 1860, dans l'Hôtel de Ville, dont la cour était devenue un ravissant jardin en communication, par un large escalier, avec le premier étage[4].

[1] Voir sur les Jésuites à Lyon, *Les anciens Couvents de Lyon*, par l'abbé Vachet, 1895.

[2] Les bals apparaissent dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Voir la réception de dom Philippe, infant d'Espagne en 1744, de la comtesse de Toulouse en 1750, de la comtesse d'Artois, en 1773.

[3] Voir *Journal de Lyon* du 9 au 13 août 1814. La même fête, à peu de chose près, fut répétée pour le comte d'Artois.

[4] Voir le *Salut Public*, 26 et 27 août 1860.

Le théâtre a été fréquemment utilisé comme salle de bal[1] avant que l'autorité administrative n'eût à sa disposition les deux palais, l'Hôtel de Ville restauré et la Préfecture nouvelle. Il faut bien reconnaître qu'une salle de théâtre se prête admirablement à ces mises en scène et à ces ovations que les princes aiment et recherchent.

Mais le vrai rôle du théâtre, dans le programme des réceptions officielles, c'est de fournir la distraction d'une représentation scénique, dite représentation de « gala ».

Les ballets et les comédies ont été de tout temps vivement appréciés. Les princes, pendant qu'ils étaient à Lyon, allaient, avant qu'ils ne fussent réduits à la représentation officielle, très régulièrement et tous les jours à l'Opéra. La plus célèbre séance théâtrale, à cause de sa nouveauté, est la comédie offerte à Henri II, en 1548, par les Florentins de Lyon. Ils avaient fait venir une troupe italienne, et le scénario a été reproduit dans le récit, écrit en italien, de l'entrée solennelle[2]. Elle fut d'autant plus remarquée qu'à cette époque le public lyonnais ne connaissait que les mystères joués sur le théâtre de Neyron, bâti près du couvent des Augustins[3].

La salle de spectacle est, à la fin du XVII^e siècle, rue du Garet. Le maréchal de Villeroi, d'accord avec le Consulat, achète, en 1713, une maison voisine de son hôtel, rue Saint-Jean, afin d'y placer le théâtre. Après deux incendies, la

[1] On peut citer, par exemple, les fêtes données au Théâtre, lors du séjour de Napoléon et de Joséphine en 1802, et de nombreux bals dans la première moitié du XIX^e siècle, tels que celui offert au comte d'Artois en 1814 par les officiers de la garde nationale.

[2] « *La magnifica e triumphale entrata del cristianissimo Re di Francia, Henrico, secundo colla particolare descrizione della comedia che fece recitare la natione Florentina a richiesta di sua Maesta*, Lione, Gulielmo Rovillo.

[3] Voir Leymarie, *Lyon ancien et moderne*, tome I.

salle de la rue Saint-Jean est abandonnée, et les représentations ont lieu, en 1728, dans la salle du Jeu de Paume, qui est située rue Puits-Gaillot, à l'entrée du quai de Retz[1]. Le Consulat se décide, en 1754, à faire construire un théâtre; l'architecte Soufflot en fait le plan ; le sculpteur Perrache en décore la façade; Morand, peintre et architecte, est chargé de l'installation intérieure[2]. La façade est représentée sur le plan géométral de la ville de Lyon, qui a été publié, en 1773, chez Daudet et Joubert. La salle elle-même a été dessinée par Dumont, dessin gravé par Neufforges.

Ce théâtre construit sur les jardins de l'Hôtel de Ville, qui sont représentés sur une gravure de l'année 1651[3], est vendu en 1793 et cesse d'appartenir à la Ville. Mais celle-ci, après l'avoir pris en location au commencement du XIX^e^ siècle, le rachète en 1825. Peu de temps après, on reconnaît qu'il est en trop mauvais état pour pouvoir être restauré, et la construction d'un nouveau théâtre, sur le même emplacement, est décidée en 1827[4]. Les architectes Chenavard et Pollet en sont chargés et le livrent en 1830. L'architecte Dardel, en 1842, remanie la distribution intérieure de la salle afin de l'agrandir. Une gravure de Butavand donne le plan et la coupe de ce dernier théâtre[5].

[1] *Archives*, BB, 292.

[2] Les détails relatifs aux théâtres à Lyon sont aux archives, dans la série DD. Voir l'inventaire Chappe.

Voici quelques points de repère dans les *Archives* publiées, BB, 246, 271, 321, 322, 324, 325, 327. Cette dernière délibération de 1760 présente le règlement fait à Soufflot.

[3] Cette gravure, datée de 1651, montre ce qu'étaient les jardins situés derrière l'Hôtel de Ville, et sur lesquels sont aujourd'hui le théâtre et la place de la Comédie.

[4] La loi autorisant la ville de Lyon à faire un emprunt pour construire le Grand-Théâtre, et pour d'autres améliorations projetées, est du 9 mai 1827.

[5] Je n'hésite pas à signaler les plans et les gravures où l'on peut

Jusqu'au XIX^e^ siècle, les spectacles sont dans les attributions des gouverneurs de Lyon. Le duc de Villeroi, lorsqu'il vend l'Hôtel du gouvernement au Consulat, en 1734, ne manque pas de faire valoir « qu'il a été obligé d'acheter, en 1713, la maison de Pramiral, en grande partie pour agrandir la salle de spectacle et donner satisfaction au public ». Les affiches portent en tête : « Les comédiens de monseigneur le duc de Villeroi donneront aujourd'hui... » Au XIX^e^ siècle, c'est la Municipalité qui dispose du théâtre largement subventionné par elle. Dès lors, rien n'est plus facile que d'insérer dans le programme d'une réception solennelle le divertissement d'une représentation théâtrale [1].

La visite aux principaux monuments de la ville, tels que le palais Saint-Pierre et la bibliothèque du Lycée, est souvent inscrite dans les programmes. Ces monuments étaient propriétés particulières avant le XIX^e^ siècle ; ils sont devenus propriétés communales.

Le Palais Saint-Pierre, ou Palais des Arts, situé sur la place des Terreaux, est l'ancienne abbaye des Dames de St-Pierre. Il a été donné à la ville par l'empereur Napoléon I^er^, en 1805, pour servir à un Conservatoire des arts. Les bâtiments dont la construction, sur les plans de l'architecte avi-

trouver trace des lieux que je nomme, parce que ce sont, à mon avis, de précieux documents, et que j'ai éprouvé un vif plaisir à les consulter. Il y en a un certain nombre dans la bibliothèque ouverte au public depuis 1828 dans le Palais Saint-Pierre. Je remercie de leur utile concours et de leur inépuisable complaisance le bibliothécaire, notre savant confrère, le D^r^ Saint-Lager, et son aimable collaborateur, M. Garcin, qui connaît merveilleusement l'histoire de notre ville.

[1] L'histoire des théâtres de Lyon a été souvent écrite, d'abord dans les histoires de Lyon, telles que celle de Clerjon et Morin et celle plus récente de Monfalcon, ensuite dans des études particulières, telles que celle de Brouchoud, *Origine du Théâtre de Lyon*, 1865 ; celle de Leymarie, *Lyon ancien et moderne*, t. II ; celle de M. Emmanuel Vingtrinier, *le Théâtre à Lyon au* XVIII^e^ *siècle*, Lyon, 1879.

gnonnais Royers de la Valfinière, a duré de 1657 à 1680, étaient en bien triste état : une gravure[1] faite pour justifier les réparations qui furent ordonnées en 1808, sous la mairie de Fay de Sathonay, a conservé la vue des nombreuses fissures. Dans les réparations effectuées par l'architecte Gay, je ne peux m'empêcher de regretter la substitution des balustrades en pierre aux balustrades en fer qui bordaient les portiques.

La façade sur la place des Terreaux, qui est d'une belle ordonnance, a été souvent reproduite. L'œuvre, dans son entier, a été jugée par l'architecte Charvet dans l'étude qu'il a publiée sur François de Royers de la Valfinière[2].

Les Abbesses du XVIII^e^ siècle aimaient à montrer leur beau monastère, et elles ont reçu fréquemment visite des hôtes illustres en passage à Lyon.

A son tour, la Municipalité, avec raison, se fait gloire de ce palais et des collections artistiques, scientifiques et archéologiques qu'il renferme[3].

Le Palais Saint-Pierre a reçu la visite officielle de Napoléon I^er^, du pape Pie VII, de la duchesse d'Angoulême, du comte d'Artois[4], de la duchesse de Berry, du duc d'Orléans, du duc de Nemours, du prince président Louis-Napoléon, enfin de Napoléon III[5].

[1] Elle est à la bibliothèque du Palais Saint-Pierre.

[2] Charvet, François de Royers de la Valfinière *(Revue du Lyonnais*, 1869).

Il y a une autre étude de M. Charvet sur la bibliothèque du Palais Saint-Pierre où la distribution entière du Palais est tracée.

[3] Le Palais Saint-Pierre, à cause de sa belle apparence et des richesses qu'il renferme, a été constamment et longuement décrit. Sa façade est reproduite sur les plans du XVIII^e^ siècle qui portent des figures des principaux monuments. Plusieurs vues du palais et de l'église Saint-Pierre sont dans le dernier volume publié par M. Bleton, *Lyon pittoresque*, chap. VII.

[4] Voir *Journal de Lyon* du 20 au 29 septembre 1814.

[5] Voir *Salut public* du 25 au 28 août 1860.

Notre Société, depuis le 21 juin 1824, tient ses séances dans le Palais Saint-Pierre. Elle y a droit à une salle spéciale en échange de l'engagement de mettre ses richesses bibliographiques à la disposition du public. Elle se réunissait à l'Hôtel-de-Ville depuis 1726[1].

La duchesse d'Angoulême, le comte d'Artois, la duchesse de Berry, le duc d'Orléans ont, de 1814 à 1830, paru à la Bibliothèque de la Ville : c'est un regain de la célébrité qu'a eue durant le XVIII[e] siècle ce bâtiment municipal, dépendant alors du collège de la Trinité.

Louis XIV est le premier qui, par considération pour le père Lachaise, voulut, pendant son séjour à Lyon, visiter la belle salle construite par le père Martellange[2]. Apparaissent ensuite, au XVIII[e] siècle, les ducs de Bourgogne et de Berry, M[me] Adélaïde de France, la princesse de Conti et son fils, dom Philippe, infant d'Espagne, M[me] de France.

Depuis 1830, aucun des hôtes illustres, qui ont honoré Lyon de leur présence, n'a visité notre grande Bibliothèque. Enrichie par les dons des rois et des particuliers[3] et par les dépouilles des couvents, la Bibliothèque, dite

[1] *Archives*, BB, 289.

L'Académie a hérité de l'importante bibliothèque formée par Adamoli au siècle dernier, et chaque année son fonds s'accroît par les envois qui viennent de toutes les contrées européennes et américaines (voir Dumas, *Histoire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon).*

[2] M. Charvet a écrit une notice sur les œuvres du jésuite architecte *(Revue du Lyonnais*, 1873-1874).

[3] Henri IV, Louis XIII, Louis XIV ont fait envoyer beaucoup d'ouvrages à la bibliothèque du collège où les Jésuites furent établis en 1565. Le Consulat, après l'incendie de 1644, décida qu'une allocation annuelle serait versée aux Jésuites pour achat de livres avec cette réserve que sur les livres achetés figureraient les noms du Prévôt et des échevins en charge *(Archives*, BB, 226, 1670).

On ne sait pas exactement la date de la construction de l'immense

Bibliothèque du Lycée, possède cependant beaucoup de livres rares et de très précieux manuscrits. Mais elle n'a, comme accès, qu'un horrible escalier en spirale, très étroit. Le Père Martellange l'a construite spécialement pour l'usage des personnes qui habitent le collège : il ne s'est préoccupé que de la communication intérieure. La Municipalité, qui dépense largement pour les monuments, ne s'occupera-t-elle pas bientôt de faire cet escalier depuis longtemps réclamé par le public?

Le récit de la visite faite à la Bibliothèque en 1701, par les ducs de Bourgogne et de Berry, contient ce détail curieux : « Les princes s'arrêtèrent quelque temps à considérer les globes, à examiner les manuscrits et à voir parmi les livres de feu Monseigneur l'Archevêque un livre composé autrefois par le Roi et intitulé : *Traduction de la guerre de César contre les Suisses.* »

Louis XIV, au XVII^e siècle, comme Napoléon III, au XIX^e siècle, s'occupant des commentaires de César!

Une station, créée seulement au XIX^e siècle, pour le programme des séjours officiels, est celle des hôpitaux qui sont, comme le théâtre, le palais des Arts et la Bibliothèque, placés sous la surveillance de la Municipalité.

Certes, il ne date pas du XIX^e siècle le sentiment élevé et chrétien qui inspire, soit la sympathie pour les souffrants et les déshérités, soit l'admiration pour les personnes qui les soignent et les consolent! Les recteurs créés en 1583 pour administrer l'Hôtel-Dieu[1] l'auraient trouvé très vivant au XVII^e et au XVIII^e siècle, s'ils n'avaient été empêchés d'y

salle qui a 48 mètres de long, 14 de haut et 11 de large ; l'église juxtaposée a été terminée en 1622.

Monfalcon, longtemps bibliothécaire de la ville, a consacré un chapitre à la bibliothèque, dans *Histoire monumentale de Lyon*, t. IV.

[1] *Archives*, BB, 110, 1583. Les échevins déclarent qu'une nouvelle

faire appel à cause de l'organisation bien précaire des œuvres et à cause du triste aspect des salles où les malades gisaient entassés au milieu d'une atmosphère pestilentielle.

Mais que pouvaient-ils dans la ville désolée par les fléaux et la misère, où la Charité seule fournissait des secours pour tous les maux? C'est du XVII^e^ siècle au XVIII^e^ siècle que l'Administration peut songer à accroître des bâtiments notoirement insuffisants et que sont construits, pour l'Hôtel-Dieu, la grande façade et le grand dôme [1]. Et encore est-il juste de rappeler, à la louange des recteurs, que lorsqu'à la Révolution ils quittèrent l'hospice ils étaient créanciers de 400.000 livres pour avances faites par eux à l'Hôtel-Dieu.

C'est au XVIII^e^ siècle également que pour la Charité sont élevés l'église et les bâtiments qui ferment le claustral au nord [2]. A cette époque on voit les trésoriers de l'Aumône

administration doit être organisée parce que leurs occupations trop nombreuses les empêchent de remplir convenablement leurs devoirs de recteurs.

[1] Ces différentes parties des bâtiments de l'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire le portail d'entrée fait par l'architecte Delamonce, l'église faite par l'architecte Mimerel, la grande façade et le grand dôme dont Soufflot a fourni les dessins, sont représentées dans les figures de monuments qui accompagnent le plan de Lyon, publié en 1773 par Daudet et Joubert.

Le petit dôme date de 1632.

Pour les détails sur l'Hôtel-Dieu, voir Leymarie, *Lyon ancien et moderne*, et toutes les histoires de la ville de Lyon.

[2] On a commencé à construire, en 1617, l'Aumône générale sur des plans tracés par Martellange. En 1639, un simple mur séparait l'hospice du jeu du Mail; le côté du Rhône n'était pas construit; une chapelle d'une chétive apparence servait pour le culte (voir ces détails sur le plan intitulé : *Portraict du magnifique Hôpital de la Charité*, daté de 1639).

La physionomie de l'église de la Charité et des constructions qui bordent la place actuelle de la Charité est représentée dans les plans de Lyon, notamment dans le plan de 1773, publié chez Daudet et Joubert.

générale prêter des sommes considérables à l'Institution[1].

Au XIX^e siècle, les hôpitaux, réunis sous une même administration, « le Conseil général » des Hospices, que crée la loi organique du 16 Vendémiaire an X, trouvent à exploiter une mine d'une merveilleuse richesse que la providence leur avait ménagée d'une manière certes bien inattendue par l'accident du pont de la Guillotière[2], en 1711, et la transaction avec M^me^ Servient. La vente des terrains des Brotteaux et des terrains de la ferme de la Tête-d'Or, sagement conduite par des administrateurs pleins de dévouement, met à la disposition des Hospices des ressources qui, s'ajoutant aux dons et legs des particuliers, permettent de faire des améliorations incessantes.

Le revenu à la fin du XVII^e siècle était de 60.000 livres pour l'Hôtel-Dieu[3]; le revenu actuel des hôpitaux est de 3.300.000 francs environ. Les terrains, seulement loués, forment encore 800 hectares. Pour surveiller les services hospitaliers, qui s'étendent de plus en plus par la création de nouveaux hospices[4] et pour administrer la fortune mobilière et immobilière de l'Institution, il y a seulement 25 administrateurs. Certes leurs fonctions ne sont pas une

[1] Certains trésoriers ont été à découvert de deux millions de livres.

Voir la *notice historique* très substantielle et très complète sur l'hôpital de la Charité, publiée par Mono, archiviste de l'hospice, dans les *Archives du Rhône*, tome X.

[2] *Archives*, BB, 272.

[3] *Archives*, 1692, BB, 250. Déjà, à cette date, les recteurs étaient créanciers de 200.000 livres.

[4] L'Hôtel-Dieu et la Charité ont seuls été réunis en 1802. On y a joint l'hospice de la Guillotière en 1830, le Perron en 1844 et l'Antiquaille en 1845.

L'hôpital de la Croix-Rousse a été fondé en 1860; l'asile de Sainte-Eugénie en 1867; l'hôpital Renée-Sabran en 1882.

sinécure [1] ! Ajoutons que leur nombre n'a été porté à 25 qu'en 1845.

Ce qui a été fait depuis cinquante ans est merveilleux. L'exposé de l'organisation actuelle a été fourni à la Section d'économie sociale qui a fonctionné à Paris pour l'Exposition universelle de 1889 [2]. Quant aux résultats, il faut entrer dans les salles d'opérations, dans les dortoirs, dans les divers services pour juger ce qui a été rélisé au point de vue de la salubrité, de l'aération, de la propreté. On ne recule devant aucune dépense.

Quelle différence entre nos hôpitaux actuels et les hospices d'autrefois ! Aussi, depuis que le pape Pie VII a pris l'initiative, en 1805, de porter sa bénédiction paternelle à ceux qui, renfermés dans les hospices, ne pouvaient pas venir à lui, les voyageurs illustres, qui passent par Lyon, sont-ils invités à entrer dans nos hôpitaux.

Les administrateurs sont fiers de montrer les progrès réalisés dans l'hygiène et dans tous les soins que les malades peuvent réclamer ; ils applaudissent aux félicitations et aux récompenses accordées à l'habileté et au dévouement des médecins, des infirmiers, des sœurs; ils se réjouissent que leurs malades aient un écho des fêtes officielles.

Les hôpitaux ont été tour à tour visités, et plus d'une souffrance a été momentanément consolée, soit à l'Hôtel-Dieu,

[1] L'arrêt ministériel du 28 nivôse an X, fixait à 15 le nombre des administrateurs pour Lyon. Mais le Préfet, en installant ce premier « Conseil général » le 4 pluviôse, porta le nombre des membres à 20, reconnaissant l'impossibilité à 15 administrateurs de suffire à l'énorme travail qu'on leur imposait. Ce nombre de 20 devint légalement autorisé en 1822. Il fut porté à 25 en 1845.

[2] La notice est dans le volume intitulé : *Rapports, notes et documents de la Société d'économie sociale et d'assistance* (Mougin-Rusand, 1889). C'est la plus complète qui ait été publiée sur nos hôpitaux de Lyon.

soit à la Charité, soit à l'hôpital de la Croix-Rousse, ou encore à l'hôpital militaire et même à l'hospice Sainte-Eugénie par les paroles bienveillantes d'un prince français ou du chef de l'État.

L'Hôtel-Dieu a reçu la visite de la duchesse d'Angoulême, du comte d'Artois en 1814, de Louis Philippe, duc d'Orléans en 1826, de la duchesse de Berry en 1829, du Dauphin duc d'Angoulême en 1830, du duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe en 1830 et 1839, du duc et de la duchesse de Nemours en 1843, du prince Louis-Napoléon, président de la République en 1850, de Napoléon III, empereur, en 1860, du maréchal Mac-Mahon en 1876.

La Charité a été visitée par le comte d'Artois, par Louis-Philippe, par le duc d'Orléans, par le duc de Nemours et la duchesse de Nemours.

L'hôpital de la Croix-Rousse, construit par l'architecte Christot, a été inauguré par Napoléon III et l'Impératrice Eugénie en 1860, puis visité par le président Félix Faure en 1896.

L'hôpital militaire, qui ne fait pas partie du groupe des hospices administrés par la Commission, a été visité en 1843 par le duc de Nemours, en 1850 par le prince Louis-Napoléon, en 1876 par le maréchal Mac-Mahon, en 1888 par le président Carnot.

L'hospice Sainte-Eugénie a été fondé en 1867, grâce à un don de 200.000 francs de l'Impératrice Eugénie. Il a été installé à Saint-Genis-Laval dans la propriété dite « Château de Longchêne ». L'Impératrice, lors de son voyage en 1869 avec le Prince impérial, voulut aller juger de l'installation des convalescents dans cet asile.

Ainsi les monuments de la ville sont tous dénommés dans les programmes des réceptions officielles, et l'autorité civile éprouve plaisir à les montrer à ses hôtes illustres.

L'autorité commerciale apporte le même empressement à montrer le développement industriel de la cité.

Au XVIII^e siècle, la Chambre de Commerce n'a pas d'autonomie et est inféodée au Consulat, véritable défenseur des intérêts commerciaux.

Les expositions de métiers, destinées à prouver la prospérité de la fabrique des soieries et de l'industrie du tirage de l'or ont été faites à l'Hôtel de Ville sans que le nom de la Chambre de Commerce fût prononcé.

Au XIX^e siècle, la Chambre de Commerce apparaît personnellement dans les programmes, et demande une place pour le commerce et pour l'industrie.

Ses débuts sont modestes.

Elle n'a aucuns revenus, et l'institution du Conditionnement des soies, sur laquelle ses espérances sont fondées, vient de naître. Elle est donc réduite à l'allocation gouvernementale strictement basée sur les frais des bureaux [1].

Comme domicile, elle a la salle mise à sa disposition pour les séances dans le palais Saint-Pierre [2].

Elle veut néanmoins maintenir les traditions du XVIII^e siècle, recevoir les princes, mettre sous leurs yeux les produits de l'industrie lyonnaise et offrir des soieries aux princesses.

Pour le faire, elle est obligée de demander à des souscriptions les fonds nécessaires aux dépenses et de solliciter de la Municipalité des locaux convenables.

[1] La Chambre de Commerce, lorsqu'elle fut reconstituée en 1802, fut dotée de 5000 francs, mis d'abord à la charge de la Municipalité, puis à celle des patentés. Cette allocation, successivement élevée à mesure des accroissements de dépenses, atteint aujourd'hui environ 19.000 francs.

[2] La salle mise à la disposition de la Chambre de Commerce au commencement du siècle est celle qui est au centre de la façade principale sur la place des Terreaux, dans le corps du bâtiment qui fait saillie à l'intérieur.

Telles sont les conditions dans lesquelles la Chambre de commerce donne, de concert avec le Tribunal de commerce, une fête à la duchesse d'Angoulême dans la cour du Palais Saint-Pierre transformée en salle de bal et bordée de gradins [1]; puis reçoit la duchesse de Berry, pour laquelle des expositions de soieries sont faites une première fois au Palais Saint-Pierre et une seconde fois dans la grande salle de la Bibliothèque du Lycée [2]. Des corbeilles de soieries furent offertes à ces princesses.

Vers 1830, l'établissement de la Condition était en grande prospérité grâce au développement de l'industrie de la soie. La Chambre de Commerce a donc une fortune personnelle et n'a plus besoin de solliciter le concours pécuniaire de ses administrés lorsqu'elle reçoit le duc et la duchesse de Nemours en 1843, puis le prince président Louis-Napoléon en 1850. Mais, pour ces deux réceptions, elle emprunte, comme pour les précédentes, des salons propices; elle reçoit dans la grande salle du Musée, au Palais Saint-Pierre, le duc et la duchesse de Nemours [3]; elle donne un banquet au prince président dans l'Hôtel de Ville [4].

Au milieu du siècle, la Chambre de commerce est assez confiante dans l'avenir et dans le maintien des ressources apportées par l'établissement de la Condition des soies, pour

[1] Voir *Courrier de Lyon*, 9 août 1814. Le récit de la réception a été publié en une plaquette chez Rusand.

[2] Voir pour la réception de l'année 1816, la plaquette publiée par Rusand et *Journal du département du Rhône*, 11 juin 1816.

Voir pour la réception de l'année 1829, le récit très détaillé dans *Archives du Rhône*, t. X.

[3] Le récit de la réception du duc et de la duchesse de Nemours est dans le *Courrier de Lyon*, 22 à 28 septembre 1843. Il a été publié, en outre, dans une plaquette (Lyon, Merle aîné, 1843).

[4] Le prince Napoléon avait été reçu dans la journée au Palais Saint-Pierre (voir *Courrier de Lyon*, 14 au 18 août 1850, et aussi *Revue du Lyonnais*, 1850).

coopérer avec la Municipalité à la construction du Palais du Commerce.

Elle est chez elle lorsqu'elle reçoit : en 1860 l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie ; en 1869 l'impératrice Eugénie et le prince Impérial ; en 1876 le président maréchal Mac-Mahon ; en 1888 le président Carnot ; en 1896 le président Félix Faure.

Il est difficile de rencontrer un édifice mieux approprié que le Palais du commerce à sa destination. Tous les services y sont bien distribués pour la Chambre de Commerce, le Tribunal de Commerce, le Tribunal des Prud'hommes et la Bourse. Deux vastes escaliers, de larges dégagements, de grandes pièces décorées avec un goût sobre assurent pour les réceptions la solennité, l'ordre et le confortable. Aussi les cérémonies dans le Palais du Commerce ont toujours grand air et produisent bonne impression.

La monographie du Palais du Commerce a été publiée [1] et permet d'apprécier l'œuvre si consciencieuse et si artistement étudiée de l'architecte Dardel, qui a voulu être original et ne s'astreindre à aucun style, tout en s'inspirant de notre Hôtel de Ville. Une part très grande a été faite dans le monument à la sculpture, et G. Bonnet, remarquable artiste, a été le principal collaborateur de Dardel dans cette partie de l'œuvre. En outre la construction a été surveillée dans les moindres détails par l'architecte adjoint, M. Monvenoux, dont la science et le dévouement ont secondé parfaitement

[1] *Monographie du Palais du Commerce, élevé à Lyon, sous l'administration de M. le sénateur Vaïsse*, par René Dardel (Paris, Morel, 1868).

Le Tribunal de Commerce et le Tribunal des Prud'hommes tenaient leurs séances à l'Hôtel de Ville. Les agents de change se réunissaient au Palais Saint-Pierre, dans la salle dite « du Chapitre » ou « du Réfectoire » dans l'aile méridionale, au fond de la cour.

l'architecte en chef. De là l'unité de conception et d'exécution qui a assuré le succès du monument.

Je ne parle que de l'architecture, car la décoration intérieure, pour le Palais du Commerce de même que pour la Préfecture, a été soumise à des influences multiples qui ont nui à l'aspect d'ensemble. Combien je regrette l'esprit de décentralisation qui, au XVII^e siècle, a, par l'unité de direction, produit la belle décoration de notre Hôtel de Ville !

La Chambre de Commerce, ayant de vastes locaux à sa disposition au second étage du palais, donne, lors des visites impériales de 1860 et 1869, une ampleur inaccoutumée à l'exposition des différents métiers utilisés dans l'industrie de la soie. Les robes offertes sont étalées dans le grand salon de réception, au premier étage [1].

En 1888, lorsque le président Carnot vient visiter la Chambre de Commerce, celle-ci veut éveiller galamment le souvenir de la Présidente absente, et remet pour elle une corbeille de soieries [2].

Elle a la même attention délicate pour M^me^ la présidente Faure en 1896 [3].

Outre ces visites, la Chambre de Commerce inscrit encore volontiers dans les programmes, lorsque la longueur du séjour du chef de l'Etat le permet, un banquet [4]. On sait

[1] Voir pour le séjour de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie en 1860, *Salut Public*, 25 à 28 août. Pour la visite de l'Impératrice en 1869, voir *Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce*, 1869.

[2] *Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce*, 1888. Le maréchal de Mac-Mahon n'avait fait qu'une rapide apparition à Lyon en 1876.

[3] Visite de M. le Président Félix Faure à la Chambre de Commerce. *Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce*, 1896.

[4] Outre ces grands banquets officiels, la Chambre de Commerce se plaît à offrir, en toute occasion, l'hospitalité aux représentants des

quelle importance est donnée, depuis cinquante ans, à cette forme de réception. Les discours prononcés dans les visites du jour, mais surtout ceux prononcés dans les banquets, atteignent de grands développements et sont attendus comme des manifestes du Gouvernement. Ils offrent, d'autre part, aux orateurs attitrés, une occasion de faire connaître au chef de l'Etat l'opinion publique. La Chambre de commerce, grâce à son indépendance à l'égard des pouvoirs politiques, a pris souvent, dans ces occasions, un rôle très remarqué — et j'ajoute très heureux — car elle se fait, avec une grande sincérité, l'interprète du sentiment des commerçants alors même qu'il serait en désaccord avec les tendances économiques du Gouvernement. On retrouve dans les discours, prononcés lors des réceptions faites par la Chambre de Commerce, comme un parfum, je ne dirai pas d'opposition, mais de critique respectueuse et salutaire, semblable à celui que contenaient jadis les remontrances des Parlements et les cahiers des Etats.

A l'intérieur du palais, la Chambre de commerce offre parfois à ses invités une récréation artistique : la promenade à travers le musée qui occupe tout le second étage de l'édifice. Ce musée, créé en 1864 sous le nom de « Musée d'art et d'industrie », reçut d'abord des collections se rattachant à toutes les industries artistiques. Mais, en 1891, la Chambre de Commerce décida qu'il serait désormais uniquement consacré aux étoffes et prendrait le nom de « Musée historique des tissus [1] ». Il est donc un musée spécial, et, par là

sciences, des lettres, des arts, aussi bien qu'aux représentants de la diplomatie et du commerce. Elle y déploie les recherches et l'élégance du service le plus raffiné.

[1] En 1889, à l'occasion de l'Exposition lyonnaise, la Chambre de Commerce a publié une notice sur le Musée. La somme dépensée jus-

même, a son originalité. Là, se trouvent les titres que la noble et très puissante dame, l'Industrie de la soie, peut produire comme une preuve de sa généalogie quatre fois millénaire.

Au dehors, la Chambre de Commerce ne comprend dans son administration qu'un établissement technique d'un intérêt spécial et restreint : la Condition des soies[1]. Elle y a cependant conduit la duchesse d'Angoulême, le comte d'Artois, la duchesse de Berry, le duc et la duchesse de Nemours, le prince président Louis-Napoléon. On sait que l'Institution a pour but de déterminer, en desséchant d'une manière absolue la soie, le poids réel qui doit figurer sur la facture. Le batiment actuel, construit en 1810 par l'architecte Gay, a conservé la façade primitive qui n'est pas banale. L'institution a constamment prospéré et permis à la Chambre de Commerce de venir en aide à toutes les œuvres qui intéressent le commerce de Lyon.

Au nombre des cérémonies fermées, c'est-à-dire devant

qu'à ce jour fut évaluée à 945.000 fr. *(Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce*, 1889).

L'arrangement et la classification des étoffes affirment le goût et la science technique de M. Terme, directeur de ce Musée.

[1] L'intérieur du bâtiment a été très souvent remanié. Les détails sur l'origine et le développement de la Condition des Soies ont été réunis et publiés par l'un des directeurs, Perret, sous le titre : *Monographie de la Condition des Soies*, Lyon, 1878.

La Chambre de Commerce, après avoir emprunté la somme nécessaire pour fonder l'établissement et le fonctionnement des appareils de conditionnement, a tenu à ce que les revenus fussent, en entier, consacrés à l'amortissement de l'emprunt.

En 1860, lorsqu'elle consentit à construire, de moitié avec la Ville, le Palais du Commerce, le revenu du Conditionnement des Soies était de 100.000 fr. environ. Grâce au développement énorme de l'industrie de la Soie, le revenu atteint aujourd'hui 300.000 fr., dont une grande partie est consacrée à doter la Société de Secours Mutuels des ouvriers en soie, et nos diverses institutions commerciales ou industrielles.

avoir lieu dans un édifice, qui sont inscrites dans les programmes des entrées solennelles, je ne dois pas négliger de nommer la visite à la Cathédrale. Jusqu'en 1876, je la vois régulièrement accomplie par les princes et les chefs d'Etat qui viennent à Lyon [1]. Cette démarche, de tout temps maintenue, si elle n'est pas la reconnaissance sincère de la souveraineté du Dieu tout-puissant, demeure, du moins, un acte de déférence envers les sentiments de notre population chrétienne. Et, à ce titre, elle subsistera, car le but poursuivi dans les réceptions officielles n'est-il pas d'accroître la popularité du prince? A quoi tendent les cérémonies extérieures que j'ai à mentionner pour épuiser les articles des programmes, les promenades au parcours soigneusement étudié, les inaugurations de monuments, si ce n'est à mettre l'hôte de la ville en contact plus immédiat avec les habitants, et à le montrer désireux par son affabilité et sa condescendance de s'attirer les sympathies de tous?

Autrefois, les princes sortaient pour se promener réellement. Ainsi, durant le XVIII[e] siècle (sans remonter plus haut), M[me] Adélaïde d'Orléans, la princesse de Conti, dom Philippe, M[me] de France, Marie-Thérèse de Savoie vont, en voyageurs curieux de visiter la ville, flâner sur la place Louis-le-Grand, sur les remparts d'Ainay et sur les quais; ce sont là les attractions toujours citées [2].

Au XIX[e] siècle, les promenades imposées par les programmes se transforment en véritables exhibitions.

Voici, comme exemple, l'emploi de la journée du 25 août

[1] Le président de la République, maréchal de Mac-Mahon, en 1876, est allé à la Cathédrale, comme l'avaient fait les chefs d'Etat et les princes qui, antérieurement, avaient visité Lyon.

[2] Madame Adélaïde d'Orléans est venue en 1720, la princesse de Conti en 1730, dom Philippe, infant d'Espagne, en 1744, Madame de France en 1749, Marie-Thérèse de Savoie en 1773.

1869, fixé par le programme officiel, à l'impératrice Eugénie et au prince Impérial, son fils, qui étaient arrivés la veille. Ils résidaient à l'Hôtel de Ville, où la cour orientale, du côté de la place de la Comédie, est réservée.

Départ pour Sainte-Eugénie : place des Terreaux, rue Impériale, place Louis-le-Grand, place de la Charité, quai de la Charité, cours Perrache, pont de la Mulatière, Oullins, Saint-Genis.

Retour par Oullins, quai des Étroits, quai Fulchiron, pont d'Ainay, quai Tilsitt, quai des Célestins, quai Saint-Antoine, place d'Albon, rue Saint-Pierre, place des Terreaux, rue Lafont, place de la Comédie.

A 1 heure, visite à la Croix-Rousse, départ : rue Lafont, place des Terreaux, rue d'Algérie, rue Terme, rue du Jardin-des-Plantes, rue du Commerce, rue de la Cascade, rue Tolozan, rue de Flesselles, place Morel, rue Bon-Pasteur, grande-Côte, place des Bernardines, boulevard de la Croix-Rousse.

Retour : cours des Chartreux, place Rouville, rue de l'Annonciade, rue du Jardin-des-Plantes, rue Terme, rue d'Algérie, place des Terreaux, rue Lafont, place de la Comédie.

A 3 h. 1/2, revue au Grand-Camp, départ : rue Impériale, place des Cordeliers, pont Lafayette, quai Castellane, quai d'Albret, avenue Vaïsse, le Parc, Grand-Camp.

Retour : allée de ceinture, avenue Vaïsse, quai d'Albret, pont Morand, rue Puits-Gaillot.

Cette promenade n'est-elle pas une véritable corvée[1]?

D'autre part, la Municipalité n'a-t-elle pas le devoir, puisqu'elle veut rendre populaire l'hôte qu'elle reçoit, de satis-

[1] Voir récit du séjour de l'impératrice Eugénie, dans *Salut Public*, 26, 27, 28 août 1869. Le programme est dans le journal du 24 août.

faire à la curiosité du plus grand nombre possible d'habitants, et le souci de ne pas se montrer partiale pour tel quartier, pour telle rue?

La presqu'île Perrache [1] est visitée par la duchesse de Berry en 1816, par le duc d'Angoulême en 1830. Le duc d'Orléans arriva par le pont de la Mulatière récemment ouvert au public, auquel on donna le nom de pont d'Orléans [2]. Le prince président Louis-Napoléon, en 1852, descendit à la gare du chemin de fer de Saint-Etienne, sur la chaussée Perrache. Enfin l'ouverture de la gare du chemin de fer de Paris-Lyon favorise la cité méridionale, partie de la ville le plus souvent parcourue désormais par les cortèges officiels.

Le coteau de Fourvière a été gravi avec un certain apparat par la duchesse de Nemours, puis par l'impératrice Eugénie.

La Guillotière et les Brotteaux ont vu Napoléon I^er^, le comte d'Artois, le duc d'Angoulême, le duc et la duchesse de Nemours, le prince président Louis-Napoléon, Napoléon III et l'impératrice Eugénie, et les présidents de la République qui ont été reçus récemment à Lyon [3]. La Préfecture, qui vient d'être construite dans la cité orientale y attirera dorénavant les personnages illustres venant à Lyon.

[1] La presqu'île Perrache, dont les travaux durèrent longtemps, fut toujours un objet de curiosité. Les plans de Lyon montrent toutes les vicissitudes que le projet a subies depuis le plan publié en 1773 chez Daudet et Joubert, dans lequel figure encore l'île Moignat et où la ville s'étendait seulement jusqu'au Cours Perrache. De nombreuses usines et une prison y furent construites pendant la Restauration.

[2] Décret du 2 décembre 1830. Ce pont avait été construit pour le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon.

[3] Le maréchal de Mac-Mahon en 1876, allait au fort de Bron ; le président Carnot visitait la Faculté des Sciences et de Médecine ; le président Félix Faure visitait la Faculté de Droit et des Lettres.

La Croix-Roussse a été parcourue par le duc d'Aumale[1], le duc et la duchesse de Nemours, le prince président Louis-Napoléon, Napoléon III et l'impératrice Eugénie[2], le maréchal Mac-Mahon, le président Carnot, enfin le président Félix Faure. Tous ont tenu à visiter quelques-uns de ces ateliers de tissage où se fabriquent les merveilleuses étoffes de soie qui ont fait la réputation de notre ville, et à donner à nos modestes travailleurs un témoignage d'admiration et de bienveillante sympathie. Gravir en cortège la côte Saint-Sébastien en suivant de nombreux méandres à travers des rues multiples et une population très dense, ce n'est pas faire une excursion banale. Souvent elle est complétée par la descente sur le versant de la Saône et le parcours des quais de la rive gauche ; et la Chambre de Commerce, toujours jalouse de montrer la supériorité des grandes industries lyonnaises, ne manque pas de proposer à nos hôtes illustres de visiter le splendide établissement industriel fondé, sur le quai de Serin, par MM. Gillet et fils.

Les promenades dont je viens de parler sont peut-être pénibles, mais certainement elles ne sont pas monotones. Le site de la ville de Lyon est si pittoresque ; et il y a un charme si varié dans les vues panoramiques qui se déroulent sous les regards du voyageur, soit du sommet des

[1] Un tableau du peintre Bonnefond, représentant la visite du duc d'Aumale dans un atelier de tissage, a été copié d'une manière fort remarquable dans un tissu. Ce genre de fabrication, employant seulement les deux couleurs noir et blanc, produit l'effet de la gravure : il y en a de fort beaux spécimens au Musée industriel du Palais du Commerce. La pièce la plus célèbre est « le testament de Louis XVI », qui a été tissée par Maisiat.

[2] Un souvenir se rattache aux excursions de l'Empereur Napoléon III à la Croix-Rousse ; c'est la création de ce magnifique boulevard reliant la cité septentrionale à la ville, là où jadis s'élevaient des fortifications hostiles.

coteaux, soit des quais, aujourd'hui développés, sans aucune solution de continuité, dans une immense étendue, bien au delà des limites de l'octroi[1] !

L'autorité civile a soin, toutes les fois que l'occasion se présente, d'ajouter à la promenade un but utile. Bonaparte, en 1800, a scellé la première pierre des façades de la place Louis-le-Grand, dont la reconstruction avait été décidée ; on avait hâte de voir disparaître les traces du vandalisme de Couthon démolissant, en 1793, les anciennes façades exécutées sur les dessins de de Cotte[2]. Le comte d'Artois, le duc d'Angoulême, la duchesse de Berry paraissent auprès du monument élevé aux Brotteaux, sur un terrain donné par les Hospices de Lyon, à la mémoire des combattants du siège de Lyon ; ce monument, construit par l'architecte Cochet, a été reproduit par le graveur Dantzell. Le duc de Nemours, assiste à la bénédiction donnée par le cardinal de Bonald au pont dont l'ingénieur Jordan est chargé, dit « pont de Nemours », appelé à remplacer le vieux pont de Pierre. Le prince président Louis-Napoléon inaugure en 1852, sur la place Perrache[3], la statue de Napoléon I^er^ qui devait si tôt en

[1] On appréciera avec quelle rapidité et dans quelle étendue la ville de Lyon a été embellie depuis cinquante ans, si l'on compare entre eux les trois plans topographiques publiés en 1847, 1863 et en 1886.

Et que de choses à ajouter aujourd'hui à ce dernier plan : la transformation du quartier entre la place des Cordeliers, le quai et la rue Impériale, dit « quartier Grôlée », et la description de cette ville orientale qui s'étend autour de la Préfecture et des palais de l'Université.

[2] Les plans de Lyon du XVIII^e^ siècle, qui sont ornés de figures de monuments, ont tous le dessin de ces façades auxquelles Louis XIV et le maréchal de Villeroi avaient pris un vif intérêt. Leur construction avait été commencée en 1717, dès qu'un arrêt du Conseil d'Etat, 6 octobre 1714, eut autorisé la Ville à vendre les terrains nécessaires, et à ne garder que la superficie de la place.

[3] La place Perrache avait été appelée place Louis XVIII pendant la Restauration. Elle fut nommée, en 1852, place Napoléon. Elle est au-

être enlevée. Napoléon III inaugure le Palais du Commerce. Le président Carnot est conduit à la place Henri IV pour la statue élevée à Ampère, puis à la place Perrache pour un monument à élever à la République, enfin à l'édifice où se sont établies les Facultés de Médecine et des Sciences. Le président Félix Faure paraît dans l'édifice construit pour la Faculté de Droit et la Faculté des Lettres.

Malgré l'ampleur donnée aux cérémonies extérieures afin de satisfaire au désir du public de voir le personnage solennellement reçu, l'autorité civile ne retranche rien aux réjouissances populaires traditionnelles : illuminations, feux d'artifice et joutes.

Il est certain qu'il manquerait à la population de la ville et des faubourgs une de ses distractions favorites si, après avoir erré, durant le jour, à travers les rues pavoisées d'oriflammes et de drapeaux, elle n'avait pas à contempler, dans la soirée, une illumination. C'est une des formes sous lesquelles la joie se manifeste. Il faut que les rues, les maisons, les édifices publics, s'éclairent avec des flammes de gaz, des lampions, des verres colorés ou des lanternes de papier. Je n'ai garde d'oublier les fontaines lumineuses qui ont fait leur apparition lors d'une Exposition universelle à Paris. Tout récemment, pour la réception solennelle de l'Empereur de Russie, on a essayé des boules multicolores, en celluloïde, contenant une lampe incandescente ; voici l'électricité appelée à jouer un rôle dans les illuminations.

Pour ce divertissement, la place Louis-le-Grand demeure au XIX^e^ siècle comme elle l'était au XVIII^e^ siècle,

jourd'hui la place Carnot, depuis qu'en 1888 le président Carnot y a posé la première pierre du monument désigné sous le nom de monument de la République.

suivant l'expression consacrée, « le clou ». Elle est redevenue la promenade favorite, journalière, de la population qui vient dans son « désert » recevoir, pendant l'hiver, la chaleur de quelques rayons de soleil, et qui recherche dans son « oasis », pendant l'été, un peu de fraîcheur. Pour ce qui concerne les illuminations, elle se prête admirablement à ce genre de décorations : la partie sablée permet de planter impunément les ifs, mâts, estrades qui sont à orner de feux divers ; les ombrages des allées de marronniers et les prairies du côté sud prennent un aspect fort curieux lorsque la lumière y est répandue à profusion ; enfin les hautes et régulières maisons qui entourent la place présentent un beau coup d'œil lorsque les détails de leur architecture sont dessinés par des cordons de feu.

Ce n'est pas cependant sur la place Louis-le-Grand qu'on élève l'échafaudage du feu d'artifice.

L'emplacement désigné au XVII^e^ siècle et toujours maintenu est le pont de l'Archevêché ; il offre ce grand avantage que les eaux de la Saône reflètent l'édifice enflammé et ajoutent à la beauté du spectacle [1].

Nos ancêtres, à Lyon, étaient très friands de ce divertissement ; pas de réjouissances publiques sans feux de joie. L'importance qu'on accordait au feu d'artifice est prouvée par les détails qui sont fournis dans tous les récits contemporains. Parfois un feu d'artifice était tiré dans chacun des quartiers de la ville le même jour : c'est ce qui a eu lieu en 1660 pour les réjouissances dites « réjouissances de la paix », lesquelles sont ordonnées par le Roi à l'occasion de la paix

[1] Les princes assistent au feu d'artifice, tantôt des fenêtres de l'Hôtel du Gouvernement, tantôt des fenêtres du couvent des Antonins placé sur la rive gauche de la Saône, tantôt de l'Archevêché. Voir *Entrées solennelles*, passim.

conclue avec l'Espagne[1]. Le récit est accompagné de seize planches.

L'art des artificiers était d'origine italienne. Un traité spécial en rappelle les règles[2].

Il fallait étudier le sujet ; les devises, inscriptions, emblèmes, chiffres, hiéroglyphes qui devaient servir d'ornements au sujet et l'expliquer ; enfin la nature des feux à approprier au sujet, fusées, trompes, lances à feu, saucissons, serpenteaux, girandoles, pots à feu, suivant qu'on voulait imiter le fracas des batailles ou la beauté des constellations, etc.

C'était assez compliqué. Mais quel enthousiasme accueillait un feu d'artifice bien réussi[3] !

Il semble que de nos jours l'artificier cherche encore à mettre un certain à propos dans le sujet que représente la car-

[1] *Les réjouissances de la Paix, faites pour sa publication au mois de mars de l'année 1660.* Lyon, Guillaume Barbier, 1660.

Le récit est fort curieux. La lettre du Roi ordonnant les publications de la paix est du 3 février 1660 ; on retarda pour les faire parce que l'Archevêque Mgr Camille de Villeroi était absent. Ce fut en effet l'Archevêque qui mit le feu à la machine principale, celle dressée sur le pont.

Dans la *Revue du Lyonnais* 1859, est inséré *in extenso*, un autre récit de même nature : *Procès-verbal des réjouissances qui eurent lieu à Lyon à l'occasion de la victoire de Jarnac*, 15 mars 1569.

[2] Il est copié dans la plaquette de l'année 1660, intitulée *les Réjouissances de la paix,* etc.

[3] Voir l'entrée de Henri II, publiée par Rouville, 1548 ; l'entrée de Henri IV, publiée par Thibaud Ancelin, 1595 ; l'entrée de Louis XIII, publiée par Julliéron, 1623 ; l'entrée des ducs de Bourgogne et de Berry, publiée par Pascal, 1701, etc.

Il y a même eu une description spéciale publiée par Pascal pour le feu d'artifice de l'année 1701. *Dessin du feu d'artifice dressé sur la rivière de Saône pour l'heureuse arrivée de Mgr le duc de Bourgogne et de Mgr le duc de Berry.*

casse du feu d'artifice; mais je crois qu'il se soucie fort peu de la science des inscriptions, devises, etc. Il s'ingénie plutôt à profiter des progrès de la pyrotechnie soit pour varier les effets et les couleurs des fusées, des bombes et des serpenteaux, soit pour exciter l'admiration par des cataractes de lave incadescente, par les pluies d'étoiles multicolores, enfin par les explosions formidables de l'apothéose finale, qu'on appelle le « bouquet » dans le langage populaire.

Quoi qu'il en soit, le feu d'artifice est un divertissement qui conserve au XIX^e^ siècle toute sa vogue. Il n'en est pas de même de la joute.

Certainement la population lyonnaise saurait mauvais gré aux organisateurs des fêtes officielles s'ils ne mettaient dans le programme un spectacle nautique. Comment notre cité ne serait-elle pas reconnaissante au Rhône et à la Saône de la prospérité que la navigation fluviale lui a procurée de tout temps, comme le prouvent les inscriptions latines relatives aux *Nautæ ?*

Mais que les mœurs ont changé !

Dans le temps où on aimait à guerroyer, où les chevaliers faisaient des tournois dans nos rues, la large plaine liquide que présente la surface de notre Saône était un beau champ de manœuvres. Henri II a assisté à de véritables combats de galères; il était avec la Cour sur un bateau « le Bucentaure[1] » splendidement décoré.

Cent bateliers ont figuré dans les escadres qui ont évolué sous les yeux des ducs de Bourgogne et de Berry; les princes étaient à des fenêtres préparées chez les religieux de Saint-

[1] Voir les minutieux détails donnés sur l'armement des galères et galiotes, et sur les distractions nautiques offertes aux souverains, dans l'entrée solennelle de Henri II, 1548, dans celle de Charles IX en 1564, etc. *(Les Entrées solennelles,* etc., Delaroche, 1752).

Antoine, sur la rive gauche de la Saône, dans ce vaste couvent compris entre la rue Mercière et le quai[1].

Le plus souvent, des naumachies moins compliquées, et de simples promenades charmaient les princes pendant leur séjour. Toutes les narrations pendant trois siècles parlent de ces fêtes nautiques, décrivent le luxe déployé dans la décoration des galères, dans le costume des équipages qui sont recrutés et exercés avec soin par avance, dans l'organisation des flottilles. Les comptes de dépenses viennent à l'appui[2].

Pour ces occasions exceptionnelles, on se procurait de grands bateaux qui venaient de Condrieu et même d'Avignon; mais les mariniers se trouvaient facilement à Lyon. L'existence d'une « maîtrise des ports », chargée de surveiller la navigation et les ponts depuis Thoissey sur la Saône jusqu'à Chavanay sur le Rhône, et l'animation des nombreux ports échelonnés sur les rives de la Saône dans l'intérieur de la ville, attestent la prospérité de notre batellerie[3].

Que la Saône, encore au commencement du XIX^e^ siècle, était vivante, sillonnée de « penelles », de « sapins », de « savoyards », de « chenards » et de « bêches » !

Les bateaux à vapeur et les chemins de fer ont modifié

[1] Voir le récit de la réception si brillante faite en 1701, aux ducs de Bourgogne et de Berry (*Entrées solennelles*, Delaroche, 1752).

L'église et le couvent des Antonins furent rebâtis au milieu du XVII^e^ siècle, la maison qui porte le n° 30 sur le quai Saint-Antoine en est un souvenir.

Voir le chapitre consacré aux Antonins dans *Les anciens couvents de Lyon*, par l'abbé Vachet (Vitte, 1895).

[2] Voir l'*Entrée de Charles IX*, 1564, publiée par Vital de Valous, pièces justificatives (voir *Archives*, BB, 113; BB, 177, etc).

[3] Voir dans *Almanach de Lyon*, 1808, les détails sur la batellerie du Rhône et de la Saône. — Voir aussi M. Bleton, *Lyon pittoresque*, p. 137 et p. 152.

complètement les conditions des transports. La prospérité de la batellerie a décliné, et, avec elle, le succès des joutes qui, abandonnées par le grand public, ont perdu leur vitalité et leur entrain.

Ce qu'était la joute, notre spirituel confrère, Clair Tisseur nous en a fait la description épique dans une de ses fines causeries sur les « Vieilleries lyonnaises[1] ». Il gémissait sur la décadence du sport.

Il y a en effet, encore aujourd'hui, une Société de jouteurs (il ne peut pas ne pas exister de jouteurs à Lyon). Chaque année, soit sur la rive droite, à Vaise, soit sur la rive gauche, à Serin, un rectangle est tracé sur la surface de la Saône à l'aide de troncs de sapins flottants. Dans ce champ ainsi limité, des adeptes du noble jeu, la lance au poing et la targe à la poitrine, combattent vaillamment. Mais le divertissement est local, comme tous les autres jeux qui animent parfois les différents quartiers de la ville.

La dernière grande joute publique, inscrite dans les programmes des réceptions solennelles, est celle qui fut offerte, en 1843, au duc et à la duchesse de Nemours.

Le spectacle nautique pour lequel aujourd'hui le public se passionne, c'est la « régate ». Il a déjà figuré une fois dans le programme, en 1850, lors de la réception du prince président Louis-Napoléon. Mais cette lutte entre les « skifs », les « yoles », les « périssoires », embarcations légères qui volent sur l'onde sous l'impulsion d'un, de deux, de trois ou de quatre rameurs, est un sport pour des amateurs appartenant à des Sociétés qui cherchent leurs distractions dans l'exercice de l'aviron ; les vrais mariniers n'y prennent pas part.

[1] *Vieilleries Lyonnaises*, par Nizier de Puitspelu, 1879. Morel de Voleine dans ses *Lyonnoisiana* a raconté une joute remarquable qui eut lieu près de l'Ile-Barbe, le 13 septembre 1782.

Heureusement pour nos bateliers, le poème de Mistral[1] « le Rhône » chante leur vaillance, leurs habitudes et leurs travaux. Le poète conserve les termes pittoresques de leur langage. Là revivent « la couple », assemblage de quatre chevaux, formant un anneau de cette chaîne de robustes attelages qui parcouraient les rives de nos fleuves ; la « rigue », long convoi de bateaux variés de forme qui était halé à l'aide de la « maille [1] » ; et toutes les péripéties de la navigation. Avec les tableaux de Mistral richement colorés, si vivants, je me représente les cent robustes « couples[2] » échelonnées entre Lyon et Chalon, et la « rigue » formée de trois diligences et de quatre barques luxueusement décorées, et cette multitude de petites embarcations éparpillées sur la Saône, dont il est question lors du départ des ducs de Bourgogne et de Berry en 1701, à la fin de leur réception solennelle[3]. Je revois les promenades triomphales qui ont animé la Saône encore au XIX^e^ siècle.

Quelles joyeuses acclamations accompagnent les gondoles, pompeusement parées, sur lesquelles apparaissent le pape Pie VII en 1805, la duchesse d'Angoulême, puis le comte d'Artois en 1814 ! Des milliers d'embarcations pavoisées sillonnent la rivière, voltigeant autour des gondoles ; des voitures encombrent les rives ; une foule avide d'émotions et vibrante se répand sur les coteaux, dans les jardins, les

[1] *Couble, rigo, maio*, etc., quel tableau animé, quelles descriptions vigoureuses le poète Mistral a tracées !

[2] Le peintre Dubuisson a excellé à représenter la robuste carrure des attelages qui parcouraient les rives de la Saône, le long des chemins de hâlage. Voir ses tableaux au Musée des peintres lyonnais.

[3] Dans le récit de l'entrée solennelle de Mgr le duc de Bourgogne et de Mgr le duc de Berry de longs détails sont fournis sur la flottille et sur l'organisation de cette excursion. *Relation des entrées solennelles*. Delaroche, 1752.

vignes et les bois : c'est par une belle journée ensoleillée un spectacle féerique au milieu d'un décor merveilleux.

La gondole sur laquelle le Saint Père s'embarqua a été représentée par de Boissieu, le fin graveur lyonnais, dans une planche intitulée « Promenade du Pape sur la Saône[1] ».

L'Ile-Barbe, célèbre par son abbaye, est le but de ces excursions nautiques. La beauté du site et le charme des rives splendidement boisées de la Saône excitent depuis longtemps l'admiration des voyageurs. Rien d'étonnant qu'au commencement du XIX^e^ siècle les programmes officiels contiennent tous, comme distraction pour les illustres hôtes de notre ville, la promenade à l'Ile-Barbe.

Napoléon I^er^, empêché par le mauvais temps, ne peut l'effectuer[2]. Le pape Pie VII, la duchesse d'Angoulême, le comte d'Artois vont par bateaux en solennel apparat. La duchesse de Berry et les princes de la famille d'Orléans font la course en voitures.

Deux tableaux peints par Ollivier représentent l'Ile-Barbe à la fin du XVIII^e^ siècle, alternativement vue de la rive droite et de la rive gauche de la Saône ; ils ont été gravés par Lebas et Martini[3].

Voici la salle des Marronniers, à la pointe méridionale de l'Ile, où le Saint Père a été reçu ; sur la rive gauche, la maison dite « la Rivette » construite, dit-on, par Soufflot, dresse sa majestueuse façade, c'est la propriété qui a été

[1] Voir *Catalogue raisonné de l'œuvre* de de Boissieu, n° 131, Lyon, Brun, 1878.

[2] La gondole qui a servi, le 17 avril 1805, au Pape Pie VII est celle qui avait été préparée pour l'Empereur et n'avait pas pu être utilisée pour lui.

[3] Les gravures de Lebas et Martini ont été faites au commencement du XIX^e^ siècle et dédiées au maire de Lyon, Fay de Sathonay.

visitée par la duchesse de Berry[1]. Sur la rive droite[2], au milieu des grands arbres qui la voilent, se montre discrètement « la Sauvagère » qui a été visitée par Louis-Philippe et sa famille, par la duchesse de Berry, par le duc d'Orléans.

Dans le parc de la Sauvagère s'élevait une usine où près de deux cents métiers tissaient des étoffes de soie. Fondée en 1817 par Depouilly, célèbre fabricant lyonnais, elle était depuis 1820 devenue la propriété de M. Berna[3]. Elle offrait un grand attrait à la curiosité des illustres voyageurs.

Mais l'Ile-Barbe est la limite extrême des promenades qui ont été inscrites dans les programmes des réceptions officielles au XIX^e siècle. J'arrête donc la course vagabonde que je vous ai imposée, et pendant laquelle j'ai essayé de vous distraire et de vous intéresser en remémorant de vieux souvenirs lyonnais.

[1] La Rivette appartenait à la famille Angénieur, lorsqu'elle fut visitée le 20 octobre 1829 par la duchesse de Berry.

[2] La maison de Guillaume Teste, où avait séjourné Charles IX en 1564, était également sur la rive droite, à l'entrée du village de Saint-Rambert. Voir les documents réunis par M. Niepce dans *les Environs de l'Ile-Barbe,* Lyon, 1892.

Le séjour de Charles IX chez Guillaume Teste a été mentionné dans « le discours » publié à Paris en 1564 par Abel Jouanne et reproduit par Vital de Valous dans le récit de l'*Entrée solennelle du roi Charles IX.*

[3] M. Berna, fabricant d'étoffes de soie, était le grand'père maternel de M. Hermann Sabran, propriétaire actuel de « la Sauvagère ».

Le nom de M. Hermann Sabran, l'éminent président dirigeant depuis quinze ans l'administration des hospices, demeure attaché aux plus importantes améliorations qui, sous l'impulsion des découvertes scientifiques récentes, ont été réalisées dans les services hospitaliers.

Louis-Philippe, simple duc d'Orléans, était venu à Lyon, en juillet 1826 avec la duchesse, Mademoiselle d'Orléans, le duc de Chartres et les jeunes princesses. Il n'avait pas eu de réception solennelle.

La duchesse de Berry visita l'usine de la Sauvagère en 1829, pendant son second voyage à Lyon.

Le duc d'Orléans y alla lors de son premier voyage, en 1830.

Que votre cicérone voudrait, en prenant congé de vous, obtenir le même témoignage de satisfaction que le Prévôt des Marchands a obtenu de Louis XIII, le 17 février 1642 !

Mascrani, agenouillé, suivant le cérémonial traditionel, avait prononcé son discours. Au moment où il se relevait, le Roi « lui mettant la main sur l'épaule, lui dit avec un gracieux visage : Vous méritez de faire des harangues ; vous les faites courtes et bonnes[1]. »

[1] Récit de l'entrée solennelle du roi Louis XIII, en 1642 (*Archives*, BB. 196).

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES PRINCIPALES ENTRÉES SOLENNELLES DANS LA VILLE DE LYON

Des rois, reines, princes et princesses, papes, cardinaux, présidents de la République française, depuis 1496 jusqu'en 1896, qui sont mentionnés dans cet opuscule.

1495, 7 novembre. — Charles VIII.
1507, 17 juillet. — Louis XII.
1515, 12 juillet. — François Ier.
1548, 23 septembre. — Henri II et Catherine de Médicis.
1564, 13 juin. — Charles IX.
1574, 6 septembre. — Henri III.
1595, 4 septembre. — Henri IV.
1600, 3 décembre. — Marie de Médicis.
1619, 7 octobre. — Madame Christine de France.
1622, 3 septembre. — Louis XII, Anne d'Autriche et Marie de Médicis.
1630, 2 mai. — Louis XIII, la Reine, la Reine mère et le cardinal de Richelieu.
1632, 4 septembre. — Louis XIII et Marie de Médicis.
1639, 15 septembre. — Louis XIII et le cardinal de Richelieu.
1642, 17 février. — Louis XIII.
1642, 7 juillet. — Louis XIII.
1656, 14 août. — La Reine Christine de Suède.
1658, 24 novembre. — Louis XIV, la Reine et les princes.
1663, 21 mars. — Madame Françoise de Valois.
1664, 3 juillet. — Le cardinal Flavio Chigi.
1684, 1 mai. — Madame Royale de Savoie.

1696, 18 octobre. — La duchesse de Bourgogne.
1701, 9 août. — Le duc de Bourgogne et le duc de Berry.
1720, 16 mai. — Madame Charlotte-Adélaïde d'Orléans.
1730, 28 avril. — Le prince de Conti et la douairière princesse de Conti.
1744, 17 février. — Dom Philippe, Infant d'Espagne.
1749, 12 octobre. — Madame de France, Infante d'Espagne.
1750, 29 septembre. — Madame la comtesse de Toulouse.
1773, 5 novembre. — Madame la comtesse d'Artois.
1800, 28 juin. — Napoléon, premier Consul.
1802, 11 janvier. — Napoléon, premier Consul, et Joséphine Beauharnais.
1805, 10 avril. — Napoléon, empereur, et l'impératrice Joséphine.
1805, 15 avril. — Le pape Pie VII.
1814, 8 août. — La duchesse d'Angoulême.
1814, 17 septembre. — Monsieur, comte d'Artois.
1816, 8 juin. — La duchesse de Berry.
1829, 20 octobre. — La duchesse de Berry.
1830, 11 mai. — Le duc d'Angoulême.
1830, 18 novembre. — Le duc d'Orléans.
1839, 19 mai. — Le duc d'Orléans.
1841, 22 août. — Le duc d'Aumale.
1843, 20 septembre. — Duc et duchesse de Nemours.
1850, 15 août. — Louis-Napoléon, président de la République.
1852, 19 septembre. — Louis-Napoléon, président de la République.
1856, 5 juin. — Napoléon III, empereur.
1860, 24 août. — Napoléon III, empereur, et l'impératrice Eugénie.
1869, 24 août. — Impératrice Eugénie et prince Impérial.
1876, 9 septembre. — Maréchal Mac-Mahon, président de la République.
1888, 6 octobre. — Carnot, président de la République.
1894, 24 juin. — Carnot, président de la République.
1896, 1er mars. — M. Félix Faure, président de la République.

PUBLICATIONS SPÉCIALES

Relation des entrées solennelles dans la ville de Lyon, de nos rois, reines, etc., depuis Charles VI jusqu'à 1750 (Lyon, Aimé Delaroche, 1752).

L'entrée de la reyne (Éléonore), faicte en lantique et noble cité de Lyon, 1533, XXVII may (Lyon, Jehan Crespin, 1533).

La magnificence de la superbe et triomphale entrée de la noble et antique cité de Lyon, faite au très chrétien roi de France, Henri, deuxième de ce nom, et à la reine Catherine, son épouse, le 23 septembre 1548. (Lyon, G. Roville, 1549).

Discours de l'entrée de très illustre, très puissant, très chrétien et très victorieux prince, Charles de Valois, neuvième de ce nom, roy de France, en sa très renommée et fameuse ville de Lyon, le 13 juin 1564 (Paris, Mathurin Breuille).

Ordre tenu à l'arrivée du très chrestien roy de France et de Pologne, Henry de Valois, troisième de ce nom, faicte à Lyon, le 6 septembre 1574 (Lyon, R. Rigaud).

L'entrée du très grand, très chrétien prince Henry IIII, roy de France, en sa bonne ville de Lyon, le 4 septembre 1595 (Lyon, Pierre Michel).

Les deux plus grandes, plus célèbres et mémorables réjouissances de la ville de Lyon, la première pour l'entrée du très grand prince Henri IV, la seconde pour l'heureuse publication de la paix (Thibaud-Ancelin, 1598).

...ième à Lyon, le III décembre 1600 (Lyon, Thibaud-

... et de la royne, dans sa ville de Lyon, ou le Soleil au ... d'où sont tirés quelques parallèles avec le roy très ... XIII, etc. (Lyon, J... 1624).

... ...ogne du Lyon, d'où quelques parallèles sont tirés avec le ... ...estien Louis XIII, avec planches gravées (Lyon, Julliéron).

... ...u très chrétien monarque Louis XIII et très chrétienne ... d'Autriche, par les ... chanoines et comtes de ... leur cloître et église, ... décembre 1622 (Lyon, Jacques ...).

... ...nnelle dans la ville de Lyon, de Mgr l'éminentissime Car... Chigi, neveu de S. S. et son légat a *latere* en France ... Fumeux, 1664).

... le l'arc de triomphe dressé à la porte du Rhône par les ... M. le Prévôt des marchands et des Échevins (Ant. Jul...).

... de l'arc de triomphe dressé à l'entrée de la rue Porte-Froc ... de MM. les ... chanoines et Chapitre de l'É... comtes de Lyon (J... 1664).

... ce qui s'est passé à l'arrivée de Mme la princesse de ... en France, au mois d'octobre 1696. (Lyon, Barthélemy-...).

... ce qui s'est fait à Lyon au passage de Monseigneur le duc ... ...ogne et de Monseigneur le duc de Berry (Lyon, Louis ...).

... feu d'artifice dressé sur la rive de la Saône, pour l'heureuse ... du duc de Bourgogne et du duc de Berry (Lyon, Louis ...).

... tout ce qui a été imprimé relativement au passage de ... comtesse d'Artois (Lyon, Aimé Delaroche, 1773).

... jeune lyonnais sur le passage de N. S. P. le pape Pie VII ... le 19 novembre 1804, et sur son séjour dans la même ville, ... et 19 avril 1805. (Lyon, Ballanche père et fils, 1805).

... ...on de Leurs Majestés Napoléon Ier, Empereur des Français ... Impératrice Joséphine en 1805 (Lyon, Tournachon-Molin).

... le passage de S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême et ... pour dans la bonne ville de Lyon (Lyon, Ballanche, 1814).

Procès-verbal de l'arrivée et du séjour à Lyon de Son Altesse Royale Monsieur, frère du Roi (Lyon, Rusand, 1814).

Procès-verbal de l'arrivée et du séjour à Lyon de S. A. R. Madame la duchesse de Berry (Lyon, Rusand, 1816).

Arrivée de Son Altesse Mgr le duc d'Angoulême, Lyon, 9 juillet 1816 Lyon, Rusand.

Relation du passage, du retour et du séjour à Lyon de S. A R. Madame la duchesse de Berry (Lyon, Raillard, 1829).

Récit historique et circonstancié de tout ce qui s'est passé à Lyon pendant le séjour du prince Louis-Napoléon-Bonaparte, président de la République les 15, 16, 17 août 1850 (Lyon, Chanoine, 1850).

Souvenir des entrées solennelles des souverains, princes et princesses (Lyon, Fayard, 1860).

L'entrée de Charles IX à Lyon en 1564, par Vital de Valous, publiée par les soins et avec la collaboration de M. Steyert (Lyon, Mougin-Rusand, 1884).

Entrée de Louis XII à Lyon, le 17 juillet 1507, par Georges Guigue *(Lyon-Revue, 1884).*

TABLE

I. *Introduction.* — Considérations générales sur la physionomie si variée des entrées solennelles 43

II. *Itinéraires.* — Les itinéraires varient avec les agrandissements et les embellissements successifs de la Ville. — Les quais, à mesure qu'ils sont créés, sont désignés pour le parcours du cortège. — La place Bellecour est le centre des divertissements.

Orientation nouvelle à dater de 1860.

Incidents divers durant les réceptions officielles. — Les invitations à l'Hôtel de Ville aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. — Présents offerts aux Souverains 48

III. *Résidences.* — Palais d'Ainay. — Palais de l'Archevêché. — Hôtel du Gouvernement. — Préfecture. — Maisons particulières. 114

IV. *Programmes.* — Les programmes comprennent : 1° les réceptions fermées, telles que banquets, bals, représentations théâtrales et visites dans les monuments ; 2° les cérémonies extérieures, telles que les inaugurations d'édifices, de ponts, de statues, et les promenades à travers la ville ; 3° les divertissements populaires 131

Tableau chronologique des principales entrées solennelles dans la ville de Lyon 175

Publications spéciales 177

PIERRE V DE VILLARS

ARCHEVÊQUE ET COMTE DE VIENNE

— 1545-1613 —

DISCOURS DE RÉCEPTION

Prononcé à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, dans la séance publique du 6 avril 1897.

PAR

H. DE TERREBASSE

MONSEIGNEUR[1],

Vous unissez sur votre tête, aux titres de l'archevêché de Lyon, ceux non moins antiques et non moins glorieux de l'archevêché de Vienne. Mais cela ne vous a point suffi, car, avec la tradition des prérogatives, vous avez su entretenir celle de la piété, de la charité, de la prudence, du conseil et de l'éloquence, vertus chères à vos prédécesseurs, et particulièrement pratiquées par le saint archevêque de Vienne dont je vais esquisser les traits devant vous.

MESSIEURS,

Je suis heureux de témoigner ma gratitude aux doctes et honorables académiciens, dont les suffrages bienveillants m'ont conduit à cette place, en rappelant, à leur souvenir,

[1] Monseigneur Coullié, archevêque de Lyon et de Vienne.

le nom d'une famille des plus illustres, parmi celles qui ont honoré la patrie lyonnaise.

La famille de Villars se fait remarquer, à Lyon, dès les premières années du XIV^e^ siècle. Le travail, l'intelligence et la probité de ses membres lui assurent, progressivement, à partir du XV^e^ siècle, une situation prépondérante dans le commerce et une juste considération dans la cité. La branche aînée se distingue par son savoir, son intégrité et sa piété. La magistrature, pour laquelle ces vertus sont des devoirs quotidiens, l'appellera dans son sein, et l'exercice des charges diverses du consulat, du présidial, du parlement des Dombes, des conseils de nos rois, lui donnera la noblesse, en échange de ses bons et loyaux services. La branche cadette, établie à Condrieu, se taille, dans la carrière des armes, une renommée grandissante, et le capitaine châtelain des chanoines comtes de Lyon sera l'aïeul du vainqueur de Denain. L'église accueille avec faveur Pierre IV de Villars, secrétaire et ami du cardinal de Tournon. Il s'assoit, à Vienne, sur le siège des Avit, des Mamert et des Burchard, et quatre Villars, après lui, s'y illustreront tour à tour.

L'un deux, Pierre V de Villars, archevêque et comte de Vienne, primat des primats dès Gaules, est l'objet de l'étude soumise à votre obligeante attention.

Pierre de Villars était l'aîné des quatorze enfants issus du mariage de François de Villars, conseiller au parlement de Dombes, juge en la cour ordinaire et président du consulat de la ville de Lyon, avec Françoise Gayand. Il naquit à Lyon dans une maison du cloître de Saint-Jean, dite de Talaru, le 3 mars 1545, sur les neuf heures du matin, et fut baptisé, le même jour, dans l'église de Sainte-Croix. On dut surveiller avec la plus grande sollicitude cet enfant faible et délicat, qui eut jusqu'à huit nourrices, et fut élevé, à Condrieu, dans la maison de son oncle, Claude de Villars. De là, ses parents

l'envoyèrent à Tournon pour y suivre les classes du collège récemment fondé par l'illustre cardinal de Tournon, et placé d'abord sous la direction du grammairien Pellisson, puis sous celle des jésuites. Dès l'âge de huit ans, il avait fait ses premiers pas dans la carrière ecclésiastique en recevant, à Lyon, la tonsure cléricale. Chassé de Tournon, en 1563, par les premiers troubles des guerres civiles et religieuses, et par les ravages de la contagion, le jeune et brillant étudiant alla continuer ses classes à Toulouse, où il fut reçu bachelier en droit-canon.

Lors d'un voyage à Lyon, à l'âge de vingt et un ans, n'écoutant que sa conscience, et désireux de se conformer aux règles les plus strictes de la discipline ecclésiastique, trop méconnues par les nombreux titulaires des bénéfices à confidence, il se démit de deux canonicats, l'un à Saint-Paul, l'autre à Saint-Just, dont il avait été pourvu encore enfant, suivant la coutume, et se réserva seulement son prieuré de Miribel. Peu après on le trouve au collège dit de Clermont, à Paris, se perfectionnant dans l'étude de la philosophie et de la théologie, sous la conduite du père Valentin et du savant Maldonat. En 1566, il recevait les quatre ordres mineurs, le sous-diaconat et, dix-huit mois après, le diaconat, des mains de M. Viole, évêque de Paris. Par une faveur insigne, due à ses mérites, bien qu'il ne fût pas maître ès arts de l'Université, le grand maître l'agréa pour suivre, en Sorbonne, les cours de théologie. Il fut ordonné prêtre, à Lyon, en 1570, et célébra sa première messe à Saint-Genis-Laval, où sa famille possédait une habitation et des biens considérables.

Il se préparait à obtenir le bonnet de docteur, lorsque Pierre IV de Villars, son oncle, promu en 1575 à l'archevêché de Vienne, se démit en sa faveur, avec l'agrément dn roi, de son évêché de Mirepoix. Pierre V de Villars avait alors trente ans; il fut sacré, à Paris, dans l'abbaye de

Saint-Germain-des-Prés, par le cardinal de Bourbon. La Faculté de théologie, assemblée extraordinairement et prenant en considération la qualité du postulant et la rareté du cas, le dispensa de certains examens préliminaires ; le candidat, dont la thèse était dédiée au pape Grégoire XIII, argumenta en habit de prélat et fut reçu docteur en Sorbonne, avec la plus grande solennité.

Pierre V deVillars fit son entrée dans sa ville épiscopale de Mirepoix, le 14 août 1576. Prédicateur déjà renommé, il monta en chaire, dès son installation, et laissa voir ce que l'on pouvait espérer d'un pontife laborieux et savant. Il s'appliqua à visiter les paroisses de son diocèse, où l'hérésie faisait alors de grands ravages, et ne négligea jamais cette fonction qui ne s'exerçait point, alors, sans péril. « Dieu, dit-il, me préserva miraculeusement d'une embuscade que me dressèrent, en 1578, trente-trois cuirassiers protestants. »

Cette même année, les états de Languedoc l'envoyèrent auprès de Catherine de Médicis, alors à Toulouse, pour lui représenter la triste situation du pays, et la prier d'y remédier par une paix prompte et durable.

Député, par la province de Toulouse, à l'assemblée générale du clergé, dite de Melun, 1579-1580, il fit une docte prédication à l'ouverture ainsi qu'à la clôture, et prit une part active aux débats concernant principalement les emprunts réclamés, sans cesse, par le prodigue Henri III, et la publication, toujours refusée, des articles du concile de Trente. En revenant à Mirepoix, il fut chargé, près de Montesquiou, par cent vingt arquebusiers et quelques cavaliers huguenots, toutefois il s'en tira sans rien perdre, sinon deux coffres, restitués le lendemain contre deux cents livres.

Au cours de ces incessants et périlleux labeurs, il put venir retremper ses forces et son courage auprès des siens, dans sa ville natale.

Le 4 mai 1581, jour de l'Ascension, il prêchait à Lyon, où sa parole était populaire, dans l'église de Sainte-Croix, et le dimanche, 18 juin, dans celle de Saint-Jean, après une procession générale pour conjurer la contagion dont la ville était menacée. Quelques mois plus tard, il bénissait, dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux, l'union de son jeune frère, Balthazar, avec la fille du président de Langes.

Pierre de Villars parut, avec distinction, à l'assemblée du clergé, tenue à Paris, 1585-1586 ; les articles du concile de Trente et les subsides réclamés par Henri III servirent de thèmes principaux à ses nombreux discours. Député auprès du duc de Mayenne, il ne crut pas devoir accepter cette mission politique.

Depuis longtemps déjà, une vive inclination pour la retraite et pour la vie monastique s'était manifestée chez notre prélat. Une première fois, il était allé frapper à la porte du couvent de Feuillant, en Languedoc, où l'abbé Jean de la Barrière avait établi sa réforme de l'ordre des Bernardins, mais le saint fondateur, digne appréciateur des services rendus à son troupeau par un tel pasteur, avait refusé de lui donner l'habit, en le renvoyant à sa tâche. Cette vocation se réveilla, en 1587, et le porta à résigner définitivement son évêché de Mirepoix, et à se retirer à Lyon. A la fin de la même année, il faisait les ordinations à Vienne, dont son oncle, Pierre IV de Villars, venait lui aussi d'abdiquer le siège, à l'âge de 70 ans. Pierre de Donnaud, l'un des aumôniers du roi, avait été désigné pour recueillir ce titre, mais, Languedocien d'origine, il avait préféré l'évêché de Mirepoix. Au cours de ces complications, Pierre IV, redoutant de voir son église tomber en des mains indignes, réussit, par ses prières, à décider son neveu Pierre V à accepter sa succession à l'archevêché de Vienne, et obtint pour lui l'agrément du roi.

A cette époque, le Dauphiné, ravagé au-dedans par les protestants enhardis par l'inertie des armes catholiques, menacé sur ses frontières par les appétits traditionnels de la maison de Savoie, voyait chaque jour accroître sa détresse et multiplier ses ruines. Les états du pays, réunis à Vienne, écrivirent le 3 avril 1588, au nouvel archevêque, alors à Paris, pour le prier d'implorer l'appui du roi, en faveur de leur malheureuse province. Henri III, ému par les remontrances de Pierre de Villars, lui assura le concours des troupes de d'Ornano et de Mandelot, à défaut de celles de Mayenne, et en témoignage de sa bienveillance, lui remit, de sa propre main, une croix d'or garnie de reliques tirées du trésor de la Sainte-Chapelle. En outre, et sur l'ordre du roi, Maugiron, gouverneur de Vienne, dut restituer au Chapitre de Saint-Maurice le château de Pipet, et à l'archevêque celui de la Bâtie, dont ils confièrent la garde, les uns au chanoine d'Arzac, l'autre à son cousin le baron de la Chana.

Quelques mois plus tard, Pierre de Villars quittait Paris et prenait la route de son diocèse. Mais il fut arrêté à Lyon, par une fièvre dangereuse qui dura dix-huit jours. Pendant cette maladie, il édifia tout son entourage, continuant à réciter ses heures canoniales, recevant les sacrements et se préparant pieusement à la mort. A peine convalescent, il se rendit à Vienne où le besoin de sa présence se faisait impérieusement sentir, mais n'étant pas encore pourvu de ses bulles, il y entra sans cérémonial et ne prit point officiellement possession. Il n'assista pas à l'importante assemblée générale des états du royaume, tenue à Blois en 1588, n'ayant pu, à cause des troubles et des dangers, réunir ses suffragants.

Le meurtre du duc de Guise n'avait point amélioré la situation politique du roi. La puissance de la Ligue grandissait tous les jours. Lyon se déclare pour l'Union, le 24 février 1589; Givors, Condrieu et nombre d'autres villes de la

région suivent cet exemple. Malgré les exhortations de sa puissante voisine, Vienne reste fidèle à Henri III. Sondé par les échevins lyonnais, Pierre V de Villars, quoique partisan secret de la Ligue ainsi que tout le clergé, s'efforce de ne point trop se compromettre et se borne à leur recommander son frère Balthazard de Villars, royaliste déclaré, tout en les exhortant « à tenir la main à ce que, sous ombre d'un remuement public, on n'exécute pas des vengeances particulières ». En mars, les intrigues se multiplient, et de nombreux émissaires circulent pour « entretenir et conserver l'amitié et la fraternité entre les deux villes ». L'archevêque, entraîné par les événements, dissimule de moins en moins ses tendances unionistes. « Messieurs, écrit-il, aux consuls de Lyon, nous avons reçu l'advertissement que vous nous donnastes hier : lequel j'ay fortifié et exagéré tant que j'ay peu, pour alarmer le peuple et l'induire à faire bonne garde, afin d'éviter les pernicieux desseins que l'on brasse contre nostre ville. Je tiens les chasteaux en debvoir, et n'oublie rien de tout ce que je peux pour notre conservation. » Cependant, grâce à la prudence de l'archevêque « sans lequel chacun scait bien que la ville ne serait pas en l'état qu'elle est pour les gens de bien », une tranquillité relative régnait à Vienne, où le consulat lyonnais permit à Balthazar de Villars de se retirer. Pierre de Villars écrit à ce sujet aux consuls : « Messieurs, je vous remercie de ce qu'il vous a plu de permettre à mon frère de me venir voir... Vous croirez, s'il vous plaît, tout ce que mon cousin, le capitaine Allart, vous témoignera de notre part ; auquel tous les chefs de cette ville ont déclaré tout ce qu'elle a dans le cœur, et dont infailliblement vous verrez et sentirez les effets. Je vous ai fait, en particulier, de bons et notables offices, que chacun sait être arrivés de mon crédit, et dont je ne me vante point, parce qu'il me suffit de bien faire pour la gloire de Dieu et l'avantage des gens de bien. »

Le duc de Nemours, désireux de se rapprocher des terres du duc de Savoie, son allié, cherchait alors à s'emparer de Vienne. Le capitaine de Saint-Marc, soldat d'aventure, commandant sous Timoléon de Maugiron, fut adroitement pratiqué par le prince, et trahit le roi au profit de l'Union. Les ligueurs, dont les Viennois n'étaient point trop ennemis, entrèrent dans la ville, sans grande résistance, le 15 octobre 1589, et firent Maugiron prisonnier. Cependant, quelques gentilshommes royalistes rallièrent cinq cents soldats de la garnison et se jetèrent dans le château de Pipet, où les rejoignit bientôt Maugiron, échappé de sa prison de Lyon. D'Ornano et Lesdiguières s'avancèrent à leur secours et, tandis que le marquis de Saint-Chamond, lieutenant de Nemours, faisait de vains efforts pour se rendre maître de Pipet, les troupes royales ravageaient le pays, sans pouvoir chasser les ligueurs de la ville devenue le théâtre de nombreux et sanglants combats.

De guerre lasse, les partis s'accordèrent à laisser Vienne neutre, sous la garde de ses consuls; le château de Pipet fut en partie rasé, et celui de la Bâtie resta confié à l'archevêque.

Au cours de ces événements, le cardinal Cajetan, envoyé en France, par le pape, pour soutenir les intérêts de la Ligue, arriva à Lyon le 9 novembre 1589, et manda auprès de lui plusieurs archevêques et évêques de la région. Pierre de Villars, dont la situation devenait périlleuse, s'empressa d'obéir. Dans un récit adressé à Guy d'Avanson, archevêque d'Embrun, il donne de curieux détails sur cette époque de sa vie. « Il me souvient, dit-il, que lorsque l'illustre cardinal Cajetan séjourna quelques mois à Lyon, vous et M. l'archevêque d'Aix, notre confrère, lui persuadâtes de me demander une prédication, après celle de M. Panigarola, évêque d'Asti, le Chrysostome d'Italie : ce dont j'essayai fort de

m'excuser, à cause de l'extrême travail d'esprit où je me trouvais pour lors, à cause des troubles de notre Vienne qui soutenait deux grandes armées contraires, l'une dedans, l'autre dehors, ayant été trois ou quatre fois prise et reprise, et servant d'un principal coin de théâtre à la tragédie que notre fougue et furie française a jouée ces dernières années. Mais il n'y eut pas moyen d'éconduire un tel cardinal, qui de son humeur et conversation dérobe les cœurs à tous ceux qui l'abordent. Ainsi il me fallut recevoir ses prières comme un commandement, et en acquiesçant à son désir, forcer mon esprit morne, abattu, alangoury, et qui était comme en séquestre. Le grand auditoire que j'eus, de plus de dix mille personnes, en la nef de Saint-Jean, me donna occasion d'enfiler à propos, sur le sujet que je traitais d'après le texte évangélique, lors occurant, la cause des maux qui travaillaient la chrétienté, et le remède convenable pour y pourvoir. »

Malgré les garanties stipulées dans les diverses conventions, Vienne continuait à vivre dans la discorde et dans les alarmes. Pierre V de Villars, décidé à se tenir de plus en plus à l'écart, prit le parti d'aller à Rome, accomplir son pèlerinage *ad limina*, et presser l'expédition de ses bulles. Mais il voulut, auparavant, justifier son absence, éclairer la conscience des fidèles, et leur indiquer la voie à suivre, au milieu des troubles politiques et religieux suscités par la mort de Henri III et l'avènement de Henri IV. Dans une remarquable lettre pastorale, il met en pleine lumière l'état des esprits chez les catholiques, avant la conversion du roi, et exhorte les Viennois à demeurer fermes et constants dans la sainte religion, sans se laisser pratiquer et circonvenir par ceux qui, tout en se disant catholiques, s'unissaient et s'associaient aux hérétiques, sous l'autorité d'un prince qui s'était rendu incapable de la très chrétienne couronne de France.

[illegible] Saint-André-le-Haut, à Vienne. Le 9 septembre, il reçut le pallium des mains du cardinal de Vendôme, ainsi que les lettres d'évêque assistant du pape, dont il s'était déjà acquitté, lors des fêtes de l'Assomption. Il fit présent aux bibliothèques de Grégoire XIV, à celles d'Innocent IV, et aux solennités de l'intronisation de Clément VIII. Ce pontife honorait l'archevêque de Vienne d'une estime toute particulière, et il la témoigna en lui fournissant un appartement au Vatican, et en lui servant une pension pour quatre domestiques, durant son séjour à Rome. Pierre de Villars y était particulièrement lié avec le cardinal Baronius, auquel il communiqua d'importantes recherches sur les anciens titres de l'église de Vienne, et avec le jésuite Tolet, en compagnie duquel il se plaisait à discuter les cas les plus ardus de la science théologique.

Mais ces faveurs, ces amitiés illustres, les attraits de la superbe et chrétienne cité romaine n'apportaient point l'oubli au cœur de l'archevêque impatient du jour propice qui devait le rendre à son diocèse.

Le 15 mai 1592, il quittait enfin Rome, déposait à Lorette son anneau pastoral sur l'autel de la Vierge, et s'arrêtait à Milan pour prier devant le tombeau du grand Borromée, parmi les épîtres duquel s'en trouve une adressée à Pierre

de Villars, alors évêque de Mirepoix. Sa route ne fut, du reste, qu'un long pélerinage. A Sienne, il vénéra les reliques de Sainte-Catherine; à Florence, celles de Saint-Antonin; à Padoue, celles de Saint-Antoine; à Venise, celles de Saint-Marc, et le pieux trésor de l'église consacrée à ce saint.

Le 9 août, il arrivait à Vienne, et prenait personnellement possession de son siège, sans vouloir, à cause du malheur des temps, se prêter au cérémonial d'une entrée solennelle. En effet, grâce à la défection de Maugiron passé aux ligueurs, grâce aux trêves consenties et rompues, à leur loisir, par Nemours et d'Ornano, le désordre le plus complet régnait dans la ville, où les citoyens désarmés restaient à la merci de la politique des chefs et des exactions de leurs bandes.

Résolu de ne point se mêler aux querelles des factions, l'archevêque se consacra tout entier à la conduite et à la réforme de son diocèse, et à cet effet convoqua plusieurs synodes provinciaux. Au cours de l'un d'eux, il publia, de son autorité privée, les articles du concile de Trente, tout en s'engageant, envers son Chapitre alarmé pour ses franchises et ses privilèges, à ne point déroger par là à ses immunités.

Pierre de Villars s'était franchement rallié à Henri IV, après la conversion de ce prince, au point de voir, même avant la soumission de Vienne, les échevins de Lyon solliciter le concours de sa parole et de ses conseils pour ramener leurs concitoyens dissidents à reconnaître l'autorité royale.

« Vous avez su, lui écrivent-ils, notre réduction sous l'obéissance du roi, de laquelle quelques-uns de notre clergé semblent faire quelque scrupule. Ayant conféré avec eux, nous avons connu que votre bon avis pourra les réduire à rendre le devoir à tout notre peuple catholique, parce que vous vous êtes trouvé, en votre bergerie, en pareil assessoir, lorsque votre ville de Vienne fut, une fois, réduite sous

l'obéissance à sa majesté, qui toutefois n'était pas alors catholique, et néanmoins, vous et votre clergé ne cessates point de leur administrer tous les saints sacrements. »

De son côté, l'archevêque ne craignait point de recommander, au nouveau consulat royaliste de Lyon, l'imprimeur libraire Jean Pillehotte, dont il était le client ; « bon et simple homme qui n'a pas l'âme factieuse et turbulente, ni la volonté ni le moyen de troubler le repos public, » mais il avait mis ses presses au service de l'Union, et le nouveau régime, non content de lui enlever son titre d'imprimeur du Roi, le soumettait en outre à certaines vexations. Puis il négocie la liberté du médecin lyonnais Thorel, prisonnier du duc de Nemours depuis quatre mois, contre celle du marquis de Forluna détenu à Lyon, tout en constatant « que ce cruel temps et ce siècle déréglé avaient tellement déprimé sa profession qu'elle n'était plus en aucun crédit. »

Pierre de Villars était fort attaché à la compagnie de Jésus qu'il considérait comme le rempart de la religion et de la foi; à maintes reprises, il lui témoigna son estime et son amitié, dans les assemblées du clergé et des états, à Rome et à la cour, en soutenant ses intérêts et en prenant en main sa défense. A la suite de l'attentat de Chatel, les jésuites, chassés du ressort de divers parlements, avaient pu, cependant, conserver leur établissement de Tournon, en Vivarais, dépendant du parlement de Toulouse qui, ainsi que celui de Bordeaux, ne s'était point prêté à cette expulsion. L'archevêque écrit à ce sujet, aux échevins de Lyon : « Messieurs, je désirais vous aller visiter en votre Hôtel-de-Ville dernièrement, mais vous aviez encore le Roi, et étiez pour lors tant affairés, que je ne voulus vous surcharger d'importunités ; ainsi j'avisais être expédient d'attendre que vous eussiez un peu plus de loisir, bien qu'au maniement d'une si grosse ville vous ne puissiez jamais en avoir de reste.

.C'était pour vous remontrer le grand besoin que le collège de Tournon a des arrérages que votre Hôtel-de-Ville lui doit, et pour vous supplier qu'il vous plaise de donner ordre à ce qu'il en soit payé et satisfait. Je suis obligé d'avoir soin de ce collège, parce qu'il est en ma province, et y est seul, de sorte que si, faute de moyens, il vient à manquer, toute notre jeunesse sera sans instruction. Vous savez assez l'exact devoir qui s'y fait, et je crois que vous ne sentez que trop combien le vôtre a perdu au change. »

Il n'assista pas à l'assemblée du clergé de 1595-1596, et fut suppléé par Jérôme de Villars, son frère et son futur successeur.

Pierre V, animé d'un vrai zèle apostolique, avait jugé plus utile de visiter, suivant sa coutume, les nombreuses paroisses de son diocèse. Il fournit lui-même de curieux détails sur son séjour à Annonay, petite ville du Vivarais, dépendant alors du diocèse de Vienne, devenue la favorite du pieux et charitable prélat, en raison directe de ses malheurs et de son attachement aux doctrines calvinistes.

« N'ayant pu, dit-il, par mes remontrances au conseil du Roi, empêcher le rétablissement du ministre de la R. P. R. dans Annonay, l'une des principales villes de ce diocèse, et des premières de tout le royaume en hérésie, mais ayant obtenu de faire rétablir l'exercice catholique en plusieurs lieux qui en étaient privés depuis bien longtemps, je résolus de m'y acheminer et d'y faire une bonne station pour conserver tous nos catholiques dans la foi de l'église, et essayer tous les moyens d'y ramener ceux qui en sont dévoyés... M'y voici donc, depuis six semaines, et nonobstant mon indisposition, j'ai déjà fait, outre les autres exercices, vingt et une prédications, dont celle du premier jour de l'an fut *sub jove*, en pleine place ; tant à cause de ceux de la dite religion qui s'excusaient de m'ouïr, parce qu'il leur est

défendu d'entrer dans nos églises, qu'à cause qu'il n'y a point de temple debout et entier qui soit capable de les contenir, eux et nos catholiques... Je m'accommode à la capacité d'un chacun... J'enfile toujours quelque controverse, et m'efforce de convaincre les erreurs et les hérésies contraires à la vérité. Je me familiarise, par conversation ordinaire, avec les principaux d'entre eux, pour en chevir plus aisément et jeter toujours quelque semence cathéchistique. J'ai fait inviter leur ministre, jadis carme piémontais, à conférer de bouche ou par écrit, privément ou en public, comme bon lui semblerait; mais je n'en ai pas encore réponse. »

Il entreprit, également, d'importantes réparations à son église de Saint-Maurice de Vienne dévastée par le baron des Adrets; disposa une tribune sur laquelle se voyaient ses armes et celles des Maugiron, et établit, dans le chœur, des stalles destinées aux ecclésiastiques et aux jeunes clercs.

Vers cette époque, il fut fortement question, en cour de Rome, où Pierre V de Villars comptait de nombreux amis, de le créer cardinal. Le pape, lui-même, pria Monsieur de Luxembourg, ambassadeur de France, d'obtenir pour lui l'agrément du roi. Mais la modestie du prélat opposa à ces vœux un invincible obstacle. « J'ai déjà refusé tous ces honneurs, écrit-il au cardinal Baronius, et je ne sollicite que la faveur dont je vous ai déjà parlé. »

La faveur réclamée par Pierre le Bon était, malheureusement, la permission de se retirer. Sa santé, naturellement délicate, affaiblie par vingt-quatre ans de prélature « durant les plus grands troubles de ce siècle enragé », ne pouvait ni résister, ni suffire aux fatigues de l'épiscopat. Il obtint du pape l'autorisation de remettre son archevêché de Vienne entre les mains de son frère Jérôme de Villars, dont la nomination fut également agréée par le roi. « Je suis extrêmement obligé à votre Sainteté, écrit-il au pape, de m'avoir permis de

résigner mon titre, pour l'assurer à un successeur selon mon cœur. Je tiendrai fidèlement la promesse que je vous ai faite, de continuer le labeur jusqu'à mon dernier soupir. » Il sacra lui-même son frère, dans sa cathédrale de Saint-Maurice, le 27 décembre 1599, resta quelques mois auprès du nouvel archevêque pour le bien instruire, puis se retira à Annonay.

Il avait déjà entrepris les réparations de la grande église et l'installation d'une nouvelle fabrique, dans cette ville, à l'évangélisation et à la conversion de laquelle il venait consacrer les dernières ardeurs de son zèle apostolique. On lit, dans une histoire manuscrite de cette cité: « Il est bien à croire, qu'après Dieu, l'église catholique d'Annonay, si peu nombreuse dans ce temps-là, doit principalement sa conversion et des accroissements considérables au célèbre Pierre de Villars, archevêque de Vienne, le plus ancien docteur de la Sorbonne et l'ami particulier de saint François de Sales. Il se retira dans notre ville, dans le dessein de faire tous ses efforts pour y établir la religion catholique... Ainsi qu'un autre Néhémie, il n'oublia rien de ce qui pouvait contribuer à la consolation des fidèles, à leur instruction, et au projet qu'il se proposait de ramener les dévoyés. » Après cinq ans de travail, accablé par ses infirmités, Pierre de Villars se retira en 1604, à Lyon, dans la maison de son frère Balthazard, où il mena, durant neuf ans, une vie de prières, de recueillement et de bonnes œuvres. Le vénérable prélat consacra, vers cette époque, l'église des Chartreux de Lyon, dont le marquis de Saint-Sorlin, plus tard duc de Nemours, avait posé la première pierre en 1591.

Malgré l'éloignement marqué de Pierre le Bon pour les honneurs, malgré les preuves réitérées et manifestes de son profond amour pour la retraite, le pape Clément VIII n'en fit pas moins, en 1604, une nouvelle tentative pour l'élever

au cardinalat, lors d'une promotion de dix-huit cardinaux, dont deux étaient accordés à la dévotion de la France. « Sur quoi, il y eut force brigues, auprès du roi, d'autant que Messieurs de Villeroy, de Sillery et leurs amis firent de merveilleuses instances, à ce qu'il plut à S. M. de nommer Messieurs de Villars, archevêque de Vienne, et de Marquemont, archevêque de Lyon ; mais ils trouvèrent pour opposant le roi, qui voulut favoriser la piété de Séraphin Olivary et les mérites de Monsieur du Perron, évêque d'Evreux, appuyés des sollicitations de Sully qui prévalurent contre tout ce qu'ils purent faire. »

L'assemblée du clergé, tenue à Paris en 1605-1606, fut le dernier acte public auquel s'associa Pierre V de Villars. Assisté de Jérôme, son frère et son successeur, il y joua un rôle important et, lors de la distribution des jetons, les députés ordonnèrent qu'il en serait présenté une bourse au seigneur cardinal de Sourdis, une au seigneur de Villars l'aîné, et une autre à l'évêque de Lombez, en témoignage de reconnaissance de leurs bons offices.

Désormais, il ne devait plus quitter sa retraite de Lyon, où s'aggravait, sans espoir, la maladie de langueur dont il souffrait depuis si longtemps. Il y demeurait, aux côtés du président de Villars, son frère, dans une des maisons occupant, sur le coteau de Fourvière, un vaste tènement circonscrit par la rue du Bœuf, la montée de Tirecul et celle de Saint-Barthélemy, et provenant de l'héritage de François de Villars, leur père. On retrouve encore, à cette place, les restes des habitations possédées par les divers membres de cette opulente famille. Il avait donné, en 1597, à Louise de Langes, femme de Balthazard de Villars, « un jardin haut et bas, sis sur la montagne de Fourvière, jouxte la rue appelée de Tirecul. »

Le 29 juin 1613, jour anniversaire de son sacre, il put

encore dire la messe dans sa chapelle domestique; mais, dès ce moment, on désespéra de sa vie. Il appela auprès de lui le médecin Jean Marquis, de Vienne, auquel il recommanda de ne point le quitter. Ce dernier, assisté du sieur Pancrace Marcellin, médecin ordinaire du malade, ordonna de le transporter à sa maison de campagne de Saint-Genis-Laval, où Jérome de Villars et les divers membres de la famille l'accompagnèrent pieusement. Le 18 juillet, il y rendit son âme à Dieu. Il était alors dans sa soixante-neuvième année.

Son corps, placé dans un cercueil de plomb, fut porté à Vienne et déposé dans la chapelle provisoire des jésuites, en attendant la construction de leur église, dans laquelle il avait voulu être inhumé. Cette église, dite de Saint-Louis, fut terminée seulement en 1725; mais une chapelle, celle de Saint-Ignace, ayant été construite longtemps auparavant, les restes mortels de Pierre V de Villars y furent transportés; mais rien n'indique la place où ils reposent, quoique Jérôme de Villars ait donné une forte somme d'argent pour élever en ce lieu un riche mausolée. Les jésuites, pour un motif resté ignoré, ne s'acquittèrent point de cette tâche. L'un d'eux, le R. P. Arnaud, prononça l'oraison funèbre de ce saint prélat dans la cathédrale de Saint-Maurice, au milieu des larmes et des regrets de tous. Son cœur, légué aux capucins de Vienne, fut placé sous une plaque de marbre blanc, devant le maître-autel de leur église.

Il légua sa bibliothèque au collège des jésuites de Vienne et n'oublia pas, dans ses libéralités, dit son secrétaire J. Lelièvre, les pauvres écoliers et ses fidèles domestiques. La partie de sa fortune dont il ne disposa point en bonnes œuvres revint à Balthazard de Villars, son plus jeune frère.

« Vrai miroir de piété, il était, dit Rubis, l'un des doctes et des mieux disants prélats de ce siècle et, par la sainteté et l'intégrité de sa vie, rappelait beaucoup la bonne vie des saints

pasteurs de la primitive Église. » L'historien dauphinois Chorier vante son savoir, ses vertus et son mépris pour les biens de ce monde. Pierre le Bon, en effet, se plaisait à encourager les jeunes gens studieux et leur fournissait les moyens de s'instruire ; il mariait et dotait les jeunes filles pauvres ; sa charité était inépuisable. Il avait coutume de dire qu'un évêque devait être chaque jour à l'autel, très souvent en chaire et jamais dans les divertissements publics. Fidèle à ces maximes, il réunissait en conférences, dans sa chapelle, les membres de son clergé et était heureux de catéchiser et d'instruire les personnes les plus simples, tout en conservant ses relations avec des savants et des théologiens tels que : Bellarmin, Juste-Lipse, le P. Possevin, le P. Raynaud, qui parlent de lui avec éloges dans leurs ouvrages. Guillaume Catel, conseiller au parlement de Toulouse, le considérait comme l'un des plus grands prédicateurs de son temps.

Sa popularité, à Lyon, est divulguée par ces rimes des supposts du seigneur de la Coquille :

Quoi, faut-il taire l'éloquence
Du grand justicier de Villars
Si renommé de toutes parts,
Duquel le frère débonnaire
Est de sainteté l'exemplaire.

L'archevêque de Vienne avait su grouper autour de lui un grand nombre de personnages remarquables, destinés à l'assister dans l'exercice de son ministère, parmi lesquels on peut citer : le théologal Antoine Poursan, recommandé par le P. Cotton à Henri IV, comme le plus savant théologien du royaume ; Antoine Tholosain, vicaire général du diocèse, missionnaire ardent à la controverse, devenu abbé de Saint-Antoine-de-Viennois ; Jean Faber, prédicateur de l'ordre de Saint-Dominique, archevêque de Tarse et suffragant de Vienne sous Pierre V et Jérôme de Villars.

Dans une épître adressée à M. de Fillon, l'imprimeur Jean Poyet nous apprend que le prélat ne s'intéressait pas moins à l'étude des belles-lettres. « Pierre et Jérôme de Villars et un bon nombre des meilleurs citoyens de Vienne avaient érigé une nouvelle et très florissante Académie, en laquelle une multitude de beaux esprits sont cultivés. » Parmi ces derniers, on doit signaler le savant médecin viennois, Jean Marquis, écrivain de mérite, dans le cabinet duquel on trouva sept cent vingt-quatre lettres de notre archevêque, son ancien et fidèle ami.

Mais, entre toutes, il faut citer, à l'honneur de Pierre de Villars, sa pieuse liaison avec saint François de Sales. A l'annonce de la mort de Pierre de Garnier, évêque de Genève, François de Sales, son coadjuteur, saisi d'une sainte frayeur à l'aspect du fardeau qui allait, en entier, retomber sur ses épaules, résolut de se rendre à Annonay pour y solliciter les avis et les conseils d'un prélat, regardé comme un maître dans la science des devoirs épiscopaux, et voulut s'en faire connaître à fond par une confession générale. Notre vénérable archevêque, édifié par la pureté de cette belle âme, aimait à rappeler le souvenir de cette visite en disant souvent que cette confession lui servirait toute sa vie de sujet de confusion.

Quelques années plus tard, charmé par la lecture de l'*Introduction à la vie dévote*, il exprimait à l'auteur tout son ravissement, en l'engageant à travailler encore dans l'intérêt de la vraie piété et de la religion.

« J'ai reçu la lettre qu'il vous a plu de m'écrire, répond saint François de Sales, et je proteste qu'il ne m'est rien arrivé, depuis longtemps, qui m'ait rempli de tant de joie et d'honneur, car mon âme, qui révérait la vôtre d'un grand respect, désirait, par une heureuse rencontre, avoir quelque digne accès à votre bienveillance ». Les mêmes sentiments de

vénération sont retracés dans la préface du *Traité de l'amour de Dieu :*

« Après que j'eus fait imprimer l'*Introduction à la vie dévote*, Monseigneur l'archevêque de Vienne, Pierre de Villars, me fit l'honneur de m'écrire pour me dire son sentiment, mais en termes si avantageux pour le livre et pour l'auteur, que je n'ose les rapporter ici. Il m'exhortait, en même temps, à prendre le plus que je pourrais sur mes occupations pour composer de semblables ouvrages. Parmi les excellents avis qu'il eut la bonté de me donner, il me recommandait, sur toutes choses, que les chapitres qui partageraient mes ouvrages ne fussent pas longs, autant que le sujet pourrait le permettre. Parce que, disait-il, il en est des lecteurs comme des voyageurs. Ceux-ci n'interrompent point leur voyage pour voir des sujets curieux qui sont fort éloignés de leur route. Mais s'ils ne sont qu'à quelques pas, ils se détournent sans peine de leur chemin pour contenter leur curiosité. Les lecteurs en usent ainsi. Lorsqu'ils savent que la fin du chapitre n'est pas éloignée du commencement, ils entreprennent volontiers la lecture, ce qu'ils ne feraient pas s'il fallait beaucoup de temps pour les lire, quelque agréable qu'en fût le sujet. J'ai suivi mon inclination en recherchant cette briéveté, et j'ai eu raison de la suivre, puisque cette méthode a eu l'approbation de ce grand homme, qui a été, de nos jours, un des plus saints prélats et une des plus grandes lumières de l'Église et qui, dans le temps qu'il m'écrivait, était le plus ancien docteur de la Faculté de Paris. »

Au talent de l'orateur, établi par la renommée, et dont les registres des assemblées du clergé ont conservé quelques vestiges, Pierre de Villars joignait les qualités d'un écrivain habile. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, devenus fort rares, traitant de matières ecclésiastiques, et précieux pour l'étude des mœurs et des coutumes. Ces œuvres, publiées

d'abord en forme d'opuscules, ont été augmentées et réunies plus tard en deux volumes in-8, compactes, sous le titre de : *Opuscules et divers traitez de M. Pierre de Villars, archevesque et comte de Vienne, primat des primats des Gaules, sur plusieurs subjects et matières ecclésiastiques...* Le premier volume, imprimé à Lyon chez Jean Pillehotte, en 1596, contient six traités concernant : la simonie, la résidence, le respect dû aux fondations, les blasphèmes, le mariage et les devoirs des médecins. « Ami lecteur, dit l'imprimeur, dans son avertissement, j'ai commencé l'année dernière, de donner au public quelques traités et opuscules de Monsieur l'archevêque de Vienne, à mesure que j'ai pu les recouvrer de son secrétaire. Mais la besogne allant toujours grossissant, et ces petits volumes, imprimés à part, s'égarant facilement, je me suis avisé que je vous ferais plaisir de réimprimer une seconde édition de beaucoup accrue par l'auteur. Je désirerais bien aussi vous gratifier de ses prédications ordinaires dont le bruit vient jusqu'à nous ; mais elles ne peuvent être écrites comme il les prononce. Du reste, sa langue, sa plume sa conversation, ses actions et ses déportements le font assez connaître, sans que je vous en dise autre chose, pour ne point offenser son impatience d'ouïr ses louanges ; quoiqu'il ne puisse empêcher les hérétiques eux-mêmes et les malvivants, contraints par la force invincible de la vérité, de parler bien et avantageusement de lui. Jouissez alègrement de ses labeurs, et importunons ensemble le ciel de nous donner en terre beaucoup de semblables trésors, qui sont hors d'échelle, de mine, d'invasion et de rapine. »

Le second volume, plus rare encore que le premier, a été imprimé à Lyon, chez J. Roussin, en 1598. Il contient une curieuse dédicace au pape Clément VIII, et est divisé en dix-sept parties traitant principalement des églises, du culte et des cérémonies extérieures, de la tenue des registres, etc.

A la fin, on remarque un catalogue des évêques de Vienne depuis saint Crescent, jusqu'à Pierre V, son auteur. Quoique l'on ne puisse mettre en doute sa participation aux travaux historiques de son secrétaire, J. Le Lièvre, c'est là tout ce qui reste, aujourd'hui, des recherches de ce prélat sur les antiquités de la métropole viennoise. « Dans vos suaves et précieux écrits, lui dit le célestin J. du Bois, vous avez consacré quelques lignes à la gloire de l'antique cité de Vienne, mais pas plus que le cardinal Baronius, que vous aimez tant et dont vous parlez toujours, vous n'avez point parachevé cette œuvre. »

Chorier, suivant quelques mots de ses mémoires, aurait composé une vie de Pierre V de Villars, surnommé l'homme de bien. Mais elle n'est point parvenue jusqu'à nous. Sous le titre de *Doremation*, le même auteur a écrit l'éloge des quatre premiers archevêques de Vienne du nom de Villars. Un cinquième et dernier prélat, issu de la même race, Henri de Villars, succéda à leur titre, ainsi qu'à leurs pieuses et illustres traditions.

Les fastes de l'église de Vienne, d'accord avec l'expression populaire, ont conservé à Pierre V de Villars le touchant surnom de Pierre le Bon.

UNE

PROMENADE A FOURVIÈRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Prononcé à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, dans la séance publique du 6 avril 1897.

PAR

M. SAINTE-MARIE PERRIN

Architecte

Membre correspondant de l'Institut.

MESSIEURS,

A l'honneur que vous m'avez fait en m'ouvrant vos rangs, s'ajoute aujourd'hui pour moi l'honneur de vous en remercier en présence de Monseigneur l'archevêque de Lyon[1] que je suis heureux de saluer ici, pour la première fois, prince de l'Eglise.

MESSIEURS,

J'ai été très sensible à cette marque que vous m'avez donnée de votre estime.

[1] Monseigneur Coullié que le Saint-Père, d'accord avec le gouvernement français, vient d'élever à la sublime dignité Cardinalice.

Le dirai-je cependant, j'ai senti plus vivement encore la cordialité de votre accueil. La délicatesse exquise des paroles de bienvenue qui m'ont été adressées en votre nom m'a profondément touché. Les souvenirs de famille que l'on me rappelait avec tant de courtoisie pouvaient me faire illusion : j'ai cru vous appartenir depuis longtemps.

Les usages de l'Académie ne demandent pas au nouvel élu l'éloge de son prédécesseur ; ils permettent du moins de lui consacrer un souvenir. Casimir Echernier, Messieurs, n'a fait que passer parmi vous, et vous n'avez certainement pas pu apprécier toute la variété de ses connaissances, toute l'étendue de son savoir professionnel, la sûreté et la délicatesse de son goût. Le temps est nécessaire pour fouiller les richesses d'une intelligence. Au contraire, le charme d'un caractère bienveillant, la bonté d'un cœur toujours ouvert se décèlent au premier contact. Tel vous l'avez connu. Architecte savant, artiste distingué, cœur généreux : voilà, si je ne me trompe, l'abrégé de l'éloge qu'on en peut faire. Ses travaux disent son talent, sa physionomie trahissait son caractère. S'il était permis de dire d'un architecte qu'il a de l'architecture, comme l'on dit d'un homme de lettres qu'il a de la littérature, cette expression serait juste pour Echernier. Sa mémoire était enrichie de mille motifs recueillis dans ses voyages ou puisés dans sa belle bibliothèque artistique, et il savait utiliser ces richesses. Ses compositions en font foi. Elles accusent un fonds solide mis en œuvre avec un goût parfait. Mais là encore il ne faut pas séparer l'artiste de l'homme généreux. Cette bibliothèque qu'il aimait tant, qu'il avait composée avec tant de tact, dont il savait tirer tant de fruits, il eut la noble pensée de l'offrir à ses jeunes confrères pour encourager leurs efforts, et récompenser les premières manifestations de leur talent. Chaque année il

donnait deux de ses plus beaux ouvrages aux lauréats des concours organisés par la Société Académique d'architecture de Lyon, et cette munificence lui survit : les lauréats recevront leur prix annuel jusqu'à épuisement du trésor.

Echernier a été mon introducteur dans votre Compagnie: j'avais posé ma candidature lorsqu'il s'est présenté à vos suffrages. Il était mon aîné par l'âge et par la valeur; j'ai voulu me retirer devant lui, et vous m'avez tenu compte de cette démarche qui vous a paru courtoise, et qui n'était que naturelle.

Echernier sera aussi notre introducteur au sujet que je voudrais traiter devant vous : il aimait et admirait Fourvière. Il s'était intéressé à l'œuvre de Bossan dès l'origine. Appelé par le Cardinal de Bonald en 1866 au sein de la Commission choisie pour examiner l'avant-projet, il en fut un des défenseurs les plus énergiques, et depuis cette époque son admiration ne s'est pas lassée. Il y a trois ans, il voulut visiter le monument dans tous ses détails, j'étais heureux de l'accompagner dans cette excursion : rien n'échappa à son regard scrutateur, ses yeux vifs derrière ses larges lunettes brillantes savaient tout voir. Au moment de nous séparer, il me remit une généreuse offrande pour nos travaux, et comme je lui demandais s'il voulait bien m'autoriser à mettre son nom sur la liste des souscripteurs : « Non, me dit-il, mais vous pouvez mettre ceci : » et, prenant un crayon, il écrivit sur un fragment d'enveloppe déchirée : *Un artiste ravi, 100 francs*. Je trouve ce petit trait charmant; chacun y reconnaîtra sa générosité discrète, et personne ne m'en voudra si je me plais à y découvrir la marque d'un goût éclairé.

Je voudrais refaire avec l'Académie cette excursion artistique à Fourvière. Je voudrais lire ici une page de la mono-

graphie du monument. Cette monographie doit expliquer l'œuvre d'art et l'œuvre religieuse, la symbolique plastique et la symbolique mystique qui doivent l'enrichir. Nous nous attacherons à l'œuvre d'art proprement dite. Aussi bien n'ai-je pas les qualités requises pour me mettre à la tête d'un pèlerinage, mais j'ai peut-être ce qu'il faut pour dire ce qui a été fait, ce qui reste à faire, comment et pourquoi on l'a voulu faire.

L'architecture religieuse traverse des temps mauvais. Qui donc s'intéresse à ses œuvres? Le courant des idées est ailleurs. La langue de cet art, autrefois populaire, n'est plus comprise. La foi chrétienne paraît à nos contemporains bien vieille et quelque peu démodée. On s'intéresse encore aux antiques églises qu'elle a bâties dans le beau temps de sa splendide jeunesse, et l'archéologie est maintenant une branche de la science très honorée; mais, lorsqu'il nous faut abriter sous un toit nouveau cette vieille compagne de tant de siècles, ce guide fidèle de tant de générations, on s'inquiète peu de donner à sa demeure un air de jeunesse et de vie, et soit dédain, soit lassitude, soit impuissance, on lui fait vaille que vaille une maison du temps jadis, ou gothique, ou antique, ou romane, ou romaine, suivant le goût de l'archéologue qui bâtit, ou le caprice du Mécène qui paie. Ces formes d'une époque lointaine sont surannées : l'ignorant, qui n'en comprend pas le sens, passe indifférent et froid; le savant en discute la reproduction toujours imparfaite et passe mécontent; l'artiste, qui ne trouve en elles ni vie ni amour, les dédaigne.

Il en va tout autrement lorsqu'une même foi anime tout un peuple. L'art religieux alors est en quelque sorte une fonction publique, il fait corps avec la nation, il devient une branche de sa langue; il y a une doctrine, il y a des maîtres et des disciples, c'est-à-dire des initiateurs et des initiés. La

foule et l'artiste ont un idéal commun : on comprend, on est compris, les cœurs vibrent à l'unisson, le *la* se fait entendre et tout est prêt pour un harmonieux et joyeux concert. La Grèce a connu ces jours heureux, et le Parthénon vit encore qui nous les rappelle ; le moyen âge nous a laissé, dans ses merveilleuses cathédrales, des témoins irrécusables de cette vie magnifique et féconde. La Renaissance, malgré ses erreurs, notre XVII^e^ siècle, malgré ses abus, brillent encore par ce caractère d'une puissante unité. Aujourd'hui, hélas ! le faisceau est brisé et nous en sommes revenus à la confusion de Babel. Chacun parle sa langue à soi. Chacun travaille à la lumière d'un petit phare domestique aux rayons raccourcis. L'art n'étant plus populaire, l'érudition prend la place de l'art ; on nie ou l'on supprime le sentiment. On sait classer un monument, on ne sait plus le juger. On aime à reconnaître dans tel ou tel ouvrage la trace de telle époque, et l'on est pleinement satisfait si l'on peut le rattacher à telle ou telle école, à tel ou tel style ; mais qui donc se pose cette question première : a-t-il du style ?

Qu'un édifice s'élève qui révèle à la fois le respect de la tradition et l'entente de l'heure qui sonne, l'étude raisonnée du passé et l'effort d'une âme ouverte aux tendances légitimes du présent, les lois éternelles du beau et les heureuses inventions d'un cœur qui aime, cet édifice n'est pas compris ; on ne comprend pas la vie qui s'en dégage, on ne sent pas les parfums qu'il exhale et, parce qu'il ne peut être classé sous l'étiquette précise d'une archéologie savante, on le dédaigne.

Cela ne ressemble à rien, dit-on !

Eh ! sans doute, Fourvière *ne ressemble à rien !* A quoi donc ressemble, je vous prie, tout ce qui, dans le domaine de l'art, est digne de vivre ? A quoi ressemble l'*Iliade* et l'*Érectéion ?* A quoi ressemble l'*Oraison funèbre du grand Condé* et la *Symphonie pathétique* de Beethoven !

Si le *Jugement dernier* de Michel-Ange et la voûte Sixtine *ressemblaient à quelque chose,* s'ils étaient la reproduction rajeunie de quelque chef-d'œuvre du passé, Michel-Ange serait oublié depuis longtemps. Certes, il ne m'appartient pas de placer l'œuvre de mon maître sur les hauteurs où brillent d'un éclat immortel les œuvres que je viens de nommer, mais je peux bien, sans comparer la violette au cèdre, dire que ces deux ouvrages de Dieu ont chacun leurs racines propres, leur physionomie et leur beauté.

Fourvière, dans la pensée du maître, est l'acropole de la cité, c'est une sorte de Jérusalem, c'est la Sainte-Sion. Bossan aimait à l'entendre désigner sous ce nom biblique. Il aimait Athènes, et sa joie était de revêtir l'art religieux des grâces attiques, mais son cœur était ouvert avant tout à l'inspiration chrétienne, et les charmes du génie grec ne lui faisaient point oublier la poésie évangélique. Notre basilique doit à la fois exprimer la défense mystique de la ville qu'elle domine, et chanter la pureté, la force et les gloires d'une *femme pleine de grâces, bénie par-dessus toutes les femmes.* Aussi ses nobles murailles seront-elles marquées du triple sceau de la puissance, de la richesse et de la grâce.

La puissance est le caractère du dehors. Les quatre tours dominantes, les contreforts crénelés comme des bastions, la hauteur nue des grandes murailles, les saillies accentuées des avant-corps, tout cela exprime bien une force défensive. C'est sur la façade latérale nord qu'il faut juger de ces dispositions énergiques. La grandeur, la majesté, la simplicité de cette ordonnance colossale reportent invinciblement l'esprit jusqu'aux âges lointains de l'art oriental. C'est bien là la Sainte-Sion, ce sont les remparts de Jérusalem, mais ces remparts ne rappellent en rien les luttes sanglantes et fratricides de l'homme contre l'homme. Transformés par la

poésie d'une architecture brillante, ils symbolisent la puissance toute pacifique de la Reine dont ils abritent l'image vénérée. Des figures colossales d'anges protecteurs armés d'épées et de boucliers décorent les sommets des grands murs et achèvent de préciser cette noble idée d'une force toute mystique. Si de la masse grossière des lourds épannelages s'épanouissaient les feuilles, les fleurs, les rinceaux prévus dès l'origine, si les scènes ravissantes qui doivent décorer les riches soubassements de la basilique étaient taillées dans la pierre qui les cache, la pensée inspiratrice se dégagerait avec tant d'évidence qu'il serait superflu de commenter le monument.

Bientôt, je l'espère, la main du sculpteur viendra illustrer les flancs de l'édifice, et alors au milieu des rameaux gracieux du palmier, du cèdre, des térébintes et de toutes les plantes odorantes chantées par l'Ecriture, nous verrons se dérouler l'histoire entière de l'Ancien Testament, tandis que dans l'intérieur du vaisseau brilleront les figures de la Loi Nouvelle.

La Tour sud-ouest de la façade, dite Tour de la Justice, reproduit pour honorer cette vertu un jugement fameux, le jugement de Salomon, de ce prince magnifique, plein de sagesse, qui pour découvrir la vraie mère a su lui arracher un cri du cœur.

La Tour nord-ouest est la Tour de la Force. Nous y verrons Jacob terrassant l'ange du Seigneur. Le statuaire, pour exprimer cette scène, pourra s'inspirer de ce beau sonnet d'un jeune poète lyonnais, dont je suis heureux d'illustrer mon discours :

Les reins tendus, heurtant leur poitrine sonore,
Et par un âpre effort arquant leurs durs genoux,
Le Pasteur d'Idumée, et l'ange aux cheveux roux,
Dans le désert se sont battus depuis l'aurore.

Le jour baisse. L'on voit les étoiles éclore,
Sur les sables éteints, le soir descend très doux,
Cependant qu'enivrés d'un surhumain courroux,
Les lutteurs haletants s'entrelacent encore.

Une dernière fois leurs bras se nouent en vain,
La sueur perle au front de l'athlète divin,
Et ses yeux jettent d'étranges flammes.

Et Jacob que la soif ardente mord aux flancs
Se rappelle les puits paternels, d'où les femmes,
Vers les tentes, le soir, remontent à pas lents [1].

La prudence figurée par un serpent, la tempérance figurée par un frein, donnent leur nom et leur symbole aux deux tours de l'abside.

Sous le porche occidental se développe la noble théorie des patriarches qui ont attendu, des prophètes qui ont annoncé la Vierge Mère du Dieu Sauveur ; Adam et Eve, les premiers confidents de la divine promesse, Abel le juste, Hénoch, Noé, Abraham, Isaac et Jacob, les ancêtres du peuple choisi, Joseph, la touchante image de celui qui devait être l'époux de Marie ; Moïse, David le royal aïeul de la Vierge de Nazareth, Salomon l'auteur inspiré de la sagesse. Puis c'est le chœur auguste des prophètes : Isaïe, dont les lèvres purifiées par le charbon du séraphin annoncent l'Enfant qui doit naître ; Jérémie, dont les lamentations déchirantes décrivent toute la passion du Rédempteur, Daniel enfin, instruit par la bouche de cet ange Gabriel qui doit apporter sur la terre la bonne nouvelle si longtemps attendue. Mais cette imposante lignée de prophètes divins serait, ce semble, incomplète, si le monde païen lui-même n'était appelé à joindre son témoignage à celui de David, et puisque l'Eglise a rapproché dans son chant liturgique le nom

[1] *Sonnets* de Louis Mercier, p. 147, Paris, 1897.

du roi prophète du nom de la sybille, on a pensé que la sybille devait trouver une place dans cette évocation unanime d'un passé qui chante déjà le Magnificat des temps nouveaux. Les murs latéraux du porche ont été consacrés à ces antiques traditions. D'un côté la sybille de Virgile écrit ses oracles et annonce l'arrivée de cette race nouvelle que le ciel nous envoie :

> Ultima Cumœi venit jam carminis ætas,
> Jam nova progenies cælo demittitur alto.

De l'autre, un druide de notre vieille Gaule dépose le gui sur un dolmen consacré à la vierge féconde : *Virgini parituræ*. Le cycle divin nous offre ainsi sur le seuil même de la basilique une manne réconfortante dont le goût, comme la manne du désert, s'adapte au goût de toutes les âmes. Le plus jeune enfant de nos écoles reconnaîtra bien vite les charmantes images de son histoire sainte; les intellectuels, s'il est permis d'employer ici le jargon moderne, accorderont peut-être au dolmen du druide, aux vers touchants de l'aimable Virgile, le crédit qu'ils refusent aux accents divins d'un Isaïe ou d'un Ezéchiel.

Les façades latérales sont réservées à l'histoire symbolique des Saintes Femmes, figures de la Vierge attendue.

Ici, Marie, sœur d'Aaron, agitant un tambourin, exhalera dans un cantique sa foi et sa reconnaissance après le passage de la Mer Rouge. Là, Débora chantera la délivrance d'Israël après la défaite des Chananéens. Judith rentrera triomphante à Béthulie. Esther, la touchante Esther accompagnée de ses servantes, s'avancera vers le Roi. Elle a peine à se soutenir à cause de son extrême délicatesse, *præter nimia teneritudine*,

> Mes filles, soutenez votre Reine éperdue,
> Je me meurs.

Nous admirerons aussi les ravissantes figures de Rebecca et de Rachel, si aimantes et si aimées : « J'ai vu paraître Rebecca qui venait avec son amphore qu'elle portait sur son épaule, et qui, étant descendue à la fontaine, y avait puisé de l'eau. Je lui ai dit : « Donnez-moi un peu à boire. » Elle, aussitôt, ôtant son amphore de dessus l'épaule, m'a dit : « Buvez vous-même et je m'en vais donner aussi à boire à vos chameaux. » Le serviteur d'Abraham reconnaît à ces paroles celle que le Seigneur a choisie. »

Un autre épisode de la vie patriarchale nous montrera Rachel : « Jacob continuant son chemin arriva au pays qui est vers l'Orient ; il vit dans un champ un puits et trois troupeaux de brebis qui se reposaient auprès, et voici que Rachel arriva avec les brebis de son père, car elle menait elle-même paître le troupeau. Jacob l'ayant vue ôta la pierre qui fermait le puits et il l'embrassa en pleurant ».

Je m'attarde un peu dans la description de ces scènes charmantes : on est si bien dans ce milieu ! Mais il faut abréger. Nous verrons aussi la fille aimable de Jephté. Elle apprend le vœu de son père et accepte le sacrifice ; nous verrons Suzanne glorifiée parce qu'il ne s'était trouvé en elle aucune faute ; nous verrons Ruth prosternée devant Booz compatissant, et Abigaïl prosternée devant David irrité.

Telles sont les divines histoires qui brilleront bientôt sur les parois aujourd'hui trop sévères de notre Basilique.

Ainsi seront honorés les Prophètes qui ont annoncé la Loi de grâce, ainsi seront chantées les Saintes Femmes, pâles images de Celle que l'Apocalypse nous présente debout sur le croissant d'argent de la lune, revêtue du soleil, entourée d'étoiles.

Le moyen âge, en mettant un bandeau sur les yeux de la Synagogue et un flambeau dans la main de l'Église, a exprimé d'une façon heureuse ces obscurités des symboles

rapprochées des lumières de l'Évangile. Mais Bossuet, cherchant à peindre dans la majesté d'un incomparable langage l'éclat de l'âme chrétienne qui, s'approchant toujours de Dieu, va s'évanouissant peu à peu dans les rayonnements du soleil de justice, nous semble avoir décrit d'une manière plus merveilleuse les effacements de la figure devant les splendeurs de la réalité :

« Je me suis levé pendant la nuit avec David pour voir vos cieux qui sont les ouvrages de vos mains, la lune et les étoiles que vous avez fondées. Qu'ai-je vu, ô Seigneur? Le soleil s'avançait et son approche se faisait connaître par une céleste blancheur qui se répandait de tous côtés! les étoiles étaient disparues, et la lune s'était levée, avec son croissant d'un argent si beau et si riche que les yeux en étaient charmés... A mesure qu'il approchait je la voyais disparaître; le faible croissant diminuait peu à peu, et quand le soleil se fut montré tout entier, sa pâle et débile lumière s'évanouissant se perdit dans celle du grand astre qui paraissait, dans laquelle elle fut comme absorbée... et la place du croissant ne parut plus dans le ciel où il tenait auparavant un si beau rang parmi les étoiles. »

Il en est ainsi des admirables symboles que nous venons de voir si heureusement taillés sur les parois extérieures du monument. Les Rebecca, les Rachel, les Esther sont de pâles reflets de la Vierge promise, ce sont les célestes blancheurs qui annoncent l'aurore.

Au pied du grand perron de la façade occidentale s'élève un édicule remarquable par son allure sévère. C'est l'entrée de la crypte. Une image colossale du Lion de Juda taillée dans le granit le couronne. Deux pylones portent gravées en lettres d'or ces inscriptions bibliques qui chantent la victoire et le triomphe dans la paix de l'animal divin :

Ecce vicit leo de Tribu Juda,
Resquiescens ut Leo accubuisti.

Le visiteur qui franchit pour la première fois les portes basses de cette entrée et descend le majestueux escalier qu'il rencontre éprouve une impression étrange quand son regard a pu reconnaître dans une demi-obscurité l'ensemble du vaisseau ; un je ne sais quoi de mystérieux et de solennel le saisit, instinctivement il se découvre, et l'on se tait ; c'est bien ici la maison de Dieu. Une série de colonnes accouplées et trapues porte, solidement assise, une voûte profonde ; des fenêtres rares et relativement petites distribuent une lumière suffisante, mais qui ne pénètre que discrètement derrière les énormes supports de cette architecture puissante. Nous ne connaissons que la crypte de Chartres qui puisse rivaliser de majesté, j'allais dire de terreur religieuse avec notre crypte de Fourvière. Bossan aimait à chercher dans la nature, non pas des formes architecturales, elles ne s'y rencontrent pas, mais des types révélateurs de certaines harmonies. Lorsqu'il poursuivait l'étude d'un édifice imposant il avait devant les yeux le bœuf d'Auvergne. Les formes nobles et puissantes du magnifique animal guidaient et inspiraient son esthétique ; elles lui apprenaient que dans un ensemble d'une physionomie robuste tout doit participer de ce caractère et que l'on n'atteint au style que par l'unité, je veux dire les convenances rythmiques de toutes les parties. Nous voyons en effet dans notre crypte l'application persévérante de ce principe. Tout dans la sombre nef accuse la force : les profils sont fermes, les ornements ramassés, les assises hautes, les points d'appui trapus.

Nous sommes bien là en présence du bœuf dont la majestueuse allure atteste la tranquille puissance.

Entrons maintenant dans l'église supérieure : quel con-

traste! quelle lumière! quelle sveltesse! Les colonnes délicates mais fermes se dressent sur des piédestaux élevés, richement décorés de guirlandes et de colombes. Des chapiteaux pleins de sève, comme les colonnes, dégagent leurs volutes souples et amples de corbeilles d'acanthes variées et s'épanouissent avec grâce et abondance; au-dessus des tailloirs, des oiseaux aux ailes déployées décorent l'entablement et s'élancent aux voûtes, avec tout ce système d'architecture ascendante.

Là aussi l'unité poursuivie est atteinte, mais dans un autre type. Comment ne pas reconnaître dans l'ordre de cette composition les éléments harmonisés de l'architecture antique et en même temps les lignes verticales, les aspirations mystiques du moyen âge. Il n'y a pas là juxtaposition de deux principes étrangers l'un à l'autre, étonnés de se voir réunis; il y a alliance, union intime, équilibre harmonique. La sveltesse et l'élégance des masses affectent tous les détails: rinceaux, oves, fleurons, tout est délicat, tout est précieux. Ainsi dans la gazelle les membres fins et souples participent de la souplesse et de l'élégance de l'ensemble.

Que dire maintenant de la splendeur lumineuse qui se répand dans l'immense vaisseau pour faire scintiller les ors, les émaux des mosaïques, les imbrications des marbres les plus riches et les plus variés, les beaux socles de Carrare, les fûts monolithes des colonnes, l'éclat irisé des verrières? C'est une fête aux yeux, c'est la maison d'or de la plus pure des Vierges.

A voir le plan de l'édifice, le vaisseau est divisé en trois nefs sur sa largeur, en trois travées sur sa longueur, et chaque travée est couronnée par une coupole d'une courbe modérée. Mais l'œil du visiteur n'est pas impressionné par ces subdivisions architecturales; il s'égare dans un immense vide, il voit au-dessus de lui un vélum tout frissonnant de lumière; les colonnes élégantes qui le soulèvent plutôt qu'elles ne le

supportent, loin d'offusquer le regard, le laissent se jouer librement dans ce grand espace plein d'air, de soleil et de vie. A coup sûr, l'écrin est riche, mais cette richesse n'est pas de la profusion, car l'ordre et la raison y règnent en souverains. Ici, la belle matière des supports est apparente et l'ossature de la construction conserve son caractère ; là, au contraire, les parois de la muraille, le nu des voûtes, la masse inerte des remplissages sont couverts d'or, de couleurs, de rinceaux et d'emblèmes. Le rôle logique de chacun des éléments est énergiquement écrit, et les broderies du vêtement, tant splendides soient-elles, loin de gêner les membres dans leur fonction, les facilitent et les accusent avec franchise. De là résulte un concert qui satisfait l'esprit et le laisse dans la paix.

C'est ainsi que le corps humain est harmonieux et divers, c'est ainsi qu'il est un.

On a dit que, si la musique est une architecture de sons, l'architecture est une symphonie de lignes. Je ne pense pas que depuis les temps antiques aucun édifice puisse revendiquer avec plus de droit que Fourvière l'honneur de cette comparaison, et j'appliquerai à cet ouvrage ce beau nom de symphonie qui rappelle le génie d'Haydn, de Mozart et de Beethoven ; je dirai volontiers que les dehors du colossal monument sont traités à la manière d'un récitatif calme, grave, imposant et sévère, et qu'à l'intérieur, par un heureux contraste, se font entendre les modulations harmonieuses d'une mélodie expressive.

Un jour qu'un de ses élèves disait au maître de l'œuvre, comme pour le tenter : « Le musicien est heureux, il peut, par son art, arracher des larmes ! » — « C'est vrai, répondit Bossan, mais ne soyons pas jaloux et n'accusons que nous-mêmes ; l'architecture ne peut-elle pas produire cette admiration sans lassitude qui s'appelle l'extase ? L'extase, voilà

ce que l'architecte devrait tendre à provoquer par son ouvrage. »

Quelle intelligence de l'art ! quel respect de la forme ! quel amour de la perfection dans cette simple réponse ! Une esthétique complète et féconde est contenue en germe dans ces quelques mots. Si telle doit être l'ambition de l'architecte, comment admettre qu'il puisse la réaliser par un effort d'érudition? Non, il n'y a point de nature, point de vie dans l'imitation.

Comme l'éloquence, l'art doit sortir du cœur, le cœur seul peut créer.

L'archéologie ne crée pas, elle choisit dans l'histoire le type qu'elle préfère; plus elle limite l'époque ou la région qui a su conquérir ses prédilections, plus elle sera heureuse de dire en montrant son œuvre : c'est de l'antique ! c'est du roman pur ! c'est du XIII^e^ siècle pur ! c'est de la Renaissance pure ! Cette qualité exquise, la pureté, dont alors on est si fier, indique-t-elle une proportion parfaite, un point d'excellence difficile à obtenir, mais enfin réalisé? Pas le moins du monde ; cela veut dire qu'il n'y a pas mélange d'éléments, que tout est bien de l'époque ! Qu'en un mot, l'imitation est parfaite. — Misérable conquête !

Oh ! non, l'œuvre d'érudition ne saurait provoquer l'extase !

Que nous apprend l'histoire d'ailleurs, sinon que chaque âge a eu sa forme préférée qui trahit son caractère, reflète sa physionomie, accuse son individualité, individualité tellement inhérente à la marche de l'esprit humain que les archéologues déterminent sans erreur, par l'examen de tel ornement, de telle moulure, de telle disposition architectonique le commencement, le milieu et la fin de chaque siècle.

Ils constatent ainsi que chaque génération d'hommes, loin de piétiner sur place, laisse partout où elle passe la trace de

pas nouveaux, imprime à ses œuvres le sceau de ses goûts, de ses mœurs, de sa foi, écrit enfin sa propre histoire par les monuments qu'elle élève et dans lesquels elle se survit.

Et c'est pourquoi nous aimons ces monuments du passé : nous aimons en eux la sincérité du sentiment personnel, le libre rayonnemeut des émotions d'une âme humaine, la conscience, le cœur de l'artiste, du poète qui nous a laissé ces chefs-d'œuvre, qu'il s'appelle Ictinus, Pierre de Montereau, Bramante ou Michel-Ange.

Laissons donc nous aussi la trace de notre passage. Ovide donnait déjà ce conseil à ses contemporains :

Laudamus veteres, sed nostris utimur annis [1].

Marquons nos œuvres de l'empreinte de notre temps, du sceau de nos impressions personnelles et sincères. C'est le caractère et l'honneur de Fourvière de porter cette empreinte, ce sceau d'une personnalité puissante et libre. Aussi faut-il, pour comprendre et juger l'édifice, sortir du petit domaine dans lequel, pour son propre usage, chacun croit devoir enfermer la beauté ; Fourvière ne ressemble à rien, je le répète avec complaisance, Fourvière n'est point une œuvre d'érudition : c'est l'œuvre d'une âme en travail, c'est l'œuvre d'un cœur qui aime. C'est un acte de foi. La religion catholique, aussi belle au Calvaire qu'au Thabor, est aussi merveilleuse à Chartres qu'à Saint-Pierre de Rome. Si j'admire à Chartres les lueurs mystérieuses de la Foi si somptueusement exprimées par la braise rose des vitraux scintillant dans la pénombre d'une forêt de pierre, j'admire dans la basilique vaticane la lumière triomphante d'un midi éternel, la lumière radieuse qui semble chanter les victoire de la vérité sous la plus belle coupole qui ait jamais été jetée dans les airs.

[1] Ovide, *Les Fastes*, I, 225.

Certes je suis profondément impressionné à Bourges, mais je suis ravi à Florence, et je peux aimer à la fois *la vastité sombre de nos vieilles églises* comme parle Montaigne, et l'adorable symphonie des lignes si pures, si simples, si admirablement simples de Sainte-Marie-des-Fleurs. Est-ce là de l'éclectisme ? Je n'en sais rien, mais je sais bien qu'il me serait impossible de dire si le cerf rapide est plus beau que le taureau puissant, et j'hésiterais à préférer les splendeurs profondes de nos forêts, à la mélancolie charmeuse des plateaux brumeux de notre Bresse si douce et si grande.

Je veux et je peux trouver partout dans l'art et dans la nature les joies réconfortantes que donne la beauté à ceux qui la cherchent. La beauté est une souveraine indépendante et libre : ni le moyen âge, ni le siècle de Périclès, ni le siècle des Médicis n'ont le droit de limiter ou d'annexer son royaume.

L'art est une activité agissante, que l'on me pardonne ce pléonasme, et non une activite endormie.

Tel est l'enseignement qui se dégage d'une visite artistique à Fourvière ; de l'étude de ce monument peut sortir une esthétique complète, à la condition cependant que sans s'arrêter à la forme on pénètre jusqu'au principe qui l'a fait naître. Une œuvre originale de cette valeur peut être un dangereux héritage. Séduit par la nouveauté et le charme de tel ou tel détail affectionné, on s'en empare, et, croyant posséder la clef du système, on se laisse aller à la pente attrayante et facile d'une copie maladroite ; on délaisse l'esprit pour s'attacher à la lettre, et la lettre tue.

Oui, l'architecte doit parler à son époque le langage que son époque peut comprendre ; mais notre basilique nous enseigne aussi que nous devons connaître le passé, l'aimer, le respecter, nous rattacher à lui. C'est la voix du bon sens et de la raison. Un grand arbre ne peut résister aux orages

que s'il a des racines profondes et lointaines. Si nous ne trouvons dans ce magnifique ouvrage l'imitation nulle part, nous y rencontrons la tradition partout. L'artiste a su concilier le respect des maîtres et les impressions sincères de son âme émue. Il a voulu, comme les maîtres. atteindre au style et comme eux sans changer en rien le fond des choses (ce serait aussi insensé que de chercher pour le cœur des sentiments nouveaux), il a dû se dégager cependant des entraves d'une archéologie despotique, et alors sa pensée fière et libre, éclairée par sa foi, soutenue par la spontanéité de ses émotions, a pu rêver proportions, rapports, contrastes, opposition, élégance, pureté, unité, harmonie. Or, c'est du concours de ces éléments que naît toute œuvre appelée à vivre, Lorsqu'elle cherche la solution d'un problème, la science pose des équations qui donnent à l'esprit cette satisfaction pleine, qu'apporte toujours avec elle la pleine lumière. Il n'en va pas de même dans le domaine de l'art. L'artiste aussi cherche la solution d'un problème : il a entrevu la Beauté ; tourmenté de la noble ambition d'en saisir l'image fugitive, il cherche, mais il cherche en vain l'expression adéquate de sa vision. Plus il la poursuit, plus elle lui échappe, et s'il avait l'insupportable prétention de l'atteindre, ce serait un fou.

J'ai proclamé de l'œuvre de mon maître tout le bien que j'en pense. Est-ce à dire que Fourvière, par un privilège qui tiendrait du surnaturel, soit un ouvrage sans défaut? Si j'osais le soutenir, certains amis plus éclairés et moins indulgents sauraient bientôt me rappeler que Fourvière est bâti de mains d'hommes. Il ne me convient pas d'être ici le reporter des critiques les plus sévères, des comparaisons les plus étranges, des rapprochements les plus blessants qui ont été faits depuis l'origine des travaux et qui, de temps en

temps, se reproduisent. Les Romains, m'a-t-on dit, plaçaient sur le chemin des triomphateurs des avertisseurs publics dont les murmures devaient tempérer les effets, trop capiteux sans doute, des acclamations de la foule. La voix de nos critiques n'est point une voix d'insulteurs mercenaires, et nous ne devons point nous offenser de ses accents, quelquefois un peu durs, mais toujours instructifs ; nous préférons reconnaître en eux comme un écho lointain mais salutaire du solennel : *Memento quia pulvis*. Sans doute on sait bien que l'idéal est inaccessible — on le sait surtout quand on critique — mais quand on produit il est si facile et si doux de l'oublier !

ÉLÉMENTS

DU

MAGNÉTISME TERRESTRE

A LYON, EN 1896

PAR

MM. G. LE CADET et M. LUIZET

Nous avons l'honneur de communiquer à l'Académie les valeurs de la déclinaison et de la composante horizontale de la force magnétique pendant le cours de l'année 1896. Ces valeurs sont comme d'ordinaire données pour 0^h du 1 de chaque mois et exprimées en degrés, minutes et dixièmes de minute pour la déclinaison ; en dynes ou unités du système C. G. S. pour la composante horizontale. Mais une amélioration importante a été apportée à notre règle antérieure : depuis le commencement de l'année 1896, les déterminations absolues des éléments qui précèdent ont été faites régulièrement le mercredi de chaque semaine, au lieu d'être obtenues seulement au commencement de chaque mois. Il en résulte une continuité plus grande et, par suite, une précision plus satisfaisante.

Chaque mesure a été réduite à l'heure o du jour de l'observation en tenant compte de la variation de l'élément correspondant donné par l'appareil enregistreur entre l'heure o et l'heure de l'observation. On a d'ailleurs appliqué à cet effet les quatre procédés de réduction employés les années précédentes ; c'est-à-dire que l'on a pris pour ordonnée correspondante à l'heure o :

1° L'ordonnée mesurée sur la courbe réelle affectée des perturbations ;

2° L'ordonnée de la courbe régularisée ;

3° La moyenne des ordonnées rectifiées de cinq jours comprenant le jour de l'observation et symétriques par rapport à ce jour ;

4° La moyenne des quarante-huit valeurs horaires consécutives dont l'ordonnée de o^h occupe le milieu (procédé du parc Saint-Maur et de Perpignan).

Au moyen des cinquante-deux valeurs hebdomadaires ainsi obtenues, par chaque procédé et pour chaque élément, on a tracé une courbe moyenne de variation annuelle, corrigeant les écarts accidentels des mesures isolées et on a mesuré sur cette courbe les ordonnées correspondantes au 1 de chaque mois.

C'est ainsi qu'ont été obtenues les valeurs données dans les quatre tableaux suivants qui correspondent, pour chaque élément, aux quatre procédés de réduction indiqués :

TABLEAU I

Dates		Déclinaison ouest	Composante horizontale
1896 Janvier	1 o^h.	13°38,6	o^d,21056
— Février	1 »	37,5	63
— Mars	1 »	37,0	74
— Avril	1 »	36,5	83
— Mai	1 »	36,4	74
— Juin	1 »	36,4	85

Dates				Déclinaison ouest	Composante horizontale
1896	Juillet	1	0h.	13°36,1	0d,21090
—	Août	1	»	35,8	82
—	Septembre	1	»	35,4	87
—	Octobre	1	»	35,2	84
—	Novembre	1	»	34,8	86
—	Décembre	1	»	34,7	83
1897	Janvier	1	»	13,34,3	0,21090

TABLEAU II

Dates				Déclinaison ouest	Composante horizontale
1896	Janvier	1	0h.	13°39,9	0d,21058
—	Février	1	»	39,6	64
—	Mars	1	»	39,5	72
—	Avril	1	»	37,6	74
—	Mai	1	»	36,5	72
—	Juin	1	»	36,0	80
—	Juillet	1	»	35,5	88
—	Août	1	»	35,2	85
—	Septembre	1	»	35,8	86
—	Octobre	1	»	35,5	82
—	Novembre	1	»	34,8	82
—	Décembre	1	»	34,9	82
1897	Janvier	1	»	13,34,7	0,21089

TALEAU III

Dates				Déclinaison ouest	Composante horizontale
1896	Janvier	1	0h.	13°40,0	0d,21060
—	Février	1	»	39,8	65
—	Mars	1	»	39,5	72
—	Avril	1	»	37,1	73
—	Mai	1	»	36,5	74
—	Juin	1	»	36,3	83
—	Juillet	1	»	35,8	88
—	Août	1	»	35,4	86
—	Septembre	1	»	35,6	89

Dates				Déclinaison ouest	Composante horizontale
1896	Octobre	1	0h.	13°35,3	0d,21084
—	Novembre . . .	1	»	34,6	81
—	Décembre . . .	1	»	35,0	82
1897	Janvier	1	»	13,35,2	0,21089

TABLEAU IV

Dates				Déclinaison ouest	Composante horizontale
1896	Janvier	1	0h.	13°40,1	0d,21062
—	Février	1	»	39,8	64
—	Mars.	1	»	39,8	68
—	Avril.	1	»	38,1	72
—	Mai	1	»	37,2	70
—	Juin	1	»	37,2	78
—	Juillet.	1	»	36,9	84
—	Août.	1	»	36,5	79
—	Septembre . . .	1	»	36,2	85
—	Octobre	1	»	35,6	83
—	Novembre . . .	1	»	35,5	82
—	Décembre . . .	1	»	35,5	84
1897	Janvier	1	»	13,35,4	0,21090

La variation annuelle qu'indiquent ces tableaux est plus régulière que dans les tableaux antérieurs, par suite même du plus grand nombre d'observations. L'influence des erreurs accidentelles d'une observation isolée se fait sentir à la liaison de l'année actuelle et de l'année précédente, surtout sur la valeur de la composante horizontale. Ainsi, tandis que les tableaux de l'année précédente donnaient pour valeurs au 1er janvier 1896:

Déclinaison	Composante horizontale
13°39,3	0d,21066
40,4	0,21069
40,1	0,21072
40,1	0,21073

les tableaux ci-dessous donnent pour la même époque:

Déclinaison	Composante horizontale
13°38,6	0^d,21056
39,9	58
40,0	60
40,1	0,21062

La variation séculaire des éléments, déduite de la comparaison des valeurs obtenues cette année au 1er janvier 1896 et au 1er janvier 1897 est, selon le tableau d'après lequel on la calcule :

Pour la déclinaison, une *diminution* de :

4′,3 5′,2 4′,8 ou 4′,7 ;

Pour la composante horizontale, une *augmentation* de :

0^d,00034 0^d,00031 0^d,00029 ou 0^d,00028

D'ailleurs, en calculant cette variation comme les années précédentes, on obtiendrait les nombres suivants :

— 5′,1 ; — 5′,9 ; — 5′,7 ou 4′,6 pour la déclinaison.
+ 0^d,00032, + 0^d,00032, + 0^d,00024 ou + 0^d00025 pour la composante horizontale.

D'après ce que nous avons dit, ces nombres doivent être considérés comme moins exacts que les précédents.

OBSERVATIONS DU SOLEIL

faites à l'Observatoire de Lyon en 1896.

PAR

M. J. GUILLAUME

I

Ces observations ont été faites, comme celles des années précédentes, par la méthode de projection, à l'équatorial Brünner de 16 centimètres d'ouverture, avec un grossissement de 45 fois. Elles sont résumées dans les tableaux suivants :

Le premier donne, à droite de l'indication du mois, le nombre proportionnel des jours sans taches; les colonnes successives renferment les dates extrêmes d'observation, le nombre d'observations de chaque groupe, le moment du passage au méridien central du disque solaire (en jour et fraction de jour, T. moyen civil de Paris), les latitudes moyennes, les surfaces moyennes des groupes de taches exprimées en millionièmes de l'aire d'un hémisphère et

réduites au centre du disque; à la fin de chaque mois, on a indiqué le nombre de jours d'observation et la latitude moyenne de l'ensemble des groupes observés dans chaque hémisphère.

Le deuxième tableau donne les nombres mensuels de groupes de taches contenus dans des zones consécutives de 10° de largeur et les surfaces mensuelles des taches (en millionièmes de l'hémisphère). Il indique aussi le nombre proportionnel des jours sans taches.

Le troisième, enfin, renferme des données analogues pour les régions d'activité du soleil, c'est-à-dire pour les groupes de facules contenant ou non des taches; dans ce dernier tableau, les surfaces mensuelles des facules, toujours réduites au centre du disque, sont exprimées en millièmes de l'hémisphère.

PREMIER SEMESTRE

TABLEAU I. — *Taches.*

Dates extrêmes d'observ.	Nombre d'observations	Passage au mér. central	Latitudes moyennes S.	Latitudes moyennes N.	Surfaces moyennes réduites
		Janvier 1896. — 0,00			
31-2	2	1,4		+ 9	13
31-2	2	2,1		+ 12	125
9	1	3,6	— 18		230
31-2	2	4,1	— 12		8
9-10	2	5,5	— 20		15
9-11	3	5,9		+ 18	59
2	1	6,1		+ 23	2
9	1	10,1	— 13		3
9	1	10,4		+ 18	8
9	1	10,5		+ 7	3
9	1	11,6	— 22		3
16	1	13,7	— 12		16
16	1	16,8		+ 3	2

Dates extrêmes d'observ.	Nombre d'observations	Passage au mér. central	Latitudes moyennes S.	Latitudes moyennes N.	Surfaces moyennes réduites
12-17	2	17,1	— 3		4
16-19	2	18,1	— 6		2
16-24	4	22,4	— 11		105
17-24	3	23,9	— 13		48
4	1	29,9	— 14		967
4	1	31,2	— 19		63
	9 j.		— 13°,6	+ 12°,9	
		Février. — 0,00.			
4	1	2,7	— 9		3
8	1	3,4	— 19		20
4-8	2	3,6		+ 13	20
8	1	3,7		+ 1	7
4-8	2	5,8		+ 15	80
8	1	7,7	— 11		2
11	1	8,4		+ 15	1
14-15	2	9,2	— 9		26
10	1	9,6	— 26		2
13-15	3	10,3		+ 12	31
8-11	3	10,9	— 10		37
14	1	12,2	— 5		2
13-15	2	13,2		+ 4	5
13-14	2	13,3	— 13		12
8-11	3	14,6		+ 19	20
10-21	10	15,5		+ 9	129
21	1	18,9	— 13		2
14	1	19,2		+ 10	3
21-25	3	21,5	— 7		31
18-28	7	23,6		+ 16	376
24-25	2	24,3	— 6		2
18-28	7	24,6		+ 18	140
19-2	7	25,6	— 13		464
21-28	4	26-4	— 17		15
24-5	6	28,6	— 20		98
	15 j.		— 12°,7	+ 12°0	

Dates extrêmes d'observ.	Nombre d observations	Passage au mér. central	Latitudes moyennes S.	Latitudes moyennes N.	Surfaces moyennes réduites
		Mars. — 0,00.			
28-3	3	1,0		+ 13	16
3-5	2	2,6	— 15		83
28-10	5	4,4	— 19		310
2-12	6	7,0	— 11		140
2-10	4	8,2		+ 13	23
11	1	8,9		+ 2	4
14	1	9,7	— 19		69
10-14	4	9,9	— 11		13
11	1	12,0	— 16		2
12-14	2	12,7		+ 5	4
16	1	13,0		+ 16	2
18-20	2	14,8	— 7		21
16-21	5	16,8		+ 20	22
16-21	5	21,6		+ 13	27
20	1	21,6		+ 7	17
21	1	21,7		+ 18	4
20-21	2	21,8	— 8		1
18-26	7	22,0	— 17		28
24-26	2	23,4	— 12		8
21-24	3	24,1	— 15		11
20-21	2	24,3	— 19		7
21-26	5	25,1	— 12		51
20-25	5	26,4	— 19		15
24-26	2	26,9	— 22		4
23-26	4	29,4	— 16		31
30-2	2	31,0	— 15		3
25-4	6	31,4		+ 16	205
2-4	6	31,7		+ 8	49
	17 j.		— 14°,9	+ 11°,9	
		Avril. — 0,05			
26-4	5	1,1		+ 19	152
2-4	3	1,5		+ 7	23
30	1	3,2		+ 44	3
30-10	8	4,0		+ 10	42

Dates extrêmes d'observ.	Nombre d'observations	Passage au mér. central	Latitudes moyennes S.	Latitudes moyennes N.	Surfaces moyennes réduites
30-8	3	5,1		+ 16	5
30-10	8	6,5	— 11		42
3-7	3	6,1	— 12		
3-11	9	5,7	— 17		103
2-4	3	6,6		+ 14	25
2-13	9	8,0		+ 16	393
7	1	10,1	— 5		2
9-11	2	10,8	— 8		2
11	1	11,7		+ 18	1
15	1	13,0	— 47		1
15	1	13,9	— 6		1
15	1	14,4	— 17		1
15	1	15,9		+ 14	1
18-23	5	17,9	— 14		22
20-24	5	19,4	— 14		18
21	1	20,2	— 14		2
18-23	5	21,6	— 18		20
20-22	2	23,1	— 22		3
28	1	24,2		+ 44	4
23-28	3	25,7	— 18		17
21-28	7	26,6		+ 11	63
22-28	5	28,1		+ 3	6
24	1	28,7		+ 22	3
23-28	5	29,6	— 8		28
25-28	3	29,6		+ 18	25
3-5	3	30,7	— 11		83
	20 j.		— 15°,3	+ 16°,9	

Mai. — 0,00

5-8	2	4,4		+ 13	5
8-9	2	5,4	— 1		12
9	1	6,4		+ 20	2
4-9	6	8,7	— 4		12
4-11	7	9,5	— 21		18
15-16	2	15,0	— 15		4
11-13	2	15,3		+15	12

Dates extrêmes d'observ.	Nombre d'observations	Passage au mér. central	Latitudes moyennes S.	Latitudes moyennes N.	Surfaces moyennes réduites
11-15	4	16,3	— 18		13
20-23	2	19,8	— 20		9
18-21	4	20,6	— 7		19
20-29	7	26,9	— 10		25
26-28	3	27,6		+ 17	8
26-4	8	29,5	— 10		378
27-1	5	31,4	— 3		19
1	1	31,4		+ 11	2
	22 j.		— 10°9	+ 15°,2	
		Juin. — 0,00			
28-4	6	3,0	— 18		8
30	1	3,3		+ 3	3
6	1	4,3	— 10		3
1-6	3	5,6		+ 8	8
1-12	8	6,4	— 21		266
2-13	8	8,4	— 10		85
9-18	7	12,0	— 17		169
12	1	13,9		+ 7	2
11-13	2	14,0		+ 12	5
9-20	9	15,0	— 16		336
16-18	3	16,1		+ 11	17
13	1	17,2	— 16		2
22-24	3	22,3	— 20		330
19-29	6	24,4		+ 19	204
23	1	27,6	— 3		3
	19 j.		— 14°,6	+ 10°,0	

TABLEAU II. — *Distribution des taches en latitude.*

	H. propert. déj. s. taches	Sud 90°	40°	30°	20°	10°	0°	Sommes	Sommes	Nord 0°	10°	20°	30°	40°	90°	Totaux mens.	Surfaces mens.
Janv.	»	»	»	1	9	2	12	7	3	3	1	»	»	19	1676
Févr.	»	»	»	1	7	6	14	11	4	7	»	»	»	25	1528
Mars.	»	»	»	1	14	2	17	11	4	7	»	»	»	28	1170
Avril.	0,05	1	»	2	9	4	16	14	3	8	1	»	2	30	1091
Mai.	»	»	»	1	3	6	10	5	»	5	»	»	»	15	538
Juin.	»	»	»	1	5	2	9	6	3	3	»	»	»	15	1441
Totaux	0,05	1	»	7	47	23	78	54	17	33	2	»	2	132	7444

TABLEAU II. — *Distribution des facules en latitude*

	Sud 90°	40°	30°	20°	10°	0°	Sommes	Sommes	Nord 0°	10°	20°	30°	40°	totaux mens.	Surfaces mens.
Janv.	»	»	2	11	4	17	15	3	8	3	»	1	32	33,0
Févr.	»	»	3	9	6	18	22	8	7	4	2	1	40	51,8
Mars.	»	1	7	15	3	26	21	4	11	3	3	»	47	53,4
Avril.	»	1	5	10	6	22	23	6	9	5	1	2	45	46,4
Mai.	»	1	3	13	6	23	16	1	11	3	1	»	39	35,0
Juin.	»	»	4	9	3	16	14	4	8	2	»	»	30	27,5
Totaux.	»	3	24	67	28	122	111	26	54	20	7	4	233	247,1

Le mauvais temps du commencement de l'année a occasionné de nombreuses lacunes, dont la plus longue atteint dix jours (25 janvier au 5 février) ; aussi, le nombre des observations faites durant ce semestre (102) est-il inférieur de 19 au précédent. La comparaison des résultats obtenus fait l'objet des remarques suivantes :

Taches. — Le nombre des groupes notés est de 132 avec une surface totale de 7444 millionièmes, au lieu de 186 groupes et 12.068 millionièmes donnés par le dernier semestre de 1895.

Il y a diminution dans le nombre et l'étendue des taches ; cette diminution n'est d'ailleurs pas égale dans les deux hémi-

sphères, on a 17 groupes en moins au sud (78 au lieu de 97) et 37 au nord (54 au lieu de 91).

Les changements survenus dans leur répartition par zone de 10° de largeur sont les suivants :

15 groupes en moins de 0° à — 10°, 4 en moins de — 10° à — 20°, 6 en plus de — 20° à — 30°, 1 en moins de — 30° à — 40°, 1 en plus de — 40° à — 90°;

13 en moins de 0° à + 10°, 13 en moins de + 10° à + 20°, 8 en moins de + 20° à + 30° et 3 en moins de + 30° à + 40°.

On a noté la visibilité à l'œil nu des 4 groupes suivants (date de passage au méridien central et latitude) :

Février	23,6 à + 16°	Avril	8,0 à + 16°
»	25,6 à — 13°	Mai	29,5 à — 10°

Par suite de circonstances défavorables (brume ou nuages) au moment des observations, nous n'avons pu faire la même remarque sur d'autres taches[1].

Il faut remarquer que le semestre précédent, dans des conditions analogues, nous n'en avions noté que trois, deux au nord et une au sud.

Le mois de mai a présenté un minimum remarquable, quoique chaque jour d'observation ait montré des taches à la surface du soleil, et c'est avant cette époque, le 16 avril, que, pour la première fois, depuis le maximum, nous avons vu le soleil sans aucune tache. La dernière observation semblable faite ici est du 28 mars 1891.

[1] M. Collette, de Senonches (Eure-et Loir), et M. Gudefin, de Montpont (Saône et-Loire), qui nous ont obligeamment communiqué leurs observations, ont vu également de la même façon nos groupes ci-après :

Mars.	4,4 à — 19° G	Juin	15,0 à — 16° C.
Juin.	6,4 à — 21° C	—	24,4 à + 19° G.

Régions d'activité. — Les groupes de facules ont diminué, et, comme pour les taches, c'est dans l'hémisphère boréal que cette diminution est la plus forte; on a, en effet, 5 groupes en moins au sud (122 au lieu de 127) et 40 au nord (111 au lieu de 151). Au total, ce semestre a fourni 233 groupes et une surface de 247,1 millièmes, au lieu de 278 groupes et 340,5 millièmes.

Voici, d'autre part, les changements survenus dans leur répartition :

8 groupes en moins de 0° à — 10°, 1 en plus de — 10° à — 20°, 4 en moins de — 20° à — 30°, 1 en moins de — 30° à — 40° et 1 en moins de — 40° à — 90°;

1 en moins de 0° à + 10°, 16 en moins de + 10° à + 20°, 12 en moins de + 20° à + 30°, 4 en moins de + 30° à + 40° et 7 en moins de + 40° à + 90°.

DEUXIÈME SEMESTRE

TABLEAU I. — *Taches.*

Dates extrêmes d'observ.	Nombre d'observations	Passage au mér. central	Latitudes moyennes S.	Latitudes moyennes N.	Surfaces moyennes réduites
		Juillet 1896. — 0,00			
29-6	6	1,3	— 10		80
29-4	5	1,7	— 14		29
30-4	3	3,6	— 22		11
30-4	4	6,5		+ 13	31
1-2	2	7,1		+ 15	17
6	1	7,6		+ 12	8
4-6	2	9,3	— 15		24
6-13	3	12,0	— 15		32
6-13	3	12,4	— 7		35
9	1	13,4	— 17		34
13	1	15,6	— 13		72
13-22	3	16,6	— 16		55
13	1	18,6		+ 8	13

Dates extrêmes d'observ.	Nombre d'observations	Passage au mér. central	Latitudes moyennes S.	Latitudes moyennes N.	Surfaces moyennes réduites.
13-24	4	19,0	— 21		320
18-24	3	20,1	— 22		177
18-24	3	20,9		+ 19	115
22-24	2	24,2 (1)	— 10		226
	10 j. (2)		— 15°,2	+ 13°,4	
		Août. — 0,07.			
30	1	1,8	— 9		63
7	1	6,4	— 2		1
7	1	8,3		+ 4	2
10-11	2	10,4	— 14		7
10-21	7	15,4	— 21		191
13-21	5	17,7	— 21		20
13-21	5	19,0		+ 18	41
21	1	20,1	— 11		9
19	1	21,0		+ 14	2
17-24	3	21,3	— 15		18
17-27	7	22,6		+ 2	60
25-4	8	29-8	— 11		188
	16 j.		— 13°,0	+ 9°,5	
		Septembre. — 0,00.			
31-1	2	1,2	— 12		4
4-5	2	2,5	— 6		6
31-1	2	3,3	— 19		2
31-8	7	4,8	— 18		75
5	1	5,0		+ 11	1
9-10	2	6,2	— 16		65
7-12	5	8,5	— 15		148
5	1	10,0		+ 3	1

(1) Le 19 juillet, M. Gudefin, de Montpont, a noté la tache suivante qui n'a pu être vue ici, faute d'observation : λ 22,3 à + 9°, surface 10.

(2) Les observations du 7 juillet au 6 août, au nombre de 7, ont été faites par M. G. Le Cadet.

Dates extrêmes d'observ.	Nombre d'obser. vations.	Passage au mér. central.	Latitudes moyennes S.	Latitudes moyennes N.	Surfaces moyennes réduites.
8	1	10,6		+ 9	1
5-12	6	11,3	— 15		64
15-16	2	12,2		+ 16	4
7-8	2	12,3	— 23		2
10	1	14,7		+ 2	5
9-18	7	15,5		+ 11	25
10-21	7	16,8		+ 13	1205
12-18	4	18,1		+ 2	9
17-23	4	23,2		+ 13	42
21-23	2	23,4	— 12		19
23	1	24,4		+ 12	13
21-30	4	25,7	— 12		281
30	1	29,9	— 19		2
	17 j.		— 15°,2	+ 9°,2	

Octobre. — 0,00.

30-3	2	3,5	— 15		14
5	1	4,8	— 13		1
5	1	5,6	— 8		1
5	1	8,4	— 19		1
6-13	5	12,6		+ 10	73
13-6	2	13,0	— 15		39
13	1	15,6		+ 23	18
24-26	2	21,1	— 7		23
16-27	4	22,6	— 8		177
24	1	23,6	— 9		3
24-27	3	23,8		+ 4	88
26-27	2	24,5		+ 5	1
26	1	26,0		+ 15	1
24-27	3	26,2	— 7		2
24-27	3	30,0	— 14		210
27	1	31,0	— 18		1
	11 j.		— 12°,1	+ 11°,4	

Dates extrêmes d'observ.	Nombre d'observations	Passage au mér. central	Latitudes moyennes S.	Latitudes moyennes N.	Surfaces moyennes réduites
		Novembre. — 0,00.			
3	1	3,1		+ 12	1
3	1	3,8	— 26		1
5	1	4.7		+ 10	1
5	1	7,8		+ 17	2
13-14	2	8,4		+ 8	40
3-14	9	8,6	— 15		596
13	1	9,4		+ 14	2
3-12	7	9,5	— 15		83
3-14	9	10,2	— 15		
9-14	5	11,5	— 7		198
7-14	6	13,1	— 11		60
14	1	15,3	— 11		30
11-14	4	16,4	— 8		122
21-22	2	18,1		+ 3	4
13	1	18,5	— 10		2
20-23	4	21,0	— 12		42
23	1	23,0		+ 20	1
23-27	2	24,8	— 11		2
21-22	2	26,0	— 18		4
27-30	2	26,5	— 20		3
21-30	5	26,7		+ 6	33
27	1	27,8	— 27		1
27	1	28,1		+ 2	1
27	1	28,1		+ 16	1
27	1	30,2	— 2		1
	15 j.		— 13°,8	+ 10°,8	
		Décembre. — 0,00.			
30-8	3	4,9		+ 9	158
30-8	3	5,9	— 17		93
5-11	3	6,7		+ 20	109
8-14	3	8,7	— 14		55
5-14	4	10,7	— 18		26
17	1	15,2	— 8		9

Dates extrêmes d'observ.	Nombre d'observations	Passage au mér. central	Latitudes moyennes S.	Latitudes moyennes N.	Surfaces moyennes réduites
17	1	15,5		+ 4	1
14-17	2	15,8	— 19		24
14-21	3	16-7	— 9		114
21	1	19,6	— 10		3
17	1	20,1	— 20		1
17	1	21,0		+ 13	5
21	1	22,6		+ 10	5
21	1	23,4	— 19		3
21-28	3	24,9	— 11		27
21-28	3	25,1		+ 5	263
26-28	2	26,7	— 14		110
5	1	31,7	— 18		40
	8 j.		— 14°,8	+ 10°,2	

TABLEAU II. — *Distribution des taches en latitude.*

M. propert. de j. s. taches	Sud 90°	40°	30°	20°	10°	0°	Sommes	Nord Sommes	0°	10°	20°	30°	40°	90°	Totaux mens.	Surfaces mensuel.
Juillet	»	»	»	3	6	3	12	5	1	4	»	»	»		17	1279
Août.	0,07	»	»	2	4	2	8	4	2	2	»	»	»		12	602
Sept.	»	»	»	1	9	1	11	10	4	6	»	»	»		21	1974
Oct.	»	»	»	»	6	5	11	5	3	1	1	»	»		16	653
Nov.	»	»	»	2	8	4	14	10	5	5	»	»	»		24	1231
Déc.	»	»	»	»	9	3	12	6	4	2	»	»	»		18	1046
Totaux.	0,07	»	»	8	42	18	68	40	19	20	1	»	»		108	6785

TABLEAU III. — *Distribution des facules en latitude.*

	Sud 90°	40°	30°	20°	10°	0°	Sommes	Nord Sommes	0°	10°	20°	30°	40°	90°	Totaux mens.	Surfaces mens
Juillet.	1	»	2	9	2		14	9	3	5	1	»	»		23	29,4
Août.	»	»	3	11	4		18	10	2	4	4	»	»		28	26,9
Septembre.	»	1	3	10	4		18	9	4	4	1	»	»		27	31,4
Octobre.	»	2	6	10	3		21	7	3	3	1	»	»		28	25,9
Novembre.	»	»	»	9	3		12	11	4	7	»	»	»		23	21,2
Décembre.	»	»	1	8	3		12	5	2	2	1	»	»		17	17,9
Totaux.	1	3	15	57	19		95	51	18	25	8	»	»		146	152,7

Les conditions d'observation, surtout dans les trois derniers mois, ont causé des lacunes plus fréquentes qu'au commencement de l'année (la plus grande est également de dix jours, du 14 au 23 octobre ; on a bien une observation du 17, mais incomplète à cause des nuages), aussi le nombre des observations est inférieur au précédent de 25 (77 au lieu de 102).

Taches. — Les groupes de taches ont continué à diminuer en nombre et en étendue ; on a, en effet, 108 groupes représentant une surface totale de 6785 millionièmes, au lieu de 132 groupes et 7444 millionièmes. Cette diminution est toujours plus forte au nord de l'équateur qu'au sud ; on a 10 groupes en moins au sud (68 au lieu de 78) et 14 au nord (40 au lieu de 54).

On remarque les changements suivants dans leur répartition :

5 en moins de 0° à — 10°, 5 en moins de — 10° à — 20°, 1 en plus de — 20° à — 30°, 1 en moins de — 40° à — 90° ;

2 en moins de 0° à + 10°, 13 en moins de + 10° à + 20°, 1 en moins de + 20° à + 30° et 2 en moins de + 40° à + 90°.

De même que, pendant le premier semestre, on n'a rien noté dans les zones ± 30° à ± 40°.

Deux groupes seulement ont été visibles à l'œil nu :

Septembre 16,8 à + 13° Novembre 8,6 à — 15°

Nous aurons à revenir sur le premier qui a été des plus remarquables.

Deux minima se sont produits en août et octobre, séparés par un maximum secondaire qui est le plus élevé de l'année.

Enfin, le soleil n'a été vu sans taches qu'un seul jour : le 8 août.

Le grand groupe de septembre mérite une mention spéciale à cause de ses vastes dimensions, son passage au méridien central a effectivement duré deux jours. Il ne s'étendait pas sur moins de 25° en longitude avec une largeur moyenne de 5°; mais comme l'axe du groupe était incliné d'environ 15° sur l'équateur solaire, les taches extrêmes avaient une différence de latitude de 11° à 12°. Ce groupe n'a pas subi de déplacement bien marqué en latitude, mais il a eu un mouvement propre vers l'ouest d'environ 8° pendant la traversée du disque solaire. Il a atteint dans ce parcours une petite tache qui était dans la période de décroissance, et il semble y avoir eu alors, de la part du grand groupe, une véritable action attractive sur cette petite tache qui, tout en restant à la même latitude (+ 11°), a subi, à partir du 17, un déplacement total d'environ 1° vers l'est.

La région occupée par ce groupe s'est montrée en activité durant de nombreuses rotations, tantôt avec ou sans taches, mais toujours avec des facules.

Régions d'activité. — Les groupes de facules ont encore diminué; on a, en effet, 146 groupes et 152,7 millièmes au lieu de 233 groupes et 247,1 millièmes, et c'est toujours dans l'hémisphère boréal que cette diminution est la plus forte : on a 27 groupes en moins au sud (95 au lieu de 122) et 60 au nord (51 au lieu de 111).

Leur distribution a subi les variations suivantes :

9 groupes en moins de 0° à — 10°, 10 en moins de — 10° à — 20°,9 en moins de — 20° à — 30°, 1 en plus de — 40° à — 90°; le nombre est resté le même de — 30° à — 40°;

8 en moins de 0° à + 10°, 29 en moins de + 10° à + 20°, 12 en moins de + 20° à + 30°,7 en moins de + 30° à + 40° et 4 en moins de + 40° à + 90°.

II

Les quatre diagrammes ci-après représentent les données numériques des tableaux précédents et sont destinés à faire mieux saisir les fluctuations des phénomènes observés dans le cours de l'année.

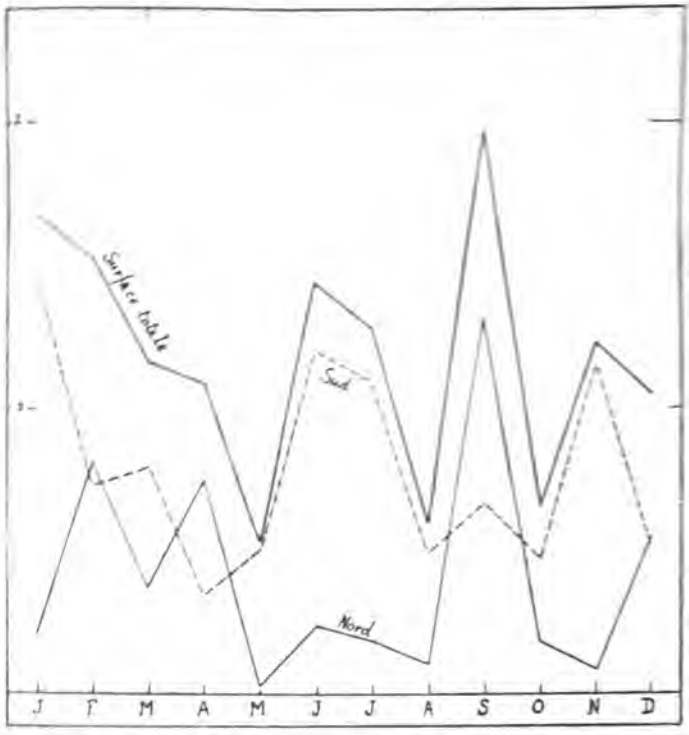

Fig. 1. — Taches.

Le premier se rapporte à la surface tachée. On remarquera que, contrairement à l'année précédente, l'hémisphère austral a montré plus de taches que le boréal. Dans l'ensemble, on voit d'abord diminuer les taches jusqu'en mai où a lieu le plus fort minimum, et les deux suivants, en

août et octobre, sont moins importants; enfin trois maxima se présentent : juin et novembre causés par les taches australes, et le plus élevé, en septembre, causé par le grand groupe boréal de ce mois qui figure à lui seul pour 1205 millionièmes dans 1974.

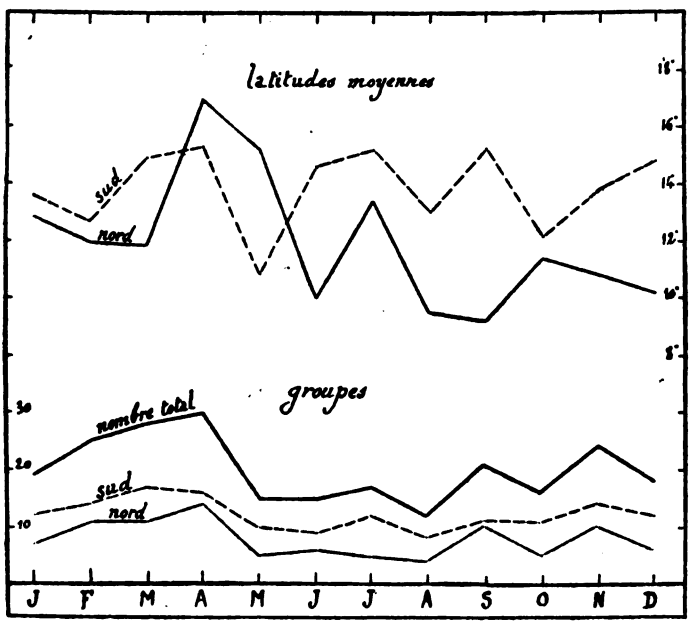

Fig. 2. — Taches.

Le second se rapporte au nombre de groupes et à leur latitude moyenne.

Le nombre de groupes augmente jusqu'en avril où l'on en compte 30, puis diminue brusquement de moitié en mai, et le minimum a lieu en août avec 12 groupes; ensuite leur marche est ascendante tout en subissant des fluctuations, et l'année finit avec un nombre presque égal à celui du commencement. Enfin on voit que les taches ont toujours été moins nombreuses au nord qu'au sud.

L'allure de la courbe des latitudes moyennes de l'hémisphère austral est sensiblement la même que celle de l'année précédente et reste au voisinage de — 13°. Dans l'autre hémisphère, la courbe va en diminuant tandis qu'en 1895 c'était l'inverse : on a en effet aux points extrêmes + 16°,9 et + 9°,2 au lieu de + 11°,2 et + 17°,8.

Enfin la moyenne annuelle est de 12°,9 au lieu de 13°,5 (on avait 13°,7, en 1894).

Les diagrammes 3 et 4 fournissent des données analogues aux deux premiers pour les facules.

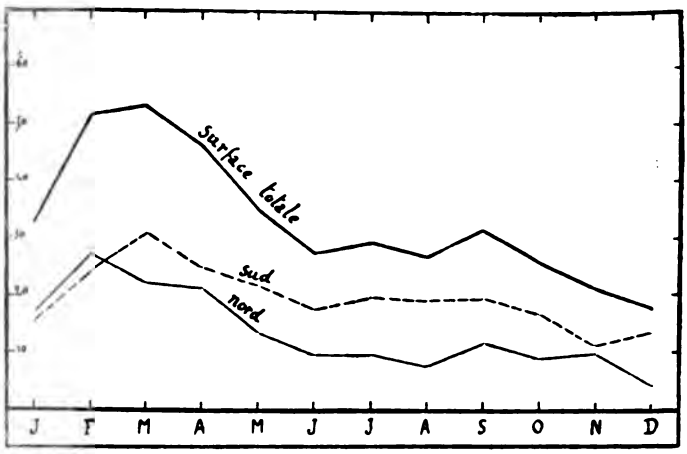

Fig. 3. — Facules.

On voit augmenter ces phénomènes jusqu'en mars, puis ils diminuent en étendue et en nombre jusque vers le milieu de l'année où il y a un temps d'arrêt, de courte durée d'ailleurs, et leur marche décroissante termine l'année.

Comme les taches, et contrairement à l'année précédente, c'est l'hémisphère austral qui a fourni le plus de facules.

La courbe des latitudes moyennes des facules est peu différente de celle des taches, surtout au nord, mais les latitudes sud ont une tendance à augmenter jusqu'en octobre,

puis elles diminuent brusquement et cette marche termine l'année.

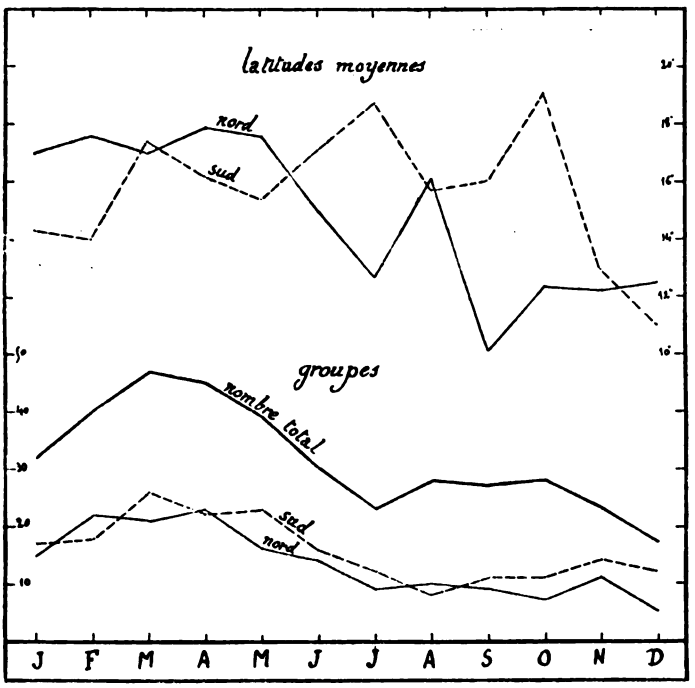

Fig. 4. — Facules.

III

L'ensemble des observations de cette année est résumé semestriellement dans le tableau suivant où l'on a réuni pour leur comparaison les résultats de l'année précédente.

		Nombre d'observations.	Latitudes moyennes S.	Latitudes moyennes N.	Nombre de groupes S.	Nombre de groupes N.	Nombre de groupes Total	Surfaces moyennes mensuelles
			Taches					
1er	semestre 1895	103	— 13°0	+ 13°3	79	73	152	2048,2
2e	» »	121	— 12°4	+ 15°3	95	91	186	2011,3
1er	» 1896	102	— 13°7	+ 13°2	78	54	132	1240,7
2e	» »	77	— 14°7	+ 10°8	68	40	108	1130,9

		Latitudes moyennes		Nombre de groupes			Surfaces moyennes réduites.
		S.	N.	S.	N.	Total	
		Facules.					
1er semestre	1895	— 16°3	+ 15°0	111	105	216	49,3
2e »	»	— 14°9	+ 20°1	127	151	278	56,7
1er »	1896	— 15°6	+ 17°0	122	111	233	41,2
2e »	»	— 15°6	+ 12°7	95	51	146	25,5

En résumé, tous les phénomènes sont en décroissance, et les plus fortes latitudes relevées sont toutes dans l'hémisphère austral : — 47° pour les taches et — 60° pour les facules.

ÉTUDE ÉLECTRIQUE

DES

HAUTES RÉGIONS DE L'ATMOSPHÈRE

PAR

M. GEORGES LE CADET

Lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon,
dans la séance publique du 4 mai 1897.

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Académie d'une ascension scientifique que j'ai exécutée à Lyon, le 24 mars dernier, sous la conduite de M. Antonin Boulade, avec son ballon *An-nam*.

Auparavant, j'exposerai le problème dont je poursuis la solution et j'examinerai l'état de la question à l'époque où j'ai organisé mes dernières expériences.

Le fait de l'électricité atmosphérique est celui-ci : il existe à tout instant une différence de potentiel entre un point extérieur de l'atmosphère libre et le sol. Cette différence de potentiel mesurée en un même point est soumise à des variations régulières et irrégulières. Les variations régulières se manifestent surtout par beau temps et elles ont un caractère de périodicité diurne et annuelle analogue à tous ceux des phénomènes météorologiques. Les variations irrégulières accompagnent les troubles de l'atmosphère, et leur amplitude, en rapport avec l'intensité des perturbations, atteint son

maximum au moment des manifestations électriques visibles des temps orageux.

Le fait que des échanges électriques ont lieu entre diverses portions de l'atmosphère prouve que cette atmosphère peut contenir des masses électriques qui, dans certaines conditions, se distribuent inégalement, s'agglomèrent dans des espaces limités, jusqu'à ce que l'équilibre, brusquement rompu, se rétablisse par les décharges visibles et bruyantes qui caractérisent l'orage.

L'état d'équilibre correspond-il à la neutralisation *complète* de masses électriques de signes différents qui seraient séparées dans l'atmosphère pendant le développement de l'orage? Apparemment non, puisqu'un certain état électrique subsiste et se modifie périodiquement quand le temps est redevenu calme, le ciel serein.

Quel est donc cet état d'équilibre électrique : comment et par quoi est-il réalisé, c'est-à-dire de quelles masses électriques et de quelle distribution de ces masses est-il le résultat? Tel est le problème à résoudre, et que je me suis proposé, avant de rechercher l'origine même de l'électricité naturelle et la cause de ses fluctuations.

La solution théorique complète de ce problème résulterait de l'application du théorème de Green qui donne la somme des masses contenues dans une portion limitée d'un champ électrique, en fonction des dérivées secondes du potentiel prises suivant trois axes rectangulaires tout autour de l'espace considéré. Mais, outre que les mesures simultanées de toutes ces dérivées présenteraient des difficultés pratiques insurmontables, on peut fonder une simplification considérable, dans l'application du principe de Green, sur les données recueillies à la surface du sol.

Les données que nous possédons concernent les faits

constants établis par l'observation, dans un rayon peu étendu tout autour d'un point de la surface même de la terre explorée. Ces faits sont les suivants :

1° Par beau temps, ciel serein, air calme et limpide, le potentiel électrique du globe terrestre, à très peu près uniforme au même instant sur toute sa surface formée de substances conductrices, croît avec la hauteur libre au-dessus de cette surface ;

2° Si l'on ne considère que le premier élément de la variation du potentiel, cette variation $\left(\frac{dV}{dn} = \frac{\text{Volt.}}{\text{mèt.}}\right)$ qui représente la force ou l'intensité du champ électrique terrestre, varie autour des différents accidents de la surface proportionnellement à la densité d'une charge négative distribuée sur le sol conformément aux lois de l'équilibre électro-statique.

En sorte que la surface de la terre peut être considérée comme une surface équipotentielle et que, tout au moins au-dessus d'une portion peu étendue de cette surface ne comportant que de faibles dénivellations, les surfaces de niveau, concentriques au globe, sont horizontales et les lignes de force verticales.

Il suffit, par conséquent, d'envisager un tube de force du champ terrestre et de mesurer l'intensité du champ sur deux sections de ce tube pour déterminer la quantité et le signe des masses influentes comprises entre les deux sections considérées ; soit entre le sol et une surface de niveau à une hauteur quelconque dans l'atmosphère. D'après la formule $\left(\frac{dV}{dn}\right)_h - \left(\frac{dV}{dn}\right)_{sol} = -4\pi M$, les masses électriques influentes comprises dans la hauteur h d'atmosphère explorée seront négatives, positives ou nulles suivant que l'intensité du champ à la hauteur h sera plus forte, plus faible ou la même que sur le sol inférieur supposé plan.

La solution du problème que je poursuis dépend donc de la mesure de l'intensité du champ à diverses hauteurs dans l'atmosphère libre par beau temps. Cette détermination peut être faite par différents modes d'exploration électrique de l'atmosphère, mais le meilleur d'entre eux est sans contredit celui qui permet la mesure directe de la chute normale de potentiel entre deux points de l'air, dans des conditions telles que cette mesure soit entièrement comparable à celle que l'on peut effectuer au voisinage du sol plan et telles que les surfaces de niveau soient le moins possible déformées. Ces conditions sont le mieux réalisables par l'emploi d'un aérostat libre comportant deux collecteurs isolés à deux niveaux différents et reliés aux deux électrodes d'un électromètre différentiel, et c'est ainsi que je me suis efforcé de les réaliser.

De fait, c'est par ce procédé qu'ont été obtenues les seules mesures du champ électrique dans les hautes régions, que l'on possède et dont j'ai à parler.

Etudié et préconisé déjà dans ce but par de Saussure, en 1785[1], ce procédé n'avait jamais été employé quand, juste un siècle plus tard, M. Fr. Exner l'appliqua en y adaptant comme collecteurs, des écoulements d'eau, et comme électromètre son électroscope gradué à feuilles d'aluminium.

Des mesures faites sur le sol et à une hauteur moyenne de 550 mètres par M. Lecher, à Vienne, Fr. Exner[2] conclut, conformément à sa théorie que le champ augmentait avec la hauteur et que, par suite, l'atmosphère contenait des masses négatives.

Nulle autre détermination n'était connue quand M. Ch.

[1] *Voyage dans les Alpes*, t. II, § 834

[2] Sitzungsberichte, Wien., 1886.

André entreprit de vérifier le fait annoncé par le physicien viennois. On se souvient encore de la catastrophe épouvantable à laquelle aboutit cette infructueuse tentative faite à Lyon, le 27 septembre 1892, avec le ballon *l'Espérance*, et dans laquelle mon vénéré maître fut blessé grièvement et faillit périr victime de son dévouement à la science.

Quelques jours auparavant, le Dr Josef Tuma [1] avait fait à Vienne une ascension au cours de laquelle le champ s'était montré croissant jusqu'à l'altitude atteinte de 1900 mètres.

Le fait trouvé par M. Exner semblait donc vérifié quand M. le Directeur de l'Observatoire de Lyon voulut bien me charger de continuer seul les expériences auxquelles il m'avait fait l'honneur de m'associer. Aux réservoirs d'eau isolés et descendus au-dessous du ballon, M. André eut l'idée de substituer des réservoirs fixes isolés sur le bord de la nacelle et pourvus de tuyaux d'écoulement en caoutchouc de 20 à 25 mètres de longueur. C'est avec ce dispositif que je fis une première ascension à Chalais-Meudon, le 1er août 1893, sous la conduite du capitaine P. Renard, puis une seconde, plus concluante, le 9 août, dans de meilleures conditions de temps comme aussi d'isolement et d'installation générale du système.

Quoique je n'eusse pu me procurer de mesure simultanée du champ au niveau du sol, les mesures faites entre 1000 mètres et 2500 mètres d'altitude, indiquaient manifestement une marche décroissante de sa valeur : ce champ était à peu près constant entre 800 mètres et 1800 mètres, puis diminuait de telle sorte qu'aucune manifestation électrique n'était plus observable vers 2800 mètres.

Ces résultats étaient d'un sens si absolument opposé à

[1] Sitzungsberichte, Wien, Bd. CI, p. 1556, 1892.

ceux qui avaient été antérieurement obtenus par des physiciens, que je considérais à juste titre comme plus expérimentés que moi, que je réservai les mesures faites dans la dernière partie de l'ascension et conclus simplement avec M. Ch. André[1] que : « par beau temps, le champ électrique n'est certainement pas croissant avec la hauteur ».

Ma réserve s'inspirait d'erreurs à craindre provenant du fait que le guide-rope, déroulé vers 1500 mètres, était mouillé par l'écoulement des collecteurs : les mesures n'ayant pu être contrôlées à la descente, rapidement effectuée.

Sur ces entrefaites, trois ascensions scientifiques étaient successivement exécutées à Berlin, le 18 août et le 29 septembre par le Dr Bornstein, puis, le 17 février 1894, par M. O. Baschin[2]. Ces physiciens, usant tous deux de dispositifs analogues à celui que j'avais employé, parvinrent dans les trois cas à un résultat tout à fait conforme à celui que j'avais obtenu : le champ était décroissant et n'était plus mesurable vers 3000 mètres.

Ce résultat était donc très probablement exact. Néanmoins, il ne pouvait être retenu comme l'expression juste du fait réel, car un résultat de sens opposé et que rien n'autorisait à considérer comme inexact, avait été obtenu d'autre part au moyen d'un dispositif expérimental différent.

En conséquence, et en raison même de l'influence présumable du système expérimental, je jugeais nécessaire de reprendre les expériences en modifiant convenablement le dispositif.

Je songeais d'abord à m'isoler du ballon en faisant sus-

[1] *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*, vol. CXVII, p. 729, 1893.

[2] *Verhandlungen der Phys. Gesellschaft zu Berlin*, S. vom 16 März, 1894.

pendre à 20 mètres au-dessous de la nacelle de manœuvre et au moyen d'une échelle de soie, une petite nacelle où je me serais installé avec deux collecteurs de faible capacité.

Les difficultés pratiques d'exécution m'obligèrent à abandonner ce projet.

Pour en conserver en partie l'avantage théorique dans les conditions aérostatiques ordinaires, il fallait obtenir un système conducteur de capacité très faible et à peu près invariable qui permît de descendre les collecteurs très loin au-dessous de la nacelle et à des distances entre eux aisément variables et mesurables. Il était, en outre, très avantageux, au point de vue pratique, que le matériel expérimental fût léger et peu encombrant.

Jugeant que ces desiderata seraient pleinement réalisables si l'on pouvait substituer des mèches fusantes aux écoulements d'eau comme collecteurs, j'exécutai une série nombreuse d'expériences qui établissent que :

1° Des mèches préparées de telle façon qu'il ne subsiste nulle part, sur le cône incandescent, ni cendre, ni pellicule de résidu, donnent un débit électrique assez grand et assez constant pour fournir une mise en équilibre de potentiel rapide et sûre sur un fil métallique de $0^{mm}3$ de diamètre et de 20 à 40 mètres de longueur;

2° Ni ces mèches, ni des charbons fusants ne provoquent l'inflammation du gaz d'éclairage ou de l'hydrogène, dans aucune proportion du mélange de ces gaz avec l'air[1].

Convaincu dès lors qu'on n'encourrait nul danger en emportant une briquette de charbon fusant et en s'en servant pour allumer des mèches dans la nacelle d'un ballon, alors

[1] Ce dernier point, fort important, a été établi d'autre part par les soins obligeants de mon collègue et ami, M. Léon Morel, au laboratoire de l'Ecole centrale de Lyon.

même que le gaz refoulé par l'appendice se répandrait en proportion considérable dans l'air ambiant, je parvins à faire partager ma conviction à M. A. Boulade et m'assurai son concours avec son matériel aérostatique pour l'essai du dispositif nouveau que j'adoptais.

Dans ce dispositif, les deux collecteurs sont formés d'un même nombre de mèches identiques implantées dans une couronne de pointes d'acier. Les mèches sont constituées avec du papier Berzélius suédois imprégné de nitrate de plomb en proportion déterminée. On dispose, pour les allumer dans la nacelle, d'un crayon de charbon fusant protégé par un garde-feu spécial.

Pour descendre les collecteurs au-dessous du ballon, on les suspend à deux fils de laiton de $0^{mm}2$ de diamètre et de 50 mètres de longueur, convenablement gradués et enroulés chacun sur un petit treuil isolé par un disque de soufre tourné de 12 centimètres de diamètre et de 3 centimètres d'épaisseur.

Les axes métalliques des deux treuils, en communication permanente avec leur fil respectif, peuvent être reliés aux deux bornes de l'électromètre différentiel d'Exner modifié[1].

Les conditions électriques de ce système sont les suivantes: une différence de potentiel de 150 volts étant établie entre les deux systèmes conducteurs reliés à l'électromètre, la perte dans l'unité de temps est sensiblement la même, quel que soit le signe de la différence, avec 30 mètres qu'avec 10 mètres de fil déroulé et égale à 1/10 de la charge en une minute; les collecteurs fonctionnant dans un champ électrique, l'écart maximum des feuilles est toujours obtenu en moins de quinze secondes.

[1] La modification consiste dans la substitution du soufre tourné à l'ébonite verni comme isolant.

Le rendement électrique de ce système est donc assez grand et assez constant pour fournir comparablement les différences de potentiel correspondant à divers niveaux relatifs des collecteurs.

On peut, par suite, sans inconvénient, faire varier dans le champ terrestre la distance verticale des collecteurs pour maintenir l'écart des feuilles dans les limites correspondantes aux potentiels que l'électromètre permet de mesurer avec une égale précision : soit entre 50 et 200 volts. Il suffit que les collecteurs soient assez éloignés du ballon pour que les surfaces de niveau ne soient pas déformées par l'influence de ce dernier, et c'est ce que mon nouveau dispositif devait, en outre, permettre de réaliser et de contrôler aisément.

M. Boulade s'étant mis obligeamment à ma disposition, la nacelle de son ballon était organisée pour recevoir convenablement mes appareils à l'entrée de l'hiver 1896. J'aurais désiré, tout en me familiarisant avec la manipulation du dispositif, dans les conditions mêmes où il doit être employé, recueillir des données relatives à un beau temps d'hiver, par lequel, en outre de l'intérêt que présentent les conditions météorologiques de cette saison, la substitution des mèches aux écoulements d'eau eût manifesté tous ses avantages.

Mais l'hiver se passa sans présenter aucun jour favorable à l'exécution de mon projet. Je me décidai alors à profiter d'un beau jour calme, que semblait présager pour le lendemain la situation atmosphérique du 23 mars dernier, bien que ce jour, appartenant à une période de réchauffement extraordinaire, ne dût pas être considéré comme normal.

Le 24 mars, dès 6 heures du matin, le ciel étant parfaitement serein et l'air calme, M. Boulade procéda, à l'usine à gaz de Vaise, au gonflement et au gréement de son aérostat. Je procédai, de mon côté, à la mesure de l'intensité du champ, de la température et de l'humidité sur le terre-plein

de l'usine ; j'installai mes appareils sur la nacelle et le départ eut lieu à 10 h. 47. M. Boulade dirigeant l'ascension devait, en outre, prendre quelques photographies ; quant à moi, j'avais à m'occuper exclusivement de mes mesures électriques et de déterminations psychrométriques.

Le ballon s'éleva assez rapidement ; pris successivement par de très faibles courants de S-E, d'E, de N et de N-W, il tournoya au-dessus de Lyon et n'entra dans le courant supérieur qu'à l'altitude de 900 mètres, à 11 heures. Il prit alors la direction W 1/4 N-W — E 1/4 S-E, qu'il ne devait plus quitter jusqu'à l'atterrissage.

Pendant ce temps, je descendais hâtivement mes collecteurs quand, par suite d'une secousse un peu brusque imprimée à la nacelle pendant une manœuvre, un fil se rompit sur l'un d'eux. En prévision d'un tel accident, j'avais emporté des pointes de rechange, que je substituai aussitôt aux anciennes. J'utilisai toutefois la période ascendante pour faire quelques mesures psychrométriques à la limite de la couche de brume qui voilait le sol. J'allumai ensuite mes mèches et procédai à la mise en équilibre des collecteurs descendus à 30 mètres au-dessous de la nacelle. Le collecteur relié à la boîte de l'électromètre étant alors descendu plus bas et les feuilles accusant une déviation positive très nette de 13 millimètres pour une distance de 5 mètres entre les collecteurs, je fixai les fils à ce niveau et procédai aux mesures, que j'alternai avec quelques déterminations psychrométriques.

Quelques instants plus tard, nous atteignions les premiers contreforts des Alpes ; le ciel se couvrait en partie d'un réseau compact de Cirro-Stratus tamisant la lumière du soleil et déterminant un refroidissement, une contraction du gaz et, par suite, une chute de l'aérostat que rachetait une dépense assez considérable de lest. Le panorama était grandiose et

merveilleux. La traversée de ces cimes neigeuses et de ces glaciers d'une éblouissante blancheur était tentante; mais comme elle ne pouvait être d'aucun profit pour le but que je poursuivais et que, d'ailleurs, elle ne laissait pas que d'être aléatoire et dangereuse, nous nous déterminâmes à descendre au moment même où, parvenus seulement à l'altitude de 2300 mètres, nous approchions de la crête des montagnes de l'Epine.

Les appareils relevés, le guide-rope et la corde d'ancre filés en toute hâte, nous fîmes jouer la soupape et atterrîmes convenablement au pied du mont Grelle, sur la commune d'Attignat-Oncin, à quelques kilomètres de la station de Lépin-lac-d'Aiguebelette, à 2^h29^m.

Les résultats obtenus au cours de cette ascension sont consignés dans les tableaux suivants qui donnent:

Le 1er, les déterminations faites au moyen du psychromètre-fronde; soit, d'une part, la température; d'autre part, la tension de vapeur et l'humidité relative (calculées par la formule de Regnault, en fonction de la différence psychrométrique et de la pression), avec l'heure et l'altitude correspondantes;

Le 2e, les mesures de différences de potentiel et les valeurs déduites du champ, exprimées en volts par mètre avec l'heure et l'altitude correspondantes.

TABLEAU I

Heure	Altitude	Température	Tension de vapeur	Humidité relative o/o
—	—	—	—	—
$9^h 50$	178^m	$17°\ 6$	$9^{mm}8$	65
11 15	950	16,2	5, 7	41
11 30	900	16,4	5, 6	40
12 0	1200	14,3	5, 1	42
12 5	1180	14,0	4, 9	41
12 22	1200	14,0	4, 8	40
12 43	1400	12,0	4, 6	44
13 26	1900	8,1	4, 7	58
13 52	2300	6,8	4, 6	62

TABLEAU II

Heure	Altitude	$\Delta V = 5$ mèt.	$\frac{\Delta V}{\Delta n}$
—	—	—	—
$1^h 12^m$	1680^m	140 volts	+ 28 v
1 15	1700	158	32
1 17	1780	149	30
1 19	1810	155	31
1 20	1850	158	32
1 22	1880	145	29
1 23	1900	149	30
1 40	2200	149	30
1 51	2300	145	29

Pour tirer une conclusion des nombres contenus dans ces tableaux, il convient de les rapprocher de ceux qui résultent des déterminations faites simultanément sur le sol.

Le champ électrique, mesuré au départ à l'usine à gaz et à l'Observatoire de Saint-Genis, était de :

Terre-plein de l'Usine	Alt. = 178^m.	champ = 225 v.
Observatoire	Alt. = 300	champ = 156.

D'ailleurs, d'après le tableau II, on peut considérer la

valeur du champ comme constante pendant toute la durée des mesures et adopter, pour cet intervalle de temps, sa valeur moyenne + 30^{v} à la hauteur moyenne de 1850 mètres. Or, l'électromètre enregistreur de l'Observatoire (réduit au plan avec des mèches) donne, pendant le même intervalle, une valeur moyenne de + 118^{v}, d'où je conclus que *le champ électrique était certainement plus faible à 1500 mètres dans l'air libre que sur le sol inférieur supposé plan.*

Pour déduire de ce résultat les conséquences qu'il comporte, il y a lieu de déterminer, d'après les observations faites d'autre part, l'état corrélatif de l'atmosphère.

Tout d'abord, les observations faites dans les trois stations de l'Observatoire accusent dans la matinée du 24 mars, une interversion remarquable de la température. Ainsi on avait :

Mont-Verdun	Alt. = 625^{m};	min. + 12°,7 à 4^{h}2;	T. + 15°0 à 8^{h} mat.
Saint-Genis.	Alt. = 300;	— + 9,4 à 5,5;	T. + 14,4 —
Parc.	Alt. = 175;	— + 7,3 à 5,8;	T. + 9,2 —

Cette interversion n'était plus guère sensible vers 10 heures. Néanmoins, en comparant les températures prises en ballon avec les températures correspondantes relevées à Saint-Genis, on trouve que la température décroissait moins rapidement dans les 900 premiers mètres d'altitude que dans les altitudes supérieures : la décroissance était de 1 degré par 150 mètres dans le premier cas, et de 1 degré par 120 mètres dans le second.

L'interversion est le résultat habituel de la présence du brouillard par temps calme dans les couches basses de l'atmosphère ; aussi l'anomalie de la distribution des éléments se manifeste-t-elle surtout par une exagération du poids de vapeur d'eau contenue dans ces couches. C'est ainsi

qu'à midi, la tension de la vapeur d'eau étant de $9^{mm}2$ à Saint-Genis, n'était que de $4^{mm}9$ à 900 mètres plus haut; alors qu'en partant de cette dernière valeur la formule de Hann assignerait à Saint-Genis une valeur normale égale à $6^{mm}2$, plus faible de 3 millimètres que la tension réelle[1]. Par contre, entre 1000 et 2000 mètres, la tension décroissait un peu moins rapidement que ne le comportait la distribution normale qui eût assigné une valeur de $3^{mm}8$ au lieu de $4^{mm}6$ à 2300 mètres.

Cette accumulation de vapeur d'eau dans les couches basses, au détriment de l'humidité des couches moyennes comprises entre 1000 et 2000 mètres, ne représentait évidemment pas les conditions nécessaires à l'établissement d'une loi générale de la variation normale du champ avec la hauteur, mais elle offrait du moins les conditions les plus avantageuses pour confirmer ou infirmer définitivement les théories qui reconnaissent pour cause des variations du champ à la surface du sol, la présence exclusive ou prédominante de masses négatives liées à la vapeur d'eau de l'atmosphère inférieure.

Selon l'hypothèse d'Exner en particulier, la quantité d'électricité négative étant proportionnelle à la quantité de vapeur d'eau, et celle-ci prise comme proportionnelle à la tension de la vapeur, on eût dû trouver une augmentation

[1] Je ne considère pas la valeur de la tension au Parc (175m) qui était au même instant égale à $11^{mm}7$, quoique cette valeur se range dans le prolongement de la courbe des tensions de vapeur que l'on peut tracer d'après les valeurs mesurées aux diverses hauteurs; courbe qui se représente assez bien par la formule suivante, analogue à celle de Hann :

$$p = p_0 (1 - 0{,}710\, h + 0{,}236\, h^2) \; ; \qquad p_0 = 9{,}2.$$

où h est exprimée en kilomètres et comptée à partir de l'altitude du sol de Saint-Genis (300 mètres.)

déjà considérable du champ entre le sol et une hauteur comprise entre 1000 et 2000 mètres.

La diminution rapide du champ qui résulte de mes mesures prouve, à l'encontre de la théorie d'Exner, que si la vapeur d'eau est le véhicule de l'électricité dans l'atmosphère, cette vapeur est certainement *positive*, du moins dans la majeure partie de sa masse, accumulée dans les couches basses.

Si d'ailleurs on considère que la majeure partie des poussières et des fumées atmosphériques était, de même que la vapeur d'eau le même jour, accumulée dans les couches basses où elles formaient un voile assez dense et irrégulier de brume de 600 à 900 mètres d'épaisseur, et si l'on admet avec Arrhénius que ce sont seulement les particules solides et liquides de l'atmosphère qui y contiennent des masses électriques, on devra encore conclure, à l'encontre de la théorie de ce physicien, que ces particules ne sont pas négativement électrisées, comme il le suppose, aux dépens d'une charge négative propre du globe, mais qu'elles sont *positives*, du moins dans la couche de plus d'1 kilomètre d'épaisseur qui repose sur le sol.

Cette conclusion est également opposée à l'opinion du professeur L. Weber[1], de Kiel; à savoir que « la couche mobile des poussières et des fumées qui viennent en contact avec le sol est, par le fait même de ce contact, électrisée négativement jusqu'à une certaine hauteur ».

Dans le sens affirmatif, le seul résultat des présentes expériences n'autorise pas encore à conclure en faveur de telle ou telle théorie qui reconnaît la présence d'électricité positive dans l'atmosphère. On peut seulement dire que : tout se passe comme si l'atmosphère inférieure contenait des masses

[1] *Naturwissenschaftliche Rundschau*, p. 53, 1890.

positives dont la densité serait surtout importante au voisinage du sol, ces masses positives neutralisant partiellement en un point situé à une certaine hauteur dans l'air libre, l'influence d'une charge négative de la terre.

Quant à savoir si les masses électriques sont liées à la vapeur d'eau ou aux particules solides et liquides, et si le signe de ces masses est le même dans toute l'épaisseur de l'atmosphère; c'est ce que devront apprendre, d'une part, la discussion des variations observées à la surface de la terre en relation avec celles des autres phénomènes météorologiques et, d'autre part, les mesures poursuivies dans diverses conditions atmosphériques, jusqu'au niveau et au delà de la zone neutre dont mes expériences antérieures et celles de MM. Bornstein et Baschin, dès lors confirmées, font présumer l'existence autour de 4000 mètres d'altitude.[1]

[1] J'aurai l'honneur de tenir l'Académie au courant des résultats d'ascensions ultérieures que je projette dans le but de poursuivre ces recherches et que j'organise avec l'aide obligeante de MM. Boulade et de leur ingénieur-constructeur, M. Pascal. Ces messieurs veulent bien se charger de remédier, dans leurs ateliers, à quelques imperfections de détail du dispositif expérimental dont je me suis servi et que j'avais moi-même construit; ils m'ont d'ailleurs prêté, dans l'exécution de la première partie de ma tâche, un concours aussi désintéressé qu'éclairé : je demande la permission de leur adresser ici mes plus vifs remerciements.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES LOIS GÉNÉRALES

DE LA

DÉPERDITION DE L'ÉLECTRICITÉ

PAR

M. LUIZET

Météorologiste-adjoint à l'Observatoire de Lyon.

I

Les expériences faites en 1785 par Coulomb, dans le but d'étudier la déperdition de l'électricité, soit par l'air seul, soit par l'air et les supports, l'avaient conduit à formuler la loi suivante :

Le rapport de la force électrique perdue dans un temps donné à la force moyenne pendant ce temps est constant.

Depuis, les physiciens qui ont eu à s'occuper de cette question ont reconnu que, dans la plupart des cas, cette loi n'était pas vérifiée par l'expérience.

De mon côté, dans l'étude de certaines particularités de l'électromètre de M. Mascart, qui est utilisé à l'Observatoire de Lyon pour l'enregistrement photographique de l'électricité atmosphérique, j'ai eu l'occasion de reconnaître aussi l'inexactitude de cette loi. Ayant besoin de savoir comment se comportait la déperdition électrique

dans cet instrument, j'ai été amené à faire, dans ce but, un certain nombre d'expériences ; la description de l'une d'elles et les conclusions que j'ai cru pouvoir en tirer font l'objet principal de cette communication.

II

Description de l'expérience. — On s'est servi de l'électromètre seul, séparé du collecteur de l'électricité atmosphérique.

L'aiguille étant mise en communication avec le sol, on fait, sur l'échelle de réflexion, graduée en millimètres, une certaine lecture qui sera le zéro de la graduation millimétrique ; puis, après avoir supprimé la communication avec le sol, on électrise positivement l'aiguille au moyen d'un électrophore et, lorsque ses oscillations sont complètement amorties, on fait une nouvelle lecture. L'aiguille perdant peu à peu la charge qui lui a été communiquée, l'image réfléchie va en se rapprochant graduellement du zéro de l'échelle.

Des lectures correspondantes aux positions successives de l'aiguille ont été faites toutes les demi-heures (et cela à moins de quinze secondes près) pendant trente-trois heures ; au bout de ce temps, la perte n'était plus que de $0^{mm}5$ en une demi-heure et les erreurs accidentelles de lecture prenaient trop d'importance. On s'assura alors, en mettant de nouveau l'aiguille à terre, que la lecture prise pour le zéro de l'échelle de réflexion était bien la même qu'au début de l'expérience.

Il restait à transformer en volts les valeurs millimétriques obtenues.

Pour cela, on construisit une pile Volta, à cuivre, zinc et eau ordinaire, de 300 éléments, et, l'électromètre étant dans les mêmes conditions que pendant l'expérience de déperdition, on donna à l'aiguille des charges croissantes de 20 en 20 éléments Volta; les valeurs millimétriques correspondantes furent observées avec soin et on déduisit de là la valeur en volts du millimètre tout le long de l'échelle de réflexion. Cette valeur n'a pas été trouvée constante : au voisinage du zéro, elle est de 1^v66 et va en diminuant d'une façon continue jusqu'à 1^v45.

III

Les nombres millimétriques, observés pendant la déperdition et transformés en volts à l'aide de la graduation ainsi obtenue, sont inscrits dans la colonne V du tableau I[1].

La colonne P contient les diminutions successives de la charge *d'heure en heure* et la colonne I_0 les rapports de la perte dans une heure à la charge moyenne pendant cet intervalle de temps.

D'après la loi de Coulomb, ce rapport I_0 devrait être constant. On voit qu'il n'en est rien et qu'il varie assez régulièrement du commencement à la fin de l'expérience.

Enfin, après quelques tâtonnements, je reconnus que le rapport des pertes successives dans des intervalles de temps égaux était constant, ou, en d'autres termes, que le temps, croissant en progression arithmétique, la perte décroissait

[1] Pour abréger au lieu d'inscrire dans ce tableau les lectures faites toutes les demi-heures, on s'est borné à les mettre d'heure en heure.

V	P	I_o	K	P_c	$P_c - P$	I_c	Constantes
143,0							
	9,3	0,067		9,3	0	0,072	
133,7			0,989				
	9,2	71		8,7	—5	77	
124,5			946				K=0,931
	8,7	72		8,1	—6	78	
115,8			805				C=+9,5
	7,0	63		7,5	+5	68	
108,8			971				
	6,8	65		7,0	+2	71	
102,0			883				
	6,0	61		6,5	+5	67	
96,0			917				
	5,5	59		6,0	+5	66	
90,5			1,000				
	5,5	62		5,6	+1	71	
85,0			0,904				
	5,0	61		5,3	+3	69	
80,0			959				
	4,8	62		4,9	+1	70	
75,2			916				
	4,4	60		4,5	+1	70	
70,8			977				
	4,3	62		4,2	—1	72	
66,5			930				
	4,0	62		3,9	—1	72	
62,5			925				
	3,7	61		3,7	0	72	
58,8			892				
	3,3	58		3,4	+1	69	
55,5			909				
	3,0	55		3,2	+2	68	
52,5			934				
	2,8	54		3,0	+2	67	
49,7			964				
	2,7	56		2,7	0	70	
47,0			1,000				
	2,7	59		2,6	—1	75	
44,3			0,889				
	2,4	55		2,4	0	72	
41,9			917				
	2,2	54		2,2	0	70	
39,7			909				
	2,0	52		2,1	+1	68	
37,7			1,000				
	2,0	54		1,9	—1	73	
35,7			0,950				
	1,9	55		1,8	—1	75	
33,8			842				
	1,6	49		1,7	+1	68	
32,2			875				
	1,4	55		1,6	+2	64	
30,8			1,143				
	1,6	53		1,5	—1	78	
29,2			0,875				
	1,4	49		1,4	0	73	
27,8			927				
	1,3	48		1,3	0	73	
26,5			923				
	1,2	46		1,2	0	73	
25,3			833				
	1,0	40		1,1	+1	65	
24,3			1,000				
	1,0	42		1,0	0	70	
23,3							

en progression géométrique.

La perte à un instant donné peut donc être représentée par

$$P = P_o K^t$$

P_0 étant la perte initiale et K la raison de la progression géométrique, raison d'ailleurs plus petite que 1 puisque la progression est décroissante.

Les valeurs de K obtenues en prenant le rapport d'une perte à la précédente sont inscrites dans la colonne K. La colonne suivante P_c contient les pertes calculées en partant de la petite initiale P_0 et prenant pour raison de la progression la valeur moyenne $K = 0{,}931$.

Dans la colonne $P_c - P$ sont inscrits les écarts entre les pertes calculées et observées ; ces écarts sont très faibles et leur irrégularité montre nettement qu'ils ne sont attribuables qu'à des erreurs accidentelles de lecture.

Quel que soit l'intervalle de temps pris pour unité, on aura toujours :

$$dV = P_0 K^t dt$$

et en intégrant :

$$V = \frac{P_0 K^t}{L.K} + C$$

Quelle que soit cette constante C, on aura toujours $dV = P_0 K^t dt$; mais, *dans une expérience donnée, elle peut prendre une certaine valeur telle que* $\frac{dV}{V - C}$ *soit constant.*

En effet, au temps t on a :

$$V_t = {}_{L\,K} + G$$

au temps $t + 1$ on a de même :

$$V_{t+1} = \frac{P_0 K^{t+1}}{LK} + C$$

on tire de là :

$$C = \frac{V_{t+1} - KV_t}{1 - K}$$

(Dans l'expérience actuelle, C a été trouvée égale à $+ 9{,}5$).

On a alors :

$$\frac{dV}{V_t - C} = \frac{dV}{V_t - \dfrac{V_{t+1} - KV_t}{1 - K}}$$

d'où

$$\frac{dV}{V_t - C} = \frac{dV(1-K)}{V_t - V_{t+1}} = 1 - K$$

La colonne I_c contient ces valeurs $(1 - K)$.

Il peut donc arriver que dans une certaine expérience, faite dans les mêmes conditions que celle dont il est question ici, on trouve $C = O$. Dans ce cas, la loi de Coulomb serait vérifiée ; on aurait en effet :

$$V_{t+1} = KV_t$$

et

$$V_t - KV_t = dV$$

d'où

$$\frac{dV}{V} = (1 - K)$$

et les charges successives observées varieraient en progression géométrique lorsque le temps varierait en progression arithmétique ; mais cela n'infirmerait en rien le résultat énoncé plus haut : la perte, elle aussi, varierait en progression géométrique.

IV

Conclusions. — En résumé, les résultats fournis par cette expérience sont que :

1° *La perte décroît en progression géométrique lorsque le temps croît en progression arithmétique.*

2° *La perte est proportionnelle à la charge diminuée d'une quantité constante*, ou, en d'autres termes, *le rapport de la perte dans un temps donné à la charge moyenne pendant ce temps diminuée d'une certaine quantité constante, est constant et égal à (1—K), K étant la raison de la progression géométrique suivant laquelle varie la perte.*

3° *La loi de Coulomb est généralement inexacte;* elle n'est vraie que dans le cas particulier où la constante C est nulle: les charges, de même que les pertes successives, varient alors en progression géométrique et avec la même raison K.

V

Il existe une certaine analogie entre l'étude de la déperdition de l'électricité ainsi faite au moyen de l'électromètre de M. Mascart et celle faite par Coulomb à l'aide de sa balance; toutefois, dans celle-ci les deux corps électrisés mis en présence avaient de faibles masses et se déchargeaient simultanément, tandis que dans celle-là les masses électrisées sont relativement grandes et l'aiguille seule perd son électricité, les secteurs restant à un potentiel constant.

Je vais maintenant montrer que les conclusions auxquelles je suis parvenu s'appliquent aux expériences faites par Coulomb.

La méthode expérimentale qu'il a employée dans ses recherches ne donne pas directement la variation de la charge en fonction du temps. Pour avoir cette variation, j'ai eu recours à un procédé graphique.

En me servant des nombres contenus dans son mémoire [1] et prenant pour coordonnées le temps, et les torsions qui sont proportionnelles aux charges, j'ai construit une courbe pour chaque expérience. Sur ces courbes, j'ai ensuite relevé les charges correspondantes à des intervalles de temps égaux et successifs: ces valeurs sont contenues dans les

[1] Coulomb, *Mémoires de l'Académie des Sciences*, année 1785, page 634.

colonnes V des tableaux II, III, II^{bis}, III^{bis}. Les colonnes suivantes P, K contiennent les pertes successives et le rapport d'une perte à la précédente. Ces rapports présentent des écarts individuels assez grands, mais qui n'ont rien de systématique. Dans les colonnes I_o, j'ai inscrit les rapports de la perte dans un temps donné à la charge moyenne pendant ce temps[1] et dans les colonnes I_c, les rapports de la perte à la charge moyenne diminuée d'une quantité constante C.

Les tableaux II et III se rapportent aux expériences faites par Coulomb les 28 et 29 mai 1785 pour étudier la déperdition *par l'air;* les tableaux II^{bis} et III^{bis} sont relatifs à des expériences faites les mêmes jours, mais dans des conditions différentes : le but qu'il y poursuivait était l'étude de la déperdition *par l'air et les supports.* Les fractions inscrites dans les colonnes R de ces quatre tableaux sont les rapports de la perte en une minute à la charge moyenne donnés par Coulomb dans son mémoire.

Dans les tableaux II et III, les rapports R et I_o sont sensiblement constants, ce qui indique que dans ces deux cas la constante C doit être nulle ou très faible. Elle est en effet très faible : $C = +4$ dans la première expérience et $C = -3$ dans la deuxième.

Il n'en est pas de même dans les tableaux II^{bis} et III^{bis}, où les fractions R et I_o vont en diminuant d'une façon bien évidente; les valeurs de C dans ces deux cas sont assez fortes: $C = +16$ dans le premier, et $C = +18$ dans le second.

Les rapports I_c de ces quatre tableaux sont sensiblement constants dans chaque expérience et peu différents des

[1] Dans ces 4 tableaux, l'intervalle de temps pris pour unité est de 9 minutes, nombre qui se trouve être, à peu de chose près, un diviseur de la durée de ces 4 expériences de Coulomb.

TABLEAU II *(Expérience du 28 mai).*

V de 9 en 9 m.	P en 9 m.	K	I_o	I_c	R	
150						
118	32		0,24	0,24	1/40	K = 0,78
95	23	0,72	0,22	0,23	1/38	C = + 4
76	19	0,83	0,22	0,24	1/42	
61	15	0,79	0,22	0,23	1/40	
49	12	0,80	0,22	0,24	1/42	

TABLEAU III *(Expérience du 29 mai).*

V de 9 en 9 m.	P en 9 m.	K	I_o	I_c	R	
160						
137	23		0,15	0,15	1/56	K = 0,86
117	20	0,87	0,16	0,15	1/61	C = − 3
99	18	0,90	0,17	0,16	1/54	
84	15	0,83	0,17	0,16	1/58	
72	12	0,80	0,15	0,15	1/54	
61	11	0,92	0,17	0,16		
52	9	0,82	0,16	0,15		

TABLEAU III *bis (Expérience du 28 mai).*

V de 9 en 9 m.	P en 9 m.	K	I_o	I_c	R	
180						
107	73		0,51	0,57	1/14	K = 0,62
75	32	0,44	0,35	0,43	1/18	C = + 16
55	20	0,62	0,31	0,41	1/25	
41	14	0,70	0,29	0,44	1/19	
33	8	0,57	0,22	0,39	1/42	
28	5	0,62	0,16	0,33	1/41	
24	4	0,80	0,15	0,40		

TABLEAU III *bis (Expérience du 29 mai).*

V de 9 en 9 m.	P en 9 m.	K	I_o	I_c	R	
180						
137	43	0,63	0,27	0,31	1/23	K = 0,78
110	27	0,74	0,22	0,26	1/19	C = + 18
90	20	0,65	0,20	0,25	1/44	
77	13	0,77	0,16	0,21	1/43	
67	10	0,90	0,14	0,19	1/53	
58	9	0,89	0,15	0,21	1/61	
50	8	1,00	0,15	0,23	1,58	
42	8	0,75	0,17	0,29	1/56	
36	6	0,67	0,15	0,28		
32	4		0,12	0,25		

valeurs I — K correspondantes.

VI

Les résultats auxquels je suis arrivé à l'aide de l'électromètre de M. Mascart s'appliquent donc aux expériences de Coulomb.

Mais il ne faut pas perdre de vue qu'ils ont été obtenus avec des charges relativement faibles, et il n'est pas permis d'en conclure qu'ils s'appliqueraient à de fortes tensions.

Je ne saurais terminer cette communication sans adresser mes plus vifs remercîments à M. Ch. André, directeur de l'Observatoire, dont la bienveillance et les conseils éclairés m'ont permis de mener à bonne fin ce travail.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON

PENDANT L'ANNÉE 1896

Lu dans la séance publique du 29 décembre 1896

PAR

M. OLLIER

Président.

Messieurs,

L'année qui vient de s'écouler, et durant laquelle vous m'avez appelé au grand honneur de présider vos séances, a montré une fois de plus l'importance de vos travaux et le charme de vos réunions.

Le nombre et la variété des sujets que vous abordez, la hauteur de vues avec laquelle vous les envisagez, la distinction et les formes vraiment académiques que vous apportez dans la discusion de toutes les questions, même les plus épineuses et les plus arides, font de vos réunions hebdomadaires une diversion agréable aux occupations professionnelles de la plupart d'entre nous. Mais ce n'est pas seulement par le plaisir délicat qu'elles nous procurent que vos séances sont si attrayantes ; elles nous valent d'autres avantages qui sont encore plus précieux. Nous y trouvons tous

l'occasion d'élargir par quelque côté notre horizon intellectuel et moral, c'est-à-dire d'étendre notre savoir dans quelques branches des connaissances humaines, et de nous retremper, par l'art et la poésie, dans les sources de l'idéal que les agitations de la vie moderne menacent parfois de tarir. Grâce à votre constitution, dont le temps a démontré la sagesse et la force, toutes les compétences se trouvent réunies parmi vous ; et la diversité de vos sections ne nuit pas à l'unité ou à l'harmonie de l'ensemble, parce que la culture des idées générales nous unit par un lien fondamental, et que, avant de s'être voué à des études spéciales, chacun de nous s'est muni de ce fonds commun d'*humanités*, selon le langage de nos pères, qui nous permet non seulement de nous entendre, mais de travailler utilement en commun, malgré la diversité de nos origines.

On critique souvent aujourd'hui cependant les Sociétés du genre de la nôtre auxquelles on reproche des cadres trop vastes et des sections trop dissemblables. On s'élève alors contre ce qu'on a appelé l'encyclopédisme, en lui reprochant d'avoir beaucoup trop de surface et pas assez de fond, et l'on exalte les avantages de la spécialisation, c'est-à-dire de la division du travail, qui paraît le meilleur moyen de faire avancer la connaissance des choses, en concentrant les efforts sur un terrain restreint et par cela même plus facile à cultiver. Il y a beaucoup de vrai, sans doute, dans cette manière d'envisager les conditions du travail à l'heure actuelle, mais rien n'est si dangereux que l'exagération d'une idée bonne en soi. La division du travail intellectuel est féconde tout d'abord, et peut-être éminemment productive pendant un certain temps, mais cette fécondité s'épuise bientôt et ne tarde pas à faire place à une stérilité progressive si l'on oublie de se retremper dans les principes généraux d'où découlent les méthodes de progrès pour la science et pour l'art. Et c'est

parce que ce danger existe partout que les compagnies du genre de la nôtre me paraissent plus utiles aujourd'hui que jamais : car, tout en groupant dans des sections distinctes les hommes les plus aptes à travailler dans les diverses branches des connaissances humaines, elles ne cessent un instant de les rapprocher et de les lier par le culte des principes généraux de la science et de l'art, par une foi commune dans la puissance du vrai, du beau et du bien.

Un rapide coup d'œil sur ce que vous avez fait dans l'année qui se termine aujourd'hui nous montrera que vous avez été fidèle à cette idée directrice, soit dans vos études individuelles, soit dans vos travaux communs, qu'ils aient consisté en discussions scientifiques ou littéraires ou qu'ils aient eu pour but l'attribution des récompenses que vous avez eu à distribuer.

Pour vous présenter l'analyse rapide de vos travaux, je suivrai l'ordre de vos sections, commençant par les sciences mathématiques et physiques qui, venues les premières dans l'évolution des connaissances humaines, méritent de garder ce rang par l'appui fondamental qu'elles apportent aux sciences d'un autre ordre.

Poursuivant ses travaux sur le rôle des hypothèses dans la géométrie, notre savant secrétaire général, M. Bonnet, vous a exposé les éléments de la théorie atomique. Il définit l'atome : une grandeur plus petite que toutes les grandeurs de même espèce. La géométrie comportant trois grandeurs, nous aurons l'atome de longueur, l'atome de volume et l'atome de surface. Je ne suivrai pas M. Bonnet dans le développement de sa théorie; je me contenterai de vous rappeler quelques propositions que j'emprunte au résumé général qui nous a été donné par l'auteur lui-même : « L'atome, dit-il, n'a rien d'hypothétique, pas plus que son inverse, l'indéfiniment grand. S'il est difficile de

les imaginer, il est impossible de ne pas les concevoir. Il n'est pas permis de dire que l'atome d'une grandeur est zéro, le zéro n'étant une grandeur d'aucune espèce...

L'atome étant, quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, la seule base rationnelle de toute logique géométrique, nous tenons pour certain ce qui s'accorde avec lui et pour faux ce qui l'exclut. C'est ainsi que l'hypothèse non euclidienne de Lobatschewski, l'antinomie de Kant, la divisibilité à l'infini admise par tant de géomètres, tous les paradoxes qui en résultent et qui sont inconciliables avec l'atome doivent être qualifiés de pures chimères. Par contre, la géométrie d'Euclide, l'algèbre ordinaire et l'analyse infinitésimale, qui s'accommodent parfaitement avec l'atome dans ce qu'elles ont de plus intime, forment par leur ensemble le vrai domaine des sciences exactes. »

L'observatoire de Saint-Genis, d'où vous sont venues déjà tant d'importantes communications, vous a envoyé cette année deux nouveaux travaux qui vous ont été présentés par son directeur, M. André.

L'un de ces mémoires, dû à M. Le Cadet, a pour but de faire connaître les données relatives au magnétisme terrestre à Lyon. Le second traite des taches du soleil et donne le résultat des observations faites par M. Guillaume, en 1895.

M. André a insisté sur l'importance de ces observations qui, renouvelées et comparées, permettront probablement bientôt d'arriver à des données plus précises pour la prévision du temps. La comparaison des observations faites à diverses époques sur les taches du soleil par différents astronomes indique déjà une certaine périodicité dans l'apparition de ces phénomènes. Tout fait donc espérer les plus heureux résultats de la continuation de ces observations.

Aux travaux de la première section se rattachent les communications de MM. Gobin et Tavernier sur des questions de travaux publics et de voirie qui intéressent tout particulièrement notre cité. En vous entretenant des projets du monument Carnot, M. Gobin s'est élevé contre le choix de la place de la République, trop petite pour recevoir un monument digne de la noble victime du 24 juin. M. Tavernier, qui a rapporté de sa mission officielle à Chicago de nombreux et intéressants documents, vous a fait connaître le résultat de ses études sur la question des tramways qui n'est nulle part aussi avancée qu'aux Etats-Unis. C'est dans ce pays que le premier tramway fut établi en 1852 par un ingénieur français. Depuis cette époque, ce moyen de locomotion y a tellement prospéré qu'on comptait plus de 20.000 kilomètres de rails, il y a trois ans. La transformation qui s'opère actuellement dans notre ville donnait un intérêt particulier à cette communication.

Parmi les travaux publiés par les membres de la section des sciences naturelles, je vous rappellerai d'abord celui que M. Locard a consacré à l'étude des coquilles en usage chez les Néo-Calédoniens.

Grâce aux collections rapportées par les missionnaires maristes qui ont évangélisé ce pays avant l'occupation française et dans les premiers temps de notre domination, on peut se rendre compte des services multiples que rendaient les coquillages dans un pays où les mammifères n'ont été introduits que fort tard. Ces collections sont d'autant plus précieuses qu'il serait impossible de les rassembler aujourd'hui, les Canaques n'ayant plus les mêmes besoins et ayant déjà profondément modifié leurs usages.

M. Locard nous a d'abord fait connaître les coquilles comestibles qui constituaient la principale alimentation de ces peuplades que la faim et le besoin de varier leur nourri-

ture portaient à l'anthropophagie. Des spécimens nombreux de leurs objets de chasse, de pêche, de cuisine montrent tout le parti qu'ils avaient tiré de la dureté et de la solidité de la substance des coquilles.

L'absence de métaux leur avait fait chercher dans les petites coquilles, rares et précieuses, une monnaie pour leurs échanges. Il y avait en outre les coquilles insignes dont se paraient les chefs, les coquilles fétiches, et surtout les coquilles qui servaient à l'ornement des femmes et dont M. Locard nous a montré de nombreux spécimens qui ne manquent pas d'élégance.

Cette communication a donné lieu, au point de vue ethnographique, à une discussion à laquelle ont pris part MM. Beaune, Berlioux et Rougier. M. Beaune nous a présenté à ce propos une collection de coquilles des Nouvelles-Hébrides, qui montre que les naturels de ces îles demandent aux mollusques trouvés sur leurs côtes les mêmes services que les Néo-Calédoniens.

La légende de Jonas, dont M. Locard avait signalé l'existence en Nouvelle-Calédonie, a paru explicable par les migrations malaises qui ont probablement abordé l'île vers le XII^e^ ou XIII^e^ siècle de notre ère.

M. Cornevin, dont le discours de réception *sur le rôle des animaux domestiques dans les cultes antiques* avait été un des attraits de notre dernière séance publique, vous a entretenu de ses travaux de zootechnie à plusieurs reprises, et en particulier dans notre séance du 10 novembre. En vous faisant hommage du deuxième volume de son *Traité de zootechnie*, il vous a exposé ses idées sur les variations de forme de l'espèce canine, selon la disposition du terrain, l'altitude et le climat.

Les races de forme allongée ont pris naissance dans les plaines ou le désert, tandis que les races courtes et trapues

se sont formées dans les montagnes. En Abyssinie, on a pu remarquer que le chien se raccourcit à mesure qu'on s'élève dans la région montagneuse. Ce sont des influences du même ordre qui expliquent la longueur ou la brièveté de poil, la rectitude ou la flaccidité des oreilles. C'est en mettant à profit ces faits d'observation que l'homme a pu à son tour créer des races et modifier plus ou moins la forme primitive et la taille des animaux. Au Japon, en particulier, on paraît avoir trouvé le moyen de diminuer rapidement la taille, mais on est peu fixé sur la technique qui permet d'arriver à ce résultat. L'usage de l'alcool, qui est depuis longtemps connu dans nos traditions populaires, est peut-être le moyen auquel les Japonais ont recours.

Cette question du *nanisme* est revenue récemment à propos d'une communication de M. Berlioux sur le massacre d'une caravane italienne, à Magadoxo, sur la côte des Somalis.

M. Berlioux nous a donné des détails curieux sur l'ethnographie et la géographie de ce pays encore très peu exploré. Il a signalé une peuplade de *nains*, analogues à ceux que Stanley avait rencontrés à l'ouest du continent africain, et s'est demandé si le nanisme n'était pas le résultat de l'habitation de ces peuplades au fond des forêts sombres et épaisses, où elles viennent chercher la sécurité et un abri contre les ardeurs du soleil tropical. Une discussion s'est élevée à ce propos sur les causes physiologiques du nanisme, mais l'impossibilité d'arriver à une solution immédiate vous a fait remettre cette discussion à une époque ultérieure.

Les voyages de M. Ernest Chantre en Asie Mineure nous ont valu une communication intéressante sur l'ethnographie de ce pays. Elle n'est cependant qu'un avant-propos de celles que nous a promises notre savant confrère sur le même sujet, mais elle a été l'occasion d'une discussion dans laquelle

M. Berlioux nous a donné une nouvelle preuve de sa vaste érudition.

La discussion a porté surtout sur la peuplade des Kizilbachi, peuplade réfugiée dans les montagnes dont elle interdit l'accès aux représentants du gouvernement turc.

M. Chantre, qui a vu ces Kizilbachi de près, n'admet pas l'opinion qui les rattache aux anciens Galates, au point de vue morphologique. Les anciens Galates étaient blonds, tandis que les Kizilbachi sont bruns.

Dans la section des sciences médicales, j'ai d'abord à vous rappeler l'important travail de M. Horand sur *l'état sanitaire de Lyon* dans ces six dernières années. Ce travail avait pour but de rechercher l'effet des mesures hygiéniques et prophylactiques prises dans ces derniers temps, et de vérifier, par cela même, la valeur des idées doctrinales émises sur l'origine et le mode de propagation des maladies contagieuses.

Quoique portant sur un nombre d'années relativement restreint, cette vérification avait une grande importance, non seulement pour justifier ou condamner les mesures déjà prises par l'autorité civile ou l'administration hospitalière, mais pour légitimer celles que le corps médical demande encore, dans le même ordre d'idées et d'après les mêmes théories, sur les agents de contagion. Je me hâte de dire que les résultats consignés par M. Horand sont on ne peut plus satisfaisants au point de vue de la justification des théories actuelles, et des plus rassurants pour l'avenir hygiénique de notre cité.

Il y a plus de deux ans qu'il n'y a pas eu un seul décès par variole à Lyon. Nous devons être d'autant plus heureux de ce résultat qu'une grande ville, qui n'est qu'à six ou sept heures de nous, a été ravagée l'an passé par une épidémie meurtrière. La fièvre typhoïde décroît aussi.

La diphtérie, qui paraissait déjà diminuer spontanément

il y a deux ans, a subi l'an passé une décroissance rapide depuis les injections de sérum.

Il n'est que la tuberculose qui résiste. M. Horand a exposé les diverses causes qui entretiennent cette maladie parmi nous et indique les moyens rationnels d'en diminuer les ravages. Malheureusement les conditions de la vie, telle que nous les fait notre civilisation actuelle, sont bien peu propres à faciliter la tâche de l'hygiéniste.

L'accumulation des êtres vivants dans un espace trop étroit, la difficulté de mettre les membres d'une même famille à l'abri de la contagion quand l'un d'eux est infecté, et, dans les campagnes, l'absence de toute surveillance sérieuse pour la vente et la consommation des animaux malades, sont des obstacles contre lesquels on aura longtemps à lutter, mais dont on triomphera cependant plus facilement à mesure que des idées justes sur les agents de contagion seront répandues dans les masses populaires.

Cette communication a donné lieu à une discussion dans laquelle M. Delore, avec sa haute autorité, est venu confirmer la plupart des conclusions de M. Horand, et rappeler encore une fois l'utilité de l'eau de source pour se mettre plus sûrement à l'abri de tous les germes infectieux dont l'eau est le véhicule.

M. Delore nous a entretenu, quelque temps après, d'une maladie qui préoccupe beaucoup les chirurgiens à l'heure actuelle, de l'appendicite, dont les conséquences sont si souvent mortelles quand on n'intervient pas en temps opportun. Il nous a exposé alors les théories diverses qu'on a émises pour expliquer la fréquence et la gravité de cette maladie, qu'on connaissait autrefois sous d'autres noms, mais qui a réellement augmenté de fréquence depuis quelque temps, sous l'influence d'agents infectieux dont la détermination rencontre encore beaucoup de difficultés.

M. Humbert Mollière nous a lu un travail historique et critique des plus intéressants, que je range parmi les œuvres médicales parce qu'il a pour but de nous faire connaître le premier médecin de Lugdunum et d'établir ainsi les titres de noblesse de notre profession.

Il y avait à Lugdunum, au IIe siècle de notre ère, un médecin grec, du nom d'Abascantus (Ἀβάσκαντος), dont l'existence nous est signalée par Galien qui nous a conservé quelques-unes de ses formules. Il est vrai que ce nom a été porté à cette époque par d'autres médecins et qu'on ne sait exactement où ils vivaient et d'où ils venaient. D'après la composition des formules et antidotes que Galien attribue à l'Abascantus lyonnais, M. Mollière voit en lui un Oriental, un Grec, un Phrygien peut-être.

Par une série de déductions et de rapprochements très ingénieux, il pense que cet Abascantus n'est autre qu'Alexandre le Phrygien, l'héroïque compagnon d'Attale, qui fut martyrisé avec lui lors de la persécution de Marc-Aurèle.

Nul doute que notre perspicace et érudit confrère n'arrive à confirmer bientôt ce qu'il nous donne aujourd'hui comme une simple probabilité. Dans tous les cas, notre corps médical ne pourra que lui être reconnaissant de lui avoir trouvé un si admirable patron.

Mais ce n'est pas seulement par cette étude historique sur le premier médecin de Lugdunum que M. Mollière a intéressé l'Académie. Il nous a communiqué encore ses recherches sur la population lyonnaise, recherches d'autant plus difficiles et d'autant plus méritoires qu'on ne peut, avant le XVe siècle, s'appuyer sur aucun document écrit. Pour arriver à des approximations acceptables, il faut s'adresser à toutes les sources possibles d'information : études topographiques, inscriptions funéraires, nombre d'hommes en état de porter les armes, etc.

M. Mollière évalue à 80.000 âmes la population lyonnaise pendant la période gallo-romaine. Mais au moment de l'invasion des Barbares et dans les premiers siècles du moyen âge, les perturbations politiques durent considérablement diminuer ce chiffre. Au XIV^e^ siècle, au moment où la ville de Lyon fut réunie à la couronne de France, M. Mollière, se basant sur les *listes du serment* qui comprennent 3000 noms, admet que le chiffre total de la population se serait élevé à 50.000 environ. Après la guerre de Cent ans, le nombre d'hommes en état de porter les armes lui fait supposer une population totale de près de 100.000 habitants.

Au XVII^e^ siècle, les documents sont plus nombreux et plus précis ; le chiffre de la population suit alors des fluctuations assez fortes en rapport avec la prospérité du royaume et l'état sanitaire du moment. En 1667, le chiffre des habitants était de 120.000 ; quarante ans plus tard, à la suite d'épidémies typhiques qui marquèrent la fin du XVII^e^ siècle et de la famine de 1709, la population tomba à 60.000 environ.

Les travaux sur Lyon et son histoire ont été, du reste, nombreux et très intéressants cette année. Les Lyonnais aiment leur ville ; ils l'aiment même d'un amour passionné qu'expliquent la grandeur de son passé et le rôle qu'elle a joué dans l'histoire de la civilisation, depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours. On n'est vraiment patriote, du reste, qu'en aimant son pays dans son présent et dans son passé. Si le présent est à nous, le passé est l'œuvre de nos pères et la filiation qui se poursuit à travers les âges nous rattache étroitement à ceux qui nous ont précédés.

Jusqu'à ces derniers temps, on ignorait le lieu où avait été l'amphithéâtre de Lugdunum; et dans cette ville qui, à toutes les époques de son histoire, a été animée d'un vif sentiment religieux, personne ne pouvait dire où avaient été livrés aux bêtes les martyrs qu'on y vénérait.

Cette question était controversée depuis des siècles, les uns plaçaient l'amphithéâtre sur la colline de Fourvières, les autres sur la colline du Jardin-des-Plantes actuel, mais personne n'avait trouvé les ruines ou les traces matérielles de l'édifice. C'est à notre confrère M. Lafon qu'il était réservé de nous apporter la solution vainement cherchée jusqu'ici.

Grâce à des fouilles qu'il a faites dans sa propriété de la rue du Juge-de-Paix, et sur ses deniers personnels, il a pu non seulement déterminer le lieu qu'occupait cet amphithéâtre, mais il nous en a donné la forme et les dimensions. C'est par le calcul qu'il est arrivé à ce résultat, car il n'a pu découvrir qu'une partie des gradins de l'arène. Le reste est occupé par des propriétés privées dans lesquelles il n'est pas possible de pénétrer. Espérons qu'on trouvera bientôt le moyen de concilier ces intérêts privés avec l'intérêt de l'archéologie et de l'histoire. Les calculs de M. Lafon lui permettent d'affirmer que l'amphithéâtre couvrait un espace de 11.000 mètres ; l'arène en occupait 2500. Il pouvait contenir 25.000 spectateurs ; il était un peu plus grand que les arènes de Nîmes.

Une autre question intéressante au point de vue de l'archéologie locale, et surtout de la philologie, a été résolue par une communication que nous a faite M. l'abbé Devaux, dans la séance qui a suivi l'inauguration de la nouvelle église de Fourvières.

On a longtemps discuté sur l'origine et la signification du mot *Fourvières*. Les uns le faisaient venir de *Forum Veneris*, les autres de *Forum vetus ;* quelques-uns avaient voulu tirer ce mot de *Forum Varii*. Il y avait bien d'autres explications, mais je ne rappelle ici que celles qui avaient encore quelque crédit auprès des hommes compétents. Après avoir discuté toutes les étymologies données avant lui, M. l'abbé Devaux s'est rangé à l'opinion de ceux qui faisaient venir

Fourvières de *Forum vetus*, *Forum vieux*. Il a fait remarquer seulement que ce n'était pas précisément le mot *Forum vetus*, mais le cas régime *Foro vetere* qui expliquait le mieux l'origine du mot Fourvières.

M. Clédat s'est rangé à l'explication de M. l'abbé Devaux qu'il trouve tout à fait conforme aux règles philologiques. Il regarde la question comme définitivement résolue par cette communication.

M. Bleton nous a donné la primeur d'un des plus intéressants chapitres de son *Lyon pittoresque*. Il nous a fait parcourir le quartier Saint-Jean, et dans ce quartier si riche en souvenirs, qui fut le centre de Lyon pendant plusieurs siècles, il nous fait visiter les restes artistiques d'une époque disparue. Tous nos vieux quartiers sont menacés : le besoin d'air et de lumière les fera certainement démolir un jour. Souhaitons seulement que la manie de la ligne droite ne fasse pas sacrifier des constructions artistiques qu'il serait facile de conserver.

M. Bleton aura du moins le mérite d'avoir arraché à l'oubli ces restes du passé, et les figures dont il a orné son livre rappelleront aux générations futures ce qu'étaient les lieux où se passèrent pendant plusieurs siècles, les principaux faits d'ordre religieux et politique qui ont marqué dans l'histoire de Lyon.

M. de Cazenove a aussi cherché à nous conserver les souvenirs du vieux Lyon, dans certains quartiers que les exigences de la vie moderne transforment peu à peu en détruisant tout ce qui en faisait le charme aux yeux des artistes et des archéologués. Il a mis sous les yeux de l'Académie des photographies qui reproduisent des maisons de la Renaissance, démolies aujourd'hui, et entre autres, une maison de la rue Grenette, qui présente des détails architecturaux des plus remarquables.

Mais ce n'est pas seulement l'archéologie lyonnaise qui a excité votre intérêt et provoqué vos communications. Vous vous intéressez à ce qui se passe loin de nous, et quand M. Morin-Pons est venu s'indigner devant vous à la nouvelle de l'attentat commis contre les remparts d'Avignon, vous vous êtes indignés avec lui, et vous avez adressé à l'Académie de Vaucluse une énergique protestation contre un acte de barbarie, d'autant plus inexplicable, qu'il avait été commis par ceux qui avaient pour mission de veiller à l'intégrité de ce monument historique. Si les descriptions de nos vieux monuments et les souvenirs qui y sont attachés vous ont intéressés, vous avez eu le plus grand plaisir à entendre deux études biographiques qui vous ont fait revivre un instant dans des temps encore peu éloignés de nous, mais qui accusent, dans nos mœurs, des changements aussi marqués que dans les maisons qui nous abritent ou les rues que nous parcourons.

M. Vingtrinier vous a lu une notice biographique sur une femme distinguée du commencement de ce siècle, qui portait un nom toujours très aimé parmi nous. Il vous a retracé la vie de M^me^ Lortet, née en 1772 et morte en 1835. Femme d'intelligence et de cœur, M^me^ Lortet rendit les plus grands services à ses compatriotes au moment du siège de Lyon et dans les années qui suivirent. Grâce aux souterrains de la maison qu'elle habitait, elle put soustraire à la vengeance de la Convention de nombreux défenseurs de la ville. Elle rendait plus tard le même service aux victimes de la réaction thermidorienne. Après cette époque si profondément troublée, M^me^ Lortet se livra entièrement à l'éducation de son fils et à l'étude de la botanique. Elle fit paraître un premier ouvrage sous le titre de *Promenades botaniques autour de Lyon*, et plus tard, sous le patronage du D^r^ Gilibert, le *Calendrier de Flore*. Son amour pour

la botanique lui fit explorer à pied toutes les régions qui nous entourent, le Dauphiné, les Alpes, les Cévennes.

Le fils de Mme Lortet devint plus tard membre de l'Académie. Ses deux petits-fils continuent à faire l'honneur de notre ville ; l'un dans les arts, l'autre dans les sciences. Ce dernier est notre confrère depuis longtemps déjà. Doyen de la Faculté de médecine, il est en ce moment en Orient, où le retient une mission du ministère de l'Instruction publique.

M. Bleton vous a lu récemment des pages attachantes sur une femme poète qui a eu son heure de célébrité, Mme Desbordes-Valmore. Née à Douai, elle avait habité Lyon à plusieurs reprises et y avait passé près de quatre ans, de 1828 à 1831. Elle n'avait pas emporté de Lyon de bons souvenirs, et elle ne parlait pas du temps qu'elle y avait passé comme d'une période heureuse de sa vie. Quelques écrivains ont pris ce prétexte pour rééditer les griefs que les étrangers prétendaient avoir contre la société lyonnaise, qu'on accusait d'un particularisme étroit, en lui reprochant ses habitudes peu hospitalières. Qu'il en ait été ainsi dans la première moitié de ce siècle, alors que les souvenirs sanglants de la période révolutionnaire avaient profondément attristé les survivants de cette lugubre époque, et que la société nouvelle, occupée avant tout de faire sa fortune, n'avait guère le temps de penser à ces délassements littéraires et scientifiques qui font le charme et le bonheur des classes riches, sûres du lendemain : c'est parfaitement admissible. Mais même dans ces temps où s'élaborait une société nouvelle, Lyon a toujours eu une classe moyenne, où l'art, la littérature et la poésie étaient cultivés sans bruit et par l'unique désir de satisfaire des goûts innés, héréditaires, que votre compagnie avait, du reste, toujours entretenus au milieu des préoccupations absorbantes du commerce et de l'industrie. Cette classe intelligente et libérale, modeste par nature,

froide par tempérament, était sans doute un peu renfermée, mais une fois la porte ouverte, ceux qui en avaient franchi le seuil oubliaient vite les difficultés de l'entrée et préféraient cette réserve du début à la facilité et à la banalité des relations mondaines qu'on se fait ailleurs dans certaines sociétés plus brillantes, mais éminemment changeantes et toujours superficielles.

C'est contre les insinuations malveillantes lancées contre la société lyonnaise que s'élève M. Bleton. Il nous rappelle que Mme Desbordes-Valmore ne fut pas méconnue à Lyon et qu'elle s'y créa de bonnes et solides amitiés. Mais sa nature triste, si triste qu'on ne se figure pas Mme Desbordes-Valmore sans une élégie sur les lèvres ou un chagrin dans le cœur, ne trouvait pas dans le milieu extérieur, c'est-à-dire dans les rues qu'elle habitait, dans les pavés pointus qu'elle foulait et dans l'atmosphère brumeuse qui l'entourait, ce rayon qui épanouit l'âme et donne la joie de vivre. C'était donc de Lyon, en tant que ville sombre et au climat désagréable, et non des Lyonnais que se plaignait Mme Desbordes-Valmore. Lyon, du reste, a eu le même sort que l'Italie, que l'Italie du Nord du moins, dont Mme Debordes-Valmore ne put jamais sentir le charme. La vie à Milan ne lui paraissait pas plus gaie que sur les bords du Rhône ou de la Saône.

Dans une de nos dernières séances, M. Beaune nous a lu une étude pleine de charme sur la vie de Mlle de Chastenay, appartenant à une noble famille de Bourgogne et chanoinesse d'Épinal, qui avait traversé les orages de la Révolution et les intrigues du Directoire, en éludant habilement tous les dangers qui l'entouraient. Quelque nombreux que soient les documents publiés dans ces dernières années sur ces époques mouvementées, on ne se lasse pas d'en amasser de nouveaux, et la communication de M. Beaune nous a d'au-

tant plus intéressés qu'elle a été un morceau de littérature des plus délicats et qu'elle a permis à l'auteur de se livrer à des développements philosophiques sur la différence des temps et les conditions nouvelles faites à la société moderne.

Les sciences économiques ont été l'objet de deux communications qui présentaient un intérêt particulier, parce qu'elles répondaient aux préoccupations du moment.

L'hiver dernier, alors que le socialisme semblait faire chaque jour des progrès menaçants sous l'influence des doctrines qui régnaient en haut lieu et dont les auteurs ne semblaient guère mesurer les conséquences, M. Malo nous a donné lecture d'une nouvelle réfutation de ces doctrines dangereuses. Sous ce titre : *Ce que c'est que le Capital*, il nous a présenté sous une forme éminemment suggestive, tous les arguments par lesquels on peut répondre aux sophismes de ces nouveaux barbares qui abusent de la crédulité des malheureux et flattent leurs aspirations naturelles vers la richesse, en les excitant à la haine de ceux qui y sont arrivés les premiers. M. Malo met ses arguments dans la bouche d'un paysan qui, parti du dénuement le plus absolu, est arrivé par son travail et sa bonne conduite à une richesse relative qui le fait regarder comme un gros capitaliste par des voisins moins fortunés que lui.

Si le travail de M. Malo s'adresse au socialisme démocratique ou socialisme d'en bas, la communication que nous a faite M. Pariset sur les conditions économiques de Byzance à la fin du IX^e^ siècle, a pour but de montrer les inconvénients et les dangers du socialisme d'État, du socialisme d'en haut.

Cet intéressant travail nous transporte à Constantinople sous le règne de Léon VI, dit le Sage, au moment où le flot montant de l'islamisme avait déjà fait perdre à l'empire d'Orient plusieurs de ses riches provinces asiatiques. Sous l'influence de ces pertes de territoire et d'une politique inté-

rieure souvent bouleversée, les questions économiques se réveillaient à l'improviste, pleines de difficultés et de dangers.

C'est alors que les réglementations les plus tyranniques, les mesures les plus restrictives de la liberté commerciale et professionnelle furent promulguées et mises en pratique. Le *Livre du Préfet* (τὸ ἐπαρχικὸν βιβλίον) découvert par M. Nicole dans la bibliothèque de Genève, et dont M. Pariset nous fait connaître les dispositions principales, réglementait les corporations de la ville de Constantinople. Rapprochant cette lettre de l'*Edit de Maximum* de Dioclétien, M. Pariset y a trouvé l'arsenal le plus complet des lois inspirées par le socialisme d'Etat, et édictées bien entendu dans l'intérêt et pour le bonheur de tous les sujets de l'empire! Nous retrouvons aujourd'hui les mêmes erreurs, et la plupart des états, qu'ils soient en monarchie ou en république, oubliant les principes économiques fondés sur la liberté, en sont plus ou moins atteints.

Je vous signalerai en dernier lieu une communication de M. Guimet sur le *Culte d'Isis dans l'empire romain*. La compétence que s'est acquise M. Guimet dans l'étude comparée des religions donnait à cette communication un intérêt tout particulier.

Le culte de la divinité égyptienne était, beaucoup plus qu'on ne le croit, répandu dans le monde romain. Le musée du Vatican contient un grand nombre d'objets relatifs à ce culte. A Bénévent, on a trouvé plusieurs obélisques consacrés à Isis, qui avaient été élevés sous le règne de Domitien. En Gaule, et non loin de Lyon, on a retrouvé dans ces derniers temps des figures de la déesse ; mais c'est à Nîmes qu'on a découvert récemment les plus beaux vestiges de ce culte. Le tombeau d'un prêtre d'Isis était rempli de reliques du plus grand intérêt.

L'étude des statuettes et des divers objets relatifs au culte d'Isis indique d'assez grandes différences entre l'Isis romaine et l'Isis égyptienne. Le culte primitif s'était sensiblement modifié en s'implantant sur la terre étrangère.

Cette communication a donné lieu à une discussion à laquelle ont pris part MM. Beaune et Cornevin et d'où il résulte que les sectateurs d'Isis ont laissé des traces en Bourgogne et en Franche-Comté.

Je m'arrête ici, Messieurs, dans la revue de vos travaux. Je n'ai pu signaler tout ce que vos séances ont présenté d'intéressant, et encore moins donner une idée des savantes discussions qui surgissaient souvent à l'occasion des divers ouvrages offerts à l'Académie, mais je dois d'autant moins allonger cette partie de mon rapport que ma tâche est loin d'être terminée.

Depuis l'année dernière, des changements nombreux se sont produits dans notre Compagnie. Nous avons fait des pertes cruelles et nous avons acquis de nouvelles richesses. Mon premier devoir est de rendre hommage à ceux qui nous ont quittés et dont la perte nous a si vivement impressionnés.

Nous avons perdu à quelques mois de distance, trois de nos membres titulaires, MM. Gaspard André, Berthaud et Raulin, et deux de nos membres émérites, MM. Desgranges et Allégret.

Il n'était pas de figure plus sympathique que celle de M. Gaspard André, notre éminent confrère de la section des Beaux-Arts. Les beaux monuments dont il a orné notre ville rediront à la postérité ce que fut son goût d'artiste et son talent d'architecte. Notre respectable confrère de la section des sciences naturelles, M. Berthaud, s'est éteint quelque temps après, emportant l'estime et les regrets de tous ceux qui ont pu le connaître et l'apprécier. Trois mois plus

tard, un coup inattendu nous a ravi brusquement M. Raulin, au moment où il atteignait le but qu'il poursuivait contre tous les obstacles, depuis plusieurs années. Il n'a pu voir que les fondements de l'Institut chimique, mais il est mort avec la certitude de l'achèvement prochain de cet édifice, qui doit être, pour l'industrie de notre ville, une source de richesses et pour notre Université un complément précieux.

Deux mois après, un de nos anciens présidents, M. Desgranges, qu'un cruel accident éloignait depuis quatre ans de nos séances, nous était enlevé presque aussi rapidement par une complication imprévue. Et au moment où nous étions tous dispersés nous avons appris la mort de M. Allégret, auquel vous aviez accordé l'éméritat depuis quelques mois à peine.

MM. de Cazenove, Valson et Beaune ont été les interprètes de l'Académie devant les cercueils de MM. André, Berthaud, Raulin et Allégret. Ils vous ont retracé les brillantes carrières de nos éminents et regrettés confrères, et en rendant un hommage mérité à leur talent, à la noblesse de leur caractère, à la dignité de leur vie, ils vous ont fait mesurer la profondeur du vide que leur mort a laissé dans nos rangs.

M. Desgranges seul n'a pu recevoir sur sa tombe les hommages qu'une pieuse tradition nous fait rendre à ceux qui nous quittent. Votre Président se disposait à lui adresser en votre nom un dernier adieu, mais il a dû s'abstenir, arrêté par les dispositions formelles de notre confrère qui a demandé qu'aucune voix ne vînt troubler le recueillement de ceux qui l'accompagnaient à sa dernière demeure.

J'ai dû me borner à vous dire, dans la séance qui a suivi ce muet et imposant adieu, ce qu'avait été le confrère que nous venions de perdre et qui, après une vie consacrée tout entière au devoir, quittait le monde en disposant de toute sa

fortune pour des œuvres utiles, afin de continuer après sa mort le bien qu'il avait fait de son vivant.

Chirurgien éminent, professeur remarquable, M. Desgrange a été une des gloires de la chirurgie lyonnaise et de l'institution du majorat. Partisan convaincu de cette institution qui a fait pendant longtemps la gloire de notre chirurgie hospitalière, il l'avait soutenue jusqu'à la fin. Mais les institutions ont leurs destins et dès qu'elles ne répondent plus au besoin pour lequel elles ont été créées, elles sont condamnées à disparaître. Et leur disparition devient alors souhaitable dans l'intérêt du principe qu'elles représentent et qu'elles ne peuvent plus contenir dans leur moule trop étroit.

Desgranges ne fut pas seulement un chirurgien éminent, un professeur aussi remarquable par le fond que par la forme, il donna toute sa vie un grand exemple. Nul plus que lui ne fut esclave de son devoir, ne se consacra plus complètement à ces fonctions hospitalières qui absorbent l'homme tout entier par le dévouement constant qu'elles exigent et par les efforts continuels qu'elles imposent à celui qui en est chargé, et qui n'est à la hauteur de sa mission qu'à la condition de se maintenir toujours au premier rang.

Après une brillante carrière professionnelle et professorale, M. Desgranges avait pris sa retraite, en consacrant ses loisirs à des études scientifiques et littéraires et à la pratique du bien ; il jouissait du repos qu'il avait bien mérité, quand il fut la victime d'un accident banal qui lui occasionna une fracture du col du fémur. Il se remettait lentement des suites de cet accident, toujours grave à son âge, quand il fut enlevé en trois jours par une maladie imprévue.

Après avoir rendu hommage à nos morts, il m'est doux de souhaiter la bienvenue à ceux que vous avez appelés à leur succéder.

Dans la séance du 1er juin, vous avez fait choix de cinq nouveaux collègues. Vous avez admis dans la section des sciences, mathématiques et physiques, M. Henri Tavernier, ingénieur en chef des ponts et chaussées qui, par les constructions élégantes et hardies qui unissent les rives de notre beau fleuve, a montré avec éclat ce qu'on peut obtenir par l'application des sciences mathématiques à l'art du constructeur. Dans la section des sciences médicales vos suffrages se sont portés sur M. Lacassagne, un des plus brillants professeurs de notre Faculté, à qui ses travaux de médecine légale ont fait une éclatante notoriété. Dans la classe des belles-lettres et arts, vous avez admis, pour la section de littérature, M. l'abbé Devaux dont les beaux travaux de linguistique et de philologie avaient depuis longtemps marqué la place parmi vous. Pour la section de jurisprudence, c'est sur M. Garraud, l'éminent auteur du *Traité de droit pénal* que vous avez porté vos suffrages, après lui avoir donné trois mois auparavant, une haute marque d'estime en lui affectant une part du prix Chazières. Dans la section des beaux-arts vous avez nommé M. Léon Paliard dont les œuvres musicales, partout connues et appréciées, sont rehaussées à nos yeux par un talent poétique des plus délicats.

Dans notre seconde séance d'élection, le 1er décembre dernier, vous avez eu à pourvoir à la place vacante par le décès de M. Raulin, et vos suffrages se sont portés sur M. Léo Vignon que la valeur et l'importance de ses travaux venaient de faire désigner pour remplacer M. Raulin dans sa chaire de la Faculté des sciences et dans la direction de l'Institut chimique. Dans la section des sciences naturelles, c'est M. Kœhler que vous avez appelé à siéger parmi vous. Vous aviez déjà montré, lors de la distribution du prix Chazières, en quelle estime vous teniez ses travaux, et les suffrages

que vous lui aviez donnés témoignent plus haut encore de l'importance que vous attachez à sa belle et féconde exploration du fond du golfe de Gascogne.

Nous ne pouvions faire de meilleurs choix pour remplacer les hommes éminents que nous avons perdus et nous sommes sûrs qu'ils ajouteront de nouvelles forces et apporteront un nouveau lustre à notre compagnie.

Indépendamment de ces membres titulaires l'Académie s'est adjoint trois nouveaux associés. En juin, MM. Costa de Beauregard et Henri Germain pour la classe des lettres, en décembre, M. Duclaux pour la classe des sciences. Ils appartiennent tous trois à l'Institut de France, M. Costa de Beauregard à l'Académie française, M. H. Germain à l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Duclaux à l'Académie des Sciences. Ces trois noms éminents feront le plus grand honneur à notre Académie; ils en augmenteront le prestige aux yeux de nos compatriotes et rehausseront son éclat au dehors.

Cette année nous a encore apporté la joie d'applaudir aux distinctions honorifiques qu'ont reçues plusieurs de nos confrères.

M. Clédat a reçu des mains du Président de la République la croix de la Légion d'honneur. Ses services dans l'Université, la direction féconde qu'il a imprimée à la Faculté des Lettres, ses travaux de linguistique et de philologie lui avaient depuis longtemps mérité cette distinction à laquelle tous les amis des lettres ont chaudement applaudi. M. Ernest Chantre a reçu la même distinction. Ses voyages ethnographiques et archéologiques dans le Caucase, en Asie Mineure et dans diverses régions peu explorées, étaient depuis longtemps très appréciés par les savants de tous les pays. Ils lui avaient valu à l'étranger les récompenses les plus flatteuses. On s'est enfin aperçu en France qu'on était en retard avec lui.

L'inauguration de l'église de Fourvières à été l'occasion d'une haute récompense pour l'éminent architecte à qui il avait été donné de terminer ce splendide monument. M. Sainte-Marie Perrin a été nommé commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire, et l'Académie qui, lors des fêtes de Fourvières, avait été à même d'admirer la beauté architecturale et les splendeurs d'ornementation de ce monument, a été heureuse du nouvel honneur qui consacre le talent de notre confrère.

La dernière séance publique de l'Académie des Sciences nous a appris que le prix Francœur avait été décerné encore une fois à M. Valson. Nous félicitons vivement notre ancien Président du nouvel hommage rendu à ses travaux, et nous enregistrons d'autre part avec le plus grand plaisir la désignation de MM. André et Cornevin comme présidents de section pour le prochain congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.

Grâce à la libéralité de nos concitoyens, l'Académie a fréquemment des sommes importantes à distribuer pour encourager les sciences, les lettres et les arts, et pour récompenser de nobles dévouements ou de belles actions, quelle qu'en soit la nature.

Cette année nous avons eu à disposer des revenus de la fondation Chazières, et, grâce à ce généreux Lyonnais, nous avons pu distribuer quatorze mille francs qui nous ont servi à récompenser un acte de dévouement qui a été un grand service rendu à la France et à la civilisation, et, d'autre part, deux œuvres scientifiques de grande valeur.

Chacun de nous se souvient des patriotiques angoisses que fit naître, il y a cinq ans, l'expédition du Dahomey. On n'a pas oublié les souffrances de nos soldats, les dangers qu'ils ont courus, les pertes cruelles qu'ils ont subies et le triomphe final qui a été le prix de leurs efforts. Ce ne sont pas ces

services, quelque héroïques qu'ils soient, que nous avons à récompenser. C'est à l'état seul qu'il appartient de choisir et de désigner les plus méritants parmi ces hommes qui ont noblement fait leur devoir.

Mais dans les événements qui ont précédé cette campagne et en ont préparé le succès, un Père des missions africaines, depuis longtemps établi dans cette région inhospitalière, a accompli un grand acte de dévouement et de patriotisme.

Au péril de sa vie, et grâce à l'autorité morale qu'il avait su prendre sur Behanzin, le père Dorgère ramena en lieu sûr, et après mille difficultés, les prisonniers français qu'un caprice du roi pouvait mettre à mort d'un instant à l'autre. Pour récompenser cet acte de dévouement et permettre au père Dorgère de rentrer dans sa mission complètement ruinée par la guerre, l'Académie lui a décerné une médaille de 10.000 francs. Vous vous étiez demandé si le prix ne devait pas être décerné à la Société des Missions africaines elle-même, à cette Société qui, en Egypte, au Benin, à la Côte d'Ivoire rend chaque jour des services à l'influence française et à la civilisation, mais vous avez été liés par les intentions formelles du donateur qui a voulu que le prix fût accordé non pas à une collectivité, mais à une individualité vivante et agissante. Vous avez alors choisi le père Dorgère, après un remarquable rapport de M. Caillemer, dont j'extrais quelques lignes pour bien préciser le sentiment qui vous à fait agir :

« L'Académie, qui doit rester étrangère à toutes les polémiques religieuses, disait notre éminent rapporteur, n'a pas à juger les missions africaines comme œuvre de propagande catholique. Elle y voit avant tout une œuvre de civilisation. »

Ce rapport a valu à M. Caillemer une lettre de l'amiral de

Cuverville qui remercie l'Académie de l'hommage rendu à son collaborateur dont il a pu, mieux que personne, admirer le patriotisme et le dévouement.

Votre décision a reçu depuis lors de nouveaux suffrages. C'est en la rappelant et en s'appuyant sur elle que l'Académie des Sciences morales et politiques a décerné récemment le prix Audiffret, destiné à récompenser des actes de dévouement, à Mgr Augouard, supérieur en Afrique des Pères du Saint-Esprit, et à Mgr Livinhac, supérieur des Pères-Blancs. C'est la croisade entreprise contre l'esclavage que l'Institut a voulu ainsi récompenser.

Nous avons aujourd'hui à distribuer les prix Dupasquier, Lombard de Buffières et Livet. MM. Malo, Vachez et Caillemer vont vous faire connaître le sentiment de l'Académie sur les titres et les mérites des lauréats. L'examen de ces titres, la discussion du mérite des divers candidats vous ont longuement occupés dans les séances consacrées à cet objet. Pour obéir aux désirs exprimés par vos donateurs, vous avez toujours considéré l'examen de ces questions comme une de vos attributions les plus élevées et les plus délicates. Et c'est parce que tout le monde connaît votre impartialité et la hauteur de vues que vous apportez dans le choix de vos lauréats, qu'un de nos concitoyens, M. Honoré Pallias, a voulu ajouter son nom à la liste de vos donateurs.

C'est le 8 novembre dernier que nous avons été avisés de ce don généreux. M. Pallias a mis à la disposition de l'Académie la somme de 20.000 francs, dont les revenus seront employés, tous les deux ans, à décerner un prix à un ouvrage manuscrit, traitant d'un sujet historique ou littéraire et dû à la plume d'un auteur habitant Lyon depuis cinq ans au moins, et membre d'une société savante de notre ville existant depuis vingt ans au moins.

Dès que les formalités nécessaires pour entrer en posses-

sion de ce legs auront été remplies, nous ferons connaître au public le programme du concours, mais, dès aujourd'hui, j'ai cru devoir payer un tribut de reconnaissance à la mémoire de cet homme de bien, dont les libéralités ne se sont pas bornées à l'Académie et qui a légué 10.000 francs à l'asile de Saint-Alban, dont il était administrateur, et pareille somme à l'Académie Delphinale.

Ce nouveau legs honore l'Académie et étend son influence en lui permettant de décerner un prix de plus, tous les deux ans, et de récompenser une œuvre lyonnaise.

Jusqu'en 1866, nos prédécesseurs n'avaient à distribuer qu'une épave de leur ancienne fortune, le prix Christin et le prix du prince Lebrun. Les subventions qu'ils recevaient des pouvoirs publics leur permettaient d'augmenter un peu la valeur de ces prix et d'en créer exceptionnellement de nouveaux, mais la somme totale ne s'élevait jamais bien haut.

C'est seulement depuis 1866 que, grâce aux legs généreux de nos compatriotes, l'Académie a pu augmenter la valeur et le nombre de ses prix et élargir les programmes de ses concours. Dans ces quarante dernières années et depuis vingt ans surtout, il lui a été possible non seulement de récompenser des travaux littéraires et scientifiques, mais d'encourager d'une manière générale les œuvres et les actes qu'inspire la pensée du beau et du bien.

M. Pallias nous montre aujourd'hui que ce courant, qui s'est spontanément dirigé vers nous, n'est pas près de s'en détourner. La manière dont vous gérez les dépôts qui vous ont été confiés, le soin que vous mettez à exécuter religieusement les intentions de vos donateurs, ne feront qu'augmenter la confiance que vous avez inspirée, et tout nous fait présager que nos successeurs auront bientôt le pouvoir de faire plus que nous.

C'est dans cet espoir que l'Académie, sur le point d'atteindre la deux centième année de son existence, peut se préparer à célébrer prochainement son deuxième centenaire. Fondée le 13 mai 1700, ressuscitée le 15 juillet 1800 après sa dispersion pendant la tourmente révolutionnaire, elle arrivera en 1900 pleine de force et de vigueur, toujours jeune grâce à son renouvellement incessant, et toujours aussi zélée pour l'avancement des sciences, des lettres et des arts. Elle sera heureuse alors de posséder de nouvelles ressources pour aider plus efficacement ceux de nos compatriotes qui se sentent attirés vers la culture idéale de la science et de l'art, et pour encourager et honorer plus largement ces natures désintéressées qui se sont spontanément dévouées à une idée généreuse, à une œuvre utile, sans jamais avoir eu la pensée d'en demander la récompense.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON

PENDANT L'ANNÉE 1897

Lu dans la séance publique du 21 décembre 1897

PAR

M. Henri BEAUNE

Président de la classe des Lettres.

Messieurs,

Dans une de ses journées que, par ironie peut-être, il appelait sérieuses, Sainte-Beuve s'est demandé s'il n'y aurait pas moyen de composer une histoire naturelle des esprits, de les classer par genre, par espèces, par familles, de les étiqueter et d'en faire le catalogue. Malgré sa finesse, le critique subtil aurait eu, je le crains, quelque peine à y réussir. La vie mentale n'est pas comme celle de la nature ; elle échappe au classement, à la définition. La tâche que votre règlement m'impose est, heureusement pour moi, moins épineuse et moins impertinente. Il ne s'agit pas de vous assigner une case sur les rayons d'un musée, pas même d'inventorier toutes vos richesses scientifiques et littéraires, sinon je m'effacerais derrière le laborieux bibliographe que nous avons dans nos rangs, mais uniquement de rendre un compte succinct de vos travaux pendant l'année qui s'achève.

C'est assez déjà, ce serait même trop pour ma faiblesse, si votre patience à me supporter douze mois durant ne m'était un gage de votre indulgence à leur terme.

On accuse la science d'être de nos jours une fort orgueilleuse et envahissante personne. C'est une calomnie contre laquelle il me semble superflu de protester. Non seulement l'homme a achevé la conquête superficielle du globe, non seulement il l'a pour ainsi dire ramassé sous sa main, mais il a si bien discipliné les forces secrètes de la nature, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de sa confiance dans la sienne. Quoique la science moderne se cherche encore dans les élans confus de sa robuste puberté, ses glorieux services ont déjà conquis l'admiration de ceux qui pensent et les bénédictions de ceux qui souffrent; c'est ce qui explique l'attrait passionné qui entraîne les intelligences vers les connaissances expérimentales, vers la chirurgie, la médecine, la bactériologie. La bactériologie surtout ! Quel chemin parcouru depuis cet ancien médecin de Lugdunum dont M. H. Mollière a découvert l'autre année la trace! Nous avons tous aujourd'hui la curiosité, j'allais dire la nostalgie du microbe, et la crainte superstitieuse de ces infiniment petits qui sont les ferments et les maîtres de la vie. On comprend sans peine que l'Académie revienne fréquemment à leur étude ; elle y a une bonne raison du reste, puisqu'elle possède un excellent professeur.

N'y aurait-il pas un moyen sûr de reconnaître la fièvre typhoïde chez un malade? La bactériologie va nous l'indiquer. De récentes observations dues aux Drs Gruber et Durham nous ont appris que le contact du sérum d'un sujet immunisé avec des bacilles cholériques provoque l'agglutination de ces bacilles, puis la destruction de la plupart des microbes précipités. Or, ce phénomène de l'agglutination peut être produit quelquefois par le sang d'un malade. A l'aide d'une seule goutte du sang d'un typhoïque, on ré-

vèle l'existence de la fièvre, alors même qu'elle ne serait pas suffisamment caractérisée par d'autres symptômes connus. M. Arloing nous a fait assister à l'évolution de cette découverte, d'où se dégage la conclusion suivante : si du contact résulte une réaction bien nette, nul doute que l'on se trouve en présence de l'affection redoutée ; si la réaction est tardive ou légère, le sujet n'est probablement atteint que légèrement. L'efficacité de cette nouvelle méthode a été récemment reconnue par M. H. Mollière à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

M. le Dr Delore a placé sous les yeux de la Compagnie des photographies du placenta humain, divisé en plusieurs coupes, dans lesquelles sont représentés en grandeur naturelle les villosités fœtales et les espaces intervilleux qui servent à la circulation maternelle. C'est la première fois que l'on a pu, grâce aux rayons X et à des injections colorantes, prendre et reproduire l'image de ces espaces détachés en clair sur les villosités du placenta qui se ramifient à l'infini, comme les branches d'un arbre autour d'un tronc commun.

Peu de jours après, l'Académie avait la primeur d'une autre application des rayons Roentgen aux opérations chirurgicales. Jusqu'à ces derniers temps, l'opérateur n'agissait qu'en tâtonnant, presque au hasard, dès que son instrument devait atteindre des parties osseuses recouvertes de chair. Le seul moyen dont il disposât était l'autopsie, à laquelle, j'imagine, aucun patient ne s'est résigné. Un maître dans le grand art des Ambroise Paré et des Dupuytren, un maître de l'École lyonnaise, notre aimable président, M. le Dr Ollier, a soumis à nos regards émerveillés des radiographies obtenues à l'aide des célèbres rayons X sur les jambes fracturées de deux jeunes filles. Chez la première, le tibia présentait une lacune de plusieurs centimètres, qui s'est comblée d'elle-même, de façon à faire disparaître la claudi-

cation. Plus grave encore était le cas de la seconde. La longueur du tibia dépouillé de ses esquilles était diminuée de 16 centimètres. Par une audacieuse inspiration dont était seul capable l'auteur du *Traité de la régénération des os*, notre confrère greffa, vous entendez bien, greffa sur le membre un fragment d'os, et parvint ainsi à supprimer la solution de continuité. A l'heure actuelle, l'estropiée guérie fait à pied des courses de 5 à 6 kilomètres. Bien mieux, empruntant sans hésiter, dit-il lui-même, aux hommes du métier les procédés de la menuiserie, M. Ollier combina cette greffe naturelle avec des implantations de chevilles végétales ou métalliques qui solidifièrent la colonne osseuse en s'y substituant à la substance perdue. Jamais, jusqu'ici, ne s'étaient mieux démontrées les propriétés ostéogéniques des tissus ossifiables, ni la faculté, non seulement de ranimer, mais de reproduire, sur le vif, l'œuvre mystérieuse de la nature.

Quelle science admirable que celle-là, Messieurs, la science qui manie à son gré les pauvres fibres humaines et découvre le secret de les régénérer par elles-mêmes! Ou plutôt quel art prestigieux que l'art de réveiller, dans leurs profondeurs les plus intimes, les sources de la vie! Et n'y trouvons-nous pas la meilleure réponse à faire aux esprits trop prévenus par nos défaillances et nos misères, qui accusent notre pays d'avoir stérilisé son ancien génie? Celui-ci s'est fait charité. Grâce à Dieu, sur ce terrain du moins, nous échappons à la lourde tutelle de l'Allemagne et nous pouvons victorieusement lui opposer l'habile chirurgien qui, sur 82 résections pratiquées par lui, n'a pas constaté depuis 1888 un seul cas mortel.

De la chirurgie à la médecine, il n'y a qu'un pas. Franchissons-le d'abord avec M. le Dr Horand qui, en faisant à la Compagnie hommage d'une notice biographique sur le

Dr Rollet, notre regretté confrère, a rappelé ses titres scientifiques et rendu soit au professeur spécialiste, soit à l'hygiéniste, la haute justice qui leur était due. Puis avec M. le Dr Lacassagne dont le mémoire sur la strangulation par les mains ou suffocation, publié à l'occasion d'une affaire criminelle, a donné de sa part lieu à d'ingénieux et intéressants commentaires; enfin avec M. Rougier, qui nous a lu une remarquable étude sur le Dr Desgranges, considéré surtout dans son rôle vis-à-vis des sociétés de secours mutuels et du dispensaire. M. Rougier s'est en outre attaché à nous faire connaître, dans ses détails, l'organisation d'une assurance en cas de maladie projetée par l'Association médicale du Rhône et celle d'une caisse de retraites pour les médecins. Avec sa compétence habituelle, il nous a fait toucher du doigt les difficultés pratiques que soulèvent ces projets et a conclu, au moins en ce qui concerne le dernier, à un prudent sursis, afin d'attendre la solution de diverses questions dont le Parlement était alors saisi et qui intéressent toutes les sociétés de secours mutuels. Dans une séance postérieure, notre confrère a complété sa communication par un examen développé de la loi votée le 4 juin 1897 par la Chambre des députés sur ces sociétés dont il est à bon droit l'un des conseillers les plus écoutés et l'un des plus infatigables apôtres.

Le directeur de l'observatoire de Saint-Genis-Laval et ses collaborateurs qui nous font depuis longtemps part de leurs découvertes dans le champ astronomique et météorologique, n'ont, cette année, rien perdu de leur activité précédente. M. Ch. André nous a communiqué trois mémoires, l'un de MM. Le Cadet et Luizet sur les éléments du magnétisme terrestre à Lyon en 1896, l'autre de M. Luizet, qui tend à démontrer l'inexactitude de la loi de Coulomb dans le calcul de la déperdition de la force électrique, au moins lorsque les

charges sont relativement faibles ; le troisième de M. Guillaume qui, l'an dernier, dans notre station lyonnaise, a poursuivi ses curieuses observations des taches du soleil par la méthode de projection à l'équatorial Brunner.

M. André ne s'en est pas tenu là : il nous a conviés, sur nos fauteuils, à l'émouvante sensation de trois ascensions aérostatiques, et nul ne me démentira si j'ajoute que l'Académie n'a pas eu à regretter l'hospitalité encore éphémère qu'elle a accordée au hardi navigateur aérien.

Ce n'est pas l'attrait d'un plaisir devenu vulgaire qui, le 24 mars dernier, enlevait M. Le Cadet sur le ballon *l'Annam*. Il avait une ambition, laissez-moi le dire, plus haute. Il se proposait de mesurer la différence du potentiel électrique entre deux points de l'atmosphère. Il désirait surtout éprouver un procédé de son invention, la substitution de mèches fusantes aux écoulements d'eau pour cette mesure. Je suis trop ignorant pour vous expliquer les avantages de ce système qui consiste à suspendre des mèches enflammées sous le ballon. Vous jugez si la tentative était périlleuse, puisque l'aéronaute n'y risquait rien moins que l'explosion de son véhicule aérien. Elle a été couronnée d'un plein succès. M. Le Cadet est revenu sain et sauf, après avoir constaté qu'à 1500 mètres dans l'air libre le champ électrique est certainement plus faible qu'à la surface terrestre et que la vapeur d'eau est non pas négative, comme l'enseignent Exner et Weber, mais positive au voisinage des couches basses, de manière à neutraliser à une certaine altitude l'influence contraire du sol. Une nouvelle ascension, opérée le 11 septembre, a permis à M. Le Cadet d'atteindre 4150 mètres avec une vitesse de 64 kilomètres à l'heure. Elle a confirmé en partie les données précédemment acquises et révèle l'existence d'une loi générale d'après laquelle l'intensité du champ électrique diminue progressivement à mesure qu'augmente

la hauteur. Jusqu'à 1500 ou 2000 mètres, les phénomènes mesurés subissent l'influence du sol et, dans certains cas, donnent lieu à une inversion de la loi générale. M. Le Cadet compte d'ailleurs pousser ses investigations jusqu'à 6000 mètres et plus.

On raconte qu'un jour le P. Gratry se présenta chez le géomètre Poinsot pour le consulter sur un problème de grande importance. « Poinsot, dit-il en sortant, est un homme d'une admirable éloquence. — Mais que lui avez-vous demandé ? — S'il croyait les planètes habitées. — Et qu'a-t-il répondu? — Il m'a dit : Je n'en sais rien. » Sur bien des questions, c'est le dernier mot de la science humaine. Heureusement pour elle, le ballon de M. Le Cadet ne s'est pas élevé jusqu'aux planètes et il a pu nous rapporter une réponse.

Des espaces célestes redescendons prudemment sur notre globe « terraqué ». Il nous réserve de nouvelles surprises. M. Kœhler a promené son microscope victorieux de la nature cachée à un fond de 2000 mètres dans le golfe de Gascogne. Ses trente draguages sous-marins lui ont permis d'atteindre jusqu'au dernier anneau de l'invertébré qui rampe dans la boue de la mer, entre le néant et la vie. Puis l'infatigable chercheur s'est reposé dans l'étude de la photographie, notamment de la production des épreuves en couleur. Nous connaissons tous les splendides échantillons qu'en ont fournis MM. Lumière frères et qui ont porté leur renommée bien au delà de cette enceinte. Mais ce que nous a appris M. Kœhler, c'est qu'ils ont fait usage du *halo* photographique pour déterminer les indices de réfraction. Si, en effet, on emploie comme plaque sensible une glace à faces parallèles, le calcul établit une relation très simple entre l'épaisseur de celle-ci, l'indice du verre et le diamètre de la couche de liquide : dès que l'on connaît deux de ces quantités, on peut facilement

en déduire la troisième. Une fois de plus, notre confrère nous donne la preuve que, si les abîmes de l'Océan n'ont presque plus de secrets pour lui, les jeux de lumière (grâce pour ce mauvais mot) n'en conservent pas davantage.

Avec le regretté professeur de l'Ecole vétérinaire, M. Cornevin, nous avons passé du domaine de l'agréable dans celui de l'utile. Saviez-vous que le ricin dont les tourteaux servent d'engrais aux oliviers est un poison pour les animaux? Les agriculteurs de Provence ne l'ignorent pas, eux; ils l'ont appris à leurs dépens. Comment les préserver de pertes trop fréquentes et très sensibles? M. Cornevin a découvert que le principe vénéneux du ricin agit comme ferment du sang, puisqu'il coagule celui-ci, et qu'en introduisant la ricine extraite de la plante sous la peau ou dans une veine, on parviendrait à immuniser l'animal. En un mot, il l'a vacciné. Désormais les bestiaux pourront être impunément nourris avec des tourteaux de ricin, ce qui sera une notable économie pour le Midi. Encore une application féconde des doctrines pasteuriennes.

Quelle sera l'influence du canal de Jonage sur l'hygiène lyonnaise? M. le Dr Delore devait à sa réputation d'hygiéniste de répondre à cette question. Une puissante chute d'eau, génératrice d'électricité, ne fournira-t-elle pas le moyen de remplacer les machines à vapeur dont la fumée obscurcit l'air, épaissit nos brouillards et, comme le gaz lui-même, développe la maladie à la mode, l'anémie?

Le nouveau canal sera donc un bienfait signalé pour les habitants de notre cité. A ce sujet, plusieurs de nos confrères ont, avec raison, rappelé qu'il existe à la Croix-Rousse, à la Villette et à la Vitriolerie des foyers d'électricité qui transmettent le mouvement aux petits métiers de la soierie.

Cette force naturelle, que les créateurs du canal de Jonage empruntent aux eaux du Rhône, ne pourrait-elle

être accrue, décuplée même et, par suite, desservir à la fois l'agriculture, l'industrie privée et la voirie urbaine? M. l'inspecteur général Gobin a discrètement entretenu la Compagnie d'un vaste projet, que j'appellerais volontiers colossal, si nous n'étions accoutumés aux tours de force de notre génie civil, et qui consiste à amener dans la ville les eaux surabondantes de la rivière d'Ain, recueillies en deux réservoirs, dont l'un formerait un lac d'une superficie égale à celle du lac d'Annecy. Mais trahirai-je la confiance de notre confrère et aurai-je l'imprudence d'affaiblir, peut-être de dénaturer en les traduisant mal les explications techniques qu'il vous a fournies? Je préfère me rabattre sur une autre de ses communications qui a eu le privilège de distraire, d'égayer un instant l'Académie ; je veux parler de l'exhibition d'une graine sauteuse, *carpocapsa saltitans*, originaire d'une province marécageuse du Mexique et qui, grâce à une petite larve logée dans un de ses trois segments, se livre sous l'action de 15 à 25 degrés de chaleur à des bonds désordonnés. Nous n'avions pas encore vu, ici du moins, la nature en danse !

Si notre moisson scientifique a été abondante cette année, celle des lettres a été plus riche encore. Jugez-en plutôt.

Un de nos confrères, bien connu dans l'industrie de la soie dont il a écrit l'histoire et qui a l'art aimable de s'intéresser aux nouveautés tout en gardant sa fidélité, peut-être ses préférences, aux choses vieillies, M. E. Pariset, nous a conduits à la suite des rois de France dans leurs entrées solennelles à Lyon depuis le moyen âge jusqu'aux temps modernes. Quelque pompeuses qu'aient été ces fêtes vraiment populaires, leur luxe nous intéressait moins sans doute que le théâtre sur lequel elles s'étaient produites, que les personnages dont la place officielle y était marquée,

que les mœurs locales dont l'expression pouvait s'y trahir. Notre érudit confrère l'a bien compris : c'est ce qui donne à son étude rétrospective une saveur originale. Tracer de siècle en siècle l'itinéraire des princes dans les rues étroites du vieux Lyon, n'est-ce pas dessiner le plan topographique de la cité et en relever, pas à pas, les développements? N'était-ce pas aussi, par contre-coup, inscrire sur la carte lyonnaise la courbe ascendante de la civilisation nationale? Ici et là M. Pariset s'est montré un guide toujours sûr, un compagnon de route admirablement instruit et disert. Sa curiosité a eu, comme sa plume, tous les bonheurs. L'une nous rend la réalité de la vie municipale et la physionomie des ancêtres ; l'autre rappelle d'un seul trait les contours et d'une seule touche les couleurs. Pouvait-on souhaiter mieux?

C'est également de l'industrie soyeuse que nous a entretenus M. Bleton en offrant à la Compagnie un élégant volume sur l'ancienne fabrique lyonnaise. Si l'on en juge par la gravure qui le précède et par les explications verbales de son auteur, plus d'un tisseur de nos jours peut envier sinon la condition, du moins le vêtement de son aïeul le canut du XVIII^e^ siècle.

Des fouilles pratiquées dans la cour Bonnet de l'Hôtel-Dieu de Lyon ont récemment amené à la lumière les vestiges d'un ancien cimetière dont aucun document ne conservait le souvenir. M. le D^r^ H. Mollière a profité de ces fouilles pour rechercher l'origine et la date de ce lieu de sépulture.

Au commencement du moyen âge, il n'existait aucun pont sur le Rhône. La traversée du fleuve s'effectuait par un bac qui abordait en face du grand dôme actuel de l'Hôtel-Dieu. Lorsqu'au XII^e^ siècle les frères pontifes furent autorisés à construire un pont et un hospice voisin, ils établirent un cimetière à proximité de celui-ci, sur un terrain

concédé par l'abbaye d'Ainay, précisément à l'endroit qu'occupe aujourd'hui l'Hôtel-Dieu. On éleva en outre à côté un bâtiment appelé *Aumônerie* et destiné à recevoir les offrandes des fidèles pour l'édification du pont. Malheureusement l'Aumônerie n'était pas encore achevée en 1335, époque à laquelle le Consulat se substitua aux ordres religieux qui avaient succédé aux frères pontifes, et on aliéna les parcelles de terre voisines. A la fin de ce siècle, l'Aumônerie disparut pour céder la place à la chapelle du Saint-Esprit, démolie plus tard pour élargir les abords du pont de la Guillotière. Le cimetière dont il est question était affecté à l'inhumation du nombreux personnel de l'établissement. Il ne faut pas le confondre avec celui qui était à l'origine annexé à l'infirmerie des frères pontifes et se trouvait au Nord près de la rue Grôlée. Supprimé à la fin du XVII^e^ siècle, ce dernier fut remplacé par le cimetière de la Madeleine à la Guillotière.

On se souvient de la découverte récente d'un amphithéâtre romain sur la colline de Fourvière et de l'importance justement attachée par les archéologues à cet événement. Propriétaire du sol qui recouvre une partie de cette vaste arène elliptique dont il a lui-même déterminé les dimensions, M. Lafon a fait pratiquer de nouvelles fouilles à 5 mètres de profondeur. Il a ainsi retrouvé, près du mur extérieur de l'amphithéâtre, un second mur adossé aux terres et séparé du premier, sans doute pour faciliter l'écoulement des eaux. Il a enfin mis au jour un autre mur de 1^m^30 d'épaisseur destiné à supporter les marches d'accès de l'édifice. Nous ne louerons pas M. Lafon de sa persévérance : il sait comme M. Mollière que l'archéologie est une branche du patriotisme et que, pour être un vrai patriote, il faut se désintéresser de tout, sauf de l'honneur et des souvenirs de son pays.

M. Morin-Pons n'est pas un tenant moins dévoué de l'histoire locale et de la science du passé. Dans une de nos séances, il a placé sous nos yeux l'estampage assez récent, paraît-il, d'une inscription qui existait dans l'église de Saint-Martin à l'Ile-Barbe, démolie après 1807. Cette inscription, égarée depuis, mentionne sous la simple date du 6 des ides de mai la *depositio* de Gaucerand, abbé de l'Ile-Barbe en 1198 et évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1200. Notre confrère a d'abord traduit le mot *depositio* par inhumation. Cependant ce sens lui a inspiré quelques doutes; *homo emunctæ naris*, il sait que les mots ont en eux une vie mystérieuse qui déborde leur acception primitive et, sur l'observation de M. Devaux, il inclinerait à ne voir dans le monument lapidaire qu'un simple *obit* destiné à rappeler l'anniversaire du décès de Gaucerand et à fixer le jour de son service commémoratif.

Une autre découverte faite dans l'ancienne chapelle de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, près Rive-de-Gier, a attiré l'attention de notre savant secrétaire général, M. Vachez. En enlevant le badigeon deux fois centenaire qui recouvrait la muraille du chœur, un membre de la *Diana*, M. Favarcq, a dégagé l'épitaphe jusqu'alors incomplète de Thibaud de Vassalieu, archidiacre de Lyon au commencement du XIV^e^ siècle et quatre grandes fresques voisines, d'autant plus précieuses pour nous qu'elles remontent à l'année 1330, c'est-à-dire à une date antérieure à celle des peintures murales qui subsistent encore dans la région. Elles portent en effet les armes des deux exécuteurs testamentaires du défunt, Guillaume de Vassalieu et Guillaume de Sure, archevêque de Lyon en 1332. A ce sujet, M. Vachez a fait avec sa compétence habituelle la biographie de l'archidiacre lyonnais qui eut en 1307 l'honneur de représenter le chapitre près de Philippe le Bel dans la négocia-

tion des célèbres traités, les Philippines, auxquels Lyon dut un peu plus tard sa réunion à la France. Thibaut de Vassalieu est une grande figure dans notre Panthéon historique ; il semble en avance sur son temps. Malgré des intérêts contraires, ce chanoine diplomate a l'âme profondément lyonnaise, l'orgueil lyonnais, celui qu'il était encore permis d'appeler l'orgueil national, c'est-à-dire l'attachement à son pays, pas toutefois au même degré qu'un Américain de nos jours qui, racontant le choc de deux trains sur un pont, énumérait avec complaisance les wagons précipités, les voyageurs noyés dans la rivière, et achevait de ce mot dédaigneux : « Vous autres Français, vous n'en feriez pas autant chez vous, hein ! »

M. Vachez ne s'est pas borné à ce portrait épisodique du XIV^e^ siècle. Il s'est rapproché de l'heure présente pour faire revivre au sein de l'Académie une physionomie qui lui est restée bien chère. Déjà M. Vingtrinier avait pris les devants en esquissant la vie littéraire de la comtesse de Charpin-Feugerolles, femme de l'un de nos plus regrettés présidents. Fille d'Alexis de Saint-Priest, de l'Académie française, alliée au plus vieux sang de France, M^me^ de Charpin n'a pas cru déroger en consacrant, après une large part faite à la bienfaisance, le reste de ses loisirs à l'étude du passé et des illustrations du Forez. Son début fut une histoire du château de Feugerolles, transmis par les Lévis et les Capponi aux Charpin. Elle écrivit ensuite celles d'Eléonore d'Autriche, reine de Pologne, et d'Isabelle de Crémeaux, l'une des aïeules de son mari, enfin celle de saint François Régis, dont la mémoire est encore si vivante dans les montagnes voisines du Vivarais. A cette notice émue, M. Vachez a donné la réplique en sculptant le buste du généreux Mécène dont M^me^ de Charpin partagea le nom et les goûts studieux.

Je ne vous apprendrai rien, Messieurs, en vous disant

que le comte de Charpin-Feugerolles, ancien député de la Loire, ancien conseiller général du Chambon, ancien président de notre Compagnie, dont il fut un des membres les plus sympathiques, fut aussi l'un de nos bienfaiteurs. Il l'a été non seulement en enrichissant nos archives et nos Mémoires de documents précieux pour nos annales, mais en publiant à ses frais des cartulaires d'une valeur inestimable pour l'histoire lyonnaise. En voici une preuve unique. On ne s'expliquait pas jusqu'ici comment les colonnes romaines qui soutiennent le transept de Saint-Martin d'Ainay étaient venues de l'autel d'Auguste, voisin des Terreaux, dans l'ancienne abbaye. Or, un de ces titres sauvés et édités par notre confrère établit précisément le droit de propriété de l'abbaye sur le terrain qui avait reçu l'autel votif des nations gauloises au « divin » Auguste. Que d'autres pourrais-je citer encore ! L'étude était le fond de la vie et l'unique jouissance de M. de Charpin. Les vieux textes l'enivraient : quand dans sa riche bibliothèque touchant la poussière des morts, quand revivant leurs jours sous la page noircie par leurs doigts, il appelait l'histoire résurrection, il ne se trompait pas ; elle se reconstituait en effet sous son prodigieux et patient labeur. M. Vachez nous a rendu M. de Charpin tel que nous l'avons connu : un passionné bibliophile, un érudit libéral et de pur aloi, un homme simple enfin qui, dans notre jalouse égalité, ne se sentait pas humilié d'être un vrai gentilhomme, d'une courtoisie et d'une charité exquises.

Est-ce tout l'actif de notre zélé secrétaire ? Vous le connaissez mal. Le 5 septembre 1896, décédait M. Honoré Pallias, ancien président de la Société littéraire de Lyon, membre de plusieurs corps savants, qui, entre autres libéralités, laissait à notre Compagnie une somme de 20.000 francs, dont les revenus bisannuels doivent être affectés à la récom-

pense de l'œuvre manuscrite, historique ou littéraire, d'un Lyonnais appartenant lui-même à une société savante de la ville. A vingt ans, M. Pallias avait débuté dans les lettres par une étude de géographie historique sur le Lautaret. Depuis il s'était fait une spécialité dauphinoise qui ne l'empêchait pas de s'intéresser aux travaux de nos compatriotes, surtout à leurs bonnes œuvres, car il savait qu'il vaut mieux encore faire éclore le bien que le couronner et qu'il n'est pas nécessaire d'être lettré pour être bienfaisant. M. Vachez nous a dit tout cela simplement, comme le demandait cet homme modeste qui se défiait des louanges publiques ; il a du même coup acquitté deux dettes, celle de l'Académie et celle de l'indigence.

Que n'ai-je le temps d'insister ! Entre autres travaux, voilà ceux que l'amour du sol natal et le culte de chères mémoires ont inspirés à vos confrères. Mais les résumer aussi sèchement, n'est-ce pas les déflorer et les trahir ? Ah ! Messieurs, comme il est vrai que l'éloquence vient du cœur ! Croyez-en un adopté que sa reconnaissance pour Lyon ne peut rendre ingrat envers sa mère : au risque d'exciter le sourire des nomades, n'enviez ni l'éclat, ni le bruit de la « Ville-Lumière » ; restez provinciaux, étroitement liés à la terre qui a porté votre berceau, car là sont le souffle et la vie. La terre paternelle, la terre de l'enfance, la cité où l'on marche sans y prendre garde, la maison si connue que les pieds s'y arrêtent quand l'esprit est loin, le toit qui abrita les premiers rêves, l'accent du pays fait aux lèvres et à l'oreille comme l'air à la poitrine, la douce familiarité du voisinage, jusqu'au son de la cloche qui a pleuré nos deuils, ces mille choses dont se trame l'existence quotidienne et qui la pénètrent à notre insu, lorsqu'on s'en détache, comme on se trouve seul ! On ne regrette pas et pourtant l'on est « déraciné », on se sent orphelin !

C'est aussi de sa patrie, du Dauphiné, que nous a entretenus M. le chanoine Devaux, à l'occasion du *Cartulaire du temple de Vaulx*, publié par M. Delachenal, d'après un manuscrit du fonds Coste, de la bibliothèque de Lyon. Je ne saurais le suivre dans le savant exposé de cette édition si précieuse pour l'histoire des Templiers, encore moins dans les remarques philologiques qu'elle lui a suggérées. Qu'il permette toutefois à un Bourguignon d'admirer le flair avec lequel il découvre la racine de certains vocables de Bourgogne. En vérité, aucun dialecte n'a de secrets pour lui ; il a manqué sa vocation : il aurait dû être cicerone de la tour de Babel... en France.

M. Berlioux ne lui cède en rien dans l'exploration des langues anciennes qui l'aident à distinguer les races et, par suite, à retrouver les grandes voies suivies dès l'antiquité par les colonisateurs de l'Extrême-Orient. Plusieurs inscriptions grecques et phéniciennes trouvées au midi de Sumatra lui démontrent que cette île a été visitée par les Grecs au IV^e^ siècle avant Jésus-Christ. Le mémorable voyage de Néarque ne fut, au temps d'Alexandre, que le prélude des relations commerciales entretenues par eux avec ces contrées. Que de hardis navigateurs aient pu atteindre jusqu'à la presqu'île de Malacca, à l'Australasie et même à l'Indo-Chine et commercer avec les Chinois, il n'y a pas, dès lors, à s'en étonner. Ces rapports n'ont fait que se multiplier jusqu'à l'invasion musulmane. Les premiers voyageurs ont rapporté de ces expéditions des récits merveilleux et par là même peu dignes de foi. Ils ont également confondu deux peuples bien distincts : les Sines, qui ont donné leur nom à la Chine et à la sériciculture, puis colonisé la Malaisie, et les Sères, fixés au Thibet et en Mongolie. L'histoire des relations primitives de l'Europe et de la Chine est encore à écrire ; mais on peut tenir pour certain que la population du

nord et celle du midi de l'Empire du Milieu étaient rivales et que l'on y pénétrait autrefois par le port de Kecho ou en traversant le Tonkin par le fleuve Sung-Ka. Comme il est regrettable que M. Berlioux n'ait pas achevé son périple ! Nous nous serions avec confiance embarqué sur sa nacelle aventureuse.

A défaut de la haute mer, contentons-nous d'un pèlerinage à l'abbaye de Saint-Maurice-en-Valais qui évoque de vieux souvenirs lyonnais. On sait qu'elle fut fondée au commencement du VI^e^ siècle et que son église, construite au XI^e^, fut détruite, puis relevée trois cents ans plus tard. Il existe un curieux traité passé en 1365 entre l'abbé et le maître de l'œuvre pour sa réédification. Un membre émérite de l'Académie, M. Jules Michel, a bien voulu quitter Paris pour nous signaler les particularités de ce traité et nous entretenir des récentes fouilles pratiquées dans l'abbaye. Parmi celles-ci, il faut mentionner la découverte des substructions d'une abside, d'une inscription romaine qui donne le nom primitif de Saint-Maurice, *Acaunum*, d'une autre qui porte celui d'un esclave de la maison d'Auguste, fermier de l'impôt du 40^e^ en Gaule, d'une troisième dédiée à Caligula par les quatre cités du Valais, d'une quatrième enfin où se trouve inscrit le nom d'un conseiller de Pépin le Bref, Wilicarius, évêque de Sion, puis de Vienne, retiré en 740 dans l'abbaye. Cette inscription funéraire l'appelle par altération Vultcherius, d'où l'on peut conclure qu'elle est postérieure au VIII^e^ siècle et qu'elle constitue un simple *obit*. Chemin faisant, M. Michel a fait une observation intéressante : les premiers édifices construits par les Romains dans le Valais sont en marbre des bords du lac de Neuchâtel ; mais à partir du III^e^ siècle on se servit de pierres extraites des carrières voisines de Martigny.

Notre bien-aimé confrère n'est pas le seul de nos *hono-*

raires qui nous ait fait part de ses travaux. Dans une brillante étude, dont M. Emile Charvériat a donné l'analyse au nom de l'auteur, M. Ferraz a dessiné le portrait de M. Jules Simon et parcouru ses œuvres philosophiques en insistant sur son livre *Du Devoir*, traduit dans toutes les langues. Le biographe était digne de son modèle, car son affection filiale n'a pu faire de tort à son indépendance. Qu'il ouvre la bouche ou qu'il prenne la plume, M. Ferraz est sûr d'avance de l'estime du public lyonnais.

Cette communication a pris, d'ailleurs, un tour inattendu. Vous connaissez, Messieurs, le charme de nos réunions qui se changent aisément en simples causeries. Causer, c'est une aimable façon de s'instruire soi-même en instruisant les autres. Il n'y a pas, dit-on, de conversation sans les femmes : je le croyais avant de vous appartenir. Comment, de Jules Simon, l'entretien passa-t-il à Mgr Ginouilhac, un autre de nos illustres confrères? Je ne sais trop. Mais il vint au P. Lacordaire à qui l'Académie conféra en 1845, à l'unanimité, le titre de membre associé avec une médaille d'argent. Or, ce que nous ignorions et ce que MM. Caillemer et Bonnel nous ont rappelé, c'est que, le 31 mars de la même année, la Compagnie offrit au grand orateur, dans la salle de ses séances, un banquet de trente-huit couverts, dans lequel il prit la parole. « Me voici donc académicien, écrit-il le 6 avril à Mme Swetchine, et j'espère que vous y aurez égard. » Messieurs, vous n'en voudrez pas trop à l'Académie d'avoir un jour rompu avec ses austères traditions : une fois n'est pas coutume et l'on conviendra que celle-ci en valait la peine.

Je ne puis assurément comparer au P. Lacordaire M. l'abbé Albanès dont son émule et ami, M. Ulysse Chevalier, nous a, dans un croquis rapide, fait connaître la vie et les travaux. Mais, sans dépasser une juste mesure, il est permis d'affirmer

que le labeur de tels hommes honore l'érudition française et que, si d'unanimes regrets ont suivi dans la tombe l'inépuisable chanoine marseillais, le dépôt de ses manuscrits non encore publiés entre les mains de son biographe est déjà pour elle une source de consolation et de légitimes espérances.

Templa serena, peut-on dire de l'histoire religieuse et littéraire que ces maîtres ouvriers ont enrichie de leurs veilles. Hélas ! même de notre temps, l'histoire est-elle toujours aussi sereine ? A la honte de l'humanité et de la civilisation, la page que vient d'en détacher M. E. Chantre est écrite en caractères de sang. Quoi ! en 1896, il s'est rencontré un pasteur de peuples, un chef de nation assez sauvage ou assez affolé pour ordonner froidement le massacre de 300.000 sujets inoffensifs et désarmés, sous prétexte que leur foi menace sa vie et son trône chancelant ! Un nouvel Ugolin a dévoré ses fils afin de leur conserver un père ! Ne vous récriez pas, Messieurs, la scène est en Arménie. M. Chantre nous a fait grâce du drame, mais il en décrit le théâtre maintes fois visité par lui, car il n'est pas de ceux qui se persuadent encore que le monde c'est la France, il en a fréquenté les hôtes, les habitants. L'Arménien est le plus laborieux, le plus intelligent, le plus économe des Orientaux. Ses aptitudes sont assez variées pour fournir à la fois des agriculteurs et d'habiles financiers. Les Turcs ne l'ignorent pas, puisqu'ils tirent de sa race leurs meilleurs comptables. Pourquoi donc la haine particulière dont il est l'objet ? Parce qu'il tient à sa religion qui se confond en Orient avec la nationalité. On le répute factieux, parce qu'il réclame la restitution des antiques privilèges accordés aux Églises arméniennes et supprimés par la Sublime-Porte. L'Europe chrétienne a le devoir de protéger cinq millions d'hommes qui lèvent les bras, non pour se défendre, mais pour la supplier. Sa diplomatie les écoutera-t-elle ?

C'est également la foi religieuse qui a inspiré une jeune Milanaise, Mlle Anzoletti, dans son *Traité de la croyance au surnaturel et de son influence sur le progrès social*, ouvrage couronné par l'Institut royal de Milan, traduit par une Lyonnaise, Mme Vismara, et dont M. Gilardin nous a rendu compte dans un éloquent rapport. L'homme a besoin de certitude, c'est pour lui le besoin de vivre. Qui peut satisfaire sa soif d'infini et qui, en fait, a rendu les sociétés libres, prospères aux grandes époques historiques, sinon le surnaturel chrétien? Il faut qu'un peuple croie ou qu'il serve. Pie VII disait à ses ouailles de la Romagne : « Soyez de bons chrétiens et vous serez de bons citoyens. » Il disait vrai. La croyance à l'au delà est encore le plus sûr moyen d'assurer à la démocratie moderne ce qui lui manque, un garde-fou contre le vertige des hauteurs. Félicitons en passant Mlle Anzoletti de n'avoir rien emprunté aux utopies quelque peu déclamatoires des féministes de son pays et de n'avoir pas même consenti à répéter ce propos de l'une d'elles qui, voulant par esprit de paix concilier les droits de l'homme et de la femme, s'écriait en plein Congrès : « Moi, je suis à cheval sur les deux sexes. »

Si je mentionne l'intéressant récit — pourquoi fut-il le dernier? — que nous fit M. Cornevin de sa visite à l'Exposition de Bruxelles, si je rappelle enfin que notre séance publique d'avril a offert par les discours des récipiendaires un intérêt exceptionnel, disons plutôt un intérêt particulier, afin de prévenir les craintes des esprits assez mal faits pour ne plus y compter désormais, j'aurai terminé cette trop longue revue de nos études.

Mais est-ce tout vraiment et, dans mon désir de vous épargner, n'ai-je pas omis le meilleur, l'œuvre collective, impersonnelle, à laquelle d'intelligentes libéralités ont convié l'Académie? Grâce à ses fondations, elle peut récom-

penser la science, l'art, l'industrie, le travail, le dévouement, l'héroïsme, la vertu, en un mot l'effort libre, désintéressé de l'homme sous toutes ses formes. La vertu, hélas ! elle n'est plus guère dans le mouvement. Celui-ci la raille, celui-là la trouve ennuyeuse, d'autres la jugent inutile. Pour la voir respectée, il faut venir chez nous, une fois par an. Pauvre vertu !

Messieurs, c'est un singulier peuple que le nôtre. Les dons ne lui ont pas manqué ; toutes les fées, a-t-on dit, ont été invitées à son berceau, sauf une, la fée Ridicule qui s'est vengée de l'oubli en lui disant : « Ce que tu as de bien, tu le cacheras pour montrer les défauts que tu n'as pas. Tu aimes ce qui est beau et tu loueras la laideur ; tu aimes ce qui est délicat et tu seras matérialiste ; croyant, tu feras mine de sceptique et tu seras crédule ; tu regarderas comme une insulte d'être appelé bon père, bon serviteur, bon maître. »

Eh bien ! en dépit de cette étrange marraine et de son cadeau fatal, en dépit des mœurs modernes, vous avez gardé les vôtres, et vous protestez, parce que vous ne croyez pas un mot des propos vulgaires : quand un Français dit du mal de lui, soyez-en sûrs, il se vante. Dans une société où tout se broie, afin que tout se nivelle, vous avez réservé une place à part aux grands cœurs. Ne serait-ce que pour contraindre le vice arrogant à rabattre de ses airs vainqueurs, s'il reste encore un palais debout, vous l'avez dédié à la grande méprisée, à l'humble vertu. N'est-ce donc rien que d'aller avec elle aux souffrances honteuses, que de les dénicher dans ces quartiers misérables, aux rues défoncées, aux murailles sordides, là où la ville rejette son écume, ses souillures, pour rendre les couleurs à des visages pâlis et, comme le printemps soulève la terre avec la pointe des épis nouveaux, soulever des âmes que la dou-

leur écrase, des âmes déshabituées de l'espérance? N'est-ce rien que de leur rendre la paix, sinon l'innocence, en faisant sur des fronts ridés le signe de la croix rédemptrice? Dans un instant, vous allez voir comparaître quelques-uns de nos lauréats, pas tous, et le talent de vos rapporteurs consistera surtout à vous présenter les héros obscurs qu'ils connaissent si bien[1]. Comme ils les vengent d'ineptes railleries! Mais ce qu'ils ne vous diront pas, j'en suis certain, c'est le soin qu'ils ont mis à les découvrir et la joie qu'ils ressentent à les honorer d'une récompense trop partagée et dès lors trop insuffisante. Voilà, Messieurs, le plus glorieux de nos travaux et le privilège dont l'Académie est le plus jalouse. Laissez-moi m'en parer avec orgueil, comme si j'y avais un titre autre que celui de votre interprète.

Encore un mot et j'ai fini. Il ne faut pas que les vivants fassent de tort aux défunts.

Nos morts restent de notre famille. Depuis un an, la Compagnie a fait des pertes douloureuses. A peine son nécrologe était-il fermé que son doyen l'a réouvert. M. Alexis Jordan était un botaniste éminent auquel il n'a manqué que l'art devenu si commun de la réclame pour donner à son nom la notoriété qu'il méritait. M. Alexandre de Lagrevol, conseiller honoraire à la Cour de cassation, l'a suivi de près. Quoiqu'il se fût depuis longtemps éloigné de notre ville, il avait laissé parmi nous un souvenir honoré. Une impitoyable maladie nous a ensuite ravi un de nos anciens présidents, M. Léon Roux, qui nous était resté plus fidèle. Aurai-je le courage de renouveler vos regrets en ravivant la mémoire

[1] V. les Rapports de l'Académie, tome II : prix Christin et de Ruolz, rapp. M. Saint-Lager; prix Herpin, rapp. M. Leger; prix Lombard de Buffières, rapp. M. Vachez; prix Clément Livet, rapp. M. Caillemer.

de cet homme de cœur et de bien, dont les vivacités ne décelaient que des ardeurs généreuses et qui me dirait aujourd'hui sans malice, j'en suis sûr, mais avec cette pointe ironique dont il ne faisait grâce à personne, pas même à ses intimes :

> Me louer pourra te déplaire,
> Surtout si je fus ton ami.

Non ! il ne vous déplaira jamais d'écouter l'éloge d'une vie de probité, d'honneur, de fidélité à l'idéal et aux traditions domestiques. Hier encore, nous conduisions à sa dernière demeure M. Ch. Cornevin, professeur à l'École vétérinaire, dont l'âme, elle aussi, droite et forte, trempait le corps infatigable d'un lutteur pour la science. Enfin, un de nos correspondants, M. Amable Regnault, bibliothécaire honoraire du Conseil d'État, s'est éteint à Paris, le 14 octobre dernier, à l'âge de 99 ans. Si ce rare exemple de longévité pouvait devenir une règle académique, que de candidats, je gage, s'inscriraient sur vos listes hospitalières, afin de célébrer avec vous dans deux ans le double centenaire de la Compagnie !

M. le Dr Berne ne s'est pas séparé de nous : il conserve la place due à son talent, puisqu'il nous reste attaché par les liens de l'éméritat. De nouvelles et précieuses conquêtes sont venues renforcer nos rangs éclaircis par la mort. Quelque vieille qu'elle soit, l'Académie en fait encore, des conquêtes, et elle a la coquetterie de s'en vanter. L'avouerai-je? Il fut un temps où les mauvaises langues se permettaient d'en médire. Ce temps est passé pour elle comme pour d'autres. Avant sa candidature, un futur immortel voulait jadis raser l'Institut et le décapiter de son horrible dôme; dès qu'il le vit de plus près, il le trouva moins affreux. Nos attraits plus modestes, à nous aussi, sembleraient-ils moins

surannés? On peut le croire, puisqu'on vient solliciter vos suffrages jusque de la Havane.

M. le professeur Bondet et M. Edouard Aynard, député du Rhône, ont été élus membres titulaires, l'un dans la section des sciences médicales, l'autre dans celle des beaux-arts. L'empressement et la distinction de votre accueil leur ont appris déjà combien vous les désiriez. Leurs noms et leurs lumières nous manquaient également. Sans parler de leurs titres que j'appellerai fonctionnels, ils sont de ceux qui se trouvent à leur place partout où la largeur d'esprit, la délicatesse de la pensée et la clarté du langage sont regardées comme des dons rares, même chez les meilleurs. Nous ne sommes plus jeunes, il est vrai, mais il y a jusqu'ici un privilège qui semble tenir le premier rang dans le commerce des hommes : c'est l'art de plaire. Plaire encore, quand l'âge nous a découragés de nous-mêmes, sentir plus vivant et plus pur, au fond de son âme, ce foyer de nobles curiosités, de passions généreuses et d'études désintéressées que tant de vaines fumées avaient voilé sans l'éteindre, voilà le privilège dont nous jouissons tous ici, et l'Académie me pardonnera de lui en faire honneur sans omettre, au terme de mon mandat, de l'en remercier.

ÉTUDE ÉLECTRIQUE

DES

HAUTES RÉGIONS DE L'ATMOSPHÈRE

PAR

M. GEORGES LE CADET

Astronome adjoint à l'Observatoire de Saint-Genis-Laval.

Lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, dans la séance du 14 décembre 1897.

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Académie d'une ascension à grande hauteur, que j'ai exécutée à Paris, le 11 septembre dernier, sous la conduite du célèbre aéronaute de la Commission d'aérostation scientifique, M. G. Besançon, dans le but de pousuivre l'étude de la variation du champ électrique avec la hauteur dans l'atmosphère libre.

1. J'ai employé le dispositif expérimental que j'avais essayé dans mon ascension du 24 mars, à Lyon.

L'appareil a néanmoins subi quelques modifications de détail qui rendent sa manipulation plus sûre et plus aisée.

Les treuils reconstruits par MM. Boulade frères et Pascal sont reliés, à volonté, à un système multiplicateur qui permet de remonter les 30 ou 40 mètres de fil en quelques secondes.

Les collecteurs étant en place, le multiplicateur peut être retiré et les diverses parties de l'appareil gardent toutes et toujours entre elles la même situation relative :

Les fils de laiton du premier appareil s'étaient altérés au contact du soufre et la rupture accidentelle que j'ai signalée dans l'ascension d'essai avait eu lieu sur un point de sulfuration. — On les a remplacés par du fil de fer galvanisé et légèrement recuit de $0^{mm}3$ — d'ailleurs étirés sous le même poids.

Le collecteur ne comporte plus qu'une pointe d'acier que j'ai reconnue suffisante dans ma première expérience. J'ai d'ailleurs réussi à obtenir des mèches de $0^{m}90$ de longueur, brûlant, sans résidu appréciable, pendant une heure trente minutes : ce qui facilite beaucoup les mesures.

L'électromètre différentiel est l'électroscope gradué à feuilles d'aluminium isolé au moyen de soufre poli.

2. L'isolement réalisé pendant l'expérience était tel que, les deux conducteurs déroulés étant chargés avec une différence de potentiel de 120 volts, la déviation correspondante de l'électromètre différentiel restait constante pendant au moins quinze minutes. La perte des deux conducteurs isolés était la même et égale sur chacun d'eux à 1/20 de la charge en une minute. L'équilibre de potentiel par les collecteurs était toujours obtenu en moins de vingt secondes.

3. L'aérostat mis à ma disposition par M. Besançon était un ballon sphérique de 1700 mètres cubes, *le Touring-Club*, gonflé au gaz d'éclairage, qui comportait une nacelle confortable sur laquelle j'avais préalablement installé et manœuvré mon appareil.

M. Besançon voulut bien, d'ailleurs, adjoindre aux instru-

ments nécessaires à la conduite de l'aérostat, un des appareils qu'il emploie pour le sondage de la haute atmosphère. Ces appareils comprennent un barographe, un thermographe et un hygrographe enregistrant leurs indications sur un même cylindre et dont l'ensemble est suspendu à l'intérieur d'un *panier parasoleil*. Ce panier est en réalité une simple enveloppe d'osier de 2 mètres de hauteur garnie de papier argenté à l'extérieur, noirci à l'intérieur, et qui préserve les organes des instruments de toute influence étrangère à la qualité propre de l'air. Ce panier fut, dans cette ascension. suspendu librement à l'équateur du ballon.

4. L'ascension, décidée le 10 septembre au soir, par un temps beau et frais de vent des régions Nord avec baromètre élevé et en hausse, fut préparée, dans la nuit du 10 au 11, par un clair de lune splendide et un air calme, à l'usine à gaz de la Villette.

Le jour venu, entre cinq et sept heures, je vérifiai mes appareils, j'effectuai un certain nombre de mesures du champ, de la température et de l'humidité sur le sol assez dégagé du terre-plein de l'usine. Le vent très-faible de N.-E. fraîchissait.

L'atmosphère inférieure s'embrumait, mais le ciel restait pur et sans nuages. A 7 heures, l'aérostat était gréé et je prenais place avec M. Besançon dans la nacelle. Je n'installai toutefois mes appareils sur leur support qu'après le départ, qui eut lieu à 7 h. 17, par un vent frais de N.-E.

Une demi-heure plus tard, j'avais installé mon appareil et vérifié son fonctionnement. Les deux mèches allumées étaient descendues l'une et l'autre à 30 mètres de la nacelle et je constatais que l'écart des feuilles de l'électromètre était nul.

Je descendis alors le collecteur de la borne-feuilles à

5 mètres au-dessous de l'autre, et dans ces conditions — inverses de celles des précédentes expériences — j'obtenais, dans le champ positif, une déviation négative de 210 volts, mesurable avec précision par un écart de 20 millimètres des feuilles. Cet écart ne devait d'ailleurs pas tarder à diminuer; mais je m'étais imposé comme règle de le maintenir, par le déplacement vertical des collecteurs, entre 90 et 200 volts, c'est-à-dire entre des limites mesurables avec une égale précision.

De temps en temps, je ramenais les feuilles à l'état neutre en touchant à la fois les deux bornes de l'électromètre. D'autres fois, en ne touchant qu'une des bornes, je me rendais compte de l'état électrique d'un conducteur en communication avec la nacelle par rapport à l'un des conducteurs. Dans chaque cas, j'avais des décharges de sens inverse qui diminuèrent d'intensité progressivement. Il faut remarquer à ce sujet que le mouvement d'ascension s'opérait difficilement et exigeait un jet presque continu de lest, qui devait tendre à maintenir constamment l'aérostat en équilibre de potentiel avec la couche d'air où il flottait. Et c'est en effet le résultat que j'ai constaté.

Je surveillais la combustion des mèches : la traînée de gaz chauds et de fumée était toujours sensible. Les traces d'oxyde de plomb formé tombaient d'ailleurs aux moindres vibrations imprimées à la nacelle, de telle sorte que, quoique la combustion fût légèrement ralentie aux grandes hauteurs, le cône en ignition était toujours assez bien dépouillé. L'écart maximum des feuilles était d'ailleurs obtenu en moins de vingt-cinq secondes, à l'altitude maxima atteinte pendant les mesures, soit 4150 mètres.

A 9 h. 30, le ballon atteignait sa zone d'équilibre supérieure. M. Besançon l'y maintint pendant une heure et demie environ. J'avais remplacé les mèches et continuai mes

mesures dans la plus grande partie de cet intervalle, avec une distance de 10 mètres entre les collecteurs. Les feuilles de l'électromètre étaient très calmes.

A 10 h. 24, j'interrompis les mesures : l'écart ne variait plus. Le mouvement de descente commençait à s'accuser et M. Besançon ne jugeait pas prudent de l'enrayer pour gagner de plus grandes altitudes. Le lest restant était nécessaire pour parer aux difficultés d'atterrissage que le mugissement du vent sur le sol — perceptible à cette haute altitude — nous faisait présumer.

5. Le ciel était resté très pur pendant toute la durée des mesures ; l'horizon était cerné par un banc de brume blanchâtre et diffuse à l'Est, grise à l'Ouest. A l'extrême horizon S.-E., on remarquait de longues et minces strates de nuages rosés. Dans les bas-fonds des régions Est, les brouillards assez denses formaient une mer houleuse.

A 3000 et 4000 mètres, le ciel était d'un bleu noir profond et très pur.

Cependant vers 10 heures, des mamelons de cumulus commençaient à émerger du banc de brume ; et à 10 h. 30 quelques condensations floconneuses apparaissaient à l'altitude présumée de 1500 ou 2000 mètres.

A 11 heures, je dus remonter les fils et organiser mes appareils dans la nacelle. Le guide-rope fut filé. L'ascension scientifique avait pris fin.

L'atterrissage s'effectua à 12 h. 20 sur un territoire de la commune d'Andigné, canton de Lion-d'Angers (Maine-et-Loire).

Grâce à l'habileté de mon aéronaute — auquel je suis heureux de rendre ici un cordial hommage — les robustes engins d'arrêt de son aérostat avaient triomphé heureusement des rafales violentes qui assaillaient le ballon à demi dégonflé.

Nous avions exploré 4 kilomètres d'atmosphère et parcouru dans une direction constante E.-N.-E. — W.-S.-W. au-dessus d'un sol à peu près plan, une distance de 330 kilomètres avec une vitesse moyenne de 64 kilomètres à l'heure.

A. Résultats et discussion des mesures électriques.

6. Les mesures électriques faites au cours de cette ascension sont consignées dans le tableau suivant qui donne les mesures individuelles des différences de potentiel observées et les valeurs déduites du champ, exprimées en volts par mètre, avec l'heure et l'altitude correspondantes :

Tableau des Observations (11 Septembre 1897).

N°	Heure (T. M. Paris)	Altitude au-dessus du sol (50 m)	Δh	ΔV	$\frac{\Delta V}{\Delta h}$	Remarques
—	—	—	—	—	—	—
			Sur le sol.			
»	h m 6.30	»	m 1,60	> 300	> 200	décharges.
»	35	»	1,00	170	170	oscillations rapides.
»	»	»	»	147	147	
»	»	»	»	152	152	parfois décharges,
»	»	»	»	175	175	parfois 100 volts,
»	6.50	»	»	168	168	dans masses de brume légère.
			En ballon.			
1	h m 7.55	m 1120	m 5	220	+ 44,0	équilibre en 15 sec.
2	57	1050	»	210	42,0	
3	58	1120	»	220	44,0	borne-feuilles reliée à la mèche inférieure.
4	59	1150	»	210	42,0	

N°	Heure (T. M. Paris)	Altitude au-dessus du sol (50 m.	Δh	ΔV	$\frac{\Delta V}{\Delta h}$	Remarques
—	—	—	—	—	—	—
			En ballon *(Suite).*			
5	h m 8.0	m 1260	»	206	+ 41,2	borne-boîte reliée à la mèche supérieure.
6	1	1300	»	197	39,4	
7	2	1370	»	188	37,6	
8	3	1400	»	180	36,0	déviation négative constatée avec ébonite frotté.
9	5	1420	»	174	34,8	
10	7	1400	»	210	42,0	
11	10	1550	»	201	40,2	
12	13	1550	»	169	33,8	
13	17	1700	»	139	27,8	
14	19	1650	»	163	32,6	
15	21	1700	»	144	28,8	
16	22	1750	»	138	27,6	borne-boîte touchée seule, décharge brusque.
17	23	1800	»	133	26,6	
18	25	1900	»	124	24,8	équilibre en 18 sec.
19	26	2040	»	118	23,6	
20	27	2080	»	119	23,8	
21	30	2100	»	112	22,4	
22	32	2140	»	110	22,0	
23	33	2200	»	110	22,0	
24	34	2200	»	109	21,8	
25	35	2200	»	110	22,0	
26	37	2200	»	(121)	(24,2)	écart anormal de combustion par lest.
27	39	2300	»	101	20,2	
28	41	2350	»	106	21,2	
29	42	2400	»	115	23,0	
30	43	2400	»	114	22,8	
31	45	2400	»	106	21,2	borne-boîte touchée seule.
32	48	2500	»	112	22,4	
33	49	2590	»	103	20,6	décharge assez vive équilibre en 18 sec.
34	50	2600	»	104	20,8	
35	51	2670	»	108	21,6	
36	51,5	2700	»	106	21,2	
37	52	2760	»	100	20,0	
38	53	2700	»	112	22,4	
39	55	2700	»	112	22,4	
40	57	2850	»	108	21,6	

N°	Heure (T. M. Paris)	Altitude au-dessus du sol (50 m.)	Δh	ΔV	$\frac{\Delta V}{\Delta h}$	Remarques
			En ballon *(Suite).*			
41	h m 8,58	m 2920	»	98	+ 19.6	borne-feuilles touchée seule, diminution rapide à zéro, puis décharge.
42	9. 0	3000	»	95	19,0	
43	1	3060	»	103	20,6	
44	2	3050	»	(123)	(24,6)	écart de combustion par lest.
45	3	3050	»	112	22,4	
46	4	3100	»	104	20,8	
47	5	3120	»	93	18,6	
48	5,5	3120	»	93	18,6	9 h. 7 m. équilibre en 22 sec.
49	6	3140	»	93	18,6	
50	8	3200	»	87	17,4	
51	8,5	3240	»	89	17,8	
52	12	3360	»	95	19,0	
53	13	3350	»	100	20,0	
54	15	3350	»	99	19,8	
55	18	3520	»	85	17,0	
	Renouvellement des mèches, augmentation de leur distance Δh					
56	9.37	4040	10	142	14,2	
57	40	4050	»	120	12,0	
58	41	4050	»	144	14.4	
59	42	4030	»	136	13,6	
60	43	4040	»	134	13,4	
61	46	4000	»	128	12,8	
62	47	4040	»	131	13,1	
63	51	4050	»	135	13,5	
64	53	4050	»	136	13,6	9 h. 48 m. borne-boîte touchée seule.
65	54	4150	»	112	11,2	décharge lente sans diminution.
66	55	4050	»	128	12,8	
67	56	4050	»	138	13,8	9 h. 49 m. 5 s. borne-feuilles touchée seule diminution à zéro, puis décharge faible équilibre en 20 sec.
68	57	4100	»	126	12,6	
69	10. 0	4080	»	144	14,4	
70	1	4050	»	137	13,7	
71	2	4000	»	140	14,0	cum. à l'horizon W.
72	5	3940	»	118	11,8	
73	5,5	3920	»	140	14,0	
74	6	3900	»	140	14,0	

N°	Heure (T. M. Paris)	Altitude au-dessus du sol (50 m.)	Δh	ΔV	$\frac{\Delta V}{\Delta h}$	Remarques
—	—	—	—	—	—	—

Renouvellement des mèches, augmentation de leur distance Δh.
(Suite)

	h m	m	m			
75	10.7	3900	10	144	+ 14,4	équilibre en 17 sec.
76	12	4080	»	136	13,6	borne-feuilles touchée seule :
77	14	4000	»	140	14,0	diminution à zéro et
78	15	4000	»	142	14 2	faible écart de 60 v.
79	19	3940	»	118	11,8	borne-boîte touchée seule décharge faible.
80	22	3950	»	138	13,8	petits cum. en formation vers 2000 m.
81	24	3900	»	148	14,8	

7. Ces mesures considérées individuellement et dans leur succession présentent des écarts accidentels dus aux erreurs de lecture, aux oscillations en hauteur de l'aérostat et vraisemblablement aussi aux oscillations mêmes du champ. Il y a donc lieu, pour déterminer la loi de variation avec la hauteur, de faire le départ des écarts dus à chaque cause et de grouper les mesures en vue d'éliminer ces écarts dans des moyennes.

8. Le sens de la variation se manifeste néanmoins immédiatement par les remarques suivantes :

Les mesures ont été effectuées pendant la période diurne d'accroissement général du champ et l'on doit admettre que cet accroissement s'est produit normalement dans les couches basses et brumeuses, en ce jour de ciel serein, sur toute la région parcourue de 6 h. 30 à 10 h. 30. Dans tous les cas, il n'a pas pu être inférieur, en moyenne, à la moyenne des oscillations observées le matin sur le sol, c'est-à-dire à + 150 volts-mètres.

En outre, le sol des régions parcourues était partout à peu près de la même nature et ne présentait que de faibles dénivellations.

On peut donc faire abstraction de la distance parcourue et du temps employé à la parcourir, et considérer les mesures comme se rapportant à l'état électrique (à 9 heures du matin) uniquement relatif aux différents niveaux, de la couche d'air qui entraînait le ballon dans son mouvement général à peu près uniforme et parallèle aux lignes isobarométriques [1].

9. En considérant d'abord le groupement rationnel des vingt-six mesures faites pendant que le ballon se maintenait dans sa zone d'équilibre supérieure autour de 4000 mètres, on trouve que la moyenne de ce groupe assigne à l'*intensité du champ* une valeur bien déterminée de :

$$\frac{dV}{dh} = + 13^{vm}\,4\,(\pm 1^{vm}) \text{ à } 4014^{m}, \text{ au-dessus du sol ;}$$

de même signe et *plus faible* que la valeur

$$\frac{dV}{dh} = + 150^{vm}\,(\pm 20^{vm}) \ldots \text{ sur le sol, de } 137 \text{ volts-mètres.}$$

10. D'après le théorème de Green, et en prenant avec Exner, 1 volt = 0,0033 U. E. cgs., on doit considérer d'après ce résultat que : un cylindre d'atmosphère de 4 kilomètres de hauteur et de 1^{cmq} de section contenait *un excès de masses positives influentes* égal à

0,0003600 U. E. cgs.

alors que, sur le sol plan, la section de ce cylindre était chargée d'une *quantité de masses négatives* égale à

0,0003940. U. E. cgs.

ce qui fait présumer dans l'atmosphère au-dessus de 4000 mètres une distribution de masses positives en quantité égale à

[1] Voyez *Bulletin international du Bureau central Météorologique*, 11 septembre 1897.

0,000034 U. E. cgs.

dans un cylindre de 1^{cmq} de section, dont la hauteur reste indéterminée.

11. Outre les vingt-six mesures de la zone supérieure, considérons maintenant celles qui ont été faites pendant que le ballon s'élevait d'un mouvement graduel et à peu près uniforme, tout en oscillant de 50 mètres au plus (comme le montre la série de mes lectures).

Aucun écart systématique ne se révèle, dû au sens ou à la rapidité de ces oscillations pendant l'intervalle des mesures. Il faut d'ailleurs admettre un écart moyen de $\pm$ 10 mètres, sur la hauteur assignée aux lectures électrométriques. Ces dernières comportent en outre une erreur de $\pm$ 5 volts pour 100 volts, ce qui correspond à un écart accidentel de $\pm$ 2 volts à 1 volt sur la valeur déduite du champ dans la première et la seconde partie des observations.

On peut donc former un tableau des deux séries de mesures, ordonnées suivant les altitudes croissantes, et en déduire, par des groupements rationnels à peu près arbitraires, les valeurs suivantes du champ à différents niveaux de la couche d'atmosphère explorée :

Altitude	Champ $\frac{\Delta V}{\Delta n}$	Altitude	Champ $\frac{\Delta V}{\Delta n}$
m	v	m	
1140	+ 42,64	3037	+ 20,07
1378	37,96	3136	18,80
1630	32,64	3364	18,72
1914	25,28	3912 (en descente)	13,80
2168	22,04	3978 (en descente)	13,56
2370	21,68	4030	13,42
2612	21,32	4050	13,26
2786	21,20	4085	13,22

12. Portons maintenant, dans un système de coordonnées rectangulaires, les hauteurs moyennes des groupes successifs en abscisses et les valeurs correspondantes du champ en ordonnées, puis réunissons les points ainsi déterminés par une courbe. Nous aurons figuré la variation du champ, de telle façon qu'en évaluant par leur tangente, les inclinaisons sur l'axe des hauteurs, des tangentes successives à la courbe, nous aurons les valeurs successives et le signe de la dérivée, soit la valeur et le signe de la densité des masses électriques de l'atmosphère aux différentes hauteurs.

La variation du champ observée est ainsi représentée par une courbe continue entre 1100 mètres et 4000 mètres [1].

Elle conduit immédiatement à la conclusion suivante qui confirme et étend mes précédentes : Sous nos latitudes, *l'intensité du champ électrique de l'atmosphère diminue quand la hauteur au-dessus de la surface de la terre augmente.*

[1] A première vue, cette courbe présente, entre 1500 et 3000 mètres, une singularité qui a par sa continuité et son amplitude le caractère d'une réelle anomalie.

En considérant la dérivée, on voit que de 1600 à 2000 mètres, la densité positive est accrue au détriment de la couche atmosphérique comprise entre 2200 et 3000 mètres, dont la neutralité est à peu près complète. Une anomalie semblable, mais plus faible se révèle entre 2000 et 3000 mètres.

Si ces anomalies sont réelles, elles correspondent à une perturbation de l'atmosphère à leur niveau, et cette perturbation doit se révéler de même dans la distribution des autres éléments.

C'est ce que montrent en effet les diagrammes du barothermohygrographe et mieux encore mes mesures de température et d'humidité et c'est ce qu'explique d'autre part la distribution générale des pressions.

Cette constatation me suffit pour l'instant. En attestant, d'une façon heureuse et inattendue, l'exactitude de mes mesures, elle en autorise les conclusions et les conséquences.

13. En comparant la valeur du champ sur le sol aux valeurs correspondantes du champ à 1100 mètres et au-dessus, on voit que l'état électrique positif des couches basses, comprises dans le premier kilomètre d'atmosphère, équivalait lui seul à plus des deux tiers du champ mesuré à la surface de la terre où, d'ailleurs, des oscillations rapides atteignant 50 volts étaient entièrement attribuables à ses modifications brusques.

Ce résultat est analogue à celui de ma précédente expérience du 24 mars, à Lyon. On peut dire qu'il est général, par beau temps. En effet, en comparant entre elles mes mesures du 9 août 1893, à Paris, celles de M. Bôrnstein en septembre 1893, celles de M. Baschin en février 1894, à Berlin, celle du 24 mars, à Lyon, et enfin ces dernières du 11 septembre, on est frappé de ce fait qu'elles assignent toutes à l'intensité du champ une valeur très voisine de + 30 volts-mètres, à la hauteur de 1800 mètres, avec des valeurs très variables sur le sol inférieur.

En admettant même quelque écart en plus ou en moins, attribuable en partie aux divers systèmes collecteurs employés, on est conduit à conclure que *les variations du champ, à la surface de la terre se rapportent à peu près entièrement à la variation de la somme positive des masses électriques répandues dans les 1000 ou 1500 premiers mètres d'atmosphère (au-dessus du sol inférieur de nos latitudes moyennes).*

14. Si maintenant on cherche à représenter la variation du champ observée en elle-même (sans souci des relations qu'elle peut avoir avec les autres éléments) dans l'ensemble des mesures, y compris la valeur mesurée sur le sol, on se convainc que ni la forme parabolique, ni la forme exponentielle simple ne peuvent rendre compte à la fois de la

variation qu'assignent au champ les mesures faites au-dessus de 1100 mètres et la valeur observée sur le sol.

Chacune de ces formes donne pourtant une représentation de la variation générale du champ ou de la densité déduite entre 1100 et 4000 mètres et fait apparaître l'anomalie signalée (voy. note, p. 12) autour de 2000 mètres; mais chacune assigne au champ sur le sol une valeur inférieure, de 70 à 90 volts à la valeur observée.

Il y a évidemment une indétermination due au manque de mesures entre le sol et 1100 mètres. Mais, quelle qu'ait pu être la loi de la variation dans cet intervalle, on peut déjà affirmer qu'elle n'était pas la même que celle de la variation moyenne entre 1100 et 4000 mètres et qu'elle représentait, par conséquent, par rapport à cette dernière, une véritable anomalie.

On a vu que cette anomalie des couches basses représente en réalité la majeure partie des masses électriques auxquelles se rapportent les variations normales du champ sur le sol. Il importe donc de la caractériser et de chercher à en rendre compte en déterminant par les mesures faites d'autre part, les variations corrélatives des autres phénomènes et l'état correspondant de l'atmosphère.

B. **Etat corrélatif de l'atmosphère.**

15. J'ai fait des mesures de température et d'humidité de l'air, avec mon psychromètre-fronde[1]: sur le sol avant le

[1] Ce psychromètre est ainsi constitué: deux thermomètres, l'un à réservoir nu, l'autre à réservoir recouvert de mousseline, sont fixés en deux points sur un petit cadre qui laisse les réservoirs libres. Ce cadre est fixé sur la joue d'une poulie de 2 centimètres de diamètre dont l'axe est porté à l'extrémité d'une planchette en bois léger de 5 centimètres de largeur et de 65 centimètres de longueur. Cette

départ, et à diverses hauteurs pendant l'ascension, dans quelques intervalles des mesures électriques.

Voici le tableau de ces mesures et des quantités qui s'en déduisent[1]. J'y joins les valeurs correspondantes des éléments à Paris (square de la tour Saint-Jacques) :

Heure T. M. P.	Altitude au-dessus du sol de Paris	Temp.	(Th. m°)	Tension de vapeur	Poids* de vapeur	Humid. relative	A PARIS Temp.	A PARIS Tension vapeur	A PARIS Hum.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
h m	m			mm	g	0/0		mm	0/0
7.10	1	+10°4	(+ 8°8)	7,50	7,65	80	+10°5	7,53	81
8. 6	1400	+ 3,7	(+ 0,4)	3,07	3,21	51	12,0	7,73	74
15	1690	+ 2,4	(— 1,4)	2,52	2,65	46	12,4	7,72	72
30	2100	+ 1,7	(— 2,5)	2,11	2,25	41	12,6	7,59	70
57	2780	+ 0,2	(— 5,3)	1,02	1,08	22	13,0	7,41	67
9.11	3300	— 2,4	(— 7,6)	0,74	0,79	19	13,3	7,53	66
18	3500	— 2,7	(— 8,2)	0.57	0,61	15	13,4	7,47	65
46	3980	— 5,7	(—10,2)	0,63	0,68	21	13,7	7,41	63
50	4050	— 6,1	(—10,8)	0,48	0,52	17	13,8	7,35	62
59	4100	— 6,0	(—10,·)	0,51	0,55	18	14,0	7,35	62

* On peut, comme on le voit, considérer à peu près indifféremment la tension ou le poids de vapeur.

planchette terminée en forme de poignée porte, à 45 centimètres de la petite poulie, l'axe d'une autre poulie à manivelle de 9 centimètres de diamètre. En tenant la poignée d'une main, et tournant de l'autre la manivelle de la grande poulie, on imprime par l'intermédiaire d'un cordon, un mouvement de rotation rapide aux thermomètres.

Les thermomètres peuvent ainsi être aisément portés dans l'ombre et à une certaine distance de la nacelle. On doit faire un certain nombre de lectures pour s'assurer que le minimum du thermomètre mouillé est atteint.

J'ai comparé les données de cet instrument à celles du psychromètre à aspiration du Dr Assmann installé en plein air, au-dessus d'une pelouse. Autour de 19 degrés — température à laquelle j'ai opéré — les indications des deux instruments concordaient au dixième.

[1] Je me sers de ces déterminations, de préférence à celles des instruments enregistreurs, parce qu'elles se rapportent à des instants et à des hauteurs individuellement mieux déterminés que d'après les diagrammes à petite échelle de ces instruments. La comparaison

Les observations recueillies sur le sol montrent que les éléments météorologiques y ont peu varié pendant la durée des mesures. Le baromètre était à 768 mm. et en hausse, le vent N.-N.-E. assez fort et l'on peut adopter pour la température, l'humidité relative et absolue sur le sol, les valeurs respectives : + 13 degrés, 70 pour 100 et $7^{mm}5$.

16. La variation de la tension de vapeur se représente par la formule suivante, analogue à celle de Hann :

$p = 7{,}5\ (1 - 0{,}501\ h + 0{,}0677\ h^2)$ (h en kilomètres).

Calculée au moyen des nombres du tableau, par la méthode des moindres carrés, cette formule fournit des résidus élevés dans les hauteurs voisines de 1500 et 2100 mètres, correspondant à une anomalie réelle, manifeste à première vue, sans le secours même de la courbe calculée.

En comparant ces courbes de variations observées à celle de la distribution normale (formule de Hann), on voit que, d'une façon générale, l'atmosphère subissait, depuis le sol jusqu'à 4000 mètres, un refroidissement plus lent et un desséchement plus rapide dans la hauteur que ne l'eût comporté une situation normale.

Le desséchement anormal était à peu près totalement opéré dans les couches inférieures entre le sol et 1700 mètres. De 1700 à 3500 mètres, le diminution du poids de vapeur d'eau était normale dans la moyenne. Et enfin, de 3500 à 4000 mètres, la diminution était au contraire affaiblie de telle sorte que la tension de vapeur avait vraisemblablement une valeur normale dans les couches supérieures.

prouve d'ailleurs le parfait fonctionnement du dispositif parasoleil imaginé et employé par MM. Hermite et Besançon pour le sondage de la haute atmosphère.

17. En résumé, d'après l'analyse des courbes, on imagine nettement l'atmosphère comme étant, au moment considéré, animée d'un mouvement descendant inférieur qui interférait avec un mouvement ascendant supérieur, autour de 2800 mètres, en donnant lieu à des ondulations, c'est-à-dire à des alternatives de descente et de montée, soit de compression et de dilatation. Les poussières atmosphériques, obéissant aux mouvements de l'air, étaient par le mouvement inférieur accumulées dans les couches voisines du sol, en même temps que la vapeur y subissait une compression : ce qui donnait lieu à une condensation brumeuse que le renouvellement horizontal rapide des couches d'air tendait à disperser avec le produit de l'évaporation.

La distribution générale des pressions rend d'ailleurs compte de ces mouvements. La région parcourue se trouvait en effet sur la pente rapide d'une aire de hautes pressions d'où l'air s'écoulait pour combler sur place une dépression qui existait sur le golfe de Gênes.

Le vent N.-E. à terre, prenait une composante Est de plus en plus accusée en même temps que la composante normale descendante, maxima à une hauteur moyenne, diminuait dans les altitudes élevées où elle changeait même de sens[1].

[1] C'est à ce courant descendant que l'on doit attribuer les difficultés que le ballon éprouvait à s'élever et que j'ai signalées. A 4000 mètres, des papiers légers dit « ascensionnels » s'élevaient au contraire, le baromètre restant fixe.

C. Relations du champ électrique avec l'état de l'atmosphère.

18. En considérant les courbes de variation en hauteur des phénomènes météorologiques mesurés, on est tout d'abord frappé de ce fait : à savoir que ni la température, ni l'humidité, ni vraisemblablement la pression de l'air ne présentent dans les couches basses une anomalie corrélative de celle du champ, ou de la densité électrique positive de l'atmosphère.

Il semble donc que *l'état électrique de l'atmosphère inférieure dépende, au moins en partie, d'un phénomène qui échappe aux mesures météorologiques ordinaires.*

En d'autres termes, on doit admettre que l'excès positif des couches basses se rapporte à un élément atmosphérique non évalué ou bien que la densité électrique de la molécule de gaz ou de vapeur d'eau est plus grande dans les couches basses que dans la hauteur.

L'état électrique des couches voisines du sol, se présentant comme une anomalie de la variation des couches élevées, on peut considérer à part cette variation et, si elle conduit à une relation bien déterminée avec un certain élément météorologique, on sera par ce fait en mesure d'assigner à l'état électrique des couches inférieures la cause probable de sa production.

19. La variation du champ assignant à la densité électrique de l'atmosphère le signe positif, on peut prendre, par exemple, cette densité ρ comme proportionnelle au poids de vapeur d'eau dans l'unité de volume, ou (ce qui revient à peu près au même numériquement) à la tension p de la

vapeur, suivant l'équation $\rho = cp$, c étant un coefficient positif.

En exprimant le champ $\frac{dV}{dh}$ en fonction de ρ, et ρ en fonction de p, d'après la formule trouvée plus haut pour la distribution de la vapeur, j'ai calculé, pour la série des hauteurs entre 1100 et 4000 mètres, la série correspondante des valeurs de $\frac{dV}{dh}$.

L'observation se représente ainsi d'une façon très satisfaisante, avec des résidus correspondant aux anomalies signalées vers 2000 mètres d'altitude, et les valeurs probables suivantes du coefficient c et de l'intensité $\left(\frac{dV}{dh}\right)_0$ du champ sur le sol :

$$c = 0{,}000506\,; \quad \left(\frac{dV}{dh}\right)_0 = +\ 83{,}4 \text{ volts-mètres.}$$

On peut donc dire que, au moins dans la couche d'atmosphère parcourue entre 1100 et 4000 mètres, *l'intensité du champ diminuant quand la hauteur augmente, la diminution par unité de hauteur est uniformément proportionnelle à la tension moyenne de la vapeur au niveau moyen considéré.*

En d'autres termes, dans ces limites, tout se passe comme si *les masses électriques positives comprises dans l'atmosphère (au-dessus d'une couche basse de 1 kilomètre d'épaisseur) étaient exclusivement répandues dans la vapeur d'eau et en quantité proportionnelle au poids de cette vapeur dans l'unité de volume.*

20. Si cette relation était générale et si le coefficient c d'électrisation de la vapeur eût été le même jusque sur le

sol, on eût dû trouver à ce niveau un champ de + 83 volts au lieu de + 150 volts que l'on a mesuré.

L'atmosphère au-dessous de 1000 mètres contenait donc, distribué dans une épaisseur indéterminée, un excès positif anormal de masses influentes évalué par la formule :

$$150 - 83 = 67 = 4\pi M.$$

d'où $$M = 0{,}000176 \text{ U. E. cgs.}$$

ce qui représente la moitié de la somme totale des masses influentes comprises entre le sol et 4000 mètres d'altitude.

Si l'on considère que cette anomalie correspondait à un état brumeux très remarquable des couches voisines du sol, et d'autre part que l'exagération de cet état brumeux est toujours corrélatif d'un accroissement du champ à la surface de la Terre sur nos régions, on admettra comme très probable la conclusion suivante, qu'un simple calcul rend très vraisemblable, à savoir que *l'anomalie positive des couches basses, par rapport à la relation établie entre la densité électrique positive et le poids de vapeur d'eau dans l'unité de volume de l'atmosphère, doit être attribuée aux poussières et aux particules condensées de la brume et du brouillard de ces couches.*

21. D'autre part, quoique *la limite du champ positif* n'ait pas été atteinte, et que la relation établie n'ait pas été étendue par l'expérience au delà de 4 kilomètres, il y a tout lieu de présumer que *cette limite correspond à celle de l'atmosphère humide.*

22. Le coefficient d'électrisation de la vapeur étant très faible et la limite de l'atmosphère humide étant généralement supérieure à celle que l'on peut atteindre en ballon, même avec les moyens dont on dispose pour entretenir la respiration au-dessus de 4000 mètres, la déduction précé-

dente ne pourra être confirmée que dans les conditions extrêmes de sécheresse absolue que comportent les beaux jours des hivers rigoureux sur nos régions.

C'est dans ces conditions que je me propose d'exécuter une nouvelle ascension. J'ai déjà obtenu le puissant appui de l'éminent directeur du Bureau central météorologique de France, M. Mascart, et je considère comme un encouragement vers ce but la faveur dont vient de m'honorer et dont je remercie l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

23. Quoi qu'il en soit, le champ des hypothèses admissibles pour l'explication de l'électricité atmosphérique s'est encore resserré d'après les résultats de cette dernière ascension, en ce sens qu'ils infirment toutes les théories qui reconnaissent comme cause du champ électrique et des variations de ce phénomène l'électrisation positive des hautes régions de l'atmosphère ou des seuls cristaux de glace flottants dans l'air à la limite de l'hygrosphère.

Le calcul que j'ai fait précédemment (p. 10) montre en effet que la quantité de masses positives qui serait répartie, tant sur la vapeur que sur les cristaux de glace flottant dans l'air au-dessus de 4000 mètres, est moindre que le dixième de la quantité répandue dans l'atmosphère inférieure à cette altitude.

Distribution verticale de la température, de la tension de vapeur et du champ électrique.

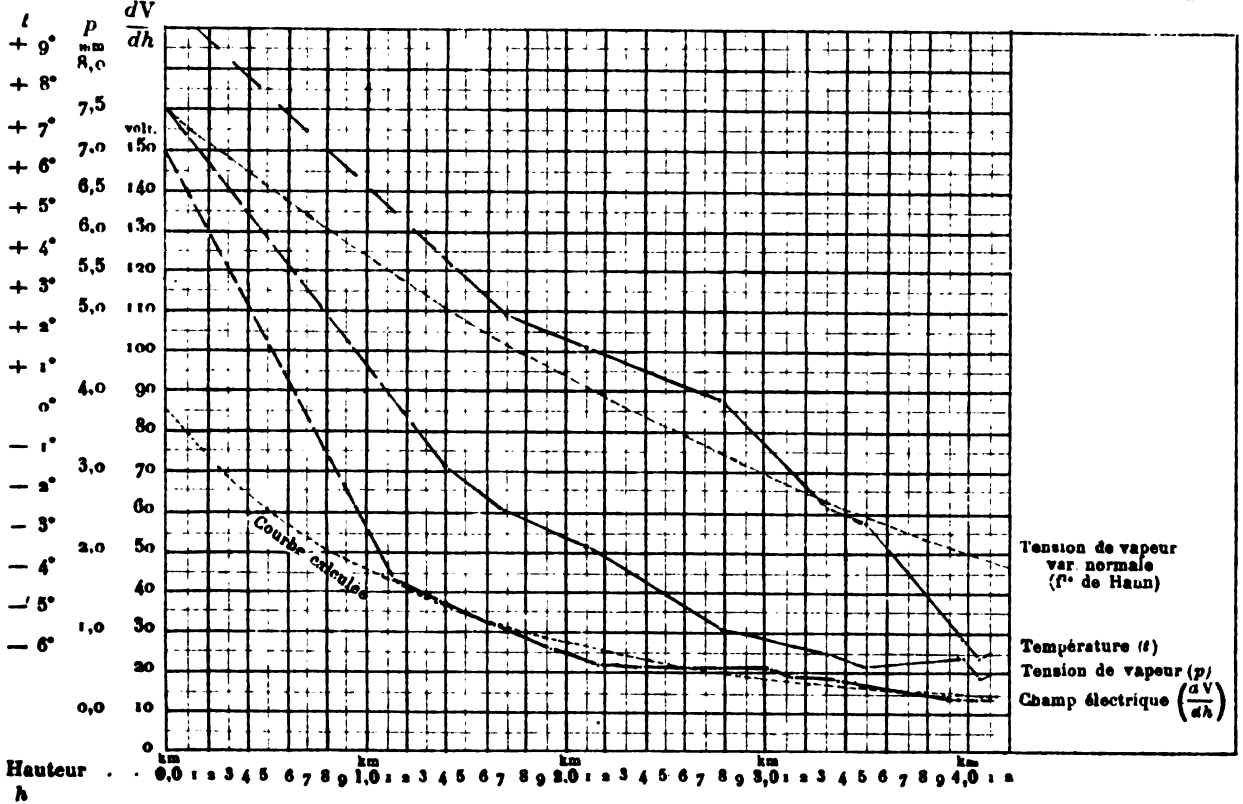

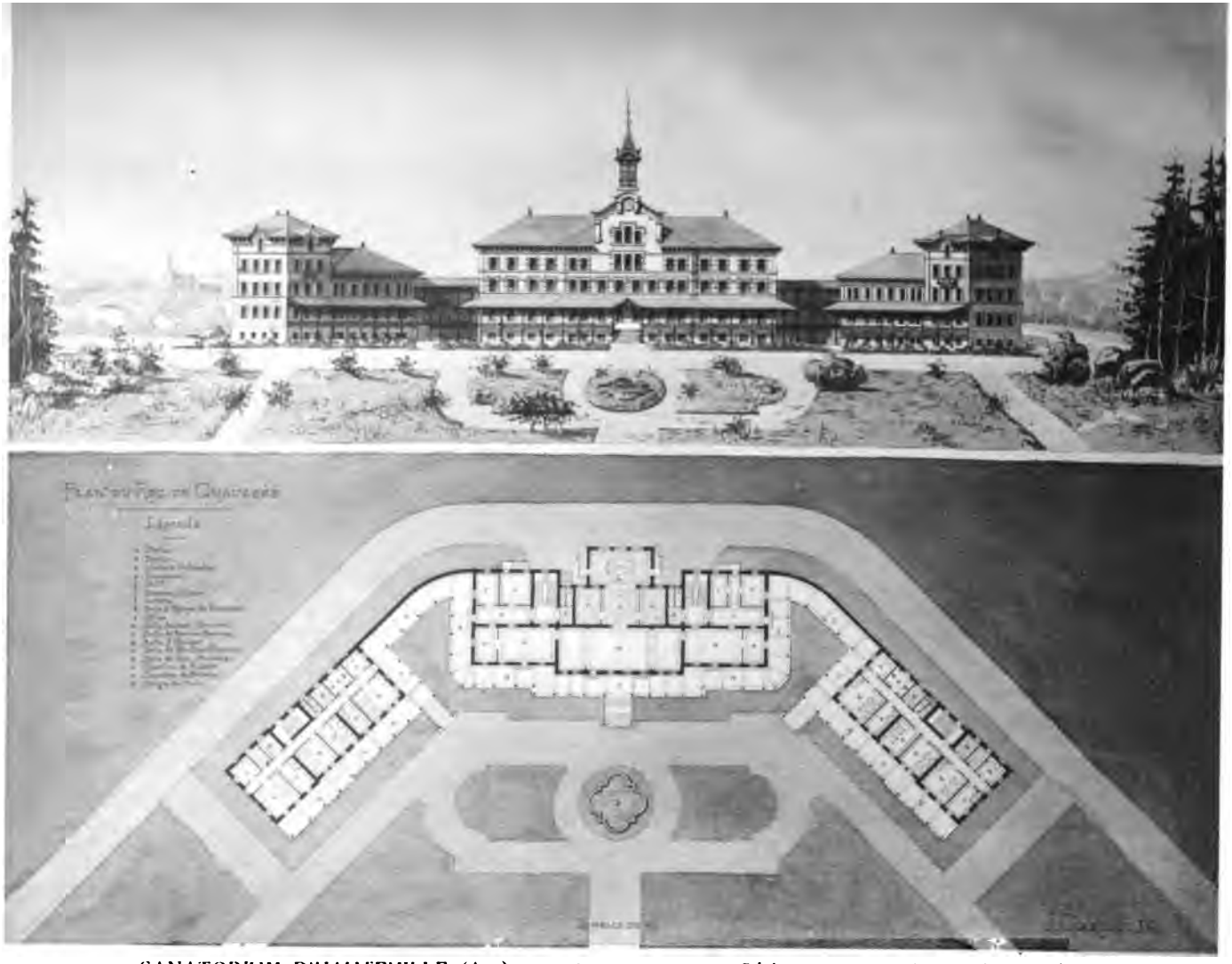

SANATORIUM D'HAUTEVILLE (Ain). *Façades principales des Bâtiments et Plan du Rez-de-chaussée.*

L'ŒUVRE LYONNAISE

DU

SANATORIUM D'HAUTEVILLE

(AIN)

CRÉATION D'UNE STATION CLIMATÉRIQUE

pour le Traitement de la Tuberculose pulmonaire

PAR

M. S. ARLOING

Je demande à l'Académie la permission de l'entretenir de la création prochaine, à Hauteville (Ain), d'un Sanatorium pour le traitement des malades adultes atteints de tuberculose pulmonaire, nouvelle œuvre lyonnaise de bienfaisance appelée à rendre de grands services à notre région.

Cette communication aurait été faite avec plus d'autorité par un de nos collègues directement mêlé à la pratique médicale.

J'ose espérer, pourtant, que vous ne jugerez pas mon immixtion complètement inopportune. A l'heure actuelle, en effet, les regards sont tournés vers la bactériologie, et l'on semble attendre de ses progrès la découverte d'un moyen préventif et curatif de la tuberculose. Je ne paraîtrai donc pas suspect, si, dans la suite, avouant l'échec provisoire de la bactériologie, je déclare qu'il est urgent de pourvoir par d'autres moyens au salut de nos compatriotes malheureux.

I

Pour saisir toute l'importance de la création projetée, il faut se rappeler le lourd et douloureux tribut que la tuberculose prélève chaque année sur l'humanité.

La tuberculose est la plus meurtrière des maladies contagieuses. Dans une agglomération donnée, elle cause quatre fois plus de décès à elle seule que la variole, la scarlatine, la fièvre typhoïde et la diphtérie réunies. On est d'accord pour lui imputer un cinquième des décès.

Parmi les maladies contagieuses, le choléra pourrait lui être comparé, avec cette différence toutefois que le choléra fait parmi nous de rares apparitions et se circonscrit habituellement à quelques régions, tandis que la tuberculose règne en permanence en tous lieux.

Les habitants des grandes villes sont les plus cruellement frappés.

A Paris, à Vienne, on compte annuellement 450 décès par tuberculose sur 100.000 habitants ; à Budapest, ce nombre s'élève à 640.

Les populations rurales n'en sont pas exemptes, surtout dans les milieux industriels, où la mortalité oscille entre 100 et 250 sur 100.000 habitants.

L'entassement dans des logements étroits et malsains, les fatigues physiques, les préoccupations morales et la misère préparent de nombreuses victimes à la tuberculose. Si la phtisie atteint toutes les classes de la société, elle frappe surtout la classe pauvre. A Paris, dans l'arrondissement le plus riche, on constate en moyenne 178 décès par tuberculose sur 100.000 habitants; dans l'arrondissement le plus pauvre, on en compte 812.

Les statistiques de toutes les capitales dévoilent des faits analogues.

L'agglomération au sein de laquelle nous vivons, mieux partagée que la population parisienne, est cependant passablement éprouvée. Sur 9020 décès enregistrés à Lyon, en 1894, 1686 sont dus à la tuberculose, soit 1/5 et demi de la mortalité générale, soit encore 337 décès par 100.000 habitants; ce chiffre peut être considéré comme une moyenne.

Si affligeantes qu'elles soient, ces listes obituaires donnent une idée incomplète de la fréquence de la tuberculose. Pour quelques cas à marche rapide, on en trouve un grand nombre qui, évoluant lentement, mettent plusieurs années pour arriver au dénouement fatal; enfin, il en est quelques-uns qui se concilient avec un âge avancé. Il en résulte que le nombre des tuberculeux à des degrés divers est très grand: 1 sur 50 habitants, d'après une estimation d'origine allemande.

La tuberculose est donc l'un des plus grands fléaux qui atteignent l'espèce humaine. On peut même ajouter qu'elle est une menace pour notre état social. Compagne de la misère, elle engendre la misère à son tour, en apportant au foyer des humbles les chômages prolongés, le découragement, la désespérance.

Enlevant chaque année à la France, comme l'a dit un parlementaire bien renseigné, plus d'existences que la guerre de 1870 n'en a fauché, elle nuit à notre expansion, affaiblit notre race et, après avoir infligé à la collectivité des pertes énormes, elle lui lègue l'obligation de soulager des infortunes imméritées.

Rochard a évalué ces pertes avec autant de précision que possible, sous une forme capable de frapper tous les esprits. Partant de l'âge moyen des victimes de la tuberculose, du capital dépensé pour les amener à cet âge, c'est-à-dire

jusqu'au moment où la plupart d'entre elles allaient être en mesure de rendre productif le capital engagé, il estime la dîme annuelle prélevée sur notre pays à

500.984.150 francs

c'est-à-dire aux 5/6 de la perte totale infligée par l'ensemble des maladies contagieuses.

II

Faut-il s'incliner, passifs, devant une pareille calamité? On n'est pas assez persuadé, en France, que la tuberculose est une maladie *évitable* et *curable*, pour me servir de deux expressions intentionnellement rapprochées, dans un rapport adressé à l'Assistance publique de Paris sur l'hospitalisation des tuberculeux.

Elle est *évitable* comme toutes les maladies microbiennes dont le germe est isolé, dont on connaît le mode de propagation. J'admets qu'en raison du nombre des malades, des conditions dans lesquelles évolue la maladie, des modes de dissémination du virus, de sa présence possible dans des aliments de première nécessité, de l'intervention probable de l'hérédité, la lutte contre la tuberculose, au point de vue préventif, est délicate et difficile.

Mais la science en a tracé les lignes principales avec sûreté. Les obstacles viennent de ceux mêmes qu'elle voudrait protéger, car il faut bien avouer que l'on se révolte volontiers contre les mesures prophylactiques.

Je n'insisterai pas sur ce point puisqu'il ne fait pas l'objet de ma communication.

Je voudrais surtout parler de la *curabilité* de la tubercu-

lose, qui rencontre encore dans le public beaucoup d'incrédulité et qu'admettent, au contraire, tous les maîtres de la médecine.

Par exemple, on ne peut douter de la curabilité de la tuberculose dite chirurgicale, s'attaquant aux os, aux articulations, aux synoviales. Les résultats obtenus dans les hôpitaux de Lyon et par les chirurgiens qui ont le plus honoré notre cité, résultats palpables et indéniables, sont là pour corroborer mon assertion.

Reste la tuberculose pulmonaire, sinon la plus fréquente au moins la plus meurtrière.

Chaque jour on constate des guérisons définitives ou relatives.

Je sais bien que, si on veut les nier, on peut invoquer une erreur de diagnostic et déclarer que les symptômes pris pour des signes de tuberculose relevaient d'une autre maladie. Ce raisonnement, s'il était soutenu, diminuerait simplement le nombre des cas de guérison.

D'ailleurs, pour enlever jusqu'au dernier doute sur la curabilité de la phtisie pulmonaire, on peut citer les nombreux témoignages des anatomo-pathologistes ou des experts qui, dans les autopsies qu'ils ont faites, ont tous observé des lésions plus ou moins avancées de tuberculose pulmonaire guérie ou en voie de réparation.

De renseignements empruntés à différentes sources, je puis affirmer que l'on rencontre des lésions tuberculeuses éteintes sur 12 pour 100 des personnes soumises à l'autopsie, ayant succombé à une maladie étrangère à celle qui nous occupe.

Au surplus, la lésion est connue aujourd'hui d'une manière approfondie sous tous ses états. On sait même que le prototype de la lésion tuberculeuse, la granulation, est une manifestation des forces défensives de l'organisme contre

le bacille de Koch, et que son rôle naturel est d'emprisonner et de détruire le bacille et de disparaître à son tour.

Lancé dans le courant circulatoire, le bacille finit par s'arrêter en un point du réseau capillaire où il ne tarde pas à être assiégé par les globules blancs du sang, nos protecteurs les plus actifs. Bientôt enveloppé par de multiples rangées concentriques de cellules, il est devenu la cause et le centre d'une granulation tuberculeuse. Au bout d'un temps variable, suivant les sujets et les circonstances, les cellules de la région centrale meurent, se désagrègent ainsi que leur contenu, et sont peu à peu résorbées, pendant que le tissu conjonctif ambiant, irrité par la présence du tubercule, prolifère, s'insinue entre les cellules des couches superficielles et se substitue à elles graduellement de la périphérie au centre, jusqu'à la disparition complète des éléments dégénérés et l'établissement d'un tissu de cicatrice au lieu et place du tubercule.

La granulation tuberculeuse est donc un moyen d'englobement et d'isolement des bacilles de Koch au sein des organismes envahis par ces microbes. Après avoir servi de tombeau aux envahisseurs, il est appelé lui-même à être résorbé.

Ce travail est parfois rapide, souvent lent ; quelquefois, il s'arrête à mi-chemin ; alors les portions subsistantes du tubercule mortifié s'infiltrent de granulations minérales et deviennent désormais de simples corps étrangers.

Telle est la destination physiologique de la lésion tuberculeuse.

Malheureusement, il arrive que d'emblée ou avec l'aide du temps et de conditions favorisantes, les granulations se développent en très grand nombre, disséminées dans la masse de poumon ou accumulées en certains points. Dans ce cas, si elles évoluent promptement, elles peuvent entraî-

ner la mort par l'effet d'un poison qui s'échappe de chaque foyer tuberculeux ; si elles évoluent lentement, leurs portions centrales désintégrées se confondent, entraînant dans leur ramollissement et leur destruction des masses plus ou moins considérables du tissu pulmonaire, et jetant dans la circulation un poison qui entretient un état fébrile moyen ou léger, mais permanent.

La tuberculose est donc une maladie microbienne dans laquelle les tendances à la guérison sont des plus manifestes, et qui guérit souvent par l'intervention pure et simple des moyens défensifs de l'organisme. Peut-être est-elle, comme le dit le professeur Grancher, la plus curable des maladies chroniques. Par conséquent, si, au début, on soutient ou si l'on excite même les réactions des tissus et des éléments anatomiques, si l'on peut éviter ou modérer la dissémination des germes en dehors des foyers primitifs, si l'on peut atteindre la vitalité des bacilles par un ou des procédés quelconques, on secondera la nature, on contribuera plus ou moins efficacement à la guérison de la tuberculose.

III

La lutte a été comprise de cette manière et engagée par des moyens variés.

Jusqu'à la découverte du bacille de Koch, la tuberculose était regardée et traitée comme une diathèse de débilité. A la médication tonique et reconstituante, on ajoutait un traitement banal contre les troubles locaux pulmonaires, contre l'état fébrile, comme s'il se fût agi de perturbations ordinaires non spécifiques. Faute de connaître la semence du

mal, toute l'attention du médecin se fixait sur le malade, c'est-à-dire sur le terrain où germait le virus.

Après la découverte de l'agent infectieux, il se fit momentanément un revirement complet. Encouragé par les succès obtenus dans la lutte contre certaines maladies microbiennes des animaux, on se prit à espérer une victoire prochaine.

Attaquer l'agent tuberculigène sur place, à l'aide des antiseptiques capables de le tuer ou de l'atténuer dans les cultures artificielles, telle fut la première tentative inspirée par la connaissance du bacille. On choisit pour engager l'action les antiseptiques les plus dangereux pour les bacilles et les plus inoffensifs pour les malades. Par des essais aussi prudents que multipliés, on chercha la meilleure voie pour faire pénétrer ces médicaments dans le sang, en troublant au minimum les fonctions de nutrition si utiles aux malheureux phtisiques. On poussa aussi la hardiesse jusqu'à les injecter directement dans les foyers tuberculeux.

Les résultats ne répondirent pas aux espérances que l'on avait conçues. D'abord la nécessité de ménager le malade limita singulièrement l'arsenal bacillo-tuberculicide.

Ensuite, il y a loin de l'efficacité des antiseptiques agissant *in vitro* à leur efficacité dans l'organisme. Si bien que l'on n'osa pas inscrire entièrement à l'actif de ces médicaments les améliorations observées à la suite de leur usage; *a fortiori* renonça-t-on à faire, de ces derniers, des spécifiques contre la tuberculose.

Qui ne se souvient de l'émotion provoquée par la publication de M. Koch, en 1890, sur la valeur curative des extraits glycérinés de culture de bacilles présentés sous le nom de *Tuberculine*.

La tuberculine était à la fois révélatrice, immunisante et curative ; par une sorte d'électivité quasi providentielle, elle déterminait dans la lésion tuberculeuse des modifica-

tions aboutissant à la destruction du bacille, à l'élimination des parties désintégrées des tubercules, puis à la cicatrisation du tissu pulmonaire.

Mes études personnelles me permettent de dire que les expériences faites *in anima vili* contredisent les affirmations de M. Koch, sauf en ce qui regarde la propriété révélatrice. Quant aux essais cliniques, ils aboutirent, on le sait, à un abandon à peu près général du nouveau médicament. Quelques rares spécialistes, en face de l'indigence de l'ancienne thérapeutique, restèrent accrochés à la tuberculine; mais ils s'en servent à doses infinitésimales, de manière à réduire ses effets nocifs. Dans cette pratique, la tuberculine passe au second, au troisième plan, et devient un simple auxiliaire des forces de la nature.

Les tuberculines épurées n'ont pas donné, non plus, de bons résultats, et je puis ajouter, parlant toujours au nom de l'expérimentation, qu'il ne faut pas en attendre de meilleurs d'une nouvelle tuberculine de M. Koch, nommée tuberculine TR, dans laquelle on a mis en solution la quintessence des principes actifs renfermés dans le corps des bacilles tuberculeux.

Les incontestables avantages de la sérothérapie antidiphtérique suscitèrent de nouveaux efforts d'un autre ordre. Déjà Richet et Héricourt avaient cherché, sans succès probant, à créer l'immunité antituberculeuse, en injectant du sang emprunté à des animaux naturellement réfractaires ou presque réfractaires à la tuberculose. Ils tentèrent d'augmenter l'efficacité du sang, en inoculant au préalable et à plusieurs reprises du virus tuberculeux aux animaux réfractaires. Plusieurs expérimentateurs, après eux, choisirent d'autres espèces, et tentèrent de donner au sang des propriétés immunisantes par d'autres procédés.

Sans attendre que l'expérimentation se soit prononcée

sur la valeur bienfaisante des sérums supposés antituberculeux et sur leur mode d'administration (car il ne faut pas oublier qu'à doses fortes ou par un usage longtemps prolongé les sérums se comportent à la manière de certains poisons), avec une impatience peut-être excusable, on les introduisit dans la pratique. De là des opinions contradictoires, d'où se dégage toutefois le fait suivant : certains sérums, dits antituberculeux, peuvent neutraliser partiellement les substances toxiques qui sortent des lésions tuberculeuses et se mêlent au sang des malades; mais ces sérums ne possédent pas de propriétés curatives proprement dites les plaçant hiérarchiquement au-dessus des agents bacillo-tuberculicides dont il a déjà été question.

Pourtant, dans la recherche d'une tuberculine ou d'un sérum, les bactériologistes s'appuyaient sur les principes rationnels qui les avaient conduits antérieurement à la découverte de procédés d'immunisation ou de guérison pour d'autres maladies.

D'où vient donc leur échec? D'une généralisation hâtive. En tout cas, il démontre que la tuberculose a des caractères particuliers qui exerceront encore, pendant un certain temps, la sagacité des chercheurs.

Jusqu'à ce jour, la bactériologie s'est donc bornée à nous faire des promesses qu'elle n'a pu réaliser entièrement dans la pratique. Conséquemment, sans rien abandonner de l'espoir et de la confiance que je place en elle, force m'est bien de reconnaître que la méthode hygiénique tendant à relever les forces par l'alimentation, la cure d'air et la cure climatérique, constitue actuellement la plus active des médications de la tuberculose pulmonaire. Mais son succès est subordonné à deux conditions fondamentales : application prompte, application sévère et rigoureuse. Si les lésions sont étendues ou avancées, on pourra les amélio-

rer par la méthode hygiéno-diététique, mais jamais les guérir.

Si la méthode hygiéno-diététique est appliquée sans conviction, interrompue, reprise selon les caprices du malade ou de sa famille, si elle n'est pas surveillée par un médecin dont l'autorité s'étend jusqu'aux minimes détails de la vie, elle est toujours inefficace.

Aussi exige-t-elle, pour être bien appliquée, des établissements spéciaux, des *Sanatoria*, où les malades, abdiquant leur volonté, se soumettent entièrement aux prescriptions médicales. La pratique a surabondamment démontré que cette méthode, si simple en ses moyens et dont l'efficacité dépend surtout du mode d'emploi, est infructueuse si le malade reste libre, quelles que soient les conditions climatériques qui l'entourent, à moins de lui supposer une ténacité surhumaine.

IV

Depuis assez longtemps déjà, les Allemands, les Hongrois, les Suisses, les Scandinaves et les Américains sont persuadés des avantages du traitement hygiéno-diététique rationnel de la tuberculose pulmonaire. Aussi ont-ils créé des sanatoria où les malades fortunés ou aisés trouvent, uni aux conditions nécessaires au succès du traitement, tout le confortable de notre époque.

Il ne faut pas confondre les sanatoria avec ces caravansérails plus ou moins luxueux élevés en montagne sous les noms de Curhaus, Stations climatériques ou Villas de convalescence, où s'entassent pêle-mêle des touristes bien portants et des malades de tous genres.

Les sanatoria sont des établissements ouverts seulement

aux tuberculeux, soumis à une discipline rigoureuse, où toutes les dispositions et toutes les règles convergent vers la guérison ou l'amélioration des malades.

Nous ne possédons en France que deux établissements analogues : le sanatorium du Canigou, près du Vernet, dans les Pyrénées-Orientales, et celui de Durtol, près de Clermont-Ferrand, fondés par le Dr Sabourin, modestes l'un et l'autre ; de sorte que la plupart de nos nationaux décidés à suivre une cure hygiéno-diététique sont presque tenus à être tributaires de l'étranger. A Lyon, on connaît le chemin de Davos et de Leysin.

D'ailleurs, il ne paraît pas que nos tuberculeux soient généralement bien convaincus de l'importance du sanatorium. Ne voit-on pas, en effet, nos malades se rendre en foule dans les stations méditerranéennes, où ils rencontrent, j'en conviens, un ciel clair, ensoleillé, et une atmosphère attiédie, mais où ils trouvent aussi le bruit, l'agitation, l'encombrement, et cette liberté qui leur permet à chaque instant de sortir des règles tracées par le médecin, règles dont l'importance est ici capitale ?

Les résultats obtenus dans ces établissements par une alimentation saine et abondante, par la respiration d'un air pur, par une gymnastique rationnelle et mesurée, par d'autres moyens aussi simples qu'hygiéniques et surtout par la tutelle incessante d'un médecin dévoué, chez qui le tact le dispute à l'expérience, sont extrêmement encourageants. Le traitement hygiéno-diététique peut amener 15 à 30 pour 100 de guérisons, dont quelques-unes inespérées, et un grand nombre d'améliorations plus ou moins persistantes.

On a compris, dans les pays que j'ai signalés, qu'il ne fallait pas réserver de tels avantages aux seuls privilégiés de la fortune. Des associations se sont mises à l'œuvre et, aujourd'hui, il n'est peut-être pas de pays en Europe, sauf

le nôtre, qui n'ait des sanatoria pour le traitement des tuberculeux pauvres ou peu aisés. Bientôt chaque canton de la Suisse et chaque grande ville de l'Allemagne aura le sien. Je citerai, à titre d'exemples, le sanatorium de Falkenstein, le premier en date, et celui de Ruppertshain, fondés par la Société des Établissements de convalescence de Francfort-sur-le-Mein, le sanatorium de Davos-Dôrfli, créé par la Société d'utilité publique de Bâle sur les instances de la Société médicale, et enfin celui d'Heiligenschwendi, établi sur la rive septentrionale du lac de Thoune par la Société d'utilité publique de la ville de Berne. Ces derniers sont assez rapprochés de nous pour que nous ayons l'occasion de les visiter.

Les cures réalisées dans ces établissements populaires sont aussi remarquables que dans les établissements privés. La preuve nous en est fournie par l'attitude des compagnies allemandes d'assurances. La loi qui régit, en Allemagne, les sociétés d'assurances contre l'invalidité, leur donne la faculté d'intervenir auprès de leurs membres quand survient une menace d'incapacité de travail. Usant de cette latitude, plusieurs sociétés ont essayé de supprimer en partie la rente d'invalidité qu'elles payaient aux tuberculeux, en les empêchant de devenir invalides par des soins appropriés et opportuns. Elles ont donc fait soigner leurs malades dans les sanatoria, à titre onéreux, et plusieurs d'entre elles, en présence des résultats obtenus, n'ont pas hésité à établir des stations curatives pour leurs propres phtisiques.

Ce fait nous dispense d'autres commentaires.

V

Pendant que les pays étrangers se garnissaient de sanatoria pour la cure de la tuberculose pulmonaire, que faisions-

nous en France ? La bienfaisance, assurément, ne restait pas inactive, elle songeait même à la tuberculose, à celle qui sévit particulièrement sur les enfants, celle qui frappe les systèmes osseux et lymphatique, plus aisément curable que la forme pulmonaire sur les adultes.

Elle créait pour ses jeunes pupilles des stations maritimes assez nombreuses aujourd'hui, parmi lesquelles je me plais à signaler l'hôpital de Giens, succursale éloignée de notre hospice de la Charité, que l'on doit en grande partie à l'initiative et à la générosité de M. et Mme Hermann Sabran. L'initiative privée est secondée dans cette voie par l'*Œuvre des Hôpitaux marins*, fondée en 1887.

Une institution parisienne, l'*Œuvre des Enfants tuberculeux*, datant de 1888, poursuit, de son côté, le traitement des enfants pauvres atteints de tuberculose pulmonaire et a créé, dans ce but, un dispensaire fonctionnant en ville, et deux hôpitaux spéciaux à la campagne, l'un à Ormesson, près de Champigny, l'autre à Villiers-sur-Marne.

Jusque-là, il n'est pas question des malades adultes, et pourtant, depuis plusieurs années, leur hospitalisation est à l'ordre du jour des congrès internationaux d'hygiène et de médecine, et particulièrement du congrès pour l'étude de la tuberculose.

L'administration de l'Assistance publique de la ville de Paris a fini par s'en émouvoir et a décidé de poursuivre la création de pavillons pour l'isolement des tuberculeux dans chacun des hôpitaux de la capitale, et celle d'un sanatorium à Angicourt (Oise) pour les malades dont la guérison est possible. Ce sanatorium est décidé depuis 1894 ; mais son édification marche lentement, malgré de puissants appuis officiels et un premier crédit de 700.000 francs prélevé sur la caisse du Pari mutuel.

Deux cents lits à Angicourt ! C'est peu pour la Ville de

Paris qui reçoit annuellement 12.000 à 14.000 phtisiques dans ses hôpitaux: ce n'est rien pour le reste de la France!

La charité lyonnaise avait donc motif à s'exercer.

VI

L'idée de la création d'un sanatorium dans notre région pour le traitement des phtisiques adultes appartient à M. le Dr F. Dumarest, ancien interne très distingué des hôpitaux de Lyon.

Témoin des cures remarquables obtenues par un séjour prolongé à Hauteville, son pays, où il est l'héritier et le continuateur d'une longue pratique médicale, il a cru qu'il y avait lieu de faire bénéficier un plus grand nombre de Lyonnais des avantages de cette station climatérique.

Pour faire des adeptes, il ne ménagea ni son temps ni sa peine; il inséra le plus clair et le plus convaincant de sa pensée dans plusieurs brochures très intéressantes à consulter.

Les propositions de M. Dumarest furent accueillies par M. H. Sabran, président du Conseil d'administration des hôpitaux et hospices civils de Lyon, qui ne tarda pas à leur concilier la bienveillance de plusieurs de nos concitoyens toujours prêts à se dévouer à une œuvre utile. Elles eurent la bonne fortune de recevoir le patronage ardent et convaincu de M. Félix Mangini.

Grâce à ce haut patronage, le modeste projet de M. Dumarest se développa, s'étendit, se transforma. Bientôt il fut décidé, sur l'initiative de M. Mangini, que l'on érigerait à Hauteville, par souscription, un Sanatorium modèle pour le traitement des tuberculeux nécessiteux des deux sexes.

Les premiers souscripteurs se constituèrent en Association

de bienfaisance. Leur Société, dite *Sanatorium lyonnais*, a son siège à Lyon ; elle comprend des membres sociétaires et des membres donateurs ; elle est administrée par un Comité de 18 à 24 membres, dont le président d'honneur est et sera le président du Conseil d'administration des hôpitaux et hospices civils, et dont le bureau actuel est composé de M. Mangini, président ; de MM. Martelin et Oberkampff, vice-présidents ; de M. Henri Boutier, secrétaire, et de M. Francisque Aynard, trésorier.

VII

La construction du Sanatorium lyonnais est déjà commencée.

L'établissement et ses dépendances occuperont un plateau sis à l'est d'Hauteville, à 950 mètres d'altitude environ, au pied d'une forêt de sapins, dite forêt de Mazières.

Le Sanatorium proprement dit se compose de trois corps de bâtiments, réunis au rez-de-chaussée et au premier étage par des galeries couvertes, et disposés de telle sorte que les façades forment un arc ouvert au sud-ouest, largement accessible au soleil, protégé contre le vent du nord.

Les études ont été faites dans les bureaux de la Société des Logements économiques en s'inspirant de documents rapportés par MM. Dumarest, Germain et M. Mangini lui-même de plusieurs voyages consacrés à la visite des sanatoria étrangers.

Hauteville pourra recevoir 110 lits. Les aménagements intérieurs réaliseront tous les perfectionnements que l'hygiène générale et l'hygiène des tuberculeux peuvent réclamer. Les aménagements extérieurs sont poursuivis de manière à bannir la solitude et l'ennui. Un parc de 14 hectares

et la proximité de la forêt permettront aux malades de se livrer à l'exercice nécessaire à certaines phases du traitement.

Le choix du Conseil s'est définitivement arrêté sur Hauteville, parce que cette localité, non dénuée de ressources, à proximité de Lyon, offre les avantages propres aux climats de montagne, parce qu'elle présente pour recevoir le sanatorium un grand plateau découvert, bien éclairé, sain et sec, protégé au nord-est par un haut et large écran d'arbres résineux ; enfin, parce qu'il est de tradition, tradition basée sur une expérience déjà longue, que les tuberculeux se sont toujours bien trouvés d'un séjour dans cette région.

On a objecté, par comparaison avec ce que l'on voit en Suisse, que l'altitude d'Hauteville était insuffisante. Cette objection a peu de valeur.

Quelques personnes croient à tort qu'un sanatorium doit nécessairement occuper un site élevé. Plusieurs de ces établissements situés à de faibles altitudes procurent néanmoins d'excellents résultats. Ce qui importe surtout, c'est un air pur et vivifiant, que l'on peut trouver aussi bien dans une région forestière médiocrement élevée qu'à une grande altitude.

Au surplus, il est démontré par les examens aéroscopiques que la pureté de l'air est déjà réalisée à partir de 800 mètres au dessus de la mer.

Il ne faut pas oublier, non plus, que si les Suisses ont construit leurs sanatoria à de grandes hauteurs, c'est moins pour rechercher l'altitude que pour fuir l'humidité et les courants d'air inévitables dans les vallées situées au voisinage des pics élevés et des glaciers. Tel plateau à 800 mètres, bien découvert, est préférable sous ce rapport à telle vallée à 1200 ou 1500 mètres.

J'ajouterai que les grandes altitudes, par la raréfaction de l'air qui y règne, ne sont pas sans inconvénient pour des

phtisiques dont les poumons ont perdu une certaine partie de leur capacité respiratoire. Elles peuvent amener des maux de tête, des insomnies, en un mot une ébauche du *mal de montagne*. Après guérison seulement, le tuberculeux peut affronter les grandes hauteurs pour faire de l'entraînement et accroître la dilatabilité et la perméabilité de ses poumons.

Mais j'ai hâte de dire quelques mots sur le sanatorium lyonnais au point de vue médical.

Hauteville ne servira pas à l'hospitalisation des tuberculeux dans le sens étroit du mot. Le phtisique n'ira pas à Hauteville pour mourir; il ira pour guérir. C'est dire que les pensionnaires seront des malades choisis, capables de bénéficier de la cure hygiéno-diététique.

Les autres phtisiques, dignes de compassion, dignes d'attention par les dangers de contagion qu'il font courir aux personnes qui les entourent, doivent être recueillis charitablement dans des établissements *ad hoc*.

Le Comité a des idées absolument arrêtées sur le choix des malades, et c'est dans l'intention de leur donner un libre cours que l'établissement n'a pas été rattaché aux hôpitaux de la ville. Le sanatorium doit jouir de toute son indépendance pour donner le maximum des avantages que l'on est en droit d'attendre.

La fondation lyonnaise se distinguera des institutions similaires par l'adjonction d'un laboratoire où seront étudiées des questions relatives à l'hygiène des sanatoria, à l'hygiène et au traitement des tuberculeux et à la tuberculose elle-même. Le Comité estime qu'en accordant aussi son patronage à la science, il hâtera le moment où nous serons peut-être délivrés de la tuberculose. On doit le louer de cette initiative, qui dénote la largeur et la netteté de ses vues. La collaboration incessante de la science et de la pra-

tique est, en pareil cas, le facteur principal du progrès. Pour mener à bien les installations projetées, la Société a besoin de 800.000 francs. Elle dispose actuellement de 445.000 francs. Elle est fermement convaincue que la charité lyonnaise ne l'abandonnera pas avant qu'elle ait achevé son entreprise.

Telle est, Messieurs, l'œuvre de l'association dite « *Sanatorium lyonnais* ». Elle rencontrera certainement dans votre compagnie l'appui moral que vous vous plaisez à accorder aux œuvres où la charité et le patriotisme se donnent la main.

Ayons toujours présent à l'esprit que 30 pour 100 des phtisiques pauvres succombent prématurément faute de soins hâtifs, faute d'une nourriture substantielle, faute d'air pur, et parce que la préoccupation du pain quotidien les contraint à attendre, avant de réclamer les secours hospitaliers, que le virus qui les mine ait accompli des ravages irréparables.

Songeons, Hauteville organisé, que l'on guérira bon an mal an une centaine de ces infortunés, et que l'on en améliorera deux cents autres au point de les conserver encore longtemps à leurs travaux et à l'affection des leurs.

A ce résultat principal s'en ajoutera un autre qui, pour être secondaire, n'en est pas moins important.

Je veux parler de la possibilité de traiter les phtisiques curables en dehors de leur famille et des milieux hospitaliers ordinaires, où ils peuvent communiquer le germe de la maladie à des personnes indemnes.

Grâce à l'établissement d'Hauteville, la charité s'exercera, dans notre région, dégagée de cette obsession que le bien qu'elle poursuit a peut-être plus d'inconvénients que d'avantages pour la collectivité.

Grâce à l'ordre et à la méthode qui y régneront, les malades

améliorés n'auront pas à craindre les effets d'une contagion nouvelle.

Grâce enfin aux règles scientifiques qui présideront au fonctionnement de tous les services, le sanatorium ne fera courir aucun danger au pays circonvoisin. Un des plus éminents cliniciens de l'Allemagne, Leyden, affirmait récemment au Congrès international de médecine, tenu à Moscou, que les localités où sont installés des sanatoria spéciaux pour le traitement des phtisiques étaient les moins éprouvées par la tuberculose.

N'est-il pas logique, en effet, qu'une maladie contagieuse s'étende difficilement là où on la guette et où toutes les mesures sont prises pour arrêter la dissémination de son virus?

« Guérir, préserver », telle pourrait être la devise de l'Association de bienfaisance dont j'ai esquissé la louable entreprise.

Guérir une lente et cruelle maladie, c'est sécher bien des larmes et s'attaquer au paupérisme; guérir et préserver, c'est épargner le capital humain dont le gaspillage, a écrit Rochard, est le plus ruineux de tous.

J'espère que le noble exemple donné aujourd'hui par cette Association suscitera ailleurs de nouvelles initiatives et de nouveaux dévoûments pour le bien de l'humanité et du pays.

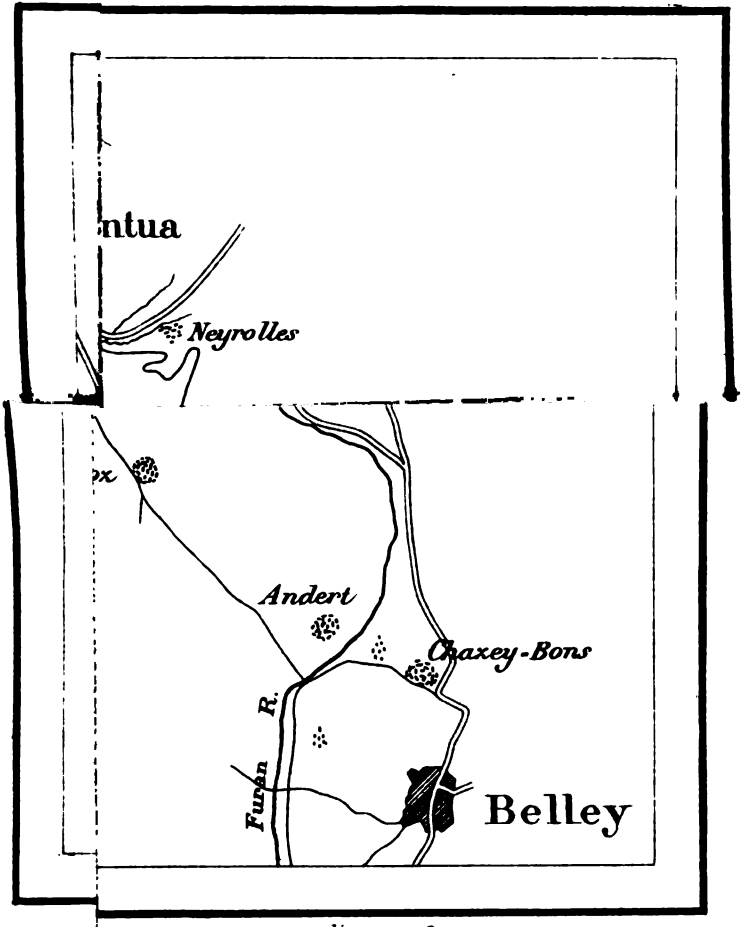

Imp. par Erhard F^res 35^bis Rue Denfert-Rochereau. — Paris.

n'y a pas encore bien longtemps, les États-Unis où j'avais

LES IMPRESSIONS

D'UN

INGÉNIEUR FRANÇAIS

AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

DISCOURS DE RÉCEPTION

A l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon

Prononcé à la séance publique du 29 mars 1898

PAR

M. HENRI TAVERNIER

M. Alexandre Allégret, un des professeurs les plus appréciés de la Faculté des sciences de Lyon, a laissé à l'Académie le souvenir d'un esprit éminemment cultivé et a contribué pendant une longue période d'années à l'agrément de ses réunions par des communications d'un haut intérêt sur des questions de science, de chronologie et d'histoire. La considération unanime dont il jouissait ici m'a fait tout particulièrement apprécier le grand honneur que m'a fait l'Académie de Lyon en m'appelant à le remplacer.

Trop absorbé par ma carrière d'ingénieur de l'Etat pour aller au delà de l'application des sciences à l'art des constructions et spécialement des travaux publics, il me paraîtrait téméraire d'aborder un sujet de science pure. Aussi, ayant eu l'occasion de parcourir, un peu en tous sens et il n'y a pas encore bien longtemps, les Etats-Unis où j'avais

été délégué à un Congrès avec quelques inspecteurs généraux ou ingénieurs en chef, qu'il me soit permis de vous communiquer quelques-unes des impressions que j'ai rapportées de mon voyage.

Quand on met, pour la première fois, le pied sur un des superbes transatlantiques français qui font la traversée du Havre à New-York et quand on a apprécié la courtoisie des officiers qui les commandent, on est tenté de penser que la France se trouve à la tête des nations qui assurent les communications maritimes entre l'Europe et les États-Unis. Il n'en est malheureusement pas ainsi, car tandis que la *Touraine*, le plus beau de nos steamers, a 164 mètres de longueur, développe 12.000 chevaux et file 18 nœuds, soit environ 33 kilomètres à l'heure, certaines des Compagnies étrangères, anglaises, allemandes ou américaines, mettent en service des paquebots de plus de 200 mètres de long avec une puissance de 45.000 chevaux et une vitesse de 23 nœuds. Sur une trentaine de lignes et une quarantaine de départs par semaine, dont 23 de Liverpool, 5 de Hambourg et 4 de Londres, Brême et Anvers, la France n'est représentée que par la seule ligne du Havre à New-York et un seul départ par semaine.

L'arrivée en rade de New-York offre assurément un des spectacles les plus grandioses qu'on puisse voir. Si j'étais Américain je dirais le plus grandiose qui soit au monde, car aux États-Unis, quand on veut faire l'éloge d'une chose, on dit volontiers qu'elle est la plus grande et la plus belle du monde.

Peut-être est-ce un sentiment de cette nature qui a fait naître, il y a quelques années, le projet de réunir à New-York, dont la population approche de deux millions, une vingtaine d'autres cités et principalement la ville populeuse de Brooklyn, qui n'est séparée de New-York que par le

canal maritime de l'East-River et qui compte environ un million d'habitants.

Ce projet, que j'étais tenté de considérer comme chimérique quand je me trouvais aux États-Unis, vient au contraire de se réaliser, grâce à l'appui du journal le plus répandu, le *New-York World*, qui tire à 800.000 exemplaires, et à l'initiative de son richissime propriétaire, M. Pulitzer.

New-York dépassera largement Chicago, sa rivale en population, et de troisième ville du monde, après Londres et Paris, passera au second rang avec une population de trois millions. L'écart d'un million qui la séparera de Londres ne sera plus assez considérable pour que les habitants de New-York ne puissent espérer que leurs fils ou petits-fils appartiendront à la cité véritablement la plus peuplée du globe.

Tandis que Paris occupe une surface d'environ 8000 hectares, la nouvelle New-York couvrira une superficie dix fois plus considérable, égale à deux fois le département de la Seine tout entier, et sera plus vaste que Babylone, la plus grande ville des anciennes civilisations.

Dans un autre ordre d'idées, New-York a droit d'être fier de son énorme mouvement commercial. Au moment où je me trouvais aux États-Unis le commerce extérieur de la ville atteignait près de dix milliards, soit la moitié du commerce total des États-Unis et le mouvement du port s'élevait pour l'entrée et la sortie, à dix-sept millions de tonnes. Pour faire ressortir l'importance de ces chiffres, il me suffira de faire remarquer qu'à la même époque le commerce du port de Marseille s'est élevé seulement à deux milliards, correspondant à cinq millions de tonnes. En réunissant tous nos ports français, on n'arrive malheureusement pas au tonnage du seul port de New-York.

Par contre, la valeur immobilière de New-York, estimée

à neuf milliards, il y a quelques années, ne dépassait pas celle de Berlin et était très inférieure à celle de vingt milliards de Londres et de quinze milliards de Paris. C'est cependant à New-York qu'on trouve le plus grand nombre d'immeubles réunis entre les même mains : la seule famille des Astor y possède à elle seule quatre mille maisons. Un de ces immeubles, le fastueux hôtel Waldorf, construit récemment par le chef de la famille, l'un des plus grands millionnaires américains, a coûté trente-cinq millions ; chacun peut y jouir de tous les raffinements du confort moderne moyennant la modeste somme de cent trente francs par jour. Pour les personnes qui pourraient s'étonner de la précision de ce chiffre, j'expliquerai que, d'après ce qu'on nomme le plan américain adopté dans presque tous les hôtels à l'exclusion du plan européen, le prix total de la journée est indiqué à l'arrivée d'une façon invariable d'après la chambre qu'on désire occuper.

Il est de mon devoir, comme ingénieur, de rendre un hommage mérité au splendide pont suspendu de Brooklyn qui réunit cette ville à New-York. Vu de la rade, ce pont produit un effet grandiose avec sa pile gigantesque, ses deux travées d'un demi-kilomètre de longueur chacune et son tablier placé à une hauteur assez grande pour que les navires puissent passer par-dessous avec leurs mâtures. De près, l'impression n'est pas moins saisissante ; des câbles de 50 centimètres supportent une double voie ferrée sur laquelle circulent, à chaque instant, des tramways-funiculaires, deux voies charretières et une passerelle à piéton.

Et cependant on projette de faire plus grand encore. Depuis quelques années, il est question de réunir New-York à New-Jersey, à travers l'Udson-River, dont la largeur atteint presque 2 kilomètres. Le pont supporterait six voies ferrées, serait établi à 180 mètres au-dessus de la

rivière et aurait une travée centrale de 1 kilomètre de long.

Je ne puis guère non plus ne pas signaler les Elevated-Railroad, ces chemins de fer aériens établis au-dessus des chaussées sur un platelage métallique dont les supports sont placés au bord des trottoirs. En une seule année, les 58 kilomètres d'Elevated ont transporté plus de 200 millions de voyageurs et rapportent plus de 1 million par kilomètre. Les trains se succèdent à tous les instants et, malgré leur nombre et la multiplicité des arrêts, ils ont cependant une marche rapide, tellement les voyageurs sont habitués à entrer et à sortir rapidement.

D'après les écrivains américains eux-mêmes, l'administration des villes a été un échec complet aux États-Unis. Chaque ville se gouvernant elle-même, sans représentant du pouvoir central, on ne brigue trop souvent les fonctions de conseiller municipal que pour faire rapidement fortune, aux dépens des finances de la ville. New-York a durement fait l'expérience de cette mauvaise organisation municipale. Pendant vingt-cinq ans et jusqu'aux élections de 1894, la ville a été complètement dominée par le Comité de Tammany-Hall, dont le Bow, ou président, avait débuté par être chauffeur de pompes à vapeur. Entre autres choses, le Comité se chargeait de faire obtenir toutes les places désirables moyennant le versement par les titulaires de ces places d'une partie de leurs traitements. On a calculé que le Comité recevait environ 85 millions par an.

De New-York à Chicago, la ligne la plus rapide, exploitée par la puissante Compagnie New-York central and Hudson River, suit d'abord, sur les 230 kilomètres qui séparent New-York d'Albany, la rive gauche de l'Hudson. Ce fleuve, qu'on a comparé au Rhin, quoique trois ou quatre fois plus large que lui, me l'a rappelé, en effet, comme im-

pression générale, dans la partie pittoresque de son cours au-dessus de Cologne. Si je n'ai pas retrouvé sur les rives de l'Hudson les vieux châteaux des bords du Rhin, j'ai constaté, par contre, que les montagnes des deux rives y étaient plus grandioses. Le mouvement de transport de la vallée de l'Hudson est énorme ; l'une des rives est desservie par quatre voies ferrées parallèles, l'autre par une double voie, et le fleuve lui-même est sillonné par quatre lignes de bateaux à vapeur à départ journalier.

Les longs trajets se font exclusivement aux États-Unis dans des wagons Pulmann ou d'un type analogue, dont nos wagons-restaurants français reproduisent à peu près l'aspect extérieur. Chaque wagon, dont le coût atteint environ 100.000 francs, contient un fumoir, de vastes cabinets de toilette ; les sièges y sont disposés de façon à se transformer la nuit, aux heures qui conviennent à chaque voyageur, en lits confortables. Détail assez curieux, les wagons diffèrent les uns des autres par la distribution des pièces accessoires et par la décoration. Aussi les voitures Pulmann sont-elles désignées, non par de simples numéros, mais par des noms propres, à l'instar des navires.

Comme exemple du confort des chemins de fer américains, je signalerai ce fait que le flyer ou train-éclair, qui m'a conduit en une seule traite d'une vingtaine d'heures à Chicago, avait un wagon, ouvert à tous les voyageurs du train, contenant une salle de journaux, un salon de coiffure et une salle de bains.

Sur bien des points, l'organisation des chemins de fer est réellement commode. Ainsi les billets, surtout pour les grands trajets, se prennent généralement dans les hôtels, qui se chargent du transport et de l'enregistrement des bagages sans qu'on ait à s'en occuper. En chemin de fer, les voyageurs remettent à un employé du train leur bulletin de

bagage, contre un ticket, en donnant l'adresse à laquelle ils veulent que leurs malles soient transportées.

Les chemins de fer ont pris un développement énorme aux États-Unis. A l'époque de mon voyage, le réseau comprenait près de 300.000 kilomètres, ayant exigé une dépense de 60 milliards, tandis qu'en France notre réseau dépasse à peine 40.000 kilomètres.

Il s'en faut d'ailleurs de beaucoup que les capitaux engagés dans les chemins de fer américains soient convenablement rémunérés, en dehors des États du Nord-Est. Si on laisse de côté les dettes flottantes ou hypothécaires, qui correspondent à nos obligations de chemins de fer français, on constate qu'un capital-actions de plus de 25 milliards reçoit en moyenne moins de un demi pour cent. De 1892 à 1896, plus de deux cents Compagnies, représentant le tiers du capital total des chemins de fer, ont été déclarées en faillite, et l'accroissement annuel des voies ferrées de l'ensemble du pays se trouve maintenant réduit dans une notable proportion.

Cette situation fâcheuse doit incontestablement être attribuée à l'excès de liberté dont jouissent les constructeurs de chemins de fer et à la concurrence acharnée que les lignes se font entre elles. C'est ainsi que six voies ferrées relient New-York à Albany, six lignes Chicago à Saint-Paul-Minneapolis, et que sept routes vont d'un Océan à l'autre à travers les Montagnes Rocheuses.

La liberté absolue des tarifs provoque les inégalités les plus choquantes, et il arrive souvent qu'entre deux villes importantes desservies par plusieurs lignes concurrentes les transports sont moins coûteux qu'entre deux localités relativement rapprochées desservies par l'une de ces lignes. Cette liberté permet les coalitions les plus étranges et les luttes les plus extraordinaires. Un exemple curieux de ces luttes,

rappelé dans une étude très intéressante parue récemment dans le *Correspondant*, a été donné par le commodore Wanderbilt, le roi du New-York central, et par Jay Gould, le roi de l'Eric, pour le transport du bétail de Buffalo à New-York. D'abaissement en abaissement, Wanderbilt avait réduit le transport de ce bétail de 125 dollars à 1 dollar par wagon. Voyant cela, Jay Gould acheta tout le bétail venant à Buffalo, le transporta à New-York, non pas sur ses lignes mais sur celles de son concurrent au prix de combat établi par lui, et le vendit à New-York avec un énorme bénéfice. Inutile d'ajouter que dès qu'il se vit joué de la sorte, Wanderbilt s'empressa de revenir à l'ancien tarif.

Dans ces conditions on comprend aisément que l'exploitation des chemins de fer par l'État soit devenue aux États-Unis une des revendications les plus énergiques du parti populiste.

En comparaison avec cet état de choses, on ne peut moins faire que de reconnaître la sagesse qui a présidé à l'organisation de notre réseau de voies ferrées en France et à l'action bienfaisante du contrôle de l'État sur nos grandes Compagnies de chemins de fer.

Si l'on ne tenait compte que de la surface de ses parcs qui occupent une superficie de 800 hectares et de la longueur de ses boulevards qui forment une ceinture continue de près de 60 kilomètres, Chicago pourrait être mis au premier rang des villes américaines. Et cependant cette cité immense, si admirablement située au bord du lac Michigan, à distance à peu près égale des deux Océans, et dont le développement s'est effectué avec une rapidité si prodigieuse, n'a pas produit sur moi toute l'impression que j'en attendais. A côté d'énormes buildings ou maisons de rapport au nombre incalculable d'étages, les rues même centrales ont des constructions beaucoup moins imposantes qui donnent

à ces rues un aspect disparate. Plus que dans d'autres villes les voies publiques sont mal entretenues ; les trottoirs notamment, qui forment des dépendances des maisons riveraines, sont établis à des niveaux variés et recouverts de la façon la plus hétérogène. Un grand nombre d'ouvertures y sont pratiquées, par lesquelles on fait entrer en plein jour dans les caves les approvisionnements les plus encombrants, de telle sorte qu'un étranger peu familiarisé avec cette utilisation risque, dans un moment de distraction, de rouler en bas d'un escalier ou de tomber au fond d'une cave.

C'est peut-être à Chicago que j'ai été frappé le plus vivement des défauts du Nouveau-Monde que M. Paul Bourget, dans son *Voyage d'outre-mer*, appelle : « son incohérence et sa hâte, la brutalité des rues de ses grandes villes, l'outrance de sa vie ».

Toute différente, au contraire, est l'impression que donnent les quartiers de résidences particulières des riches Américains. Construites dans des styles variés et élégants, au milieu de pelouses et de parterres de fleurs, sans la moindre barrière qui les isole des rues, ces résidences sont du plus gracieux aspect. A l'éloge des populations des villes américaines, je dois ajouter que les fenêtres de ces résidences, pas plus que les devantures des magasins, ne sont munies de volets. Si les Américains sont parfois plus âpres que nous dans la recherche de la fortune, il faut reconnaître que cette pratique témoigne d'un respect remarquable de la propriété de la part des classes pauvres.

Saint-Paul et Minneapolis, deux villes jumelles établies à quelques kilomètres l'une de l'autre, occupent une situation admirable au bord du Mississipi, au point où ce fleuve commence à être navigable, en dessous des chutes puissantes de Saint-Antony. La force utilisée est d'une centaine de mille chevaux-vapeur. La visite de quelques-unes des

scieries qui débitent par année 140 millions de mètres de bois, et de l'un des moulins à grains, probablement les plus puissants du monde, puisqu'ils peuvent produire 7 millions de tonneaux de farine, a été du plus haut intérêt pour moi et m'a donné une impression saisissante de la puissance de production des États-Unis.

Grâce à l'obligeance des ingénieurs d'État américains, j'ai pu visiter avec détails, avec deux de mes collègues, les travaux d'amélioration du Mississipi, près de Saint-Paul, aux abords de Saint-Louis et sur d'autres points intermédiaires. La partie navigable du Mississipi n'a pas moins de 3000 kilomètres de longueur ; le fleuve, qui a déjà 500 mètres de largeur à Saint-Paul, atteint 1 kilomètre à Saint-Louis, au-dessous de son confluent avec le Missouri.

Les travaux de correction du Mississipi consistent principalement en protection de berges et constructions d'épis transversaux destinés à changer la direction du courant ou à provoquer le colmatage, lequel s'opère rapidement en raison du limon que charrie le fleuve. Ces travaux ressemblent, sur une échelle plus grande, à ceux qu'on exécute sur le Rhône, avec cette différence qu'en France on fait usage d'enrochements et qu'aux États-Unis on se sert surtout de fascinages. Dans chacun des pays, les ingénieurs emploient les matériaux qu'ils trouvent le plus facilement.

Quoiqu'il ne soit pas arrivé à un état d'amélioration qui satisfasse pleinement les ingénieurs américains eux-mêmes, le Mississipi a néanmoins une importance commerciale considérable. Des bateaux à vapeur font plusieurs fois par semaine le trajet de Saint-Paul à Saint-Louis en quatre jours et de Saint-Louis à la Nouvelle-Orléans en sept jours. Les marchandises transportées annuellement par bateau sur le Mississipi ne s'élèvent pas à moins de trois millions et demi de tonnes.

Le corps des ingénieurs d'Etat américains, relativement peu nombreux mais fort distingué, se recrute exclusivement parmi les élèves de l'école de West-Point, qui correspond à notre école Polytechnique. Seulement les ingénieurs américains appartiennent à l'armée fédérale et ont à leur tête un général qui réside à Washington.

Le trajet de Saint-Paul au Parc national commence à devenir sérieux, représentant environ 1600 kilomètres et une quarantaine d'heures de chemin de fer. A mesure qu'on va de l'est à l'ouest, on constate que la vitesse et le nombre des trains vont en diminuant en même temps que le prix de transport par kilomètre augmente dans la proportion inverse. Alors que les vitesses de 70 kilomètres à l'heure ne sont pas rares sur le versant de l'Atlantique, la vitesse des trains de chaque jour ne dépasse guère 30 kilomètres à l'ouest des Montagnes Rocheuses et il n'y a souvent qu'un seul train par jour.

Dans ce trajet, le Northern Pacific Railway traverse le Minnesota et le Dakota, dont la superficie dépasse celle de la France. Ce sont, comme on le sait, les principaux Etats producteurs de blés; on y rencontre des fermes de 20 à 30.000 hectares. Rien n'est plus affreusement monotone d'ailleurs que la traversée de ces états où l'œil n'aperçoit souvent nulle part à l'horizon la moindre habitation ni le plus petit mouvement de terrain.

Le vin et les liqueurs sont proscrits dans ces états, si bien qu'ayant négligé, avant d'y pénétrer, de faire mettre de côté ma commande de vin, je m'en suis vu privé pendant toute une journée, alors qu'aux tables voisines mes compagnons de route, mieux renseignés, étaient amplement pourvus de spiritueux variés, mis en réserve la veille. Dans un de ses intéressants récits de voyage, M. de Mandat-Grancey raconte qu'il a éprouvé le même désagrément,

mais avec cet heureux correctif, dont je n'ai pas eu la bonne fortune de profiter, que le garçon de son wagon-restaurant se trouvait pourvu de ses diplômes médicaux, si bien qu'après avoir refusé vin et liqueurs, en sa qualité de garçon il délivrait aux voyageurs comme médecin des ordonnances leur en prescrivant l'usage. Pour tout dire d'ailleurs, les mauvaises langues prétendent que l'abus des boissons alcooliques n'est nulle part aussi répandu que dans les États où elles sont officiellement proscrites.

Le Yellostone-Parc est un énorme territoire boisé, plus grand que la Belgique, situé dans la partie orientale des Montagnes Rocheuses et d'où partent plusieurs affluents de grands fleuves. Défense est faite aux Américains aussi bien qu'aux Indiens, d'y chasser, d'y pêcher et même d'y résider. Le territoire est occupé militairement et, pendant l'hiver, le pourtour en est gardé contre les incursions des tribus indiennes voisines, malgré la rigueur du climat, par des postes échelonnés de distance en distance qu'on ne ravitaille que tous les deux mois. Les Etats-Unis ont voulu ainsi conserver à cette région son aspect absolument sauvage. Une seule piste, approximativement carrossable, permet d'en parcourir les points les plus intéressants en cinq étapes, au bout de chacune desquelles on trouve un hôtel; ce sont les seules constructions qu'on y rencontre.

Pour être sincère, force m'est d'avouer que je n'ai pas complètement partagé l'enthousiasme que le Yellostone-Parc a provoqué chez beaucoup de touristes, entre autres chez M. Claretie qui en a fait, il y a quelques années, la description dans la *Revue des Deux-Mondes*. Cela tient peut-être à ce qu'il m'avait été trop vanté à l'avance, mais je crois aussi que cela provient de ce que les forêts d'essences résineuses n'y ont pas la même vigueur qu'à l'ouest des

Montagnes Rocheuses et sont ravagées sur de grandes étendues par le feu qui ne laisse debout que des squelettes noircis, à formes bizarres.

Le Parc national contient cependant de grandes beautés naturelles.

Ce sont d'abord les Terrasses de Mommouth, dues aux concrétions calcaires d'un grand nombre de sources chaudes, échafaudées de la façon la plus pittoresque et qui forment une succession de vasques aux colorations les plus variées sur une soixantaine de mètres de hauteur et près de quatre-vingts hectares.

Ce sont ensuite les geysers qui dépassent, dit-on, ceux de la Nouvelle-Zélande et de l'Islande et qui, au nombre d'une soixantaine, sont épars sur une quinzaine de kilomètres carrés. Le plus grand de tous, l'Excelsior, dont j'ai vu l'énorme cratère, s'est élevé en 1860 à une hauteur de 100 mètres avec une telle force qu'il a produit une petite crue de la rivière, mais n'a pas fait d'irruption depuis cette époque. Le plus régulier, l'Old-Faithful, ou vieux fidèle, projette toutes les heures un superbe panache de vapeur pendant quatre minutes à une hauteur d'une cinquantaine de mètres.

La troisième merveille du parc est le grand *canon* du Yellostone. Profonde de 200 à 400 mètres la gorge présente les formes les plus étranges, avec des aiguilles et des dentelures de rochers qu'on croirait ne pas pouvoir exister si on ne les avait sous les yeux, et des colorations d'une richesse et d'une variété extrêmes. Le *canon* possède une des chutes les plus hautes qui existent, la rivière se précipitant tout entière d'une hauteur de 100 mètres.

Au reste, j'aurais tort de me montrer ingrat envers le Parc national, ayant eu la bonne fortune d'y voir à la tombée de la nuit des ours, qui se sont d'ailleurs galamment enfuis à mon approche, et, ce qui devient une rareté aux Etats-Unis,

un superbe troupeau de buffalos cheminant tranquillement au bord d'une clairière.

C'est dans l'Etat de Montana, célèbre par ses nombreuses et riches mines d'or, que s'effectue la traversée des Montagnes Rocheuses, par le Northern Pacific Railway. Cette traversée est assurément pittoresque, mais assez vive a été ma surprise en constatant qu'un modeste souterrain de 1 kilomètre de longueur à une altitude relativement peu élevée permet de passer du versant de l'Atlantique dans celui du Pacifique.

Un des épisodes les plus intéressants de mon voyage a été la descente du beau fleuve Columbia qui prend sa source dans le haut Canada, entre la jolie ville de Portland et son embouchure dans l'Océan Pacifique. Cette descente se fait sur de superbes bateaux mus par une roue unique de grande largeur placée à l'arrière. Les deux rives du fleuve sont bordées de magnifiques forêts dont l'impression est d'autant plus saisissante qu'on ne rencontre nulle part de villes et un très petit nombre seulement d'habitations isolées. Cette impression a été encore augmentée par le spectacle de vastes incendies poussés par un vent assez vif. Au milieu de la nuit, la vue des montagnes embrasées était vraiment féerique. Ces incendies ont parfois atteint une intensité si grande et produit une fumée si épaisse que des navires en ont été enveloppés à 100 milles de l'embouchure de la Columbia et n'ont pas pu pénétrer dans le fleuve. Ces incendies ne sont pas aussi destructifs qu'on pourrait le supposer. Ce sont surtout les dessous de bois et les petits arbres qui sont la proie des flammes; les arbres un peu forts, qui atteignent dans ces régions des dimensions inconnues dans nos pays, n'ont souvent que leur écorce brûlée dans la partie inférieure de leur tronc et sortent victorieux de l'attaque du feu.

A l'embouchure de la Columbia-River se trouve la petite

ville d'Astoria, dont la population est presque entièrement chinoise et qui est employée surtout à la pêche du saumon et à la confection sur une échelle énorme des boîtes de conserve. Cette pêche se fait en plantant aux points de la rivière, convenablement choisis, des pieux qni servent de supports aux filets. On forme ainsi des sortes de couloirs qui conduisent les saumons à une enceinte centrale où ils peuvent entrer mais d'où ils ne savent plus sortir. Chose étonnante, chacun plante ses pieux et place ses filets où bon lui semble, et, comme conséquence, de son côté, chaque capitaine de navire a le droit de passer où il veut et de démolir à sa guise pieux et filets sans avoir aucune indemnité à payer. De cette liberté réciproque sort une sorte de *modus-vivendi* dont s'accommodent sans gémir les pêcheurs et les navigateurs.

Comme il faut que tout dans ce monde ait ses inconvénients, je dois dire que la liberté trop grande laissée aux pêcheurs a eu pour effet de rendre les pêches de saumon moins fructueuses qu'elles ne l'étaient autrefois.

De Portland à San-Francisco, la voie ferrée longe, mais à une assez grande distance, la rive du Pacifique dans les contreforts de la Sierra-Névada. Les territoires qu'elle traverse dans les États d'Orégon et de Californie sont généralement fertiles et riants. Pendant longtemps on aperçoit le superbe mont Shasta, énorme volcan éteint de 4400 mètres, dont le sommet et les pentes neigeuses ont un aspect imposant et majestueux.

Plusieurs fois, surtout dans l'ouest, j'ai eu l'occasion de traverser de grands fleuves en *ferry-boat*. La rapidité avec laquelle des trains entiers sont embarqués par tronçons parallèles sur ces bacs gigantesques, portés d'une rive à l'autre et repartent, est vraiment remarquable. Il est certain que l'usage des *ferry-boats* a permis de réaliser la traversée

des grands fleuves et d'établir des lignes de chemins de fer dans bien des cas où la construction d'un pont fixe aurait nécessité une dépense hors de proportion avec le trafic à desservir. Les Américains ont montré là leur ingéniosité ordinaire.

Cette ingéniosité s'est manifestée également dans leurs grands ouvrages construits en bois et en métal. Si les accidents sont plus fréquents qu'en Europe, ce n'est pas que les ingénieurs américains manquent de science et d'habileté, cela tient uniquement à ce que la largeur de leurs fleuves et la longueur de leurs chemins de fer les obligent à être moins prudents qu'en Europe et à faire travailler les bois et les métaux plus près de leur limite de résistance.

San-Francisco se trouvant à l'extrémité d'une longue presqu'île, on n'y aborde, à moins qu'on ne vienne du Sud, qu'en traversant la rade, large en cet endroit de 6 kilomètres. Comptant environ 300.000 habitants, la ville a une population extrêmement mélangée dans laquelle la plupart des nationalités se trouvent représentées et qui contient notamment un grand nombre de Chinois. Un quartier entier n'est occupé que par des Célestes, au nombre de plus de 20.000. J'ai terminé la visite de ce quartier, une des curiosités de la ville, en assistant, assis sur la scène comme cela se passait en France du temps de Louis XIV, à une représentation théâtrale exclusivement chinoise.

Une de mes excursions les plus curieuses a été celle de Cliff-House, sur les bords du Pacifique. En cet endroit, un certain nombre de petits rochers, émergeant à peine de la mer, sont couverts de lions marins. On voit, du haut de la falaise à un jet de pierre, ces énormes et superbes animaux de 4 à 5 mètres de longueur et qui pèsent, dit-on, parfois plus de 500 kilogrammes se chauffer au soleil et prendre leurs ébats en allant d'un rocher à l'autre.

Le sol sur lequel est construit la ville est très tourmenté; beaucoup de rues y présentent des déclivités de 20 pour 100 et sont inaccessibles par conséquent aux voitures. Les tramways funiculaires, remorqués comme on le sait par des câbles sans fin mis en mouvement sous les chaussées et auxquels les voitures s'accrochent au moyen d'un grip, sorte d'étau actionné par le conducteur, ont pris depuis longtemps un grand essor à San-Francisco, bien avant qu'on ait fait en France, à Belleville, la première application de ce système de locomotion. Le réseau de tramways funiculaires de San-Francisco approche de 200 kilomètres indépendamment des tramways des autres systèmes.

Alors qu'en France les tramways à traction mécanique ne commencent que maintenant à se généraliser, il y avait aux Etats-Unis, en 1897, plus de 23.000 kilomètres de tramways électriques et près de 900 kilomètres de tramways funiculaires, contre seulement 1150 hilomètres de tramways à chevaux et divers. Le capital engagé dans les diverses entreprises de tramways dépassait sept milliards et demi.

Afin sans doute qu'on y perde moins de temps à la montée et à la descente, les tramways n'ont presque jamais d'impériales aux Etats-Unis, et pour qu'on ait moins à attendre leur passage, l'exploitation se fait beaucoup plus par voitures isolées que par convois. C'est probablement pour ce motif que les tramways à vapeur sont peu répandus aux Etats-Unis et tendent à diminuer. La traction par accumulateurs électriques, eau surchauffée, air comprimé et autres systèmes y est également peu usitée.

Chose curieuse : tandis que le trolley à fil électrique aérien a définitivement pris droit de cité en France et n'a donné lieu qu'à des critiques de coup d'œil et d'esthétique, un certain nombre de très grandes villes américaines, telles que

New-York et Chicago, l'ont complètement proscrit dans les quartiers du centre. Cette proscription remonte sans doute au temps où la population, surexcitée par de nombreux accidents produits par les fils électriques aériens qui sillonnaient les villes dans tous les sens et pour toute espèce d'emplois, s'est livrée sur eux à un véritable lynchage.

L'énorme développement des tramways américains s'explique naturellement par la grande superficie des villes, le mauvais état d'entretien de leurs rues, l'absence complète de voitures de place, de même que la baisse des prix des chevaux aux Etats-Unis a pour cause principale la substitution de plus en plus générale de la traction mécanique à la traction animale.

Une pratique commune à tous les tramways américains est la non-limitation du nombre de places. Il est vraiment curieux pendant l'été, dans les villes où l'on emploie des voitures découvertes à marchepied latéral continu, de voir les voyageurs ne pas hésiter à y monter dès qu'ils peuvent y poser un pied et s'accrocher d'une main. Les inconvénients de cette pratique sont diminués aux Etats-Unis par la politesse très réelle des hommes pour les femmes auxquelles ils cèdent leur place, sans même qu'elles aient la moindre demande à leur adresser.

Déjà en quittant le Parc national j'avais appris à mes dépens une particularité des tarifs de chemins de fer américains : un billet dont on n'a pas le temps de se munir à l'avance et qu'on prend dans le train est plus cher par cela seul, et en outre il en coûte moins de se transporter d'un point à un autre au moyen d'un billet unique que si l'on fait le même trajet par étapes successives, le tarif kilométrique étant d'autant plus élevé que le trajet est plus court.

Par contre, grâce à l'obligeance d'un de mes compagnons de voyage, j'ai fait à San-Francisco une opération assez ori-

ginale. Ayant acheté à Portland un billet correspondant à plusieurs journées de chemin de fer qui devait me conduire à Salt-Sake, la capitale des Mormons, j'ai vendu dans un grand magasin affecté exclusivement à l'achat et à la vente des billets de chemin de fer, après en avoir débattu le prix comme s'il se fût agi d'un objet manufacturé, la portion de billet qui me restait à utiliser et à sa place j'ai pris un billet de San-Francisco à Saint-Louis. L'économie réalisée en procédant ainsi a tenu à ce que les points de départ et d'arrivée de mon nouveau billet étaient deux grandes villes desservies par plusieurs compagnies concurrentes.

De San-Francisco, l'Union Pacific Railway gravit les contreforts de la Sierra-Nevada dans une région particulièrement fertile, et, après avoir franchi le point culminant de la chaîne à moins de 2000 mètres d'altitude, atteint le grand désert américain qu'elle traverse sur environ 700 kilomètres. Ce vaste territoire de plateaux et de collines complètement arides a un aspect désolé et on ne voit un peu de vie qu'aux rares stations de chemin de fer. Le paysage ne recommence à être riant qu'au lac Salé, sur le bord duquel est bâtie la capitale des Mormons.

Bien qu'il renferme une population blanche supérieure à celle de plusieurs Etats avoisinants, l'Utha, où domine la religion des Mormons, n'est encore qu'un Territoire. La raison qui m'a été donnée de cette anomalie mérite d'être signalée. En laissant l'Utha en Territoire, les Etats-Unis n'ont pas voulu, paraît-il, donner à ses habitants le droit de faire leurs propres lois qui n'appartient qu'aux Etats. Il faut ajouter, à la louange des pouvoirs publics américains, que les adeptes du Mormonisme ne peuvent être admis ni dans l'armée fédérale ni dans aucune fonction publique.

Au delà de Salt-lake-City, la voie ferrée que j'ai suivie descend sur le versant de l'Atlantique, après la traversée

des Montagnes Rocheuses, par le grand canon de l'Arkansas, défilé étroit et grandiose.

A ma grande surprise j'ai pu faire dans un confortable chemin de fer à crémaillère l'ascension jusqu'au sommet du Pikes-Peak, un des points culminants des Rocheuses, d'où l'on jouit d'un superbe panorama ; et à ma surprise plus grande encore je n'ai pas trouvé la moindre trace de neige à l'altitude de 4300 mètres du sommet.

C'est près de là que se trouvent une station d'air, Colorado-Spring, analogue à Davos, une ville d'eau fréquentée, Maniton, et une des formations géologiques les plus curieuses des États-Unis, le Jardin des Dieux, sorte de parc naturel de 200 à 300 hectares, aux roches bizarres, de coloration entièrement rouge ou blanche.

Avec les Montagnes Rocheuses a fini la partie vraiment pittoresque de ma traversée des États-Unis, bien que la visite de plusieurs des grandes villes américaines, Kansas-City, Saint-Louis, Pittsburg, Washington, Philadelphie, Baltimore, Boston, n'ait pas été sans intérêt pour moi.

Washington est une des villes, sinon les plus populeuses du moins les plus régulières, les plus belles et les mieux tenues.

Le plan de la ville, religieusement suivi depuis, a été dressé par un Français au temps de Washington. Par une situation tout à fait exceptionnelle la ville et le petit territoire de Columbia qui lui est attaché ne font partie d'aucun Etat ; les habitants y sont privés en fait de droits politiques.

Ce qui caractérise les villes américaines, c'est l'absence d'une vraie capitale. Bien choisi à l'origine par le premier président américain, placé à la limite des Etats du Nord et du Sud, Washington se trouve maintenant situé trop à l'est et l'estuaire sur le bord duquel cette ville est bâtie n'est plus

maintenant accessible aux grands vaisseaux dont le tirant d'eau a augmenté.

New-York, la première ville pour la banque et l'industrie, est trop éloigné du centre des États et son influence diminue à mesure qu'on s'éloigne de l'est.

Boston occupe le premier rang pour son initiative dans les sciences et dans les lettres, mais, par contre, cette ville est trop distancée par d'autres pour la population et le commerce.

Si les États-Unis formaient deux Etats séparés par les Rocheuses, San-Francisco pourrait sans conteste revendiquer le titre de capitale de l'Etat de l'Ouest, mais sa prétention ne saurait aller au delà.

En somme si jamais Washington cessait d'être le siège du Congrès, comme Philadelphie a cessé de l'être auparavant, je crois que les deux villes qui pourraient le mieux prétendre au titre de capitale sont Saint-Louis, par son admirable situation sur le bord du Mississipi, ou Chicago, situé un peu trop au nord mais dont les progrès ont été si rapides.

Beaucoup d'Etats américains présentent cette particularité, trop commune pour n'être pas le résultat d'une sorte de corruption d'ensemble, qu'on n'y a pas pris comme capitale la ville la plus populeuse. C'est ainsi, pour n'en citer que quelques exemple, que les Etats de New-York, Pensylvanie, Californie qui possèdent les puissantes villes de New-York, Philadelphie et San-Francisco, ont pour capitales de petites villes, comparées aux précédentes, Albany, Pittsburg, Sacramento.

Je m'en voudrais de quitter les Etats-Unis sans payer un juste tribut d'admiration aux chutes du Niagara, qui sont de beaucoup ce que j'y ai vu de plus beau et de plus impressionnant. Pour s'en faire une idée approximative il suffit de se

représenter une énorme masse d'eau, en moyenne 8000 mètres cubes par seconde, c'est-à-dire plus que le débit des plus grandes crues du Rhône en dessous de Lyon, tombant d'une hauteur de 60 mètres. Les géologues estiment que les chutes du Niagara n'ont pas toujours existé mais ils ne sont pas d'accord dans l'évaluation de leur âge qui varie, de l'un à l'autre, de sept mille à cinquante-cinq mille ans. Comme le rocher qui forme le seuil de la chute s'use peu à peu sous l'action des eaux, on pense d'autre part que les chutes ne seront pas éternelles ; mais comme elles peuvent avoir encore d'après les mêmes géologues une existence de cinq mille ans, les touristes amateurs de beaux spectacles ont tout le temps d'aller les admirer sans se presser.

La visite du Niagara ne pouvait manquer d'intéresser tout particulièrement un ingénieur. Au moment de mon voyage, on y achevait la création sur l'une des rives d'un souterrain de 2 kilomètres, pouvant débiter 250 mètres cubes par seconde sous une chute de 40 mètres et donner une force de 100.000 chevaux. Les turbines, de 5000 chevaux chacune, actionnent des dynamos à courant alternatif portant la force au loin sous une tension de 25.000 volts.

Sans vous parler du Canada, pour ne pas sortir de mon cadre, je me bornerai à signaler à l'attention des personnes qui ne craignent pas les longs voyages, la descente du Saint-Laurent du lac Ontario à Montréal, particulièrement émouvante par la traversée de nombreux rapides, et la ville si pittoresque de Québec, où tant de souvenirs font battre un cœur français. Ce n'est pas sans émotion que de chaque côté de la grande porte de la cathédrale de cette ville j'ai vu deux petites plaques de marbre; sur l'une sont inscrits les noms des évêques de la domination anglaise et sur l'autre les noms des évêques de la domination française.

Le récit de quelques-unes de mes impressions personnelles terminé, voici brièvement quelle est la situation actuelle des Etats-Unis au point de vue des populations, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie :

Bien que la population des Etats-Unis soit encore clairsemée, puisque, ne comptant à l'heure actuelle que 7 habitants par kilomètre carré, elle est dix et trente fois moins dense que la population de la France et de la Belgique, elle n'en atteint pas moins le chiffre respectable de 70 millions.

Cette population se répartit de la façon la plus inégale entre le versant occidental des Montagnes Rocheuses et le versant oriental qui n'en possède que 4 pour 100; les Etats du Nord-Est sont de beaucoup les plus peuplés.

Ce n'est pas d'ailleurs que chez nous qu'on déplore le dépeuplement des campagnes. Aux Etats-Unis on peut dire que la population urbaine s'est accrue au détriment de celle des campagnes ; ne représentant à la fin du siècle dernier que 3 pour 100 de la population totale, elle en forme actuellement le tiers. Dans beaucoup d'Etats la population des campagnes diminue alors que celle des villes augmente.

Jusqu'à présent l'immigration a été le plus grand facteur de l'augmentation de la population américaine. Dans la statistique de l'immigration, les Allemands sont de beaucoup les plus nombreux et sont particulièrement fixés à Chicago et dans la région riveraine du lac Michigan, puis viennent les Scandinaves, les Irlandais, les Anglais ou Écossais, les Russes, les Autrichiens ou Hongrois ; les Français représentent une quantité négligeable. Tandis que je n'ai rencontré qu'un seul journal américain imprimé en français j'en ai trouvé un grand nombre en allemand.

Avec les entraves qu'on met maintenant à l'arrivée des nouveaux immigrants, il est probable que la population

américaine cessera de suivre une marche ascensionnelle aussi rapide. C'est en effet aux États-Unis, malheureusement après la France, qu'on trouve la plus faible natalité moyenne ; dix États, parmi lesquels tous ceux du Nord-Est, ont même une natalité inférieure à celle de notre pays.

A part quelques exceptions, la population indienne décroît rapidement, en même temps que diminuent les réserves ou territoires d'où la population blanche est exclue ; actuellement on ne compte guère que 200.000 indiens répartis par petits groupes.

Tout autre est la situation des noirs. Ils n'étaient que 800.000 au siècle dernier, et ils atteignent maintenant 8 millions. Soit qu'on craigne de les voir secouer leur torpeur au point de vue de la revendication de leurs droits électoraux, soit qu'on en redoute l'accroissement, certains journaux américains ont mis en avant à diverses reprises l'idée originale d'expatrier les noirs des États-Unis en Afrique, leur pays d'origine.

Les catholiques, qui ne dépassaient pas 40.000 il y a un siècle, sont maintenant au nombre de 10 millions. En dehors du catholicisme, on ne compte pas moins de dix cultes répartis entre plus de soixante rites, de la manière la plus inégale, le nombre de leurs adhérents variant de plusieurs millions à quelques milliers.

Un grand nombre de publications nous ont fait connaître les institutions américaines d'instruction publique et de bienfaisance. Je me bornerai à signaler ce fait que les sommes données par de simples particuliers à ces institutions l'emportent sur les contributions des villes et des États. Pour n'en citer que deux exemples, M. Rockefeller, le roi du Pétrole, a donné 40 millions de francs à l'Université de Chicago, et M. Leland Stanford 150 millions pour fonder une Université en Californie.

Des 930 millions d'hectares que contiennent les États-Unis, la plus grande partie est encore possédée par le Gouvernement, et il n'y en a guère plus du cinquième qui soit approprié et mis en culture.

On sait que d'après la loi du « homestead » chaque citoyen américain a droit à un terrain de 65 hectares, dont il devient propriétaire au bout de cinq ans ; mais soit que les terrains cédés ainsi par l'État soient mauvais, soit pour toute autre cause, cette loi reçoit peu d'application. Au contraire, pour favoriser la construction des chemins de fer, l'État a concédé à diverses Compagnies de chemins de fer des territoires énormes le long des voies ferrées. En ajoutant les territoires cédés à des particuliers ou à des Compagnies agricoles, dont un grand nombre se trouve entre des mains étrangères, surtout anglaises, on arrive à un total d'environ 70 millions d'hectares donnés par l'État par grandes étendues.

Frappé par l'énorme production de blé des États-Unis, on pourrait être tenté d'y croire l'agriculture très rémunératrice et très florissante, mais cette opinion serait loin d'être exacte. Depuis la culture du blé dans le Far-West, les États de l'Est ont dû se limiter à l'élevage du bétail et à la production des fourrages ; les terrains y ont subi une dépréciation qu'on évalue à 50 pour 100, bien supérieure à celle qui a frappé en France nos terrains d'agriculture.

Les trois grands États producteurs de blé, le Minnesota et les deux Dakotas, produisent, en raison même de leur superficie, une énorme quantité de blé, mais les rendements à l'hectare y sont en général bien moindres qu'en France. Les cultivateurs de ces États, logés dans des constructions en bois très légères, sous un climat très chaud en été et excessivement rigoureux en hiver, ont une existence

certainement beaucoup plus dure que nos paysans français.

Sur une trentaine de milliards de dettes hypothécaires de toute catégorie, le tiers s'applique à des terrains qui ne représentent pas moins de deux fois la surface de la France entière. Si l'on ajoute à cela que les propriétaires et cultivateurs sont loin d'être exonérés d'impôts et supportent au contraire une série de taxes dont le total représente 10 à 15 pour 100 du revenu des terres, on voit quelles charges énormes pèsent sur l'agriculture américaine, dont la dernière grande crise ne remonte qu'en 1893.

C'est au troisième rang que se placent les États-Unis au point de vue du commerce extérieur, venant après l'Angleterre et l'Allemagne et immédiatement avant la France. Notre pays occupe le quatrième rang dans le commerce extérieur américain, de même que les États Unis, dans notre propre commerce général. Si ces dernières années le progrès du commerce extérieur américain a dépassé le nôtre, il est resté notablement inférieur à celui de l'Angleterre et surtout de l'Allemagne.

Mais c'est surtout par son expansion industrielle, assurée par des richesses naturelles de premier ordre, que les États-Unis sont remarquables.

La production de la fonte et du fer y dépasse celle de l'Angleterre, est double de celle de l'Allemagne, quintuple de la nôtre.

Les États-Unis tiennent le premier rang pour le charbon, le cuivre. Il en est de même du pétrole qui est envoyé de Pensylvanie jusque sur les bords de l'Atlantique au moyen de plusieurs relais de pompes, par des conduites de plusieurs centaines de kilomètres de développement.

On exploite en outre un grand nombre de puits à gaz

naturel qui est envoyé à de grandes distances pour le chauffage des chaudières.

La production de l'argent dépasse 150 millions ; celle de l'or, encore presque double, va s'augmenter beaucoup par l'exploitation, sur les confins de la Colombie Britannique et de l'Alaska devenu américain, des gisements merveilleux du Klondike.

Malgré ces prodigieuses richesses naturelles, la situation de l'ouvrier américain ne m'a pas paru de nature à provoquer l'envie de nos ouvriers français. Assurément les salaires sont élevés aux États-Unis, mais les loyers y sont chers, et les habitudes de confort entraînent plus de dépenses qu'en France. Il faut surtout signaler l'usage qu'ont les femmes d'ouvriers de cesser de travailler dès qu'elles sont mariées et leur défaut d'ordre.

Ce n'est d'ailleurs pas impunément que s'édifient en quelques dizaines d'années des fortunes de centaines de millions. On peut dire que ces fortunes prodigieusement rapides ne s'édifient pas d'une façon normale, mais qu'elles sont le résultat d'accaparements qu'on désigne aux États-Unis sous le nom de *trusts*, et dont le fameux syndicat du cuivre s'est manifestement inspiré, il y a quelques années, chez nous.

Bien qu'ils soient interdits dans la plupart des États, les *trusts* trouvent le moyen de tourner la loi, et c'est ainsi qu'il en existe sur le pétrole, le sucre, le gaz, les Compagnies de chemin de fer. Cet état de choses est certainement un des mauvais côtés du régime économique actuel des États-Unis ; il diminue le bien-être que pourraient avoir les classes laborieuses, et favorise d'une manière excessive l'édification des très grandes fortunes au détriment des fortunes moyennes.

Pour résumer mes impressions, je rendrai un hommage mérité aux grandes qualités des Américains, et en particu-

lier à leur esprit d'initiative et à leur amour du travail, mais je vous avouerai qu'au retour de ma longue pérégrination, partageant cette disposition d'esprit qui faisait dire à l'un de nos rois voyageant près de notre ville : « De Villefranche à Anse, c'est la plus belle lieue de France », j'ai ressenti cette impression que notre pays est celui où il est le plus doux de vivre.

LES HYPOTHÈSES

DANS LA GÉOMÉTRIE

(Fin)

Lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon
dans la séance du 17 mai 1898.

PAR

M. J. BONNEL

Professeur honoraire de Mathématiques du Lycée Ampère

XX

L'ATOME ET LE TOME

Nous nous proposons, dans cette étude, de reconnaître s'il y a effectivement des limites imposées par la raison au domaine des sciences exactes, si ces limites sont ou ne sont pas le zéro et l'infini, et enfin quel sens il faut attacher à certaines propositions élémentaires usuelles, dans le voisinage de ces limites [1].

Nous avons appelé *atome* d'une grandeur la plus petite de toutes les grandeurs possibles de cette espèce. Cette définition se justifie directement par la raison, comme toutes les premières définitions générales de la géométrie ; elle ne convient pas au zéro, le zéro est un signe qui représente,

[1] Voy. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, t. III et IV, 3e série.

non pas une grandeur, mais la cessation d'une grandeur. En suivant le même ordre d'idées, nous appellerons *tome* d'une grandeur la plus grande de toutes les grandeurs possibles de cette espèce. La définition du tome se justifie par la raison, comme celle de l'atome ; elle ne convient pas à l'infini, l'infini est un symbole qui représente, non pas une grandeur, mais la cessation d'une grandeur. Le double fait de la cessation d'une grandeur, par défaut ou par excès d'étendue, se réalise d'ailleurs, comme on l'a vu dans un chapitre précédent, par un simple mouvement géométrique (voy. ch. II).

D'après cela, le zéro et l'infini ne seraient pas proprement des quantités, mais une disparition de la quantité. Le tome et l'atome seront au contraire des quantités, car ils sont, comme toute quantité mathématique, susceptibles de diminution et d'augmentation, avec cette particularité caractéristique que l'un ne peut augmenter qu'en se perdant dans l'infini et l'autre ne peut diminuer qu'en se perdant dans le néant. De même, on pourra dire que le tome d'une grandeur est plus grand et l'atome plus petit que toute valeur assignable à cette grandeur, car l'infini et le zéro ne sont pas assignables. Enfin, toutes les combinaisons possibles, surtout celles de l'analyse infinitésimale, semblent devoir rouler exclusivement sur des quantités comprises entre le tome et l'atome, puisqu'il n'y en a point d'autres.

Il s'agit évidemment ici du tome et de l'atome qu'on qualifie d'*absolu*, c'est-à-dire de cet état que l'on sait être nécessaire dans une grandeur qui croît ou décroît d'une manière indépendante de toute condition, au point de pouvoir égaler ce qu'il y a de plus grand ou de plus petit. L'idée la plus simple et la meilleure qu'on puisse s'en faire est celle d'une ligne droite donnée, sur laquelle un point est supposé fixe pendant qu'un second point la parcourt librement en se rapprochant ou en

s'éloignant du premier. Si le point mobile se rapproche du premier, on comprend qu'il pourra le faire de telle sorte qu'il vienne se confondre avec lui et réaliser ainsi une distance nulle ; c'est un fait. Mais on ne peut pas concevoir qu'une distance devienne nulle, de finie qu'elle était, sans passer auparavant par une dernière valeur finie plus petite que toutes les autres : cette plus petite valeur, c'est l'atome *absolu* de longueur. Si le point mobile s'éloigne du premier, on comprend qu'il puisse le faire de façon à dépasser toute limite et réaliser ainsi une distance infinie ; c'est un fait. Mais on ne peut pas concevoir qu'une distance devienne infinie, de finie qu'elle était, sans passer auparavant par une dernière valeur finie plus grande que toutes les autres : cette plus grande valeur est le tome *absolu* de longueur.

Mais il y en a d'autres. Il arrive bien souvent que la grandeur qu'on considère ne varie pas librement et qu'elle croît ou décroît par suite d'une relation ou fonction plus ou moins complexe entre elle et une autre grandeur. Dans ce cas, l'une ou l'autre grandeur, quelquefois l'une et l'autre, se trouvera dans l'impossibilité d'égaler le tome ou l'atome absolu de même espèce. Ainsi, par exemple, si l'on considère deux droites parallèles et un point, intérieur ou extérieur, dont la distance à l'une des parallèles, soit le double de l'autre, puis, si l'on mène par ce point la perpendiculaire commune et une oblique quelconque, l'écartement de la perpendiculaire et de l'oblique sur l'une des parallèles est évidemment le double de ce qu'il est sur l'autre ; de plus, cette relation est la même pour toutes les positions que peut prendre l'oblique en tournant autour du point considéré. Par conséquent, la valeur atomique de l'un de ces écartements sera le double de l'autre et ne pourra pas se réduire à l'atome absolu ; de même la valeur tomique de l'autre écar-

tement ne sera que la moitié du premier et n'atteindra jamais le tome absolu. Il y a donc des atomes et des tomes *relatifs* à une hypothèse donnée, qui restent, tant que dure l'hypothèse, plus grands que l'atome ou plus petits que le tome absolu; il y a même ainsi des atomes relatifs qui peuvent être très grands et des tomes relatifs qui peuvent être très petits. Ce sont ces sortes d'atomes relatifs qui nous ont servi, sous le nom d'indéfiniment petits, dans la recherche des dérivées des fonctions, et j'imagine que ce sont ces tomes relatifs, indéfiniment grands, que Leibnitz devait avoir en vue dans son projet de calcul, *De scientia infiniti*, sans quoi le projet serait insensé.

Ces atomes et ces tomes très divers, relatifs à une hypothèse déterminée, jouent dans la géométrie un rôle analogue à celui de l'atome et du tome absolu, pourvu qu'on ne sorte pas de la circonstance spéciale qui préside à leur origine. A cette condition, on pourra dire en effet qu'il n'y a rien de plus petit qu'un atome relatif, qu'il n'existe pas de moitié, de tiers, ni de fraction quelconque de cet atome; on dira de même qu'il n'y a rien de plus grand qu'un tome relatif, qu'il n'existe ni double, ni triple, ni multiple quelconque de ce tome; et, comme conséquence, toutes les propriétés géométriques qui supposent ou entraînent une diminution d'un atome de ce genre ou une augmentation du tome, sont fausses par impossibilité, exactement comme s'il s'agissait de l'atome et du tome absolus.

Enfin, il peut se faire qu'une grandeur soit atomique ou tomique dans une dimension et pas dans l'autre; nous en avons rencontré des exemples. Evidemment, dans ce cas, notre conclusion sera double, en ce sens que toutes les propositions qui supposeront une diminution de la dimension atomique ou une augmentation de la dimension tomique sont fausses, tandis que celles qui ne supposeront ni l'un ni

l'autre sont vraies. Etudions, à ce point de vue, quelques propriétés comparées du tome et de l'atome, et retenons que les mots *tome* et *atome* ne sont pas indispensables à notre théorie, mais la simplifient. Ces deux mots sont d'ailleurs bien français ; ils sont courts, et leur signification habituelle correspond à l'idée principale qu'il faut s'en faire, puisque l'atome désigne une grandeur essentiellement indivisible et n'ayant que des multiples, comme le tome désigne, par opposition, une grandeur essentiellement divisible et n'ayant point de multiples.

XXI

PROPRIÉTÉS DU TOME ET DE L'ATOME

LA BANDE

L'espace plan peut être engendré par une droite indéfinie qui se transporte parallèlement à elle-même, c'est-à-dire en restant perpendiculaire à une droite fixe.

Si l'on considère la droite mobile dans sa position initiale et dans la position qui suit immédiatement la première, la bande ainsi formée est aussi petite que possible ; sa base n'est autre que l'atome absolu de longueur et ses côtés sont des droites inséparables, quoique distinctes, puisque l'atome de base est indivisible, bien qu'ayant une certaine étendue. Il s'ensuit qu'aucun point ne peut être marqué entre les côtés de cette bande, ni aucune ligne y être tracée sans se confondre avec l'un ou avec l'autre. Cette bande est donc, dans le sens de sa base, un atome absolu de l'espèce bande, et il faut renoncer à voir dans son intérieur, ainsi

qu'on serait en droit de le faire avec toute autre bande, soit une ligne médiane, soit des triangles symétriques, soit des figures quelconques, l'existence de pareilles figures supposant une diminution de l'atome. Tous les raisonnements qu'on croit pouvoir faire sur ces figures sont illusoires, et toutes leurs propriétés sont dépourvues de sens. Mais il n'en est pas de même lorsqu'on considère la bande atome dans le sens de sa hauteur; cette hauteur, qui est le tome absolu de longueur, peut se diviser en parties; l'une de ces parties peut encore être subdivisée en parties plus petites et même se réduire à égaler la base. On obtient ainsi un assemblage de quatre points, inséparables deux à deux, qui est le carré atome; les carrés atomes, placés les uns au-dessus des autres, forment la bande indéfinie, et les bandes indéfinies, en se juxtaposant, forment l'espace plan, qui nous apparaît ainsi décomposé en éléments carrés, irréductibles, impénétrables.

Si l'on considère la droite mobile dans sa position initiale et dans la dernière position qu'elle peut prendre, c'est-à-dire lorsqu'elle arrive au tome de la droite fixe, la bande ainsi formée est aussi grande que possible; sa base n'est autre que le tome absolu de longueur, et la bande elle-même est, dans les deux sens, le tome absolu de l'espèce bande. Ce tome, qui renferme tous les points propres du plan, peut se diviser en bandes, et l'une de ces bandes se subdiviser en bandes plus petites, jusqu'à la bande atome, mais il ne peut pas être augmenté sans devenir infini. Il faut donc renoncer à voir au delà des figures définies, quelles qu'elles soient; toutes les propriétés géométriques qu'on établit dans la région propre du plan, perdent leur signification quand on les étend plus loin que le tome, c'est-à-dire à l'infini. En voici quelques exemples :

Une droite qui est perpendiculaire à une autre droite, supposée fixe, peut être transportée jusqu'au tome de la

droite fixe, en lui restant perpendiculaire, sans que l'esprit trouve aucune difficulté à se représenter un pareil transfert. Mais au delà du tome, c'est-à-dire à l'infini, la droite mobile est-elle encore perpendiculaire à la droite fixe ? On admet communément et avec raison que sa direction est devenue indéterminée. En effet, qu'est devenu son pied ? Son pied n'est plus sur la droite fixe, sans quoi il marquerait une limite sur cette droite, ce qui est contradictoire avec l'hypothèse de son infinité ; un autre de ses points n'est pas moins indéterminé que son pied et pour la même raison. La perpendiculaire mobile, en même temps que la bande, a donc perdu toute signification en passant du tome à l'infini.

On dit couramment que les points à l'infini d'un plan sont en ligne droite. Rien n'est plus précaire qu'une telle assertion. Elle repose en effet sur ce principe que les points à l'infini d'un plan ont pour perspective centrale une droite, et, comme la perspective d'une ligne n'est droite, en général, que si la ligne est droite, on en conclut que les points à l'infini d'un plan sont en ligne droite. Mais, si la perspective des points à l'infini d'un plan est une droite, la même droite est aussi la perspective des points à l'infini de tous les plans parallèles au premier ; elle l'est donc aussi d'une ligne courbe, plane ou non plane, transportée à l'infini ; par suite on ne peut pas conclure qu'à l'infini une ligne de points est droite de ce que sa perspective est droite. Une semblable conclusion est exacte jusqu'au tome, mais n'a aucune portée dans l'infini.

La même chose se constate dans le calcul, dès qu'on introduit l'infini dans les nombres à la suite du tome. Ainsi, les deux sommes $1+3+5+\ldots$ et $2+4+6+\ldots$, considérées avec le même nombre de termes, sont différentes ; si grand que soit le nombre de leurs termes, la seconde surpasse la première et d'autant plus que le nombre des termes est plus

grand. Mais, si l'on suppose que le nombre des termes devient infini, la proposition n'a plus de sens ; car on reconnaît facilement, dans ce cas, que chacune des sommes est à la fois plus grande ou plus petite que l'autre et même que sa moitié, son tiers, son quart, etc., suivant la manière dont on groupe et compare leurs termes, ce qui est absurde.

Toutes les propositions qui supposent une augmentation du tome absolu sont illusoires, comme le sont celles qui supposent une diminution de l'atome.

L'ANGLE

L'espace plan peut être engendré par une droite indéfinie qui tourne autour d'un de ses points supposé fixe. Si l'on considère la droite mobile dans sa position initiale et dans celle qui suit immédiatement la première, l'angle ainsi formé est aussi petit que possible ; c'est l'angle atome, dont les propriétés ne sont pas moins caractéristiques que celles de la bande atome.

Les deux côtés de l'angle atome s'écartent d'un atome de longueur à une certaine distance du sommet. Cette distance d'ailleurs n'est pas nulle, puisque l'atome de longueur a une certaine étendue. Cette distance n'est pas non plus infinie ; autrement, les deux côtés de l'angle ne s'écarteraient pas d'un atome, si loin qu'on les suppose prolongés, et, d'après ce qu'on a vu précédemment pour la bande, ils devraient être confondus en une seule et même droite dans toute leur longueur ; par suite, ils formeraient un angle nul et non un angle atome, ce qui est contraire à l'hypothèse. Donc, cette distance est finie.

Quelle que soit cette distance finie, il faut admettre, comme pour la bande atome, que, depuis le sommet de l'angle jusqu'à cette distance, les deux côtés ne peuvent pas

se distinguer l'un de l'autre, qu'il n'y a entre les deux aucune place possible pour une bissectrice de l'angle, ni pour une figure symétrique, ni pour une construction géométrique quelconque ; tout raisonnement qu'on croira pouvoir faire sur une figure comprise dans cet intervalle, sera sans valeur, attendu que ce raisonnement supposera nécessairement une division ou une diminution de l'atome de longueur.

Si l'on s'éloigne du sommet au delà de cette distance finie, on reconnaît immédiatement une différence profonde entre l'angle et la bande atome. Tandis que les côtés de la bande restent constamment à la même distance, impénétrable qu'elle est dans toute son étendue, les deux côtés de l'angle, après s'être d'abord écartés d'un atome, continuent à s'écarter d'un second atome, puis d'un troisième, et ainsi de suite indéfiniment. Cette propriété de l'angle est donc une conséquence de celle de la bande atome ; celle de la bande atome est d'ailleurs si étroitement liée à la définition de l'atome linéaire, que les idées d'atome linéaire, de bande atome et quelconque à côtés équidistants, d'angle atome et quelconque à côtés s'écartant indéfiniment, se succèdent dans un ordre inéluctable dès le début de la théorie atomique.

Comment se fait-il que les géomètres qui nient l'existence de l'atome, aient accepté la propriété de l'angle et rejeté celle de la bande? L'explication de cette anomalie est fort simple. Pour démontrer la propriété de l'angle dont il s'agit, ils considèrent d'abord un angle droit. Si l'on prend à partir du sommet O de l'angle droit, deux longueurs égales OA et OB, sur les côtés, il est clair que la droite AB est plus longue que OA ; par conséquent, si OA augmente indéfiniment, à plus forte raison en est-il ainsi de AB. Si maintenant on divise l'angle droit en n parties égales, par des droites issues du sommet, et si l'on joint deux à deux les extrémités de ces droites, prolongées chacune d'une lon-

gueur égale à OA, la ligne brisée commençant à A et finissant à B, est plus grande que AB ; par suite, si la droite AB augmente indéfiniment, il en est de même de la ligne brisée terminée aux mêmes extrémités. Chacune des n parties égales qui la composent sera donc elle-même indéfiniment grande. Or, on peut supposer que la fraction $\frac{1^d}{n}$ représente un angle aussi petit qu'on veut ; il suffit pour cela que n soit assez grand ; par conséquent, les deux côtés d'un angle, quelque petit qu'il soit, vont en s'écartant indéfiniment.

Rien de plus clair et de plus exact que cette démonstration, qui serait excellente pour justifier la propriété capitale de notre angle atome, si cette justification ne pouvait se faire autrement. Mais, pour les géomètres non euclidiens, il n'existe ni tome, ni atome, et le plus petit de tous les angles, quand on admet avec eux la division d'un angle à l'infini, est l'angle nul ou égal à zéro. Est-ce bien effectivement à l'angle nul ou égal à zéro qu'ils entendent appliquer la propriété en question ? Précisément dans ce cas, la démonstration qui précède est en défaut. En effet, si l'écartement des côtés devient infini pour l'angle droit AOB, il faut aussi que n devienne infini, pour que $\frac{1^d}{n}$ soit nul ou égal à zéro ; et l'on ne peut pas affirmer que *l'infini divise par l'infini* donne un quotient aussi grand que l'on veut. La démonstration faite plus haut est donc bonne, quand il s'agit du tome et de l'angle atome ; mais elle ne vaut rien pour l'infini et l'angle nul.

La seule conséquence qu'on puisse tirer logiquement de *l'infini divisé par l'infini*, c'est que l'écartement des côtés pour l'angle nul est indéterminé. Cette indétermination est du reste conforme à la théorie atomique ; car, dans la théorie atomique, il n'y a d'angle nul que celui qui est formé par

deux droites parallèles, et, deux droites parallèles pouvant être séparées par une distance quelconque, depuis zéro jusqu'au tome, on peut dire qu'il y a dans ce cas une véritable indétermination pour leur écartement. Mais cette indétermination est incompatible avec la géométrie non euclidienne, et, une fois de plus, les néogéomètres auraient profité d'une propriété qui est vraie et démontrée pour l'indéfiniment grand ou le tome, et l'auraient appliquée, sans raison, à l'infini pour lequel elle est fausse et qu'ils confondent *ad libitum* avec l'indéfini.

Ce qui ressort de là, c'est d'une part que les côtés d'un angle nul, si loin qu'on les prolonge, sont à une distance constante l'un de l'autre, distance indéterminée d'ailleurs, pouvant être exprimée par zéro ou par un nombre quelconque ; d'autre part, les côtés de l'angle atome vont en s'écartant de plus en plus à mesure qu'on s'éloigne du sommet, et de moins en moins à mesure qu'on s'en rapproche. En outre, il y a une limite à cet écartement et dans les deux sens : dans le sens de la croissance, cette limite est le tome, et c'est l'atome dans le sens de la décroissance ; de telle sorte que les deux côtés de cet angle, qui se confondent jusqu'au point où ils se séparent d'un atome, se perdent dans l'infini à partir du point où ils s'écartent d'un tome.

Il importe, après cela, de reconnaître comment certaines propriétés géométriques qu'on établit dans un angle quelconque perdent leur signification dans l'angle atome, malgré la possibilité d'en prolonger indéfiniment les côtés et malgré leur écartement indéfini, et comment d'autres propriétés y subsistent au contraire en vertu même de ce prolongement et de cet écartement.

1° Par un point donné sur l'un des côtés de l'angle atome, on peut mener une droite qui soit contenue tout entière dans cet angle et rien qu'une, savoir la parallèle au

second côté de l'angle. En effet, soit AOB l'angle atome, N un point donné sur OB, et NP la parallèle à OA ; cette droite NP est contenue tout entière dans l'angle AOB, car elle ne peut évidemment rencontrer, en se prolongeant indéfiniment, ni l'un ni l'autre des deux côtés. De plus, aucune droite partant du point N ne peut tomber dans l'angle BNP, car cet angle est égal à AOB, c'est-à-dire à l'atome d'angle;

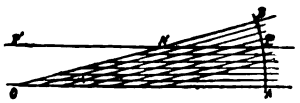

aucune ne peut tomber non plus dans l'angle ONP, sans rencontrer OA, puisque NP est parallèle à OA et lui devient sécante dès qu'on la dévie du plus petit angle possible vers OA. Donc, il est possible de mener, par un point donné sur l'un des côtés de l'angle atome, une droite qui soit contenue tout entière dans cet angle et rien qu'une, savoir la parallèle au second côté de l'angle.

2° Par un point quelconque donné dans l'intérieur de l'angle atome, on peut mener deux droites et rien que deux qui soient contenues tout entières dans cet angle, savoir les parallèles aux deux côtes de l'angle. On démontre cette proposition de la même manière que la précédente. L'ensemble de ces deux propriétés est absolument caractéristique pour différencier un angle atome d'un angle quelconque.

3° Si l'on inscrit dans un angle atome, successivement les bandes atomes parallèles à chacun des côtés de cet angle, on aura ainsi mené toutes les droites qui sont entièrement contenues dans l'angle. Cela résulte des deux théorèmes qui précèdent.

4° Les bandes atomes parallèles à chacun des côtés de l'angle atome déterminent par leur rencontre, à partir du sommet, une série de losanges égaux, dans chacun desquels il est possible de mener la plus petite diagonale, qui est l'atome de longueur, mais non la plus grande, celle-ci

entraînant une division de l'atome ; on en conclut que l'atome d'angle, et, par suite, l'espace plan est décomposable en triangles élémentaires, irréductibles, impénétrables, atomes.

5° On peut couper les côtés d'un angle atome par un arc de cercle AB, en prenant un rayon plus ou moins grand et le sommet pour centre, mais on ne peut aller d'un point de cet arc au sommet ou inversement, qu'en suivant d'abord l'un ou l'autre des côtés d'un premier losange, puis l'un ou l'autre des côtés d'un second, d'un troisième, et ainsi de suite indéfiniment ; ce qui équivaut à dire que, dans l'angle atome, il est impossible de joindre par une ligne droite le sommet à un point quelconque situé dans l'intérieur.

Ce résultat, qui est ici une conséquence de la définition de l'atome, s'accorde d'ailleurs avec ce que nous savons du tome. Regardons, en effet, ON comme une sécante qui aurait été menée du point O à la droite donnée NP, de manière à former avec cette droite un angle atome ONP' ; cette sécante ON est la plus grande de toutes celles qu'on peut mener du même point à la même droite ; sa longueur est donc le tome relatif des sécantes issues du point O. Il s'ensuit que toute supposition qu'on pourra faire d'une sécante plus longue, ou plus écartée de la perpendiculaire abaissée du point O sur NP, sera vaine ; cette sécante plus écartée ou plus longue que le tome, devant être infinie, se confondra avec OA parallèle à la droite donnée. Il n'y a donc pas de droite possible entre le tome des sécantes menées d'un point à une droite et la parallèle menée par le même point à la droite.

6° On dit, dans le dessin graphique, que le point de rencontre de deux lignes est mal déterminé, lorsque les deux lignes se coupent sous un angle très aigu. Si l'on suppose

qu'une des lignes données est la droite NP, et l'autre une droite partant du point O, on voit facilement, d'après ce qui précède, que leur point de rencontre est le plus mal déterminé possible, si les deux droites se coupent sous l'angle atome ONP', et que, si les deux droites doivent se couper au delà du point N, leur point de rencontre n'est plus déterminé du tout, attendu qu'on ne peut aller du point O au point P, situé au delà du tome, qu'en suivant une ligne brisée, brisée aussi peu que possible dans certains cas, mais qui en définitive n'est pas droite ; la droite qui suit immédiatement le tome ON n'est autre que la parallèle OA à la droite donnée.

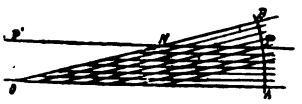

7° S'il est impossible d'aller en ligne droite du sommet d'un angle atome à un point situé dans l'intérieur de l'angle, on peut s'y transporter en ligne brisée de plusieurs manières différentes, et, quel que soit le chemin suivi, il se termine en ce point par une portion de droite parallèle à l'un ou à l'autre des côtés de l'angle. Or, on peut supposer ce point situé aussi loin que possible du sommet, c'est-à-dire situé au tome absolu de longueur ; donc, il y a deux directions et rien que deux par lesquelles on peut se transporter au tome et du tome à l'infini, savoir les directions des deux côtés de l'angle.

8° Si l'on coupe un angle atome par une droite NP parallèle à l'un des côtés OA, il est clair que des deux directions dont il s'agit, il n'en reste plus qu'une pour se transporter à l'infini, sans sortir des parallèles. En effet, toute droite qui est parallèle à OB, second côté de l'angle, rencontrera nécessairement la droite NP, tandis que toute droite qui est parallèle à OA est aussi parallèle à NP, et, par suite, peut être prolongée à l'infini sans sortir des parallèles.

9° Le tome relatif de deux parallèles (on donne ce nom

au tome relatif des sécantes que, par un point donné sur l'une, on peut mener à l'autre) est la ligne de démarcation entre le fini et l'infini. En effet, en deçà de cette ligne, on peut aller en ligne droite du point donné à un point de l'autre parallèle, et toutes les propriétés géométriques, s'appliquant là à des figures finies, sont vraies; au delà de cette ligne, on ne peut se transporter du point donné à un point de l'autre parallèle, jusqu'au tome absolu de longueur, qu'en suivant une ligne brisée; les propriétés géométriques y perdent donc leur sens ordinaire ; elles y sont dénaturées, ou, pour mieux dire, de vraies qu'elles étaient en deçà du tome relatif des parallèles, elles deviennent fausses au delà, ce qui caractérise l'infini.

10° L'infini n'est pas une simple barrière, ni une mince cloison négligeable, à l'instar de zéro.

En effet, l'espace qui s'étend entre deux parallèles, à partir de leur tome relatif, ne peut pas ne pas renfermer tous les points qu'on est convenu d'appeler les *points à l'infini* communs aux deux parallèles; mais il en renferme d'autres. Les points à l'infini — mieux vaudrait dire les atomes à l'infini — qui sont communs à deux droites parallèles, augmentent donc ou diminuent en nombre à mesure que la distance des parallèles augmente ou diminue en longueur ; leur maximum a lieu, lorsque cette distance est égale au tome absolu, et leur minimum, lorsqu'elle est égale à l'atome. L'infini n'est donc pas une simple barrière, ni une mince cloison, négligeable à l'instar de zéro.

L'infini est une véritable région, et, de plus, une région immense, dont l'immensité seule explique pourquoi les spéculations propres aux quantités finies y perdent toute leur signification. Cette immensité explique pourquoi, étant donné deux perpendiculaires à la même droite, aucune oblique partant du pied de la première ne peut rencontrer la seconde

plus loin que le tome relatif correspondant ; pourquoi un point d'une droite, transporté à l'infini, n'appartient pas plus à cette droite qu'à une autre qui lui serait parallèle ; pourquoi aussi une droite d'un plan, transportée à l'infini, n'appartient pas plus à ce plan qu'à tout autre qui lui serait parallèle, et pourquoi enfin deux sommes de termes en nombre infini ont entre elles tel rapport qu'on voudra. Tous ces résultats qui détonnent avec les propriétés si catégoriques de l'espace limité au tome, demeurent inexplicables, si l'on n'admet pas l'existence de cette région de l'infini que nous donnent le tome et l'atome. Au surplus, nous allons rencontrer des faits analogues dans la théorie du cercle d'après l'atome.

LE CERCLE

On appelle circonférence de cercle la ligne que décrit un point quelconque d'une droite indéfinie, lorsque cette droite tourne autour d'un de ses points supposé fixe. Puisque cette droite tourne par définition, elle engendre dans son mouvement un premier angle aussi petit que possible, c'est-à-dire l'atome d'angle, et il existe, comme on l'a vu, un point de la droite mobile, situé à une distance finie du sommet, qui parcourt dans cet angle un arc égal à l'atome de longueur. En d'autres termes, il y a un cercle dont les rayons consécutifs — et par là il faut entendre ceux qui forment entre eux un atome d'angle — s'écartent sur la circonférence d'un arc égal à l'atome de longueur. Ce cercle est le *cercle atome*, et son rayon, l'*atome de rayon*.

Remarquons que l'atome de rayon n'est autre chose que le tome relatif des sécantes qu'on peut mener à une droite du point le plus rapproché de cette droite ; d'après quoi, l'atome de rayon est le plus petit de tous les tomes possibles,

et l'on peut dire, par conséquent, que le cercle atome est celui qui a pour rayon le plus petit de tous les tomes.

Dans le cercle atome, chaque atome d'angle au centre comprend entre ses côtés un atome de la circonférence, et, comme il y a identité entre l'atome courbe et l'atome rectiligne, l'arc atome se confond avec sa corde, avec son sinus, avec sa tangente. De plus, il y a autant d'atomes d'angle dans l'angle droit que d'atomes d'arc dans le quadrant de la circonférence. Donc, la mesure d'un angle au centre quelconque, comparé à l'atome d'angle, est égale à celle de l'arc compris entre ces côtés, comparé à l'atome d'arc.

Cette proposition, qui est capitale dans la théorie du cercle, devient fausse dans un cercle qu'on supposera plus petit que le cercle atome. S'il s'agit, par exemple, d'un cercle dont on suppose le rayon égal à la moitié de l'atome de rayon (cette moitié existe comme longueur), il est clair qu'il faudra deux atomes d'angle au centre pour comprendre sur la circonférence un arc égal à l'atome de longueur; il y aura donc dans l'angle droit deux fois plus d'atomes d'angle au centre que d'atomes d'arc dans le quadrant de la circonférence. Donc, la mesure d'un angle au centre quelconque sera le double de celle de l'arc ; ce qui est faux. Cette proposition serait encore fausse dans un cercle dont le rayon égalerait un atome et une fraction d'atome de rayon, et, en général, dans tout cercle dont le rayon ne serait pas un multiple exact de l'atome de rayon, bien qu'un pareil rayon existe comme longueur; la démonstration précédente est, en effet, textuellement applicable. Cela tient à ce que la supposition qu'on fait entraîne à sa suite la division de l'atome en deux parties, égales ou inégales, ce qui la rend illusoire.

La supposition d'un cercle inscrit ou circonscrit au carré atome, d'une sphère inscrite ou circonscrite au cube atome et une multitude d'autres suppositions analogues sont,

comme les précédentes, purement illusoires, parce qu'on ne peut les faire sans être conduit à une subdivision de l'atome, ce qui est impossible. Les seuls cercles sur lesquels on puisse établir des spéculations rationnelles sont donc le cercle atome, d'une part, et, d'autre part, ceux qui ont pour rayons des multiples exacts de l'atome de rayon, de telle sorte que l'espace plan peut être considéré comme engendré par le mouvement d'une circonférence de cercle dont le rayon croîtrait continuellement d'un atome de rayon.

Notons, en passant, à quelle étrange contradiction on serait amené dans l'hypothèse où les côtés de l'angle atome ne s'écarteraient pas indéfiniment l'un de l'autre, à mesure qu'on s'éloigne du sommet. Le plus petit angle, dans cette hypothèse, serait celui dont les côtés, prolongés autant que possible, comprendraient entre eux le plus petit arc possible, c'est-à-dire un arc égal à l'atome de longueur. Le cercle qui aurait pour rayon un de ces côtés serait, par là même, le plus grand de tous les cercles. Or, si on lui applique le même raisonnement que ci-dessus, on trouve que ce cercle ne peut pas non plus en avoir de plus petit que lui. Il serait donc à la fois le plus grand et le plus petit de tous les cercles, ce qui est absurde. Cette hypothèse est pourtant la conséquence directe et forcée de la divisibilité d'un angle à l'infini; et il faut convenir que la divisibilité à l'infini est incompatible avec l'atome de cercle, comme elle l'est avec l'atome d'angle et avec l'atome de longueur.

S'il n'existe pas de cercle plus petit que notre cercle atome, tous les autres sont plus grands et ont pour rayons des multiples exacts de l'atome de rayon, qui est le rayon du cercle atome. Mais, si le rayon d'un cercle est égal à deux, trois, quatre fois l'atome de rayon, l'arc compris entre deux rayons consécutifs, c'est-à-dire l'arc atome de ce cercle, est lui-même égal à deux, trois, quatre fois l'atome de longueur.

L'arc atome d'un cercle est donc un multiple de l'atome linéaire, qui croît proportionnellement au rayon. Il en résulte que l'arc atome d'un cercle peut être très grand, et qu'il est toujours atome relatif, sauf dans le cercle atome où il est égal à l'atome absolu de longueur.

En tenant compte de ce qui précède, si l'on fait croître le rayon d'un cercle atome, on trouvera certainement pour ce rayon une valeur R qui contient l'atome de rayon ρ, autant de fois que ce dernier contient l'atome de longueur. L'arc atome du cercle R est alors égal à ρ. On trouvera de même, en continuant à faire croître le rayon, une autre valeur R_1, pour laquelle l'arc atome est égal à R, puis une autre R_2, pour laquelle l'arc atome est égal à R_1, et ainsi de suite jusqu'à une valeur R_n, la plus grande possible, pour laquelle l'arc atome est égal à R_{n-1}. De plus, on a entre ces valeurs la relation suivante, en désignant par α l'atome linéaire :

$$\frac{\alpha}{\rho} = \frac{\rho}{R} = \frac{R}{R_1} = \frac{R_1}{R_2} = \ldots\ldots = \frac{R_{n-1}}{R_n}.$$

Cette relation nous montre que R est un tome par rapport à ρ, puisque ρ est un tome par rapport à α; de même R_1 par rapport à R, R_2 par rapport à R_1 et ainsi de suite, R_n par rapport à R_{n-1}. Il en résulte que l'arc atome du plus grand cercle, s'il est indéfiniment grand, est néanmoins plus petit que le rayon de ce cercle qui est tome par rapport à lui. Mais le rayon du plus grand cercle ne peut pas égaler le tome absolu de longueur, car le rayon d'un cercle est toujours plus petit que sa circonférence. La seule chose possible, c'est que la circonférence elle-même atteigne le tome absolu de longueur, son rayon est alors le sixième environ du même tome : tel est le rayon du plus grand de tous les cercles, c'est-à-dire le *cercle tome*.

Si l'on suppose que le rayon du cercle tome augmente

d'aussi peu qu'on voudra, la circonférence doit devenir plus grande que le tome absolu, et, par suite, infinie, puisqu'il n'y a rien de plus grand que le tome, si ce n'est l'infini ; elle perdra, par suite de cette hypothèse, toutes ses propriétés de cercle. On peut exprimer ce résultat en disant que la circonférence se confond alors avec sa tangente, car celle-ci est effectivement une droite et une droite infinie.

Ainsi se trouvent précisées par le tome certaines propositions, dans ce qu'elles touchent à l'infini, comme d'autres l'ont été par l'atome, dans le voisinage de zéro. Ces exemples suffisent pour qu'on puisse juger du rôle que doivent jouer dans la géométrie ces deux éléments connexes, le tome et l'atome.

XXII

ROLE DU TOME ET DE L'ATOME

Au fond, tout marche et se développe par atomes dans la géométrie ; le tome même n'est jamais que la plus grande collection d'atomes qu'on puisse réunir dans une circonstance déterminée.

L'atome linéaire nous a donné toutes les autres espèces d'atomes ; les propriétés très précises de ces espèces d'atomes se sont accommodées sans difficulté et même avec avantage à la théorie des nombres, à celle des fonctions dérivées, à la méthode des limites ; elles nous ont fourni une démonstration simple et rigoureuse de l'axiome de Leibnitz, et, avant tout, une justification complète de la géométrie euclidienne ; enfin nous venons de voir que les propriétés du tome sont tout à fait analogues à celles de l'atome, quoique d'un ordre inverse. La théorie du tome et de l'atome forme donc

un système qui se prête merveilleusement à l'interprétation des choses les plus délicates de la science.

On se demande en vérité comment l'hypothèse contraire, celle de la divisibilité à l'infini, a pu s'établir depuis deux cents ans dans les mathématiques et y régner presque sans partage. Dans cette hypothèse, il n'y a pas d'atome et la possibilité de diviser une grandeur en parties de plus en plus petites ne cesse jamais ; c'est ce fait étrange qu'on exprime en disant que la division peut se continuer à l'infini. Dans la conception euclidienne ou atomique, la possibilité de diviser une grandeur en parties de plus en plus petites s'arrête à l'atome ; on dit alors que la divisibilité est indéfinie, au lieu d'être infinie. Quelle est celle de ces deux conceptions qui est la plus conforme à la raison ? Pour la première, on ne fait que l'obscurcir en cherchant à l'expliquer ; quant à la seconde, elle dépend évidemment des propriétés de l'atome absolu. Or, comment avons-nous défini cet atome? En disant que c'est la plus petite valeur que peut prendre une grandeur qui décroît librement, avant de disparaître ou devenir nulle. Cette plus petite valeur existe à coup sûr, car on peut toujours, en diminuant une grandeur par un mouvement uniforme, la réduire à zéro, et, à moins qu'on ne veuille ici renouveler l'histoire d'Achille et de la tortue, il faudra bien qu'on l'ait fait passer par la plus petite valeur possible, avant que de la détruire. Si donc cette valeur existe, on a le droit de la considérer, de lui donner un nom, celui d'atome, et de dire que l'atome est la plus petite des grandeurs de son espèce. S'il en est ainsi, l'atome possède une certaine étendue, puisqu'il n'est pas zéro, mais une grandeur ; de plus, il doit être indivisible, bien qu'ayant de l'étendue ; car, si l'on pouvait le diviser en deux parties par exemple, chaque partie serait plus petite que le tout, et, par suite, égale à zéro, attendu qu'il n'y a que zéro qui soit

moindre que l'atome. Mais deux zéros ou deux néants d'étendue ne peuvent pas former ensemble une étendue; donc, l'atome doit être indivisible.

Ainsi, voilà trois points qui paraissent bien établis pour la raison : existence d'un atome de grandeur, étendue de cet atome, indivisibilité de cette étendue. Les deux premiers points ne sont guère contestés par personne. Quant au troisième, il a choqué beaucoup de bons esprits qui répugnent à admettre qu'une étendue ne soit pas divisible. Cependant le raisonnement qui conduit à cette troisième conséquence est inattaquable ; s'il est permis de dire qu'une grandeur, en général, ne peut pas avoir de l'étendue sans être divisible, on voit clairement aussi qu'il faut faire une exception pour l'atome, précisément parce que l'atome est le dernier degré auquel descend une grandeur, avant de disparaître dans le néant. Si donc on accorde les deux premiers points, cités plus haut, on n'a aucun motif de refuser le troisième. Il y a du reste une autre exception du même genre qui est acceptée sans difficulté ; l'infini certes possède de l'étendue, et même avec excès : tout le monde s'accorde pourtant à le regarder comme indivisible.

Remarquons, au surplus, l'analogie complète que cette double exception engendre entre le tome et l'atome, bien qu'en sens inverse. Comment avons-nous défini le tome absolu ? En disant que c'est la plus grande valeur que peut prendre une grandeur croissant librement, avant de se perdre dans l'infini. Cette plus grande valeur existe, car on peut toujours en augmentant une grandeur par un mouvement uniforme l'amener à être infinie, et il faut bien qu'avant de lui enlever ses limites, on l'ait fait passer par une dernière valeur, où elle les avait encore, et qui est le tome. Mais, s'il en est ainsi, le tome ne peut pas avoir de multiples; car, s'il était possible de le doubler, par exemple, ce

double ne pourrait être que l'infini, puisqu'il n'y a rien autre qui soit plus grand que le tome ; l'infini serait donc divisible en deux parties, finies et égales entre elles, ce que personne n'admet ; donc le tome n'a point de multiples, pas plus que l'atome n'a de sous-multiples. S'il est permis de dire qu'une grandeur, en général, peut toujours être doublée, on voit qu'il faut faire une exception pour le tome, précisément parce que le tome est le plus haut degré auquel puisse atteindre une grandeur avant de disparaître dans l'infini. Il y a aussi, à ce point de vue, une exception qui est acceptée encore sans difficulté : le zéro n'a pas de multiples et tout le monde l'accorde. Il y a donc analogie complète entre le tome et l'infini, d'une part, l'atome et le zéro, de l'autre.

La comparaison peut encore être poussée plus loin : le zéro, comme l'infini, n'a ni multiples, ni sous-multiples, attendu qu'il n'est pas une grandeur ; quant à l'atome, qui est ce qu'il y a de plus voisin de zéro, il n'a pas de sous-multiples et n'a que des multiples. C'est précisément l'inverse pour le tome, qui n'a pas de multiples et n'a que des sous-multiples. On peut dire, par conséquent, que la grandeur mathématique garde, en naissant, quelque chose du néant dont elle émerge, tant qu'elle reste à l'état d'atome, de même qu'elle prend, en finissant, quelque chose de l'infini où elle va se plonger, tant qu'elle reste à l'état de tome. Y a-t-il au monde une science qui puisse prétendre à des horizons plus vastes et plus profonds que la géométrie s'appuyant sur le tome et l'atome !

Nous avons qualifié d'euclidienne la théorie du tome et de l'atome. Ce n'est pas qu'Euclide ait ignoré les circonstances dans lesquelles une grandeur peut devenir nulle ou infinie, mais il est bien certain qu'il n'a jamais fait usage des symboles adoptés aujourd'hui pour représenter ces deux

circonstances. L'invention de ces symboles o et ∞ est de beaucoup postérieure à Euclide. Les Grecs employaient l'*omicron*, avec un accent, pour écrire le nombre 15, mais ils ne connaissaient pas le véritable zéro : c'est dans l'abacus de Gerbert (x^e^ siècle après Jésus-Christ), que nous trouvons pour la première fois l'emploi d'un point rond pour remplir le rôle du zéro dans la numération décimale, et ce n'est qu'au XII^e^ siècle qu'on trouve le point rond remplacé par un petit cercle, avec la même signification. Le signe o (petit cercle) a probablement été apporté en Europe par les Arabes, en même temps que beaucoup d'autres abréviations, qu'ils auraient empruntées aux Indiens. N'est-il pas vraisemblable, dans ces conditions, que pour Euclide la plus petite des quantités n'était point le zéro, ni la plus grande l'infini ?

Il semble qu'en attribuant à l'atome des dimensions nous ayons une tendance à matérialiser la géométrie ; mais il n'en est rien. L'atome physique a effectivement cette analogie avec l'atome géométrique, qu'il possède des dimensions et qu'il est irréductible ou indivisible comme lui, mais c'est la seule. La chimie compte aujourd'hui plusieurs éléments ou corps simples, qu'aucune force connue n'a pu encore décomposer. Ces corps simples sont-ils d'essences différentes, ou ne sont-ils que des formes différentes, des arrangements divers d'une seule et même matière primordiale ? La question de l'unité de la matière est encore pendante, mais tous les savants salueront comme une ère de progrès le jour où cette unité, qu'on soupçonne depuis deux mille ans, sera démontrée par des preuves décisives. Or, il y a bien longtemps que ce progrès est réalisé dans les mathématiques : là, la matière est une, c'est la matière physique considérée indépendamment de ses imperfections et variétés, c'est-à-dire idéalisée par l'abstraction ; il n'y a qu'un seul atome géométrique,

l'atome linéaire, et des espèces diverses résultant des arrangements possibles de cet atome idéal, le triangle atome, qui est un groupe de trois atomes linéaires, le carré atome, qui est un groupe de quatre, le cube atome, de huit, et ainsi des autres. On aurait donc tort de prétendre que notre définition de l'atome tend à matérialiser la géométrie ; on regardera, au contraire comme une marque de perfection la tendance actuelle des sciences de la nature à se rapprocher de plus en plus, dans les principes, de l'esprit géométrique qui doit leur servir de modèle.

Après que les sciences physiques se seront mises sur ce point en harmonie avec les mathématiques, quand elles auront vérifié la prédiction de Démocrite, que « le plein de la nature est occupé par des atomes qui diffèrent entre eux par la forme, l'ordre et la position, et dont les divers arrangements rendent compte de tous les êtres », elles auront fait un grand pas dans la découverte de la vérité. Elles se seront sans doute rapprochées de leur modèle, mais ne l'auront pas atteint. Il y aura toujours entre elles et les mathématiques la même distance qu'entre une ligne géométrique et une ligne tracée avec le meilleur des instruments : celle-ci ne sera jamais que l'image plus ou moins grossière de celle-là ; et il en sera ainsi de leurs deux atomes. Sans plus attendre, notre atome géométrique possède toutes les qualités que pourra un jour avoir l'atome physique, et il les possède au plus haut degré.

La question de continuité paraît aussi être contradictoire avec les dimensions de l'atome, et cependant c'est par là qu'on obtient la solution la plus simple de cette question. Comment concevoir, sans l'atome, que le mouvement d'un point puisse engendrer une ligne ? Si un point se meut, il faut qu'il ait été soumis à l'action d'une force, réelle ou fictive, et que cette force ait produit sur lui un premier effet

correspondant; ce premier effet correspondant ne peut pas consister en un déplacement nul, autrement la seconde position du point ne se distinguerait pas de la première, et, si c'est un déplacement d'une certaine étendue, ce déplacement a dû commencer par une longueur, autre que zéro et plus petite que les suivantes, c'est-à-dire par un atome linéaire ; à ce premier atome a dû en succéder un second, puis un troisième, etc., au point d'engendrer la ligne entière. La question de continuité géométrique ne comporte pas d'autre solution rationnelle que celle de l'atome.

En mathématiques, la quantité reste à l'état de néant, tant qu'elle est zéro ; puis elle sort du néant comme le mouvement sort du repos, comme l'avenir sort du présent, en commençant par un atome, qui est atome d'espace, atome de mouvement, ou atome de temps. En s'ajoutant les uns aux autres, les atomes forment la quantité finie, indéfiniment croissante, jusqu'au tome, qu'elle ne peut franchir qu'en passant à l'infini, ainsi qu'on passe du temps à l'éternité.

De même que la continuité pour une variable n'est pas brisée en allant de l'atome à zéro et en revenant de zéro à l'atome, sauf à marquer le retour par un changement de signe de la variable, de même une variable reste continue en passant du tome à l'infini et en revenant de l'infini au tome avec un simple changement de signe, puisqu'entre les deux il ne saurait y avoir pour elle aucune valeur finie.

On peut nier l'atome et accepter la continuité géométrique, ainsi que la divisibilité à l'infini, comme une hypothèse nécessaire dans les mathématiques, c'est ce que font quelques-uns, ou bien comme un mystère « que la nature a mis entre les choses et qu'elle a proposé aux hommes, non pas à concevoir, mais à admirer », c'est ce que fait Pascal ; mais il ne cherche pas à l'expliquer. L'explication ne peut

s'en donner qu'avec le secours de l'atome, qui supprime du même coup hypothèse et mystère.

Est-ce à dire que l'atome et le tome suppriment le néant et l'infini ? Pas le moins du monde, puisque ce sont là deux faits, mais ils fixent les limites de la grandeur mesurable en nous dévoilant où elle commence exactement et où elle finit. La grandeur mesurable commence à l'atome absolu ; en deçà, il n'y a rien, c'est le néant. Quant à l'atome relatif, il laisse évidemment subsister certaines choses et ne supprime que celles qui entraînent une diminution de l'atome. De même, la grandeur mesurable finit au tome absolu ; au delà, c'est l'infini. Quant au tome relatif, il laisse subsister aussi tout ce qui n'entraîne pas une augmentation du tome, et il supprime le reste.

Le tome et l'atome respectent les signes ou symboles de transformation qui affectent la quantité, pourvu que ces symboles signifient toujours un changement réel de forme ou de position dans la grandeur; mais ils s'opposent aux hypothèses arbitraires, aux définitions ou conventions fantaisistes, qui ne correspondent à rien dans la raison. Ce qu'ils condamnent enfin, c'est l'extraordinaire, l'inexplicable, dans une science de raisonnement, qui n'admet ni le caprice de la mode, ni la nécessité du mystère, et qui doit rester le type de toutes les sciences humaines.

Il semble que le rôle du tome et de l'atome soit de rétablir l'ordre et la logique jusque dans les procédés usuels de la science. Il existe en effet une différence radicale entre le procédé du géomètre et celui du physicien s'appliquant à la recherche de la vérité. Le physicien a pour objectif principal la découverte des principes ou lois générales de la nature; dans ce but, il recueille, par l'observation, un certain nombre de faits du même genre, puis il hasarde une hypothèse qui lui permette d'expliquer tous les faits qu'il a

étudiés. S'il réussit, son hypothèse devient une loi générale, un principe, tant qu'elle n'a pas rencontré de faits nouveaux qui la contredisent ou dont elle ne puisse rendre compte. L'instrument le plus propre à tirer les conséquences d'une hypothèse, érigée en principe, étant l'algèbre ou l'analyse, il faut, pour qu'une loi soit vraiment générale, que toutes les déductions les plus diverses obtenues par ce moyen puissent se vérifier expérimentalement. Telles sont les lois découvertes par Képler, Newton et autres.

Pour le géomètre, les principes ne sont pas à découvrir; ils sont tous fournis directement ou indirectement par la raison, et, qu'on les formule sous le nom d'axiomes, de postulats, ou qu'on ne les formule pas, ils doivent être vrais et avoir force de lois. Les mathématiques n'ont donc pas d'autre objet, quelle que soit la méthode employée pour y parvenir, que de trouver par le syllogisme ou par l'algèbre des conséquences contenues dans les données certaines et immuables de la raison.

S'il plaît à un géomètre d'ériger en principe une hypothèse fausse ou douteuse, et de lui appliquer l'analyse, voici ce qui arrivera immanquablement. Tout ce qu'il déduira de son hypothèse sera vrai relativement à son hypothèse; en d'autres termes, ses déductions ne seront pas contradictoires entre elles, tant qu'il n'y aura pas de faute de calcul. Mais, si son hypothèse est fausse, les conséquences seront toutes fausses, au moins autant si ce n'est plus que l'hypothèse d'où elles sortent; et, si son hypothèse est simplement douteuse, il n'aura aucun moyen de vérifier l'exactitude des conséquences par leur accord avec les faits, attendu que la certitude mathématique échappe à l'expérimentation. Dans les deux cas, ce géomètre aura écrit un roman parfaitement inutile pour la science.

Ce n'est donc jamais sur une hypothèse que doit raisonner

le géomètre, mais sur une donnée de la raison. Or, le tome et l'atome nous ont été fournis par la raison, et dans toutes les questions si diverses que nous venons d'étudier, ils se sont montrés comme l'obstacle le plus réfractaire aux emportements de l'imagination, comme aux préjugés indécis de la routine. Toujours ils ont fait voir le terme où les propositions géométriques, qu'on étend aussi loin que possible, gardent leur sens propre, et toujours aussi ils ont marqué le point précis où ces propositions perdent leur signification rationnelle pour se transformer en légendes. Ces deux éléments, tome et atome, sont donc en quelque sorte infranchissables par le raisonnement mathématique, et ils constituent les seules véritables bornes du domaine des sciences exactes.

TABLE

PAR NOMS D'AUTEURS

ARLOING (S.). — L'œuvre lyonnaise du sanatorium d'Hauteville (Ain). Création d'une station climatérique pour le traitement de la tuberculose pulmonaire 353

BEAUNE (Henri), — Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1897 305

BLETON (A). — M^me^ Desbordes-Valmore à Lyon 1

BONNEL (J.). — Les hypothèses dans la géométrie *(fin)* . . 401

GUILLAUME (J.). — Observations du soleil faites à l'Observatoire de Lyon en 1896 231

LE CADET (Georges). — Etude électrique des hautes pressions de l'atmosphère *(deux mémoires)* 251-329

LE CADET (Georges) et LUIZET. — Eléments de magnétisme terrestre, à Lyon, en 1896 225

LUIZET. — Contribution à l'étude des lois générales de la déperdition de l'électricité 267

OLLIER. — Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1896 277

PARISET (E.). — Souvenirs lyonnais de 1496 à 1896 : Les entrées solennelles et les embellissements successifs de la ville 41

SAINTE-MARIE-PERRIN. — Une promenade à Fourvière *(discours de réception)* 205

TAVERNIER (Henri). — Les impressions d'un ingénieur français aux Etats-Unis d'Amérique *(discours de réception)* 373

TERREBASSE (H. de). — Pierre V de Villars, archevêque et comte de Vienne, 1545-1613 *(discours de réception)*. 183

TABLE

Etat de l'Académie au 1er janvier 1898 v

Prix décernés par l'Académie. XIII

Mme Desbordes-Valmore à Lyon, par M. A. Bleton. 1

Souvenirs lyonnais de 1496 à 1896, par M. E. Pariset. . . . 41

Pierre V de Villars, archevêque et comte de Vienne, 1545-1613 *(discours de réception)*, par M. H. de Terrebasse . . . 183

Une promenade à Fourvières *(discours de réception)*, par M. Sainte-Marie Perrin 205

Eléments du magnétisme terrestre à Lyon, en 1896, par MM. G. Le Cadet et M. Luizet 225

Observations du soleil faites à l'Observatoire de Lyon en 1896, par M. J. Guillaume 231

Etude électrique des hautes régions de l'atmosphère, par M. Georges Le Cadet 251

Contribution à l'étude des lois générales de la déperdition de l'électricité, par M. Luizet 267

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1896, par M. Ollier 277

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1897, par M. Henri Beaune 305

Etude électrique des hautes régions de l'atmosphère, par M. Georges Le Cadet 329

L'œuvre lyonnaise du Sanatorium d'Hauteville (Ain), par M. S. Arloing 353

Les impressions d'un ingénieur français aux Etats-Unis d'Amérique *(discours de réception)*, par M. Henri Tavernier . . 373

Les hypothèses dans la géométrie *(fin)*, par M. J. Bonnel . . 401

Table par noms d'auteurs 431

Lyon. — Imp. Pitrat Aîné, A. Rey Successeur, 4, rue Gentil. — 14786

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

2044 090 852 898